

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN LOISIR, CULTURE ET TOURISME

PAR

LINDA DUVAL

RECHERCHE-ACTION :
PRÉSENTATION D'UN MODÈLE D'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE
FAMILIALE MUNICIPALE QUÉBÉCOISE : LE CAS DE SAINT-BASILE-LE-
GRAND

NOVEMBRE 2006

Université du Québec à Trois-Rivières

Service de la bibliothèque

Avertissement

L'auteur de ce mémoire ou de cette thèse a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire ou de sa thèse.

Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire ou cette thèse. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire ou de cette thèse requiert son autorisation.

*À la douce mémoire de ma mère, cette femme exceptionnelle
qui s'est battue comme une grande chevalière. Merci et à un de ces jours!*

*La politique n'est pas l'art du possible
mais l'art de rendre possible ce qui est nécessaire.*

Richelieu, Testament politique

REMERCIEMENTS

J'aimerais remercier tous ceux et celles qui m'ont aidée de près ou de loin à terminer ce mémoire; j'y ai mis quelques années, mais j'y suis arrivée!

Premièrement, mes enfants Marc et Chloé pour leur patience et leur compréhension malgré leur si jeune âge et mon conjoint qui m'a toujours supportée et encouragée dans ce que j'entreprenais. Mes parents qui, à chaque instant de mes études, m'ont soutenue à persévérer. Ma mère qui disait : «Tu devrais terminer, on ne sait jamais!» Maman, si tu me vois, c'est fait! Mon frère et ma belle-sœur qui n'ont jamais cessé de m'encourager. À mes ami(e)s qui ont entendu longtemps parler de ce mémoire!

À Michel de la Durantaye qui avait une compréhension sans limite et un support à chaque fois que j'en avais besoin, tu as toujours trouvé les mots pour que je termine et tu n'as jamais perdu espoir en moi. De plus, nos grandes réflexions sur les démarches d'une politique m'ont amenée à perfectionner plusieurs sections qui n'auraient pas le même sens sans tes connaissances. À Donald Courcy qui m'a toujours été d'un secours généreux et qui m'a toujours encouragée à poursuivre ma formation.

Merci aussi à Hélène pour le temps qu'elle m'a accordé pour cette relecture, tes conseils sont toujours les bienvenus. À Tina pour le support en graphisme, une chance que tu viens à mon secours parfois! À Nancy pour cette aide, et au

Comité consultation famille de Saint-Basile-le-Grand qui a toujours été compréhensif dans la démarche d'élaboration de la politique : messieurs Lefrançois, Cléroux, Dessureault, ainsi que mesdames Lafrance, La Forest, Henley et Bolduc. J'aimerais aussi remercier l'équipe du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et les employés des autres secteurs de la Ville de Saint-Basile-le-Grand et tous les bénévoles qui y gravitent.

À Denis Guérin, collègue d'étude, qui a supporté la démarche d'analyse du questionnaire. À ma nouvelle équipe de travail au CSSS Richelieu-Yamaska qui savait à quel point je voulais terminer ce mémoire et qui a respecté ce choix, je suis contente de travailler avec vous. Je suis également très heureuse d'accompagner, comme organisatrice communautaire, la Municipalité régionale de comté des Maskoutains dans le processus de réalisation de sa politique familiale et de son plan d'action.

Au Carrefour action municipale et famille, messieurs Lizée et Lambert et toute l'équipe pour cette énergie à développer au Québec les politiques familiales municipales, surtout ne lâchez pas... Le Québec demeure pionnier en matière de politique familiale municipale et c'est en grande partie grâce à vous! Merci également aux membres du Comité recherche et développement.

Et finalement à tous ceux et celles qu'il m'est impossible de nommer parce que la liste serait trop longue, un simple mot qui en dit long : MERCI!

SOMMAIRE

Depuis la fin des années 1980, il existe plusieurs villes au Québec qui ont décidé d'adopter une politique publique claire en matière de famille, soit une politique municipale familiale. Ce mouvement a pris de l'ampleur avec la création en 2002 du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille¹ qui a mis sur pied un plan de support financier et technique aux municipalités qui désirent se doter d'une politique familiale municipale.

Malheureusement, malgré l'existence de documents écrits sur le sujet (dont ceux du Carrefour action municipale et famille)², aucun cadre théorique scientifique ne définit quelles sont les étapes pour réaliser une politique familiale municipale. Nous essayons donc de résoudre une partie de ce problème par la recherche-action que nous avons menée auprès de la municipalité de Saint-Basile-le-Grand.

Après avoir dressé un historique des politiques familiales au plan provincial et municipal et avoir introduit un cadre théorique synthétique inédit, nous présentons différents modèles d'élaboration de politiques municipales et nous en tirons les conséquences théoriques et méthodologiques. Par la suite, nous présentons une expérimentation d'un modèle d'élaboration de politique validé à

¹ Maintenant le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine.

² Voir entre autres : Carrefour action municipale et famille (2003) *Guide d'information sur l'action municipale en faveur des familles*.

partir d'un cas, celui de Saint-Basile-le-Grand. Nous tirons de cette expérimentation les leçons pratiques et méthodologiques pour l'avenir du modèle générique. Nous concluons enfin en montrant la perspective pour l'avenir de l'élaboration de politiques publiques municipales.

Nous présentons de nombreuses synthèses et de nombreux tableaux synthétiques utiles tant pour les praticiens que pour ceux et celles qui auront à développer un cadrage théorique pour l'élaboration de telles politiques publiques. Nous avons donc élaboré et rédigé une politique familiale municipale selon les règles de l'art. Pour cela, il aura fallu synthétiser ces règles de l'art selon la littérature disparate à ce sujet, ce qui est un apport nouveau. Parallèlement, nous avons cherché à produire une connaissance à partir de la littérature disponible. Entre les deux démarches, la théorique et la pratique, nous avons tenté un partage de connaissances afin d'enrichir la démarche d'élaboration de politiques familiales locales. Notre démarche s'applique aux municipalités ayant moins de 15 000 citoyens.

Ce mémoire permettra à un gestionnaire municipal ou à un élu de réaliser quel chemin il est nécessaire de prendre pour parvenir à rédiger une politique familiale municipale. Par contre, le chercheur y trouvera aussi des notions importantes sur les politiques familiales municipales, une bibliographie exhaustive et des pistes de développement dans le domaine.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	iii
SOMMAIRE	v
CHAPITRE 1	1
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 2	7
OBJECTIFS DE LA RECHERCHE ET MÉTHODOLOGIE UTILISÉE	7
2.1 OBJECTIFS PRATIQUES ET SCIENTIFIQUES DE LA RECHERCHE	7
2.2 MÉTHODOLOGIE UTILISÉE	8
2.3 VALIDITÉ DE LA RECHERCHE	10
CHAPITRE 3	14
REVUE DE LITTÉRATURE ET PRÉSENTATION D'UN CADRE THÉORIQUE	14
3.1 REVUE DE LITTÉRATURE	14
3.1.1 Recherche-action	14
3.1.2 Politique	22
3.1.3 Politique familiale	27
3.2 HISTORIQUE DES POLITIQUES	29
3.2.1 Historique des politiques familiales gouvernementales du Québec	30
3.2.2 Historique des politiques familiales municipales	36
3.2.3 Historique des actions en faveur des familles : le cas de Saint-Basile-le-Grand	38
3.2.3.1 Contexte général	38
3.2.3.2 Analyse des actions actuelles en ce qui concerne les familles : le cas de Saint-Basile-le-Grand	40
CHAPITRE 4	42
PRÉSENTATION DE DIFFÉRENTS MODÈLES D'ÉLABORATION DE POLITIQUE MUNICIPALE	42
4.1 DÉMARCHE 1 PROPOSÉE PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (1993)	44
4.2 DÉMARCHE 2 DÉMARCHE ENTREPRISE PAR LA VILLE DE SAINT-HYACINTHE	46
4.3 DÉMARCHE 3 DÉMARCHE PROPOSÉE PAR LE MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE ET DE LA FAMILLE (2003)	49
4.4 DÉMARCHE 4 DÉMARCHE PROPOSÉE PAR LE CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE (2002)	51
4.5 DÉMARCHE 5 DÉMARCHE DU SECTEUR CULTUREL : GUIDE D'ÉLABORATION ET DE MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE CULTURELLE MUNICIPALE (1997)	53

4.6 DÉMARCHE 6 _____	56
DÉMARCHE D'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE CULTURELLE, VILLE DE LONGUEUIL (LAQUERRE ET DE LA DURANTAYE 2003) _____	56
4.7 ANALYSE COMPARATIVE DES DÉMARCHES _____	59
CHAPITRE 5 _____	64
PRÉSENTATION DES RÉSULTATS 64	
5.1 DÉMARCHE QUE NOUS AVONS ÉLABORÉE _____	64
5.2 ÉTAPE 1 _____	66
DEMANDER UN SUPPORT FINANCIER AU MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE _____	66
5.3 ÉTAPE 2 _____	68
FORMER LE COMITÉ CONSULTATION FAMILLE _____	68
5.3.1 Rôle et composition du comité _____	68
5.3.2 Scénarios alternatifs dans l'identification du rôle du comité _____	71
5.3.3 Scénarios alternatifs dans la composition du comité _____	73
5.3.4 Quelques notions sur la dynamique de groupe, en lien avec le bon fonctionnement de ces comités consultation famille _____	75
5.3.5 Problèmes reliés au fonctionnement du groupe _____	77
5.3.6 Rôle du responsable des questions familiales (RQF) _____	77
5.4 ÉTAPE 3 _____	79
RECEVOIR LA FORMATION DU CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE _____	79
5.5 ÉTAPE 4 _____	81
ANALYSER ET COMPARER DIFFÉRENTES POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES _____	81
5.6 ÉTAPE 5 _____	84
RECHERCHER LES DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES SUR LA COMMUNAUTÉ GRANDBASILOISE, ÉTUDIER LES BESOINS DES FAMILLES ET ANALYSER LES PRATIQUES ACTUELLES _____	84
5.6.1 La recherche de données sur la communauté _____	84
5.6.2 Étude des besoins des familles _____	87
5.6.2.1 Démarche de consultation _____	87
5.6.2.2 Questionnaire _____	88
5.6.2.3 Méthode alternative de consultation _____	93
<i>FOCUS GROUP</i> ou <i>groupe de discussion</i> _____	93
5.6.3 Analyse de la situation actuelle en matière de famille _____	94
5.6.3.2 _____	95
Consultation interne _____	95
Questionnaire et rencontre avec les employés cadres et les organismes du milieu _____	95
5.7 ÉTAPE 6 _____	98
DÉFINIR LA FAMILLE _____	98
5.7.2 Présentation de scénarios complémentaires en matière de définition de la famille _____	100
5.8 ÉTAPE 7 _____	102
ÉLABORER UNE MISSION _____	102
5.8.2 Scénarios complémentaires de mission en matière de famille _____	103
5.9 ÉTAPE 8 _____	105
RECONNAÎTRE LES VALEURS _____	105
5.9.2 Scénarios complémentaires de valeurs _____	107

5.10 ÉTAPE 9	109
DÉFINIR LES PRINCIPES DIRECTEURS DE LA POLITIQUE	109
5.10.2 Scénarios complémentaires de principes directeurs d'une politique familiale municipale au Québec	110
5.11 ÉTAPE 10	111
IDENTIFIER LES AXES D'ORIENTATION OU DOMAINES DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE	111
5.11.2 Scénarios complémentaires d'axes d'intervention dans une politique familiale municipale	115
5.12 ÉTAPE 11	118
ÉLABORER DES OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET DES PISTES D' ACTIONS À ENTREPRENDRE	118
5.13 ÉTAPE 12	123
VALIDER LE PROJET DE POLITIQUE	123
5.14 ÉTAPE 13	125
FAIRE ADOPTER LA POLITIQUE FAMILIALE AU CONSEIL MUNICIPAL	125
5.15 ÉTAPE 14	126
ÉLABORER UN PLAN D' ACTION	126
5.16 ÉTAPE 15	128
DIFFUSER LA POLITIQUE ET LE PLAN D' ACTION	128
5.17 PROCESSUS EN CONTINU	129
5. 18 ÉTAPE 16	130
SUIVI DE LA POLITIQUE ET DES PLANS D' ACTION	130
Évaluation du processus	130
5.19 ORIGINALITÉS DU PROCESSUS DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND	131
5. 20 COÛTS D'UNE TELLE DÉMARCHE	133
5. 21 RÉSUMÉ DE LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE : LE CAS DE SAINT-BASILE-LE-GRAND	134
CHAPITRE 6	138
CONCLUSION ET SUGGESTIONS POUR L'AVENIR	138
6.1 CONCLUSION	138
6.2 SUGGESTIONS POUR L'AVENIR	140
6.3 RECHERCHES NÉCESSAIRES À POURSUIVRE	144
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	145
ANNEXE 1	169
Municipalités ayant adopté une politique familiale municipale au Québec	169
ANNEXE 2	173
Diagnostic actuel de ce qui se fait à Saint-Basile-le-Grand en matière de famille par secteur d'activité	173
ANNEXE 3	175
Étude comparative de modèles de politique familiale et de politique culturelle, tables des matières	175
ANNEXE 4	180
Résultats du questionnaire (copie d'une présentation de type diapositive présentée au Conseil municipal grandbasilois)	180

ANNEXE 5	189
Définitions de la famille	189
ANNEXE 6	192
Bilan financier de la politique familiale de la Ville de Saint-Basile-le-Grand	192
ANNEXE 7	193
Rencontre avec les organismes et les cadres de la municipalité	193
ANNEXE 8	194
Résolution 2002-488	
Demande de subvention au ministère de la Famille et de l'Enfance-Élaboration d'une politique familiale	194
Résolution 2003-327	
Autorisation signature protocole d'entente mesure de soutien aux municipalités désireuses de se doter d'une politique familiale	195
Résolution 2004-12-509	
Autorisation signature - Convention de modification à l'entente relative à la mesure de soutien financier et technique aux municipalités et aux MRC - Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille	196
Résolution 2005-03-136	
Adoption de la politique familiale de la Ville de Saint-Basile-le-Grand	197
Résolution 2005-05-231	
Adoption plan d'action - politique familiale	198
Résolution 2005-05-258	
Nomination membres du comité de consultation famille	199
ANNEXE 9	201
Lettre de félicitations pour la nomination d'un représentant au sein du Comité consultatif permanent de la Ville de Saint-Basile-le-Grand	201
ANNEXE 10	202
Portrait des familles grandbasiloises	202
Âge de la population	202
Structure des familles	203
Logements	204
Langue parlée	204
Lieu de naissance	204
Scolarité	205
Gains	205
ANNEXE 11	206
Présentation de la grille d'analyse lors de la soirée de consultation publique	206
ANNEXE 12	210
Politique familiale grandbasiloise	210
ANNEXE 13	238
<i>Plan d'action politique familiale – Ville de Saint-Basile-le-Grand</i>	238

ANNEXE 14	238
<i>Présentation lors du 18^e congrès du Carrefour action municipale et famille (2006)</i>	
	247
ANNEXE 15	258
Questionnaire	258
Politique familiale-Ville de Saint-Basile-le-Grand	258
ANNEXE 16	266
Exemples d'un tableau de plan d'action	266
ANNEXE 17	267
Formulaire du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition Féminine du gouvernement du Québec	267
ANNEXE 18	272
Communiqué de presse annonçant la réalisation de la politique familiale	272

LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX

TABLEAUX

Tableau 1	20
Différence entre une recherche-action et une recherche traditionnelle selon Barbier	20
Tableau 2	35
Mesure de soutien financier aux municipalités locales ou régionales de comté qui élaborent ou mettent à jour une politique familiale	35
Tableau 3	44
Démarche du gouvernement du Québec (1993)	44
Tableau 4	47
Actions d'élaboration de la politique familiale maskoutaine	47
Tableau 5	49
Étapes de réalisation d'une politique familiale municipale selon le gouvernement du Québec (2003)	49
Tableau 6	54
Élaboration d'une politique culturelle	54
Tableau 7	56
Démarche d'élaboration d'une politique culturelle selon le modèle d'analyse et de planification d'un système culturel	56
Tableau 8	60
Points forts des démarches d'élaboration d'une politique	60
Tableau 9	61
Comparaison de différentes méthodes ou démarches pour l'élaboration et la réalisation d'une politique familiale municipale	61
Tableau 10	65
Démarche proposée dans le cadre de notre recherche-action	65
Tableau 11	111
Le partage des compétences entre l'État québécois et les municipalités	111
Tableau 12	121
Exemples de verbes employés pour les objectifs et les actions	121
Tableau 13	136
Éléments inclus dans le texte de présentation d'une politique familiale municipale	136

FIGURES

Figure 1	69
Composition du Comité consultatif famille de Saint-Basile-le-Grand	69
Figure 2	70
Modèle d'interaction des acteurs par rapport à l'élaboration de la politique familiale municipale	
Figure 3	117
Système municipal dans une ville par rapport à une politique municipale familiale	117
Figure 4	135
Processus de rédaction d'une politique familiale municipale	135
Figure 5	137
Le sens des notions d'une politique familiale municipale	137

CHAPITRE 1

INTRODUCTION

Ce mémoire vise à présenter les étapes de la réalisation d'une politique familiale municipale au Québec en prenant exemple sur le modèle utilisé pour élaborer la politique familiale de la Ville de Saint-Basile-le-Grand. Ce prototype pourra être utilisé pour une municipalité de taille semblable. Nous exposons les phases franchies pour mener à bien l'accomplissement de la politique dans un processus de recherche impliquant le chercheur dans la démarche, c'est pourquoi nous parlons de recherche-action. Cette dernière permet au chercheur d'être partie prenante de son objet d'étude. Nous avons effectué une recherche combinant le rôle de récréologue au sein d'une municipalité et la fonction d'étudiante à la maîtrise en loisir, culture et tourisme à l'Université du Québec à Trois-Rivières. Notre connaissance du milieu nous permettait de mener à bien cette mission, mais aussi de réaliser une recherche-action en fonction de critères académiques dans le but d'accroître la connaissance scientifique dans le domaine de la recherche sur les politiques familiales municipales. Comme il n'est pas facile pour un chercheur d'obtenir les permissions de réalisation d'une recherche-action dans les municipalités (l'entrée sur le terrain définie par certains auteurs)³, le fait d'y travailler à l'époque fut un élément facilitateur. « Le praticien pour sa part utilise un cadre de référence selon lequel l'action précède l'explication

³ LAPASSADE, Georges (2006) *La méthode ethnographique, L'observation participante*, Laboratoire d'intelligence artificielle de Saint-Denis, Université de Paris 8. [En ligne] <http://www.ai.univ-paris8.fr/corpus/lapassade/ethnogr1.htm>

scientifique. Pour lui, l'efficacité de l'action n'est aucunement reliée à l'application d'un savoir contrôlé en laboratoire; l'action progresse par essais et erreurs ». ⁴

Les études sur les politiques familiales municipales sont récentes puisque cette réalité est relativement nouvelle. La première ville au Québec à s'être dotée d'une politique familiale municipale est Brossard en 1989. C'est durant cette même année que le Carrefour action municipale et famille ⁵ tenait un colloque sur l'action municipale et les familles et produisait la documentation sur les conférences présentées.

En 2002, le gouvernement québécois, par l'entremise de son ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, mettait de l'avant un projet de support aux municipalités pour la rédaction de leur politique familiale locale : *Soutien aux municipalités et aux municipalités régionales de comté (MRC) désireuses de se doter d'une politique familiale ou de mettre à jour une politique existante 2002-2003.* ⁶ Ce programme venait en aide aux municipalités ou aux municipalités régionales de comté (MRC) par l'entremise d'une subvention qui défrayait jusqu'à 50 % des coûts de réalisation d'une telle politique, montant variant de 12 000 \$ pour les municipalités de moins de 35 000 citoyens à 50 000 \$ deux années consécutives pour les municipalités de plus de 350 000 habitants.

⁴ ST-ARNAUD, Yves (2002) *Les petits groupes, participation et communication*, 2^e édition, Boucherville, Gaétan Morin éditeur, p. 9.

⁵ Alors comité permanent de la Fédération des unions de familles.

Au début de ce programme, le temps alloué à la rédaction d'une politique était d'un an.

Saint-Basile-le-Grand décidait de poser sa candidature pour recevoir une subvention. Elle fut acceptée en mai 2003. En juin de la même année commençait la démarche échelonnée sur presque deux ans de la réalisation de la rédaction d'une politique familiale. À ce moment, étant à l'emploi du Service des loisirs de cette municipalité, j'ai été mandatée pour accompagner le Comité consultatif famille pour rédiger la première politique municipale dans cette municipalité, tous domaines confondus, la politique familiale. Ce travail a été de longue haleine, mais donne maintenant à la Ville un outil de développement « penser et agir famille » qui, souhaitons-le, restera vivant pour les dix prochaines années. Saint-Basile-le-Grand, ayant comme caractéristique principale les jeunes familles, décida de mettre en priorité la famille dans ses actions. « Les municipalités qui ont adopté ou qui sont en voie d'élaborer et de réaliser leur politique familiale comprennent l'importance de la famille et la mettent au centre de leurs préoccupations ».⁷

Nous présentons dans ce mémoire le processus qui a mené à l'élaboration de la politique familiale, qui comprend entre autres la composition du Comité consultatif famille, l'établissement d'une mission, l'élaboration de valeurs, etc.

⁶ Ce programme est pour l'instant toujours en vigueur [En ligne]
http://www.mfacf.gouv.qc.ca/thematiques/famille/aide-financiere/municipalites_mrc.asp.

⁷ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE ET DE LA FAMILLE (2003) *La municipalité : un lieu de qualité pour les familles*, Québec, p. 11.

Notre démarche est celle d'une recherche-action, puisque aucun modèle particulier ne pouvait être privilégié, c'est le cheminement du travail de terrain et du processus d'appropriation que nous vous présentons. Malgré la limite que comporte la recherche-action, entre autres « des biais d'interprétation et même du déni par certains aspects de situation »⁸ par les chercheurs, nous croyons que ce type de recherche nous permettait de répondre à l'objectif principal de notre mémoire, soit d'expliquer et de modéliser quelles furent les grandes étapes qui ont mené au dévoilement de la politique familiale par le conseil municipal grandbasilois en mai 2005. La littérature actuelle, pour aider les rédacteurs de politique familiale dans les étapes de réalisation, porte sur des documents non reconnus scientifiquement ou pour des paliers de gouvernement supérieurs à la municipalité. « La littérature disponible sur la question des politiques familiales porte exclusivement sur les politiques familiales (ou associés) des niveaux supérieurs, c'est-à-dire de juridictions fédérale ou provinciale ».⁹ Nous tenterons donc de pallier, en partie, ce manque de littérature. L'intérêt des politiques familiales municipales est tout de même présent chez de nombreux chercheurs comme messieurs De la Durantaye¹⁰, Guérin¹¹ et Baillargeon¹², mesdames

⁸ KATAMBWE, M. Jo (2005) « Recherche-action et consultation en communication des organisations : la production de savoirs sous double-contraite, dans recherches qualitatives » *Hors-série 1, Actes du colloque, recherche qualitative et production du savoir*, UQAM, 12 mai 2004, p. 68.

⁹ DE LA DURANTAYE, Michel (2004) « L'évaluation et la mise à jour des politiques familiales municipales » *Dossier famille et municipalités*, Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec, vol. 5, n° 1, p. 3.

¹⁰ DE LA DURANTAYE, Michel (2004) *Les politiques familiales municipales locales et régionales (MRC) au Québec et leurs plans d'action*. Le portrait de la situation québécoise : l'analyse systématique des contenus, jusqu'en 2002. Carrefour action municipale et famille, 16^e (à paraître)

¹¹ DUVAL, Linda et Denis GUÉRIN (2006) *Pour une réalisation efficace de la PFM et de son plan d'action*, Colloque Carrefour action municipale et famille, Atelier 9, à paraître.

¹² CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE (2006) *Créer des environnements propices pour les familles : le défi des politiques familiales municipales*, 156 p.

Dandurand¹³, Fréchette¹⁴, Lajoie¹⁵, Fhohn¹⁶ et Coutu¹⁷ et aussi chez plusieurs praticiens comme les membres du Carrefour action municipale et famille ou des formateurs de ce même organisme. Cet organisme sans but lucratif a même, depuis l'an 2000, un Comité recherche et développement qui regroupe des chercheurs ou des associations qui se préoccupent du milieu de vie des familles. « Ce comité assure la cohérence et la rigueur des orientations qui sous-tendent la politique familiale municipale et permet la réalisation de recherches en lien direct avec le sujet ». ¹⁸

Ce mémoire est divisé en six parties. La première étant l'introduction, la deuxième partie présente la méthodologie utilisée. La troisième est une revue de littérature sur la question des politiques familiales municipales. La quatrième présente la comparaison des différents modèles étudiés pour ensuite produire notre propre cadre d'analyse. La cinquième partie expose chaque étape de cette modélisation, incluant une analyse descriptive des termes employés. La dernière conclut la recherche et émet des souhaits et recommandations pour l'avenir.

¹³ DANDURAND, Renée B. et Marianne KEMPENEERS (2002) « Pour une analyse comparative et contextuelle de la politique familiale au Québec », *Recherches sociodémographiques*, vol. XLIII, n° 1, p. 49-78.

¹⁴ FRÉCHETTE, Lucie (2006) « Le développement social à l'échelle municipale : le cas des politiques familiales municipales » *Le développement social : un enjeu pour l'économie sociale* sous la direction de Marielle Tremblay, Pierre-André Tremblay, Suzanne Tremblay, Presses de l'Université du Québec, p. 132-148.

¹⁵ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE ET DE LA FAMILLE (2003) *La municipalité : un lieu de qualité pour les familles*, 23 p.

¹⁶ [En ligne] http://www.deut.uqam.ca/publications/frohn_winnie_pub.html

¹⁷ COUTU, Élisabeth (2004) *Le volet loisir des politiques familiales municipales*, rapport de maîtrise, Université du Québec à Trois-Rivières, 78 p.

¹⁸ CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE SUR LA FAMILLE AU QUÉBEC (2004) *Recherches sur la famille*, Vol. 5, n° 1, p. 2.

Ce mémoire s'adresse au milieu universitaire de par la nouvelle approche proposée pour l'élaboration d'une politique familiale, mais aussi aux intervenants municipaux qui se préoccupent de la question familiale. « Pour les intervenants, ce type de recherche permet de s'approprier des méthodes et des connaissances et pour les chercheurs, il aide à mieux valider des théories et des méthodes en travaillant avec les gens impliqués sur le terrain. C'est un transfert de connaissances bénéfiques entre les deux milieux ».¹⁹ On comprendra, étant donné l'ampleur de la recherche, que nous n'avons pas abordé dans ce texte la différenciation entre la politique familiale municipale et celle sociale. Nous reconnaissons cependant que les municipalités ont avantage à ne pas confondre ces deux types de politique et doivent de plus établir les concordances nécessaires entre les deux. L'ampleur de notre mémoire ne permettait pas ces analyses.

¹⁹ LAQUERRE, Stéphanie (2003) *Recherche-action : présentation d'un modèle d'analyse et de planification d'un système culturel et d'une démarche d'élaboration d'une politique culturelle, le cas de la Ville de Longueuil*, MÉMOIRE (M.A.), Université du Québec à Trois-Rivières, p. 23.

CHAPITRE 2

OBJECTIFS DE LA RECHERCHE ET MÉTHODOLOGIE UTILISÉE

2.1 OBJECTIFS PRATIQUES ET SCIENTIFIQUES DE LA RECHERCHE

La recherche-action s'est réalisée de juin 2003 à mai 2005 pour la Ville de Saint-Basile-le-Grand. La recherche réalisée avait deux objectifs. Le premier, était de créer une politique familiale pour la Ville de Saint-Basile-le-Grand. Le deuxième objectif était scientifique, puisque la recherche visait à modéliser une démarche pour élaborer une politique familiale municipale dans une ville québécoise de taille moyenne.

Objectifs pratiques :

1. Définir le besoin des familles grandbasilloises;
2. Mettre en place un comité permanent sur la famille;
3. Identifier des orientations claires pour faciliter la vie des familles grandbasilloises;
4. Élaborer et rédiger une politique familiale pour la municipalité de Saint-Basile-le-Grand en collaboration avec le comité consultatif famille local.

Objectifs scientifiques :

1. Connaître les étapes de l'élaboration d'une politique familiale municipale selon la littérature et l'expertise disponible;

2. En tenant compte de la littérature scientifique disponible rarissime, construire une méthode générique d'élaboration d'une politique familiale québécoise;
3. Définir et approfondir les notions, termes et variables employés dans la rédaction d'une politique familiale municipale québécoise en l'intégrant dans un cadre d'analyse théorique général;
4. Appliquer et valider ladite méthode d'élaboration d'une politique familiale municipale grâce à un cas : Saint-Basile-le-Grand.

2.2 MÉTHODOLOGIE UTILISÉE

La méthodologie utilisée pour réaliser notre recherche est, tel qu'indiqué en introduction, la recherche-action. Comme nous considérons que c'est la base de notre recherche, nous y avons consacré une section entière décrivant cette méthode dans la revue de littérature.

Pour des raisons scientifiques et pour des raisons d'application professionnelle, nous avons réalisé cette étude en trois temps :

1. Analyser différentes politiques familiales municipales et quelques politiques culturelles
Ainsi, différentes politiques furent analysées quant à leur contenu. Cette comparaison nous a surtout permis de réaliser quel serait le canevas d'une politique familiale municipale et de proposer des scénarios alternatifs dans notre modèle, ces compléments permettant un enrichissement du modèle proposé en facilitant sa compréhension.

2. Évaluer les référentiels existants en matière de rédaction de politique familiale municipale

Plusieurs documents produits sur les politiques familiales en général nous permettaient d'identifier les démarches à effectuer pour réaliser une politique familiale municipale. Nous avons effectué une démarche comparative des textes disponibles à l'aide des descriptifs suivants :

- structure générale proposée pour réaliser une politique;
- nombre de niveaux pour réaliser une politique;
- type de formulation de la politique;
- contenu proposé de la politique.

Nous cherchions à identifier s'il y avait des points de repère que nous pouvions utiliser pour parfaire notre démarche.

3. Faire la recherche de terrain

La recherche sur le terrain s'est effectuée en accompagnant tout au long du processus le Comité consultation famille de la Ville de Saint-Basile-le-Grand dans la rédaction du document de politique familiale. Nous avons parfois à réviser un plan proposé pour mieux l'adapter à une situation. Ainsi, la chercheuse effectuait toutes les démarches pour réaliser le processus d'élaboration de la politique familiale. Il y avait entre autres à préparer les conférences de presse, préparer les grilles de collecte de données, analyser les statistiques, établir le contenu des réunions, etc.

Le choix de l'endroit de la recherche-action

Lorsqu'est venu le temps de choisir un endroit pour notre lieu de recherche, nous avons décidé que Saint-Basile-le-Grand serait un lieu intéressant et très pertinent, puisqu'à l'époque, Saint-Basile-le-Grand ne disposait pas de politique familiale et que le désir du conseil municipal d'en avoir une faisait partie des plans administratifs. Au début du processus, nous étions à l'emploi de la municipalité depuis un peu moins de dix ans. Nous avons donc convenu avec les administrateurs du moment de coordonner la réalisation de la politique familiale de Saint-Basile-le-Grand avec le support de notre directeur de mémoire de l'Université du Québec à Trois-Rivières dans le cadre d'un projet de recherche-action. Ce choix était facilitateur de par nos connaissances du milieu et des administrateurs en place. Il peut parfois s'avérer difficile d'effectuer une recherche-action lorsque le chercheur est peu connu dans le milieu. Notre échantillonnage est donc de convenance, mais présente l'avantage d'avoir une ville de taille moyenne, ainsi le processus pourrait se transposer à la majorité des villes du Québec qui sont soit plus petites ou un peu plus grandes.²⁰

2.3 VALIDITÉ DE LA RECHERCHE

Validité interne

La validité interne du processus est très grande, puisqu'elle respecte la méthodologie d'une recherche-action appliquée à un cas. C'est l'expérimentation d'un modèle réalisé à partir d'une seule municipalité.

²⁰ À ce sujet, il est possible de consulter la liste des villes ou municipalités du Québec avec leur population [En ligne] www.mamr.gouv.qc.ca/organisation/orga_donn_popu.asp

Validité externe

Étant donné que l'échantillonnage est unique, il sera difficile de conclure que notre modèle peut s'appliquer à d'autres municipalités de taille différente. Par contre, des municipalités de taille et de situation semblables pourront s'approprier le processus.

Nous considérons que la Ville de Saint-Basile-le-Grand est de dimension moyenne quant à la taille de sa population et de type semi-urbain par son emplacement géographique.

Objectif scientifique par rapport au sujet d'étude

La chercheuse en raison de la nature de la méthode de recherche-action n'a pas d'hypothèse de départ, mais s'intègre à un projet d'élaboration dans un cas, soit celui de Saint-Basile-le-Grand. Cette dernière doit adapter son rôle en fonction des situations rencontrées tout au long de la recherche sur le terrain. Ces situations deviennent des conditions de réalisation de recherche scientifique. Les objectifs scientifiques sont arrimés aux objectifs d'intervention d'actions, ceux concernant l'élaboration d'une politique familiale municipale à Saint-Basile-le-Grand. L'évolution du modèle est déterminée par la transformation du cas.

Difficultés et contraintes méthodologiques

Notre démarche est de nature exploratoire, puisqu'elle ne s'appuie pas sur un cadre existant. Elle est le fruit de comparaison de plusieurs modèles et théories et d'inférence avec les études scientifiques portant sur le même objet : les politiques municipales.

Rôle de la chercheure-actrice

Puisque, dans la démarche de recherche-action et dans celle du processus d'élaboration de la politique familiale de Saint-Basile-le-Grand, le rôle de la chercheure était aussi celui d'actrice dans la démarche, nous aimerions détailler ce rôle d'actrice :

- rôle de soutien à un comité consultatif;
- rôle de rédaction d'énoncés;
- rôle de préparation des réunions :
- rôle de consultation des acteurs en place;
- rôle d'animation dans un processus de recherches continu.

Ainsi, la chercheure dans cette optique veillait à ce que le processus se fasse dans le respect des procédures normales de rédaction d'une politique familiale municipale. Lors des rencontres avec le Comité consultatif, la chercheure, en raison de la nature de la recherche-action, était égalitaire avec les autres membres avec qui elle travaillait. Les connaissances que nous avons acquises se sont faites en temps réel, et n'auraient pu être obtenues par une méthode plus classique de recherche. Dans la logique de ce processus de « work in progress », la chercheure s'auto-forme et s'auto-évalue tout au long du travail collectif.

Lors des prochaines réalisations de rédaction de politiques familiales municipales, il sera possible pour nous ou pour tout autre intervenant d'enrichir les cadrages et de bonifier la validation de notre démarche.

CHAPITRE 3

REVUE DE LITTÉRATURE ET PRÉSENTATION D'UN CADRE THÉORIQUE

3.1 REVUE DE LITTÉRATURE

Nous tenterons, dans cette section, d'expliquer les termes nécessaires à la bonne compréhension d'une recherche sur la politique familiale. Nous débuterons par le sens même de notre travail soit la recherche-action. Par la suite, la politique dans le sens large sera abordée. Nous terminerons par le cœur de notre recherche, la politique familiale.

La littérature actuelle reconnue scientifiquement concerne surtout les recherches au sujet de paliers de gouvernement supérieur soit le provincial et quelquefois le fédéral.

3.1.1 Recherche-action

« Le praticien utilise un cadre de référence selon lequel l'action précède l'explication scientifique. Pour lui, l'efficacité de l'action n'est aucunement reliée à l'application d'un savoir contrôlé en laboratoire; l'action progresse par essais et erreurs ». ²¹

Malgré l'importance du phénomène de rédaction d'une politique familiale municipale, peu de cadres théoriques sont fournis aux chercheurs. Le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine et le Carrefour action

²¹*Id.* 4, p. 9.

municipale et famille nous procurent, par contre, des pistes de réflexions très intéressantes sur le processus à utiliser.

Comme notre objectif de départ était de trouver une façon de faire par l'étude d'un cas, il a été convenu, étant donné l'implication de l'auteur dans le processus, que nous ferions une recherche-action. De plus, notre directeur de recherche a participé à deux démarches semblables dans des municipalités pour des recherches-actions mais, dans ces cas, sur les politiques culturelles.²²

Nous aimerions donc, dans cette première partie de revue de littérature, démontrer en quoi correspond une telle démarche de recherche-action.

Selon Cardinal et Morin (1993), la recherche-action fut créée aux États-Unis par Kurt Lewin (psychologue) après la Seconde Guerre mondiale et utiliserait une méthodologie différente, puisque sa

« finalité vise le changement. Il s'agit avant tout d'une démarche de compréhension et d'explication de la praxis des groupes sociaux, par l'implication des groupes eux-mêmes, dans le but d'améliorer leur praxis. La recherche-action, à visée émancipatrice et transformatrice du discours, des conduites et des rapports sociaux, exige des chercheurs qu'ils s'impliquent comme acteurs et dès lors qu'ils s'imprègnent des fruits de leurs réflexions pour expliquer dans l'action et hors de l'action leur devenir en constante évolution. Elle est toujours liée à une

²² LAQUERRE, Stéphanie (2003) *Recherche-action : présentation d'un modèle d'analyse et de planification d'un système culturel et d'une démarche d'élaboration d'une politique culturelle, le cas de la Ville de Longueuil*, MÉMOIRE (M.A.), Université du Québec à Trois-Rivières, 77 p.

BÉLIVEAU-PAQUIN, Geneviève (2003) *Élaboration d'une politique publique municipale par la recherche-action : le cas de la politique culturelle de Chambly*, essai (M.A.). Université du Québec à Trois-Rivières, 102 p.

action qui la précède ou qui l'englobe et s'enracine dans une histoire ou un contexte ».²³

Bardier (1996) accorde aussi à Lewin le mérite de ce courant de pensée. Mongeau (2005) mentionne également que « Lewin postulait qu'il fallait agir sur la réalité pour la connaître ».²⁴ Ainsi, « le positionnement des chercheurs peut ainsi être de mettre leur savoir au service d'une expérimentation sociale ou d'un changement social plus large ».²⁵

Selon Shani et Pasmore (1985), reprise par Coghlan et Brannick : « action research may be defined as an emergent inquiry process in which applied behavioral science knowledge is integrated with existing organizational knowledge and applied to solve real organizational problems. It is simultaneously concerned with bringing about change in organizations, in developing self-help competencies in organizational members and adding to scientific knowledge. Finally, it is an evolving process that is undertaken in a spirit of collaboration and co-inquiry ».²⁶

Une recherche-action est « un instrument de changement en vue de corriger de manière efficace, une situation devenue problématique ».²⁷ Elle est le lien entre la recherche et la pratique. Elle peut parfois se nommer aussi recherche active.

²³ MORIN, André et Pierrette CARDINAL (1993) « La modélisation systémique peut-elle se concilier avec la recherche-action » *Éduca-technologique*, vol. 1, n° 2.

²⁴ MONGEAU, Gilles (2005) « Transformer les pratiques pour les connaître: recherche-action et professionnalisation enseignante » *Educ. Pesqui.* vol. 31, n° 3, Sept./Dec. 2005

²⁵ *Id.* 24.

²⁶ COGHLAN, David et Teresa BRANNICK (2005) *Doing action research in your own organization*, second edition, London, SAGE publications Ltd, p. 3.

²⁷ *Id.* 19, p. 25.

Le chercheur ou agent de changement selon Hess est « capable de fixer les objectifs vers lesquels un groupe se dirige et elle suppose que les personnes et les groupes concernés peuvent parvenir eux-mêmes à une maîtrise de plus en plus grande de leurs décisions, de leurs actions et de leur avenir ».²⁸ Selon une définition de Hugon et Seibel (1988), citée par Laquerre (2003), la recherche-action sert aussi à « transformer la réalité et produire des connaissances concernant ces transformations ».²⁹

Il y a recherche parce que, dans le sens même du terme, il y a remise en cause des processus établis. Il y a en même temps action parce que la recherche se fait où il est possible d'effectuer des vérifications.

Selon Barbier (1996), il n'y a pas de recherche-action sans que la collectivité participe activement :

« Il faut entendre ici le mot “participation” dans son sens le plus fort épistémologiquement : on ne peut rien connaître de ce qui nous intéresse (le monde affectif) sans que nous soyons partie prenante, “actants” dans la recherche, sans que nous soyons vraiment concernés personnellement par l'expérience dans l'intégralité de notre vie émotionnelle, sensorielle, imaginative, rationnelle. C'est la reconnaissance d'autrui comme sujet de désir, de stratégie, d'intentionnalité, de possibilité solidaire. Dans la recherche-action existentielle, il s'agit de donner un statut épistémologique et heuristique dans le groupe pour et par le groupe impliqué, à l'émotion comme conduite intermédiaire entre, ce que Max Pagès, nomme la “trace” (physiologique) et le “sens” (fantasmatique) ».³⁰

²⁸ HESS, R. (1981) « Lewin et la recherche- action » dans « La sociologie d'intervention », *Le sociologue*, Paris, PUF, p. 99-109..

²⁹ *Id.* 19, p. 27.

³⁰ BARBIER, René (2006) *La recherche-action existentielle* [En ligne] <http://www.barbier-rd.nom.fr/RAInternet.Html>

D'après Mayer et Ouellet (1991), « les données recueillies au cours du travail n'ont pas de valeur ni de signification en soi; elles sont intéressantes seulement en tant qu'éléments d'un processus de changement social ».³¹ Il faut donc considérer la recherche-action dans son ensemble et non chacun des éléments étudiés. De plus, « le chercheur abandonne (provisoirement du moins) le rôle d'observateur extérieur qu'il s'attribue habituellement - donc l'attitude de distance sociale et physique qui le sépare des personnes constituant son objet de recherche - au profit d'une attitude participante, allant de l'observation empathique à l'interaction directe en vue d'une coopération réelle, et instaurant une relation de sujet à sujet entre lui et les autres partenaires (ce qui n'exclut pas la distance critique!) ».³²

Selon Curry (2005), la recherche-action « se concentre sur la résolution de problèmes existants dans un contexte réel »³³, comparativement à une recherche qui se déroulerait en laboratoire où les variables peuvent facilement être identifiées et isolées. La recherche-action doit obligatoirement impliquer la communauté selon Stringer (1999) en tenant compte de « l'histoire des gens, leur culture, leurs pratiques interactionnelles et leurs vies affectives ».³⁴

³¹ MAYER, Robert et Francine OUELLETTE (1991) *Méthodologie de recherche pour les intervenants sociaux*, Boucherville, Gaétan Morin Éditeur, 537p.

³² *Id.* 31.

³³ CURRY, Ann (2005) *La recherche en action : l'implication des étudiants et des professionnels*, World Library and Information Congress, 71th IFLA General Conference and Council, 21 juillet, p.1.

³⁴ *Id.* 33, p. 1.

La recherche-action nécessite quatre grandes étapes selon une étude de *Quartiers en essor*³⁵, la première étant la planification, la deuxième, l'action, la troisième l'observation et la dernière, la réflexion. La recherche-action parce qu'elle est un processus en continu, permet de réviser la méthodologie au fur et à mesure du processus et, selon le Centre international de recherche-action du Burkina Faso, « tenir compte de l'évolution du contexte, des mentalités et des politiques ».³⁶ Valeau (1997) mentionne que la recherche-action « serait donc l'articulation des théories et des pratiques dans une perspective de changement social et une approche scientifique permettant à un groupe d'acquérir une conscience critique et constructive de son action ».³⁷

Barbier (1996) apporte une comparaison intéressante entre la recherche classique et la recherche-action :

« la recherche classique passe par cinq phases à cet égard : la formulation des problèmes, la négociation d'accès au terrain, la collecte des données, leur évaluation et leur analyse, la présentation des résultats. La recherche-action se démarque sur chacun de ces points. La recherche-action reconnaît que le problème naît d'un groupe en crise dans un contexte précis. Le chercheur ne provoque pas mais le constate et son rôle consiste à aider la collectivité à en déterminer les tenants et les aboutissants les plus cruciaux par une prise de conscience des acteurs du problème dans une action collective ».³⁸

³⁵ QUARTIERS EN ESSOR (2006) *Info-fiche, La recherche-action et l'apprentissage sur le terrain*, p. 1.

³⁶ CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE-ACTION DU BURKINA FASO [En ligne]
http://www.cifra-bf.org/recher_action.html

³⁷ VALEAU, Patrick (1997) *La gestion des volontaires dans les Associations humanitaires un passage par les contingences de l'implication*, Thèse (Ph. D.) Université de Réunion, France, [En ligne]
http://www.valeau.com/Index_de_Doc_Router.html

³⁸ BARBIER, René (1996) *La recherche-action*, Paris, édition Anthropos, p. 35.

Nous résumons sous forme de tableau les éléments qui différencient ces deux démarches selon Barbier (1996).

Tableau 1
Différence entre une recherche-action et une recherche traditionnelle selon Barbier

	Recherche-action	Recherche traditionnelle
Formulation des problèmes	<p>Pas de formulation d'hypothèses.</p> <p>On reconnaît que le problème naît d'un groupe en crise dans un contexte précis.</p>	Formulation des hypothèses et des préoccupations théoriques.
La négociation d'accès au terrain		
Collecte des données	<p>Les questions sont celles de la collectivité entière.</p> <p>Instruments de recherche plus interactifs et implicationnels.</p>	<p>Instrumente rationnellement et décrit la façon de recueillir les données.</p> <p>Échantillon représentatif.</p>
Évaluation et analyse des données	Les données sont retransmises à la collectivité afin de connaître sa perception de la réalité.	Analyse pour voir si chaque élément de preuve est bien clair, conforme et non déformé par d'autres facteurs.
Présentation des résultats	<p>L'interprétation et l'analyse sont le produit de discussions de groupes.</p> <p>Impose la communication des résultats de l'enquête aux membres impliqués dans la recherche et le chercheur analyse leurs réactions.</p>	Utilisation de statistiques pour vérifier la corrélation entre les données.

Source : Barbier, René (1996) La recherche-action pp. 35 et 36 tableau réalisé par Linda Duval

Allard-Poesi et Perret (2004) prétendent qu'une des difficultés de la recherche-action résulte du fait que le chercheur est aussi parti prenante de la recherche.

En effet,

« si l'évaluation est parfois posée comme centrale dans le dispositif de recherche-action (Argyris et a., 1985; Bartunek, 1993), celle-ci est souvent éludée dans la présentation des travaux empiriques se revendiquant d'une telle démarche. Or, cette dimension soulève de nombreuses difficultés : Qui juge des changements produits? En regard de quel(s) problème(s) initial(aux)? Le chercheur est-il le seul juge des résultats? Les acteurs sont-ils les évaluateurs privilégiés des changements produits qui épousent une conception ambivalente, conflictuelle et dynamique du problème à résoudre ». ³⁹

Cardinal et Morin (1993) mentionnent également qu'étant donné l'« approche contextuelle de la réalité, elle risque de ne laisser émerger qu'une facette d'une réalité en soi plus complexe et de n'engendrer ainsi qu'un changement à court terme ». ⁴⁰

Étant donné que ce n'est pas l'objet du mémoire, nous ne pouvons établir les bases épistémologiques et méthodologiques détaillées de l'ensemble de la démarche qu'on appelle la recherche-action dans la littérature scientifique. Nous nous permettons donc de référer le lecteur moins familier avec ces méthodologies à des auteurs reconnus mondialement qui expliquent plus en détails les caractéristiques de cette démarche scientifique alternative et sa

³⁹ ALLARD-POESI, Florence et Véronique Perret (2004) *La représentation du problème dans la recherche-action : définitions et illustration au travers de l'élaboration d'un projet stratégique*, 13^e conférence de L'AIMS, p. 25.

⁴⁰ MORIN, André et Pierrette CARDINAL (1993) « La modélisation systémique peut-elle se concilier avec la recherche-action » *Éduca-technologique*, vol. 1, n° 2 [En ligne] <http://www.sites.fse.ulaval.ca/reveduc/html/vol1/no2/morin.html>

pertinence dans des cas semblables au nôtre : Reason, (1998)⁴¹, Kemmis et Lincoln (2005)⁴², Patton-Quinn (2002)⁴³, Lincoln et Guba (1985)⁴⁴, Checkland et Scholes (1991)⁴⁵, Moles (1990)⁴⁶ et finalement Crozier et Friedberg (1992)⁴⁷.

3.1.2 Politique

En français et en anglais, le terme politique peut référer à deux niveaux, soit la politique (gouverne) ou la politique (document écrit). Nous tenterons dans les pages qui suivront d'en comprendre quelques distinctions. De plus, Lemieux (1995) distingue la perception d'une politique publique entre les acteurs gouvernementaux ou le chercheur :

« Pour les enseignants et les chercheurs, les politiques publiques renvoient à des ensembles d'actions dont la plupart ne sont pas considérées comme des politiques par les acteurs gouvernementaux ». ⁴⁸

« Quand un gouvernement fait un énoncé de politique, il prend des engagements dont il sera imputable par la suite ». ⁴⁹ Lemieux (1995) identifie aussi que, malgré le fait qu'il y ait plusieurs définitions de politiques publiques, « on y retrouve toujours l'un ou l'autre des éléments suivants : les activités, les acteurs, les

⁴¹ REASON, Peter (1998) « *Three Approaches to Participative Inquiry* » *Strategies of Qualitative Inquiry*, Thousand Oaks, London, Sage Publications, p. 261-291.

⁴² KEMMIS, Stephen et Yvonna S. LINCOLM (2005) *The sage handbook of Qualitative Research*, 3^e édition, London, Sage publications, 1199 p.

⁴³ PATTON-QUINN, Michael (2002) *Qualitative Research & Evaluation Methods*, 3^e édition, Thousand Oaks, London, Sage Publications, 541 p.

⁴⁴ LINCOLN, Yvonna S et Egon GUBA (1985) *Naturalistic Inquiry*, Beverly Hills, Sage Publications, 415 p.

⁴⁵ CHECKLAND, Peter et Jim SCHOLES (1991) *Soft Systems Methodology in Action*, Chichester, John Wiley & Sons, 329 p.

⁴⁶ MOLES, Abraham A., (1990) *Les sciences de l'imprécis*, Paris, Éditions du Seuil, 302 p.

⁴⁷ CROZIER, Michel et Erhard FRIEDBERG (1992) *L'acteur et le système : les contraintes de l'action collective*, Paris, Éditions du Seuil, 500 p.

⁴⁸ LEMIEUX, Vincent (1995) *L'étude des politiques publiques : les acteurs et leur pouvoir*, Québec, Les presses de l'Université Laval, p. 2.

⁴⁹ *Id.* 48, p. 3.

problèmes et les solutions ».⁵⁰ Lemieux mentionne également qu' « une politique publique est une série d'actions ou d'inactions que les autorités publiques choisissent d'adopter pour régler un problème ou un ensemble interrelié de problèmes ».⁵¹ Pour qu'il puisse y avoir une politique, il faut qu'il y ait un problème ou un enjeu, ce dernier étant naturellement de nature publique.

Pour Michel Bellavance (1985), les politiques gouvernementales réfèrent simplement à ce que les autorités politiques et administratives légitimement constituées décident de faire ou de ne pas faire et ce qu'elles font en réalité, cette définition allant dans le même sens que celle de Rye (1984).⁵²

Pour le Nova Scotia Nutrition Council (2005) : « [...] les politiques guident nos actions. Les politiques englobent des lignes directrices, des règlements, des lois, des principes et des directives. Elles précisent ce qui doit être fait, qui doit le faire et pour qui (ou à qui) il faut le faire ».⁵³ Ce même guide précise aussi que les politiques publiques sont « des cadres généraux d'idées et de valeurs qui guident les décisions et les mesures ou l'absence de mesures, prises par les gouvernements relativement à certains enjeux ou problèmes ».⁵⁴

⁵⁰ *Id.* 48, p. 3.

⁵¹ *Id.* 48, p. 5.

⁵² *Id.* 48, p. 4.

⁵³ NOVA SCOTIA NUTRITION COUNCIL ET ATLANTIC HEALTH PROMOTION RESEARCH CENTRE DE LA DALHOUSIE UNIVERSITY (2005) *La nourriture vous y avez pensé? Cahier d'activités pour améliorer la sécurité alimentaire et influencer les politiques*, p. 25.

⁵⁴ *Id.* 53, p. 29.

Bogenschneider (2006) définit : « policy as a plan or course of action carried out through the development, enactment, and implantation of law, rule, or code in the public or private sector ».⁵⁵

Quant à lui, Hechhmer (1994) considère que « policies may be generally described as declarations of an organization's goals, intentions and priorities. They create a framework within an administration can perform it assign duties with positive and clearly defined direction ».⁵⁶ Les politiques pourraient aussi référer à des « standards » de façon de faire pour influencer et contrôler les décisions et actions futures (traduction libre).⁵⁷ Pour Margaret Thompson, la politique équivaut à des « lignes directrices auxquelles une personne doit se plier dans le cadre de sa participation aux affaires publiques ».⁵⁸

Pour Ouellette (2005), une politique publique, c'est « l'énoncé des orientations et des objectifs d'un gouvernement ou d'une collectivité sur un sujet d'intérêt public; une prise de position qui peut être implicite et - ou explicite; une orientation influencée par divers facteurs sociaux; un instrument étatique qui se distingue d'une loi ou d'un programme ».⁵⁹

⁵⁵ BOGENSCHNEIDER, Karen (2006) «Teaching Family Policy in Undergraduate and Graduate Classrooms : Why It's Important and How to Do It Better», *Family Relations*, num. 55 , January 2006, p. 19.

⁵⁶ HERCHMER, B. (Summer 1994) « Policy... a four letter word. A question of planning and community development » *Journal of leisurability*, vol. 21-2, p.14.

⁵⁷ *Id.* 55.

⁵⁸ ASSOCIATION CANADIENNE DES PARCS, Margaret Thompson (1990), mai 1990, *éditorial* p. 5.

⁵⁹ OUELLETTE, Françoise-Romaine et ass. (2005) *Aqir sur les politiques familiales, la recherche : un outil indispensable. fiches synthèses de transfert de connaissances*, Partenariat Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles, INRS Urbanisation, culture et société, p. 15.

Dans une thèse de doctorat, St-Pierre (1999) apporte un éclaircissement entre les différents termes du politique : « Le terme *politique*, selon l'utilisation de différents modes grammaticaux, acquiert différentes significations. À cet effet, *la politique* (politics), synonyme d'action, se confond avec *le politique* (politics) synonyme de l'univers de l'action et la politique (policy) comme mesure législative. Toutes ces représentations engendrent donc dans l'utilisation courante du terme *politique* une grande confusion de sens chez les individus. Le terme politique ne réfère pas à une chose physique, mais à une pratique multiforme et mouvante. Il englobe plusieurs réalités et il est réactivé et réorienté selon les époques et les différents paradigmes sociaux existants (J.M. Denquin, 1990) ». ⁶⁰

Une politique municipale serait, selon le Conseil régional du loisir Québec et Chaudière-Appalaches (1992), un document expliquant le genre de relations que la municipalité entend entretenir avec les différentes organisations du milieu. Selon Michel de la Durantaye (2002), une « politique culturelle est un cadre général dans lequel la municipalité exprime ses ambitions et ses intentions. Elle relève de la volonté politique et doit être adoptée par résolution ou décision du conseil municipal ». ⁶¹ Il mentionne également que « de façon générale, une politique municipale doit comprendre des intentions et des finalités (buts escomptés) du conseil municipal, elle doit fournir des grandes orientations, des

⁶⁰ ST-PIERRE, Marjolaine (1999) *L'influence des groupes d'intérêt en éducation sur le processus d'élaboration de la loi de l'Instruction publique au Québec*, Thèse (Ph.D.) Université de Montréal, 369 p. [En ligne]

⁶¹ DE LA DURANTAYE, Michel (2000) *État de la situation en matière de politiques culturelles municipales au Québec*, Conférences, colloque RCRC, p. 8.

valeurs municipales partagées, des principes et des normes à respecter ».⁶² Ce dernier clarifie dans son exposé qu'une politique municipale doit « prévoir des stratégies, des instruments et moyens généraux d'intervention en vue de ces orientations ».⁶³

⁶² *Id.* 61.

⁶³ *Id.* 61, p. 16.

3.1.3 Politique familiale

Maintenant que nous avons vu le terme politique dans un sens plus élargi, nous présentons dans cette section la notion de politique familiale aussi dans un sens large, incluant quelques fois les notions retenues pour les paliers de gouvernement supérieur.

Selon le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine (2006), la politique familiale est un « ensemble de mesures en faveur des familles, destinées à avoir un impact sur leurs ressources et éventuellement sur leur structure ». ⁶⁴ La politique doit guider le conseil de ville dans les mesures qui peuvent avoir un effet sur la qualité de vie familiale. Elle doit assurer « la cohérence et la permanence des orientations relatives à la famille. Elle permet également à la municipalité ou à la MRC de jouer un rôle catalyseur auprès des autres acteurs interpellés par la problématique familiale ». ⁶⁵ En 1993, le gouvernement du Québec dans le guide *Les municipalités et les familles* notait que « par politique familiale, on entend une politique de soutien aux parents dans leurs rôles. Elle sert de guide lors de la prise de décision du conseil sur des sujets susceptibles d'avoir un impact sur la vie des familles ». ⁶⁶

⁶⁴ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA FAMILLE, DES AÎNÉS ET DE LA CONDITION FÉMININE, *Historique de la politique familiale au Québec* [En ligne] <http://www.mfacf.gouv.qc.ca/thematiques/famille/politique-familiale/historique.asp>

⁶⁵ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE ET DE LA FAMILLE (2003) *Implantation ou mise à jour d'une politique familiale : soutien financier et technique aux municipalités et aux MRC*, Québec, p. 16.

⁶⁶ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES (1993) *Les municipalités et les familles*, Québec, p. 13.

Pour Ouellette (2005), c'est « un cadre à l'intérieur duquel les autorités gouvernementales et les collectivités cherchent à définir et réguler la contribution des familles à la prise en charge des êtres humains, et ce, aux différents âges de leur vie ». ⁶⁷

Pour la Ville de Québec :

« La finalité de la politique a donc été définie comme suit : En prenant acte de la diversité des réalités familiales, en agissant à l'intérieur des ses champs de compétences, en collaborant avec les acteurs locaux et régionaux, la Ville et ses arrondissements s'engagent à offrir un milieu de vie qui soutient activement les familles, facilite leur organisation quotidienne, favorise leur développement et l'épanouissement de leurs membres. Ce faisant, la Ville entend reconnaître la contribution des familles au mieux-être de la collectivité ». ⁶⁸

La Ville de Gatineau mentionne sur son site Internet que « la politique familiale a pour but d'exposer clairement :

- ce qui définit la famille;
- les rôles de la Ville;
- les valeurs;
- les principes directeurs;
- les orientations;
- les axes d'intervention municipale à l'intérieur d'une ville pensée pour la famille ». ⁶⁹

La Ville de Genève reconnaît que la politique familiale est « l'action volontaire (stratégique, exécutive, coordinatrice) conduite par une communauté en vue d'affirmer et de renforcer les compétences de la famille dans les missions qui lui

⁶⁷ *Id.* 59, p. 19.

⁶⁸ VILLE DE QUÉBEC (2004) *Projet de politique familiale municipale de la Ville de Québec, document de consultation*, p. 20.

⁶⁹ VILLE DE GATINEAU (2005) *Vers un idéal pour la famille : politique familiale*, 27 p. [En ligne] <http://www.ville.gatineau.qc.ca/politique-familiale.htm#politique>

sont propres, soit : se fonder, se maintenir et se développer, assurer la protection, l'éducation et la socialisation du noyau familial et de chacun de ses membres ». ⁷⁰ Le ministère des Affaires municipales mentionnait en 1993 que la politique familiale doit en être une de soutien aux parents dans leurs rôles et qu' « elle sert de guide lors de la prise de décision du conseil sur des sujets susceptibles d'avoir un impact sur la vie des familles. De plus, elle assure une cohérence et une permanence dans les orientations visant les familles ». ⁷¹

Ces politiques selon Coutu (2004) permettent la concertation entre les acteurs et proposent « des solutions réfléchies aux diverses problématiques se répercutant sur la vie familiale, directement ou indirectement, pouvant se rencontrer dans le milieu municipal. Il est clairement affirmé que, de par son pouvoir réglementaire et sa connaissance du milieu qu'elle dessert, la municipalité peut soutenir efficacement la participation des autres institutions publiques présentes sur le territoire municipal, dont la mission est, en tout ou en partie, d'ordre familial ». ⁷²

3.2 HISTORIQUE DES POLITIQUES

Après avoir réalisé ce en quoi consistaient les termes importants de la littérature au sujet des politiques familiales, nous croyons qu'il est essentiel de saisir ce processus dans l'évolution. Cette section identifiera l'histoire de la politique familiale du point de vue du Québec, du municipal et du niveau local.

⁷⁰ VILLE DE GENÈVE, *Politique de la famille* [En ligne] <http://www.geneve.ch/social/presse/famille.html>

⁷¹ *Id.* 66, p. 13.

⁷² *Id.* 17, p. 7.

3.2.1 Historique des politiques familiales gouvernementales du Québec

Au niveau provincial, le gouvernement du Québec en 1961 accorde des allocations financières pour les jeunes de 16 et 17 ans qui continuent à fréquenter les écoles. En 1962, c'est la création du Conseil supérieur de la famille qui existera jusqu'en 1971. Les allocations financières familiales québécoises débutent, quant à elles, en 1967 pour les enfants qui ont moins de 16 ans. En 1970, le programme d'assurance-maladie prend naissance et c'est en 1971 que commence le premier programme de congé de maternité (programme fédéral) qui a une durée de 15 semaines avec un délai de carence de deux semaines. C'est aussi en 1971 que le gouvernement du Québec crée le Conseil des affaires sociales et de la famille. En 1972, une nouvelle déduction fiscale s'ajoute tant aux niveaux provincial que fédéral, celle pour les frais de garde d'enfants.

« Le gouvernement du Québec adopte en 1975 la Charte des droits et libertés de la personne qui consacre l'égalité des sexes et interdit la discrimination à l'embauche et à la promotion pour des motifs liés au sexe, à l'état civil ou à la grossesse. Cette charte favorisera l'intégration des femmes au marché du travail ». ⁷³ A suivi quelques années plus tard (1977) la Loi sur la protection de la jeunesse.

Durant les années 80, des organismes communautaires, comme la Fédération des unions des familles, renforcent leurs pressions pour que le gouvernement du

⁷³ *Id.* 64.

Québec mette en place une politique familiale provinciale. « En 1983 est formé le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec. Cet organisme de pression, qui milite en faveur de l'adoption d'une politique familiale, est composé de 29 associations issues des milieux familiaux, féminins, syndicaux et parapublics. Le gouvernement du Québec crée, de son côté, un Secrétariat à la politique familiale en 1984 ».⁷⁴ C'est en 1987 que le gouvernement du Québec adopte son premier énoncé de politique familiale. L'année suivante, le Conseil de la famille naît (en 1997, ce dernier devient, avec l'adoption de la loi 145, le Conseil de la famille et de l'enfance).

En 1988, le Secrétariat à la famille crée, en collaboration avec l'Union des municipalités du Québec et l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec, un document intitulé *Agir pour les familles dans les municipalités*.⁷⁵ Ce guide « lance une invitation aux autorités municipales à penser et à agir pour les familles dans le cadre de leurs interventions ».⁷⁶ Cet ouvrage se voulait une réponse à l'énoncé de politique familiale du gouvernement du Québec de 1987, « qui invitait tous les niveaux de gouvernement et milieux responsables du soutien à apporter aux familles à s'impliquer activement dans la politique familiale ».⁷⁷

⁷⁴ *Id.* 64.

⁷⁵ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, UMQ, UMRCQ (1988) *Agir pour les familles dans les municipalités*, 7 p.

⁷⁶ *Id.* 75, p. 3.

⁷⁷ *Id.* 75.

En 1989, le Conseil de la famille, dans un guide intitulé *Penser et agir famille : guide à l'intention des intervenants publics et privés*, reconnaît que c'est la famille qui est le premier milieu de vie, d'apprentissage et de socialisation et que ce sont les parents qui sont les premiers responsables de la famille. C'est aussi à cette même époque que le Carrefour action municipale et famille prend sa place pour supporter les municipalités qui désirent instaurer une politique familiale municipale. Par contre, « l'élément perturbateur dans les débuts du Carrefour, relativement à la sensibilisation à l'importance d'une politique familiale, fut celui du *dumping* du gouvernement québécois dans la cour des municipalités, sans les revenus nécessaires pour exercer de nouveaux rôles ».⁷⁸ Sont publiés lors de la même année (soit 1989), le guide *Ma famille, ma ville, nos loisirs* et le *Guide du responsable municipal des questions familiales*. Le premier vise « à concrétiser l'engagement municipal en faveur des familles québécoises en lançant une invitation aux services de loisirs municipaux et à leurs comités de loisirs afin qu'ils pensent et agissent pour les familles ».⁷⁹ Le second, produit par la Fédération des unions des familles, traite surtout du rôle du Responsable des questions familiales et de son rôle au sein de l'administration municipale. De plus, ce guide mentionne également qu'« on ne doit pas se tourner vers la municipalité et lui donner de nouvelles responsabilités sans lui fournir les moyens nécessaires pour assumer de telles fonctions. Il faudra distinguer entre ce qu'elle peut déjà faire en matière de politique familiale et ce qu'elle pourrait faire

⁷⁸ *Id.* 18, p. 2.

⁷⁹ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE ET RQLM (1989) *Ma famille, ma ville, nos loisirs : guide*, p. 3.

si on lui en donnait la mission et les moyens d'actions ».⁸⁰ En 1993, le ministère des Affaires municipales propose dans le guide *Les municipalités et les familles* les étapes de réalisation d'une politique familiale municipale.

« En 2002, le ministère de la Famille et de l'Enfance a déposé un *Plan concerté pour les familles au Québec* ».⁸¹ Un des programmes de ce plan est le support financier aux municipalités ou aux municipalités régionales de comté (MRC) désireuses d'adopter une politique familiale et un plan d'action.

C'est par souci d'adapter le milieu de vie aux besoins des familles⁸² que les municipalités s'associent à la politique familiale du Québec, comme l'indique clairement le Plan concerté pour les familles du Québec produit par le ministère de la Famille et de l'Enfance en 2002. « L'usage habituel veut que la notion de milieu de vie réfère d'abord aux municipalités et à leurs actions sur les territoires, ainsi que sur les communautés et les familles qui y vivent ».⁸³ Cette mesure vise à augmenter, voire doubler le nombre de politiques familiales locales, puisque seulement une cinquantaine de municipalités possèdent une politique en ce sens sur une possibilité de 1 000.⁸⁴ La mesure adoptée en 2002 (qui est toujours en vigueur au moment d'écrire ce document) accorde aux municipalités jusqu'à 50 % des coûts de réalisation d'une politique.

⁸⁰ FÉDÉRATION DES UNIONS DE FAMILLE (1989) Guide du responsable municipal des questions familiales. L'action municipale en faveur des familles, p. 7.

⁸¹ *Id.* 64.

⁸² *Id.* 15, p. 10.

⁸³ CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE (2005) *Bilans et perspectives Le rapport 2004-2005 sur la situation et les besoins des familles et des enfants*, p. 170

⁸⁴ *Id.* 83, p. 179.

Le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine mentionne à cet effet que « le concours de plusieurs acteurs sociaux est nécessaire pour assurer le bien-être des familles. En raison des besoins variés des familles et des nombreux domaines dans lesquels des actions sont nécessaires, le ministère compte sur l'appui de différents acteurs sociaux, notamment les municipalités, les organismes communautaires et les Conférences régionales des élus (CRÉ), pour atteindre ses objectifs en matière familiale ». ⁸⁵

Les politiques familiales se retrouvent donc en deux générations, la première étant les politiques familiales adoptées avant la mesure de soutien du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine. « Une deuxième génération d'énoncés est actuellement en voie d'adoption. Les municipalités bénéficient cette fois-ci de la mesure de soutien du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, qui fut mise en vigueur en 2002-2003 et se prolongera jusqu'en 2006. Dès la première année de la mesure, le nombre de municipalités engagées dans le projet des politiques familiales s'est élevé significativement. À la fin janvier 2005, 90 municipalités en ont bénéficié pour compléter ou entamer la démarche d'adoption d'énoncés de politiques et de plans d'action en matière familiale ». ⁸⁶ À cet effet, nous reproduisons le tableau du Conseil de la famille et de l'enfance qui indique bien de quelle façon la mesure a eu un impact positif sur le nombre de municipalités qui adoptent une politique familiale municipale.

⁸⁵ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA FAMILLE, DES AÎNÉS ET DE LA CONDITION FÉMININE [En ligne]

<http://www.mfacf.gouv.qc.ca/thematiques/famille/politique-familiale/partenaires.asp> .

⁸⁶ *Id.* 83, p. 185.

Tableau 2

Mesure de soutien financier aux municipalités locales ou régionales de comté qui élaborent ou mettent à jour une politique familiale

Année	Nombre de municipalités locales	Nombre de municipalités régionales	Population	Montant accordé
2002-2003	55	4	2 256 862	957 857 \$
2003-2004	8	0	526 429	197 000 \$
2004-2005	18	5	454 428	320 830 \$
TOTAL	81	9	3 237 719	1 475 687 \$

Source : Direction des programmes à la famille, avec la collaboration de la Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, MESSF, janvier 2005. Cité dans le rapport du Conseil de la famille et de l'enfance⁸⁷

Le programme de soutien aux municipalités est reconduit pour une année supplémentaire, mais pourrait se terminer au mois de mars 2007.

⁸⁷ *Id.* 83, p. 186.

3.2.2 Historique des politiques familiales municipales

Les municipalités ont depuis fort longtemps considéré les familles au premier plan de leur intervention. Voyons un peu l'histoire de ce processus.

« Au Québec, les mouvements sociaux traitant de la famille existent en cas depuis longtemps. Marie-Paule Malouin (1998) a retracé les formes pionnières dans les mouvements d'action catholique et les écoles de parents qui, à partir des années 1930, répondaient à une première transformation des conditions de vie des familles modernes. C'est dans leur continuité que fut créée la Fédération des unions des familles en 1958, elle-même à l'origine de la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille, FQOCF, en 2002 ».⁸⁸

Divers groupes communautaires comme des Maisons de la famille ou des Centres parents-enfants étaient membres de ce regroupement; plus tard s'y sont greffés des groupes de défense des droits des parents monoparentaux.

« Dans les années 80, le gouvernement du Québec réalisait une consultation publique sur la politique familiale. C'est à cette occasion que l'idée d'une politique familiale municipale fut évoquée. En effet, lors de cette consultation, les municipalités furent interpellées pour désigner, au sein de leur conseil, une personne élue *responsable des questions familiales*. Cette suggestion, du

⁸⁸ LEMIEUX, Diane et autres (2005) *La parentalité dans les organismes communautaires famille*, INRS Urbanisation, Culture et Société, p. 2.

directeur général de la Fédération des unions des familles, faisait partie du mémoire que l'organisme déposait à la consultation ». ⁸⁹

En 1989 avait lieu le premier congrès de l'Union des familles. Les municipalités présentes « ont émis le souhait d'avoir un lieu qui s'adresserait plus spécifiquement à elles en ce qui concerne la reconnaissance et le développement d'actions à poser en faveur des familles. Ainsi est né le Carrefour action municipale et famille ». ⁹⁰ En 2006, le Carrefour fêta donc son 18^e anniversaire de Colloque de l'action municipale en faveur des familles. Cet organisme est devenu autonome à partir de 2002.

La première ville au Québec à se doter d'une politique familiale municipale fut la Ville de Brossard en 1989. Ont suivi de près les villes de Sherbrooke et Lachine.

La première politique familiale, soit celle de la Ville de Brossard, a été réalisée avec le support d'un comité ad hoc et plusieurs recommandations furent adoptées en fonction du bien-être des familles.

Les villes peuvent rédiger des politiques familiales et, comme le mentionne la Ville de Sorel-Tracy, « les objectifs généraux sont :

- servir de mobilisateur et de déclencheur pour une réflexion sur la qualité de vie dans Sorel-Tracy;

⁸⁹ *Id.* 18, p. 1.

⁹⁰ DESHAIES, Johanne (1999) « Le Carrefour action municipale et famille » *Le regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec* [En ligne] <http://www.familis.org/riopfq/activites/carrefour.html>

- fournir à l'administration municipale un cadre de référence et d'intervention;
- harmoniser les actions actuelles et futures en lien avec la famille;
- améliorer la qualité de vie des familles établies sur le territoire;
- diffuser une image positive de Sorel-Tracy et attirer de nouvelles familles;
- créer un sentiment d'appartenance à la nouvelle ville née d'une fusion;
- favoriser la diffusion et l'échange d'informations entre les partenaires et auprès de la population quant aux actions et services s'adressant aux familles ». ⁹¹

3.2.3 Historique des actions en faveur des familles : le cas de Saint-Basile-le-Grand

3.2.3.1 Contexte général

La Ville de Saint-Basile-le-Grand, sans avoir de politique familiale, offrait déjà des mesures pour faciliter la vie des familles sur son territoire, comme des subventions pour défrayer une partie du coût d'inscription aux activités de loisirs et plusieurs fêtes où tous les groupes d'âges pouvaient se rassembler. Nous présentons en annexe une section d'analyse sommaire des actions en faveur des familles avant l'adoption de la politique actuelle.

Dans le but de « s'assurer que toutes les actions soient prises pour penser et agir famille dans les axes dont elle a juridiction », la municipalité de Saint-Basile-le-Grand désirait se doter d'une politique familiale. Le conseil municipal de Saint-Basile-le-Grand, comme plusieurs autres au Québec (près de 60), décida de bénéficier du programme *Implantation ou mise à jour d'une politique familiale*,

⁹¹ VILLE DE SOREL-TRACY (2005) *Politique familiale*, p. 8.

*soutien financier et technique aux municipalités et aux MRC*⁹² pour concevoir sa propre politique, ce projet permettant de défrayer une partie des coûts associés à l'élaboration de ce type de politique. Ce programme de subvention venait aussi avec un support de formation de quinze heures offert par le Carrefour action municipale et famille.

Quelques mois avant le début des travaux, le conseil municipal de Saint-Basile-le-Grand désigna un de ses membres pour agir à titre de responsable en matière d'intervention familiale (25 novembre 2002). Au mois de juin 2003, on assista à la naissance du Comité consultation famille qui eut pour mandat d'inspirer des orientations et suggérer des actions permettant la rédaction de la politique familiale. Ce comité se composait de membres de la communauté, d'employés municipaux et de conseillers municipaux; il devait être représentatif de la population.

⁹² Du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille du gouvernement du Québec

3.2.3.2 Analyse des actions actuelles en ce qui concerne les familles : le cas de Saint-Basile-le-Grand

Nous avons constaté que les actions municipales en faveur des familles ont une histoire plus longue que les politiques familiales. Voyons un peu maintenant ce qui se réalisait à Saint-Basile-le-Grand en ce qui concerne la famille avant même que la politique familiale ne soit adoptée.

Pour ce qui est des loisirs, il existait depuis 1983 la tarification familiale de loisirs qui permettait aux enfants d'une même famille de bénéficier d'une réduction lorsqu'ils s'inscrivaient à une activité organisée par le Service des loisirs ou par un organisme associé. En lien avec l'écriture de la politique familiale, en 2004, le conseil municipal grandbasilois décida d'abolir la tarification des plateaux d'activités pour les organismes offrant des services aux jeunes sur le territoire de la municipalité⁹³, ainsi que le tarif pour tout citoyen à des activités libres comme le badminton, le tennis, les activités d'aréna, etc. Depuis, plusieurs activités à grand déploiement sont aussi organisées tout au long de l'année comme Plaisirs d'hiver (anciennement Plaisirs sur glace), la Fête nationale, les Dimanches sur le parvis, la Fête au village et une Fête des arts. Toutes ces activités visent essentiellement le rassemblement des familles.

⁹³ Tous les plateaux d'activités (aréna, gymnase, terrains sportifs, salle culturelle, etc.) sont prêtés gratuitement aux organismes reconnus du territoire afin d'organiser des activités pour les jeunes.

La Ville prend aussi la relève du réseau scolaire lors des relâches scolaires en organisant des activités structurées de type camp de jour et des activités libres sur les divers plateaux d'activités disponibles.

Lors de la planification de l'aménagement du territoire, le Comité consultatif d'urbanisme a toujours à cœur de s'assurer du développement harmonieux des secteurs résidentiels afin qu'ils puissent répondre aux besoins de divers types de famille : traditionnelle, monoparentale, etc. La Ville encourage et facilite l'installation de nouveaux Centres de la petite enfance ou de nouveaux logements sociaux. De plus, la Ville a été l'instigatrice du train de banlieue sur le territoire.

Comme exprimé précédemment, au moment de la rédaction de la politique familiale municipale, il nous a été impossible de trouver un cadre théorique scientifique complet qui nous permettait de bien comprendre la démarche de réalisation d'une politique familiale municipale pour l'appliquer au cas de Saint-Basile-le-Grand. Dans le prochain chapitre, nous présentons les cadres théoriques utilisés pour réaliser notre recherche.

CHAPITRE 4

PRÉSENTATION DE DIFFÉRENTS MODÈLES D'ÉLABORATION DE POLITIQUE MUNICIPALE

Nous présentons dans cette section les différents modèles théoriques qui ont inspiré notre recherche. Étant donné qu'au sujet de la recherche sur les politiques familiales, les cadres théoriques scientifiques sont inexistantes, notamment en ce qui concerne les politiques municipales, nous avons donc construit notre modèle à partir d'une recherche similaire en culture, mais aussi à partir des textes du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, du Carrefour action municipale et famille et du processus de la Ville de Saint-Hyacinthe. Chacun des cadres d'analyse que nous trouvons importants se retrouvent en résumé dans cette section, exposés selon l'année de leur présentation. Nous concluons sous forme de tableau avec les forces de chacun. De plus, nous faisons une courte analyse comparative avec le processus d'élaboration de la politique familiale de Saint-Basile-le-Grand (processus décrit dans le prochain chapitre de ce mémoire).

Les modèles étudiés lors de la recension des écrits, malgré leur pertinence, ne nous permettaient pas nécessairement de saisir les définitions de chaque étape et ne nous apportaient pas toujours de précisions sur les termes utilisés; c'est pourquoi vous retrouverez, dans le chapitre cinq de ce mémoire, la définition des concepts utilisés et des notions que nous trouvons essentielles à la réalisation d'une politique familiale municipale.

Le prochain chapitre présentera également de façon explicative le modèle que nous avons élaboré et utilisé pour réaliser la politique familiale de Saint-Basile-le-Grand.

L'actuel chapitre présentera sous forme de résumés, en tableaux, le processus proposé par le gouvernement du Québec en 1993 et 2003, la démarche entreprise par la Ville de Saint-Hyacinthe et le modèle proposé par le Carrefour action municipale et famille. Les démarches cinq et six constituent le résumé du processus d'élaboration de politiques culturelles municipales. Nous terminerons, comme indiqué précédemment, par un résumé des forces de chacun des processus et par une comparaison avec notre propre méthodologie.

4.1 DÉMARCHE 1

PROPOSÉE PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (1993)⁹⁴

En 1993, le gouvernement québécois, dans un guide intitulé *Les municipalités et les familles*, proposait une façon de faire en fonction des expériences pratiques des municipalités qui avaient déjà élaboré une politique familiale municipale. Cette démarche faisait suite à l'expérience pratique des municipalités ayant déjà réalisé une politique familiale municipale. Nous avons résumé la démarche proposée sous forme de tableau.

Tableau 3
Démarche du gouvernement du Québec (1993)

Un mécanisme	Arrêter un mécanisme d'intervention en faveur des familles : élu responsable, comité ou commission d'orientation familiale (par résolution ou règlement).
Un ou des responsables	Nommer un élu responsable ou les membres du comité ou de la commission (par règlement ou résolution).
Un mandat	Donner un mandat à cet élu, à ce comité ou à cette commission.
Des informations préalables	Contacteur des personnes ressources (Carrefour action municipale et famille) et obtenir la documentation spécialisée.
Un portrait des familles et de leurs besoins	Établir le profil des familles de la municipalité, préciser leurs besoins et en prévoir la mise à jour.
Un bilan de ce qui est fait	Faire le bilan de ce qui se fait dans la municipalité avec le secrétaire-trésorier et/ou avec les autres fonctionnaires concernés.
Une table de concertation	Créer une table de concertation des organismes ou un réseau de répondants.
Un inventaire de ce qui pourrait se faire	Dresser l'inventaire de ce qui pourrait se faire en consultant les familles et les organismes du milieu.
Des priorités d'action	Procéder à l'analyse des données recueillies (bilan de ce qui se fait, portrait et inventaire de ce qui pourrait se faire, évaluation des coûts et des impacts) et dégager des priorités d'action.
Un plan de mesures	Proposer au conseil l'adoption d'un plan de mesures.
Un suivi	Effectuer le suivi de la réalisation des mesures retenues.

Source : Gouvernement du Québec (1993) Guide : les municipalités et les familles. Adapté sous forme de tableau par Linda Duval (2006)

⁹⁴ *Id.* 66, p. 14-15.

Ce même document nous indique ce qui doit être inclus dans une politique familiale municipale :

1. « une définition de la famille;
2. le profil des familles de la municipalité;
3. les principes d'intervention retenus;
4. une problématique, un diagnostic par champ d'intervention de la municipalité en regard de la vie familiale (par exemple, les loisirs, l'habitation) et selon les composantes de la famille (par exemple, les adolescents, les jeunes enfants);
5. des recommandations ou des moyens d'actions classés par ordre de priorité;
6. un plan et un échéancier de travail;
7. l'identification des partenaires du milieu et de leur rôle ».⁹⁵

Déjà en 1993, le responsable des questions familiales était identifié comme pivot de la démarche. Le portrait des familles et le bilan de ce qui se fait déjà demeurent aussi des éléments toujours d'actualité. Nous trouvons que les notions identifiées comprennent autant le processus d'élaboration d'une politique que celui du plan d'action.

⁹⁵ *Id.* 66, p. 13.

4.2 DÉMARCHE 2

DÉMARCHE ENTREPRISE PAR LA VILLE DE SAINT-HYACINTHE⁹⁶

Lors d'une conférence du Carrefour action municipale et famille (14^e colloque, juin 2002), la Ville de Saint-Hyacinthe proposa les étapes suivantes dans un atelier intitulé *Comment démarrer un projet de politique familiale*. Les explications se répartissent en deux catégories, les premières en terme de défis et les secondes en terme d'étapes. Nous avons utilisé ce processus parce qu'il était assez d'actualité et qu'il présentait une procédure pour une municipalité de taille moyenne et que les praticiens dans le monde municipal reconnaissent une notoriété aux réalisations maskoutaines dans le domaine des loisirs. Voici un résumé de cette conférence.

1^{er} défi

MOBILISER LE CONSEIL MUNICIPAL FACE AUX BIENFAITS D'UNE POLITIQUE FAMILIALE ET AUX ENGAGEMENTS QUI EN DÉCOULENT

- Le conseil municipal a établi clairement, lors de l'exercice d'actualisation de la planification stratégique de 1998-2000, que la réalisation d'une politique pour Saint-Hyacinthe était une priorité.

2^e défi

MOBILISER LES FORCES VIVES DE SAINT-HYACINTHE POUR PARTICIPER À L'ÉLABORATION DE LA POLITIQUE FAMILIALE

Plan d'action :

- Consultation à deux niveaux : le comité de gestion de la Ville et le comité consultatif (composé de représentants des milieux associatif, institutionnel et de la population);
- consultation publique dans le cadre de la Semaine québécoise de la famille;
- consultation du conseil municipal à plusieurs reprises en cours de route.

3^e défi

CONNAÎTRE LE PORTRAIT MASKOUTAIN DES FAMILLES

- Consulter notre profil sociodémographique de 1991-1996;
- Consulter des publications de la Fédération des unions de familles et des politiques familiales déjà existantes.

4^e défi

CHOISIR NOTRE DÉFINITION DE LA FAMILLE

« La famille, c'est le groupe parent(s)-enfant(s) uni - par des liens multiples et variés - pour se soutenir moralement et réciproquement au cours d'une vie, favorisant ainsi, à leur source de développement global, des personnes et des sociétés ».

Définition élaborée par le Comité permanent du développement social maskoutain.

5^e défi

PROMOUVOIR LES ACTIONS FAMILIALES DÉJÀ ENGAGÉES DANS LE MILIEU, QUE CE SOIT PAR LES SERVICES MUNICIPAUX OU PAR LEURS PARTENAIRES

Le chapitre 4 de la politique maskoutaine est axé sur l'importance de mettre en valeur ce qui se fait déjà pour la famille dans notre milieu, puisque nous ne partons pas de zéro.

⁹⁶ CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE (2002) *Mon milieu de vie je le bâtis... avec qui? Cultivons notre jardin*, Actes du 14^e colloque, Sherbrooke, p. 25-27.

6^e défi

ÉLABORER UN PLAN D' ACTIONS RÉALISTE, RÉALISABLE ET REPRÉSENTATIF DES CONSULTATIONS EFFECTUÉES

- Respecter les champs d'intervention de compétences municipales;
- prévoir les incidences financières et humaines des actions demandées;
- établir des priorités à court, moyen et long termes.

7^e défi

LA POLITIQUE FAMILIALE... AU QUOTIDIEN

- Prévoir un processus de suivi de la politique familiale;
- maintenir l'intérêt face à la politique familiale.

Voici les étapes présentées dans le cadre de cette même conférence: nous la présentons sous forme de tableau, ce qui diffère de la conférence originale.

Tableau 4

Actions d'élaboration de la politique familiale maskoutaine

Action	Responsable
<ul style="list-style-type: none"> - Nommer l' élu responsable du dossier - Mandater le comité famille pour réaliser la politique familiale 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conseil municipal
<ul style="list-style-type: none"> - Faire la recherche sur le profil sociodémographique et les besoins des familles - Élaborer le canevas de base (définition, buts, objectifs, champs d'activités, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Comité famille
<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser la 1^{re} consultation à partir du canevas de base - Établir ce qui se fait déjà dans les divers champs d'activités et ce qui pourrait se faire d'autre 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Comité gestion ▪ Comité consultatif
<ul style="list-style-type: none"> - Rédiger le <i>Livre vert</i> de la politique en tenant compte de la 1^{re} consultation - Réaliser la 2^e consultation dans le but de valider le <i>Livre vert</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Comité famille ▪ Comité gestion ▪ Comité consultatif
Consultation publique <ul style="list-style-type: none"> - Présenter le <i>Livre vert</i> - Recueillir les commentaires et suggestions 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Comité famille ▪ Conseil municipal
<ul style="list-style-type: none"> - Présenter au conseil l'ébauche du <i>Livre blanc</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conseil municipal
<ul style="list-style-type: none"> - Corriger le <i>Livre blanc</i> selon les réactions du conseil 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Comité famille
<ul style="list-style-type: none"> - Adopter officiellement la politique familiale maskoutaine 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conseil municipal

Source : Colloque action municipale et famille, conférence de Nicolas Hébert, adaptée sous forme de tableau par Linda Duval (2006)

Nous trouvons intéressante la notion de défi face à une politique familiale, puisqu'il est réaliste de dire que le processus se vit à travers plusieurs efforts à différentes étapes. Le premier et le deuxième défis concernent des étapes de mobilisations, c'est-à-dire mobiliser le conseil municipal, ainsi que les forces du milieu. Le troisième défi se trouve dans tous les processus étudiés en matière de politique familiale, soit celui de connaître le portrait des familles. En quatrième lieu, Saint-Hyacinthe identifie la famille. En cinquième lieu, c'est l'identification des actions déjà mises en place. Le sixième défi mentionne que le plan d'action doit être réalisable en fonction des champs de compétence et des ressources disponibles dans le milieu. Finalement, le processus de suivi est identifié dans le septième défi.

La deuxième partie de la conférence présente des éléments intéressants, puisqu'on y mentionne la fonction des gens impliqués dans le processus. Ainsi, le rôle de chacun des intervenants est clairement identifié en ce qui a trait à la politique familiale municipale : celui du conseil municipal, du comité gestion et du comité famille. Cette partie de conférence définit l'importance du *Livre vert* qui est le projet de politique familiale en tant que tel.

4.3 DÉMARCHE 3

DÉMARCHE PROPOSÉE PAR LE MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE ET DE LA FAMILLE (2003)⁹⁷

Le gouvernement du Québec, avec la mise en place de son programme de soutien aux municipalités pour élaborer une politique familiale municipale, apporta de nouvelles notions dans le nouveau guide *Implantation ou mise à jour d'une politique familiale : soutien financier et technique aux municipalités et aux MRC*, et proposa une nouvelle démarche, depuis 1993, que nous résumons sous forme de tableau.

Tableau 5

Étapes de réalisation d'une politique familiale municipale selon le gouvernement du Québec (2003)

Prise de position municipale en faveur des familles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Amener le conseil municipal à se prononcer sur les questions familiales (résolution) ▪ Nommer un ou une responsable des questions familiales parmi les élus du conseil municipal (résolution) ▪ Former un comité famille
Réflexions préalables	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Établir le profil des familles de la municipalité ▪ Préciser leurs besoins ▪ Définir ce qui est propre aux familles (par rapport aux citoyens) ▪ Faire le point sur les services et les actions en faveur des familles déjà en place dans la municipalité
Appel lancé aux partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déterminer les partenaires susceptibles d'intervenir en faveur des familles ▪ Inviter certains partenaires à se joindre à la municipalité dans la démarche devant conduire à l'adoption d'une politique familiale municipale et de son plan d'action
Définir les paramètres d'intervention et les rôles de chacun	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Définir les objectifs principaux ▪ Définir les orientations ▪ Définir le rôle de la municipalité et de ses partenaires ▪ Choisir les champs d'intervention
Tenue des consultations	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Établir une démarche de consultation de la population, des groupes d'intérêt et des partenaires sur le projet de politique familiale municipale ▪ Tenir compte des résultats de consultation dans l'élaboration de la politique
Élaboration de la politique familiale municipale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Expliquer l'origine de la politique familiale municipale ▪ Définir la notion de famille qui a été retenue ▪ Énoncer des principes d'intervention ▪ Fixer les objectifs que l'on veut atteindre grâce à la politique ▪ Préciser les champs d'intervention retenus ▪ Définir le rôle de la municipalité et de ses partenaires ▪ Indiquer les actions envisagées et prévoir un mécanisme de suivi
Plan d'action famille	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préciser les champs d'intervention ▪ Rappeler les objectifs formulés dans la politique ▪ Présenter les actions retenues en fonction des objectifs ▪ Présenter les responsables des actions et leurs partenaires et définir leurs rôles ▪ Établir un échéancier ▪ Présenter les mécanismes de suivi et d'évaluation
Suivi, évaluation et mise à jour	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectuer un suivi et une évaluation selon les paramètres retenus dans le plan d'action ▪ Adapter et mettre à jour la politique familiale municipale et élaborer un nouveau plan d'action (habituellement après trois ans)

Source : Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (2003) Adapté sous forme de tableau par Linda Duval (2006)

⁹⁷ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE ET DE LA FAMILLE (2003) *Implantation ou mise à jour d'une politique familiale : soutien financier et technique aux municipalités et aux MRC*, Québec, p. 14-15.

Le guide du ministère mentionne également ce que devrait contenir une politique familiale municipale :

- « Définition de la clientèle *famille*;
- Profil des familles;
- Principes d'intervention retenus;
- Présentation des problèmes, diagnostic par champ d'intervention de la municipalité à l'égard de la famille (par exemple, les loisirs, l'habitation, la sécurité) et selon les membres de la famille (par exemple, les adolescents, les jeunes adultes, les enfants);
- Recommandations ou moyens d'action classés par ordre de priorité;
- Plan d'action;
- Échéancier;
- Partenaires du milieu et description de leur rôle ».⁹⁸

Ce nouveau document du gouvernement du Québec nous apporte quelques nouvelles notions sur la façon d'élaborer une politique familiale municipale. Ainsi, à la différence d'en 1993, la politique est mieux définie dans ce qu'elle devrait comprendre : son historique, la définition de la famille retenue, les objectifs généraux de la politique, les champs d'intervention, etc. De plus, le plan d'action est aussi différencié de l'étape de l'élaboration de la politique familiale. La différence se situe aussi dans la façon de définir la démarche que nous trouvons plus claire qu'en 1993. Ainsi, la mise en place d'un comité est vue comme un appel lancé aux partenaires.

⁹⁸ *Id.* 97, p. 17.

4.4 DÉMARCHE 4

DÉMARCHE PROPOSÉE PAR LE CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE (2002)⁹⁹

Le Carrefour action municipale et famille, dans un document intitulé *Guide d'information sur l'action municipale en faveur des familles*, résume le processus d'élaboration d'une politique familiale selon un aide-mémoire qui identifie la démarche en 17 étapes que voici :

1. les résolutions du conseil sur la politique familiale municipale;
2. la définition de la famille;
3. la notion de politique familiale;
4. le portrait des familles de son milieu;
5. les besoins des familles de son milieu;
6. la notion « penser et agir famille » selon la définition présentée dans le prochain paragraphe;
7. le concept « qualité-famille » selon la définition présentée dans le prochain paragraphe;
8. les choix de secteurs d'activité de la politique familiale municipale;
9. la connaissance des politiques familiales municipales des villes de taille semblable;
10. l'identification des actions « famille » (définition);
11. la rédaction des documents de la politique familiale municipale;
12. la consultation publique de qui ?
13. la finalisation du document d'orientation et du plan d'action à la suite des consultations publiques;
14. la révision de l'échéancier de réalisation de la politique familiale municipale;
15. l'identification et l'application des outils d'évaluation de la politique familiale municipale;
16. l'identification d'un mécanisme de suivi de la politique familiale municipale;
17. les coûts d'une politique familiale municipale.

Chacune des étapes résumées dans cet aide-mémoire correspond à un texte mieux défini dans le guide proposé par le Carrefour action municipale et famille. Ainsi, les points six et sept de ce résumé mentionnent clairement ce qui peut différencier une politique familiale d'une politique citoyenne. Le « penser et agir famille » signifie :

⁹⁹ CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE (2002 et 2003) *Guide d'information sur l'action municipale en faveur des familles*, section A-1.

- « d'abord et avant tout, le fruit d'une volonté politique favorable aux familles;
- avoir en tête et à cœur le mieux-être des familles;
- faire en sorte que les parents aient les moyens, le support et la valorisation nécessaires pour exercer leurs rôles et assumer leurs responsabilités;
- s'engager à ce que la préoccupation familiale fasse partie du système municipal;
- être davantage à l'écoute des besoins des familles afin de réorienter certaines priorités, ainsi que certains services et règlements, dans le but de contribuer à créer un climat et un milieu de vie qui soutiennent et encouragent les familles ». ¹⁰⁰

Le concept qualité-famille, lui, est décrit selon dix critères, soit : « la connaissance du portrait des familles, la vision *famille* dans le développement, l'impact sur l'entité familiale, le sentiment d'appartenance, la promotion de la vie familiale, l'accueil des nouvelles familles, l'implication des familles (parents, jeunes, aînés), le partenariat de la communauté, la structure administrative et le mécanisme d'évaluation et de suivi ». ¹⁰¹

De plus, l'étape neuf du processus est claire et mentionne qu'il est important de vérifier d'autres politiques familiales pour mieux s'en inspirer, concept que nous n'avons pas retrouvé ailleurs, mais que nous considérons fondamental.

Le Carrefour mentionne également ce que doit contenir une politique familiale municipale en s'inspirant du guide du gouvernement du Québec de 1993 : *Les municipalités et les familles*.

¹⁰⁰ *Id.* 99, section 2.1.

¹⁰¹ *Id.* 99, section 2.4.

4.5 DÉMARCHE 5

DÉMARCHE DU SECTEUR CULTUREL : GUIDE D'ÉLABORATION ET DE MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE CULTURELLE MUNICIPALE (1997)

Les municipalités rédigent aussi des politiques à l'égard de la culture. Ce secteur possède une légère avance au plan de l'élaboration des politiques municipales. Étant donné la rareté des modèles dans le domaine de l'élaboration des politiques municipales familiales, nous trouvons qu'il est enrichissant pour le domaine familial de faire appel à l'expérience culturelle des villes en matière d'élaboration de politiques publiques. Le gouvernement du Québec, en collaboration avec le Regroupement du loisir municipal, a réalisé un guide¹⁰², en 1997, qui indique qu'il faut procéder de la façon suivante lors de l'élaboration d'une politique culturelle :

¹⁰² GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS ET LE REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DU LOISIR MUNICIPAL
Édition 2003 revue et corrigée (1997) *Guide d'élaboration et de mise en œuvre d'une politique culturelle municipale*, p. 5.

Tableau 6

Élaboration d'une politique culturelle

Étape	Action
Étape 1 : L'organisation de la démarche	<ul style="list-style-type: none">- Le conseil municipal- Le comité culturel- Le plan de travail- La planification des activités de validation et de consultation
Étape 2 : L'état de la situation, le diagnostic et les orientations à privilégier	<ul style="list-style-type: none">- L'histoire culturelle de la municipalité- La situation actuelle- L'analyse de l'information, l'établissement du diagnostic, l'identification et la validation des orientations à privilégier
Étape 3 : La consultation publique sur les orientations à privilégier	
Étape 4 : La rédaction du projet de politique	<ul style="list-style-type: none">- Le positionnement de la culture- Les principes directeurs- Les axes d'intervention et les orientations correspondantes- Les objectifs à atteindre- Le rôle de la municipalité et le partenariat
Étape 5 : La validation et l'adoption de la politique culturelle	
Étape 6 : Le plan d'action : la mise en œuvre et le suivi de la politique culturelle	<ul style="list-style-type: none">- La programmation des projets- Le comité de suivi- L'intégration de la politique culturelle à la structure et aux mandats municipaux- Les collaborations et les attentes

Source : Gouvernement du Québec (1997) Adapté sous forme de tableau par Linda Duval (2006)

Cette démarche proposée par le ministère de la Culture et des Communications et le Regroupement québécois du loisir municipal en 1997 (version toujours en vigueur)¹⁰³ a le mérite d'être simple et d'expliquer clairement chacune des étapes. Ainsi, à l'étape un du processus, il est clair qu'il faut planifier la démarche avec un plan de travail. À l'étape deux, il faut faire le diagnostic en regardant l'histoire et la situation actuelle, tout en faisant une analyse de l'information disponible. L'étape trois est celle de la consultation publique. Dans un quatrième temps, il faut rédiger la politique culturelle pour ensuite la valider et l'adopter. Le processus se termine par la mise en place d'un plan d'action.

¹⁰³ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS, *Les écrits, études, rapports, bulletins statistiques et autres publications du ministère* [En ligne] <http://mcc.quebectel.gc.ca/sites/mcc/ClinStat.nsf/>

4.6 DÉMARCHE 6

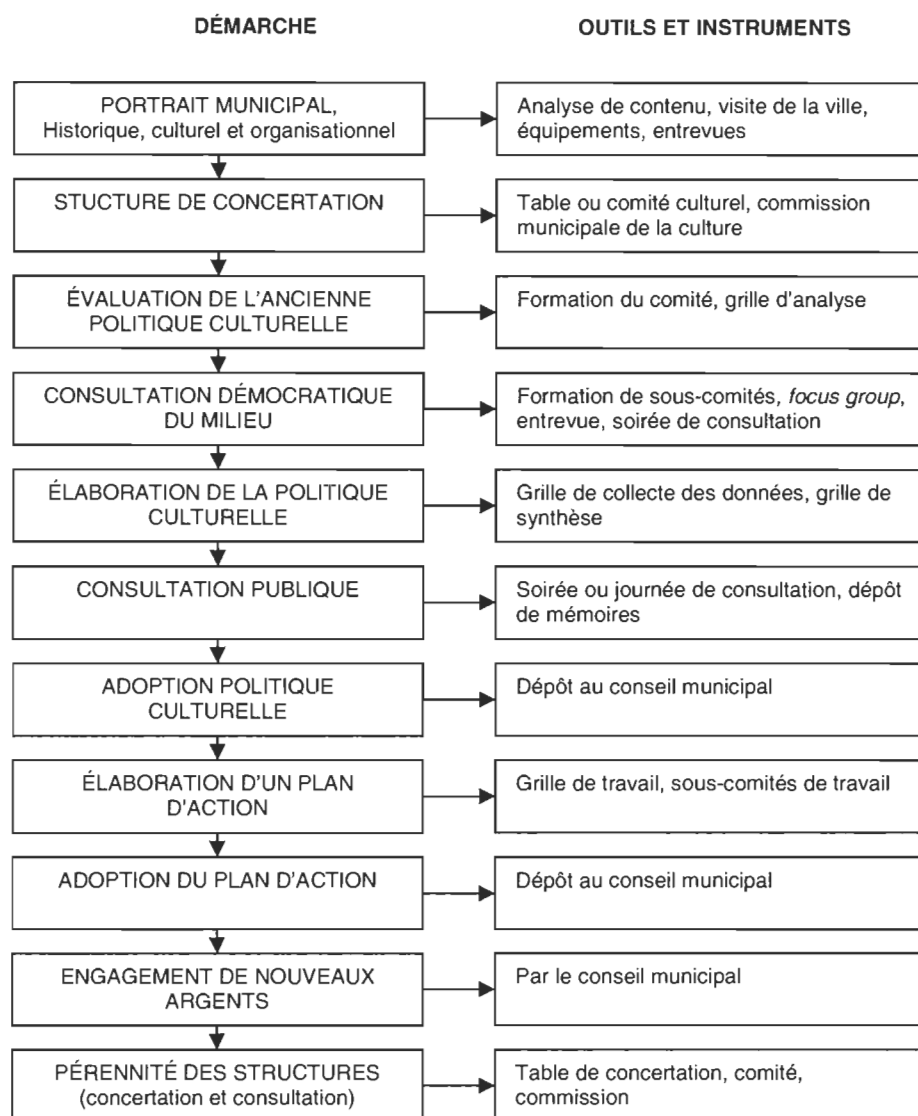
DÉMARCHE D'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE CULTURELLE, VILLE DE LONGUEUIL (LAQUERRE ET DE LA DURANTAYE 2003)

Démarche proposée dans le cadre d'une recherche-action

Nous présentons dans le prochain tableau une démarche élaborée aussi dans le cadre d'une recherche-action de rédaction d'une politique municipale, mais cette fois-ci sur le plan culturel.

Tableau 7

Démarche d'élaboration d'une politique culturelle selon le modèle d'analyse et de planification d'un système culturel



Source : Laquerre, Stéphanie (2003) Recherche-action : présentation d'un modèle d'analyse et de planification d'un système culturel et d'une démarche d'élaboration d'une politique culturelle, le cas de la Ville de Longueuil, p. 68. *Loisir et Société*, vol. 26, n° 1, pp. 113-142 avec Michel de la Durantaye.

Cette démarche élaborée par Stéphanie Laquerre et Michel de la Durantaye dans le cadre d'un mémoire de maîtrise en loisir, culture et tourisme a le mérite d'aborder chacune des étapes une par une et de simplifier l'élaboration d'une politique culturelle municipale. Ce tableau résume très bien toute la démarche de recherche-action, mais a aussi le mérite d'aborder dans « outils et instruments » ce qu'il est important de faire. La case « pérennité des structures » est, selon nous, grâce à la mise en place d'une table de concertation, d'un comité et d'une commission, équivalente aux suivis indiqués dans les autres démarches.

Nous aimerions aussi présenter, sans les qualifier de démarches, les principes de Vincent Lemieux (1995) dans l'élaboration d'une politique:

1. « la définition du problème;
2. le choix d'un objectif;
3. l'identification des différentes solutions qui peuvent être apportées au problème;
4. l'évaluation des conséquences de chacune des solutions;
5. la sélection de la solution dont les conséquences sont les meilleures par rapport à l'objectif ».¹⁰⁴

Nous avons inclus en annexe les tables des matières de quelques politiques familiales municipales et de trois politiques culturelles municipales. Ainsi les Villes de Sherbrooke, Lévis et Val d'Or sont utilisées pour la famille et nos modèles pour la culture furent Laval, Longueuil et Chambly. Ces tables des matières nous ont apporté des notions très claires sur ce que devait contenir une politique municipale. Nous n'avons jamais retrouvé les notions de mission, de valeurs et de principes directeurs dans les documents expliquant comment

¹⁰⁴ *Id.* 48, p. 10.

rédiger une politique. Pourtant, les tables des matières nous ont indiqué clairement qu'il est impératif d'avoir ces notions dans une politique. De plus, comme mentionné précédemment, selon le politologue Michel de la Durantaye (2002), « une politique municipale doit comprendre des valeurs municipales partagées, des principes et des normes à respecter ».¹⁰⁵

¹⁰⁵ *Id.* 61, p. 8.

4.7 ANALYSE COMPARATIVE DES DÉMARCHES

Nous présentons dans cette section, sous forme de grille, un résumé des processus précédemment étudiés. Le premier tableau annonce les points forts de chacun des cadres précédents. Nous trouvons essentiel de prendre en considération les atouts de chacune des démarches. Nous n'avons pas cru bon ajouter les points critiques de chacun des processus, puisqu'ils sont inutiles à la conception de notre méthode.

Le deuxième tableau présente chacune des étapes élaborées pour réaliser le processus de Saint-Basile-le-Grand en regard des autres démarches. Cette analyse comparative que nous avons réalisée nous a permis de mettre en place un plan de travail pour la réalisation de la politique familiale grandbasiloise.

Tableau 8

Points forts des démarches d'élaboration d'une politique

Démarche	Points forts
Gouvernement du Québec (1994)	Identifie des éléments comme le portrait des familles ou le bilan de ce qui se fait déjà.
Ville de Saint-Hyacinthe (2002)	Identifie comment procéder pour réaliser une politique familiale; Identifie les acteurs.
Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (2002)	Indique où faire des résolutions; Indique un certain contenu de politique; Indique ce que devrait comprendre une politique familiale municipale.
Carrefour action municipale et famille (2003)	Indique en 17 étapes comment procéder pour réaliser une politique familiale; Présente des propositions de résolutions.
Ministère de la Culture : guide d'élaboration et de mise en œuvre d'une politique culturelle municipale (1997)	Propose l'élaboration de la politique culturelle en six étapes.
Politique culturelle Longueuil (2003) Recherche-action	Identifie clairement les étapes d'élaboration d'une politique culturelle; Annonce quels outils utilisés.

Source : Linda Duval (2006)

Tableau 9

Comparaison de différentes méthodes ou démarches pour l'élaboration et la réalisation d'une politique familiale municipale

Saint-Basile-le-Grand	Gouvernement du Québec (1993)	Saint-Hyacinthe (2002)	Gouvernement du Québec (2003)	Carrefour action municipale et famille (2003)	Guide de réalisation d'une politique culturelle (1997)	Politique culturelle Longueuil (2003) Recherche-action
Demande de support financier	Cette partie n'est pas mentionnée puisqu'elle est une mesure de financement; même sans cette mesure, il est possible de réaliser une politique familiale.					
Formation du comité consultatif	X	X	X			X
Formation Carrefour	X			X	s/o	s/o
Analyse de différents modèles				X		X (analyse de l'ancienne politique)
Données démographiques	X	X	X	X	X	X
Définition de la famille	X	X	X	X	s/o	s/o
Élaboration d'une mission						
Reconnaissance des valeurs						
Définition des principes directeurs	X		X			
Identification des axes d'orientation	X		X	X	X	
Élaboration des actions		X	X			X
Validation du projet de politique				X	X	X
Adoption de la politique	X				X	X
Élaboration d'un plan d'action	X	X	X	X	X	X
Diffusion de la politique						
Suivis	X	X		X	X	X

Source : Linda Duval (2006)

La première colonne représente le processus utilisé à Saint-Basile-le-Grand en comparaison avec toutes les démarches étudiées précédemment.

Notre processus a donc été basé sur ce qui existait dans des situations semblables lors de la rédaction d'une politique familiale ou culturelle dans le milieu municipal.

Nous avons eu de la difficulté, malgré toutes les lectures effectuées, à saisir quel serait le squelette de la politique familiale. Ainsi, nous aurions aimé plus facilement savoir en quoi devait consister la table des matières d'une politique familiale. Certes, nous en retrouvons des exemples, mais nous avons de la difficulté à identifier si nous devons mentionner une mission, des valeurs et des principes directeurs. Pourquoi avons-nous décidé d'élaborer une mission et des valeurs dans la politique familiale de Saint-Basile-le-Grand? Ces éléments ont été ajoutés à la suite de la lecture récente de politiques familiales et culturelles qui incluaient ces notions. De plus, nos différentes lectures sur l'art de rédiger une politique nous font croire que ces deux éléments sont impératifs, puisqu'ils se retrouvent souvent dans la définition même d'une politique.¹⁰⁶

¹⁰⁶ À titre d'exemple, nous pouvons citer le site de développement d'une politique sur la PI d'un musée : « Une politique sur la PI d'un musée est un énoncé de principes, de valeurs et d'intentions au sujet des biens de la propriété intellectuelle que possède et utilise un musée » [En ligne] http://www.chin.qc.ca/Francais/Propriete_Intellectuelle/Elaboration_Politiques/politiques.html .

Mentionnons aussi que nous retrouvons, dans tous les processus étudiés, le fait de dénombrer toutes les données socio-démographiques, ainsi que l'élaboration d'un plan d'action. De plus, pour la rédaction d'une politique familiale, la définition de la famille est primordiale. Les axes d'orientation, sans faire l'unanimité, sont une notion très importante pour plusieurs démarches. Les autres étapes se retrouvent dans l'une ou l'autre des applications. Pour la diffusion de la politique, il semblerait que nous soyons les seuls à trouver pertinent l'inclusion de cette notion.

CHAPITRE 5

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

5.1 DÉMARCHE QUE NOUS AVONS ÉLABORÉE

Pour élaborer la politique familiale de Saint-Basile-le-Grand dans le cadre de notre recherche-action, nous avons identifié une certaine démarche que nous présentons dans le présent chapitre de ce mémoire.

Nous aimerions présenter les étapes de notre processus de réalisation d'une politique familiale municipale. Nous rappelons que nous n'avons pas nécessairement procédé dans l'ordre présenté, mais nous croyons, après avoir accompli le processus au complet, que ce dernier devrait se dérouler de la façon suivante parce qu'il a le mérite de n'escamoter aucune partie de politique. Nous incluons aussi dans cette section un tableau résumant notre démarche en la comparant avec les processus présentés précédemment. Chaque étape inclut une définition des termes utilisés et une comparaison avec d'autres politiques familiales municipales. Ces seize étapes sont basées sur le travail de comparaison décrit dans le chapitre précédent.

Tableau 10

Démarche proposée dans le cadre de notre recherche-action

Étape	Action
1	Demander un support financier au ministère de la Famille et de l'Enfance (pas essentiel dans une démarche d'élaboration d'une politique familiale parce que, même sans financement, une municipalité peut décider de procéder)
2	Former le Comité consultation famille
3	Recevoir la formation du Carrefour action municipale et famille
4	Analyser et comparer différentes politiques familiales municipales
5	Rechercher les données sur la communauté grandbasiloise, étudier les besoins des familles et analyser les pratiques actuelles en matière de famille
6	Définir la famille
7	Élaborer une mission
8	Reconnaître les valeurs fondatrices
9	Définir les principes directeurs de la politique
10	Identifier les axes d'orientation et les objectifs généraux de la politique
11	Élaborer des pistes d'actions à entreprendre
12	Valider le projet de politique
13	Faire adopter la politique familiale au conseil municipal
14	Élaborer un plan d'action
15	Diffuser la politique et le plan d'action
16	Faire le suivi de la politique et des plans d'action

Source : Linda Duval (2006)

5.2 ÉTAPE 1

DEMANDER UN SUPPORT FINANCIER AU MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE

Depuis 2002, il existe au Québec un financement offert par le ministère de la Famille et de l'Enfance.¹⁰⁷ Ce financement, comme expliqué précédemment, permettait aux villes de se procurer la moitié des ressources reliées à l'élaboration d'une politique familiale. Pour les villes de la taille de Saint-Basile-le-Grand, cela consistait en une somme maximale de 12 000 \$. Le 6 mai 2003, le maire de Saint-Basile-le-Grand de l'époque, monsieur Bernard Gagnon, signa le protocole d'entente avec le ministère de l'Emploi, de la Solidarité Sociale et de la Famille du gouvernement du Québec. Pour postuler dans le cadre de ce programme, il fallait que la Ville remplisse une demande, mais aussi effectue une résolution indiquant qu'elle désire élaborer une politique familiale municipale.

Ce levier financier a été un incitatif pour accélérer le pas dans la production de la politique familiale. Cependant, même sans financement, une municipalité peut décider de réaliser une politique. Avant de mettre en place le programme du gouvernement du Québec, il y avait déjà une soixantaine de politiques municipales adoptées.¹⁰⁸ Au « 31 mars 2006, 141 municipalités et 16 MRC »¹⁰⁹ ont obtenu le support financier du ministère pour la réalisation d'une politique

¹⁰⁷ Maintenant le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine

¹⁰⁸ Source : CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE (2005) *Bilans et perspectives Le rapport 2004-2005 sur la situation et les besoins des familles et des enfants*, p. 185.

¹⁰⁹ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA FAMILLE, DES AÎNÉS ET DE LA CONDITION FÉMININE (2006) *Rapport annuel de gestion*, p. 33.

familiale municipale. Nous avons inclus en annexe un tableau représentant toutes les politiques familiales adoptées.

Ce programme, au moment d'écrire ce texte est toujours en vigueur. D'ailleurs, la Ville de Montréal a annoncé au mois de mai dernier qu'elle élaborera aussi une politique familiale municipale avec l'aide du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine qui, à cette fin, vient d'octroyer à la métropole la somme de 277 400 \$.¹¹⁰

¹¹⁰ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2006) *Communiqué de presse, Montréal amorce l'élaboration de sa politique familiale - LA MINISTRE CAROLE THÉBERGE OCTROIE UNE SUBVENTION DE 277 400 \$*
[En ligne] <http://communiqués.gouv.qc.ca/qouvqc/communiqués/GPQF/Mai2006/15/c9116.html>

5.3 ÉTAPE 2

FORMER LE COMITÉ CONSULTATION FAMILLE

Lorsque la demande de soutien de la part du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille fut acceptée, il a été décidé rapidement de procéder à l'élaboration du Comité consultation famille. Nous pourrions dire que la première étape de la composition du comité est de nommer une personne responsable de la question familiale (RQF) au sein du conseil municipal. Cette étape avait été franchie avant même la réception d'une subvention du gouvernement du Québec.

5.3.1 Rôle et composition du comité

« Lieu de concertation des citoyens et des organismes du milieu qui partagent les mêmes objectifs, un comité municipal permanent de la famille crée une synergie qui se reflète dans les politiques familiales municipales. Cette dynamique locale se retrouve dans plusieurs municipalités. Elle accentue aussi la participation active des citoyens et leur sentiment d'appartenance. Comité ou commission, ce mécanisme assure un rôle de concertation entre les élus, les fonctionnaires municipaux et les forces vives du milieu ». ¹¹¹

Le Comité consultation famille doit être composé de représentants de la communauté. « La politique familiale s'enracine dans une municipalité pourvu qu'elle soit une affaire collective, car elle est tributaire de la participation sociale ». ¹¹² Pour effectuer cette démarche mobilisatrice, nous avons recruté les membres au moyen d'annonces dans les journaux locaux et de communications

¹¹¹ *Id.* 15, p. 11.

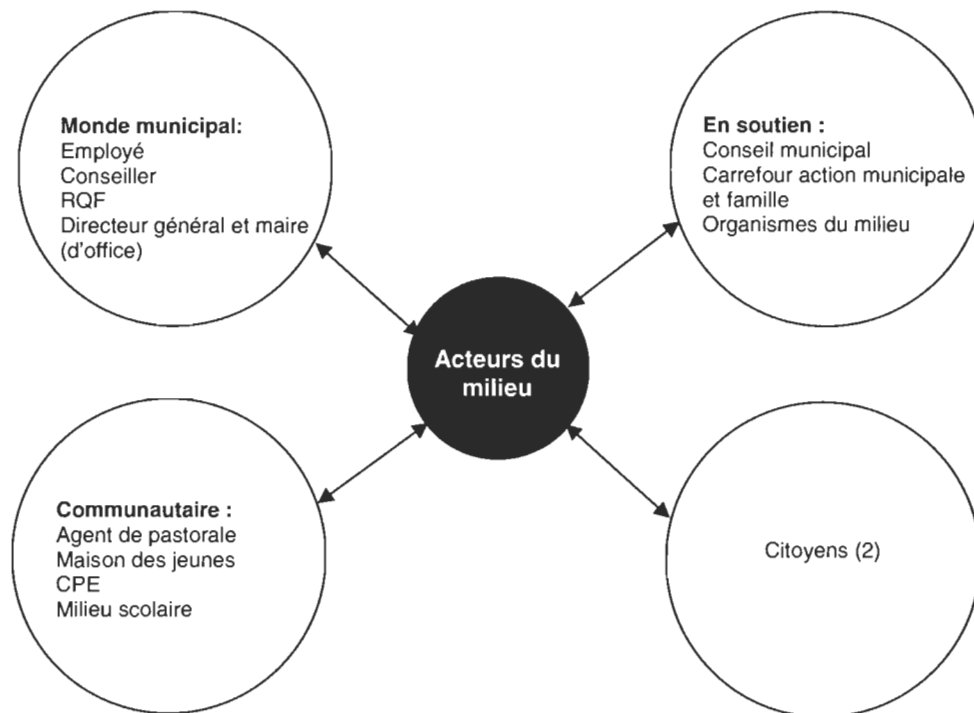
¹¹² *Id.* 14, p. 137.

municipales. Nous avons aussi établi des catégories de personnes qui siègeraient sur le comité pour représenter la communauté grandbasiloise.

Voici les catégories utilisées :

- ✚ un représentant des aînés;
- ✚ un représentant des centres de la petite enfance (CPE);
- ✚ un représentant de la paroisse;
- ✚ un représentant de la Table des présidents;¹¹³
- ✚ un ou deux représentants des citoyens;
- ✚ un représentant du milieu scolaire.

Figure 1
Composition du Comité consultatif famille de Saint-Basile-le-Grand

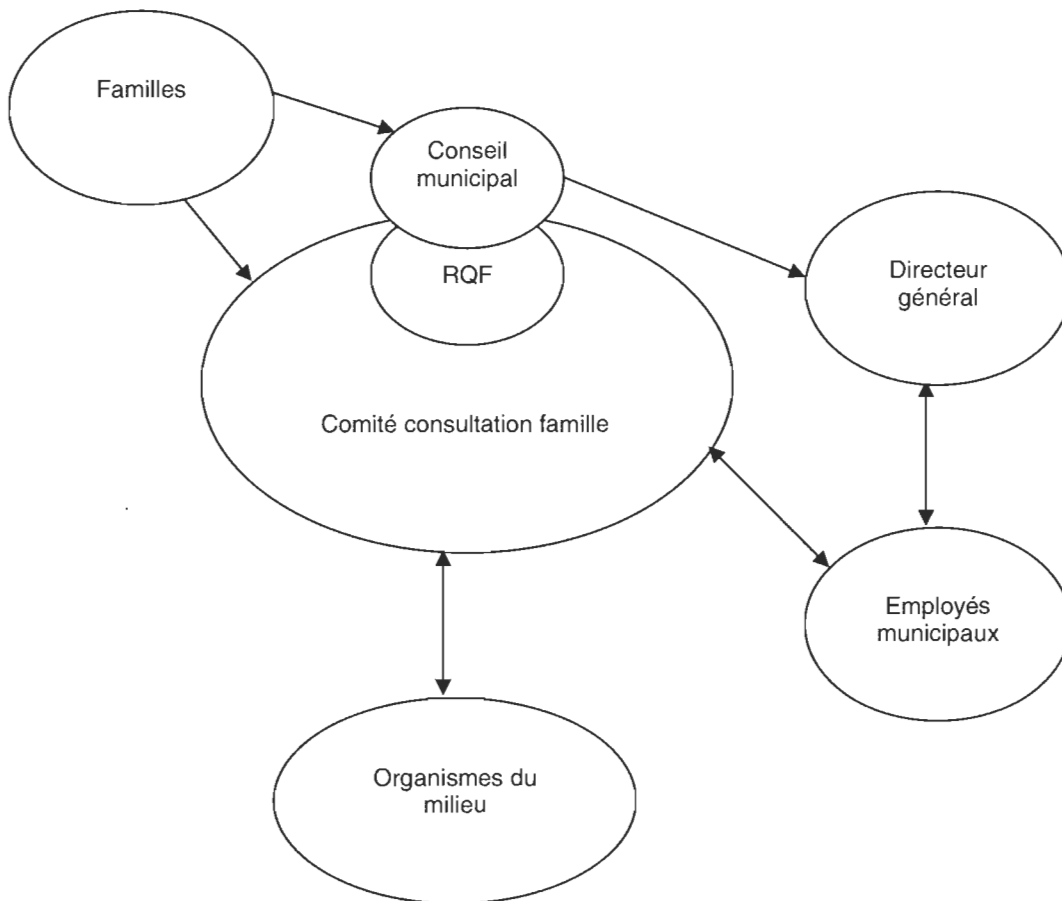


Source : Linda Duval (2006)

¹¹³ Ce comité grandbasilois est représenté par les présidents d'organismes de loisirs reconnus sur le territoire; il se réunit aux trois mois pour discuter de différents sujets qui concernent l'administration municipale.

En plus de ces membres, la responsable des questions familiales (RQF) et un élu municipal siégeaient à ce comité. Le maire et le directeur général y siégeaient aussi d'office et pouvaient se présenter à toutes les réunions si cela était nécessaire, soit à la demande du conseil municipal ou à la demande des membres du comité consultatif. De plus, une représentante du Service des loisirs agissait à titre de secrétaire. Le directeur du Service des loisirs a aussi siégé à titre de conseiller à quelques reprises.

Figure 2
Modèle d'interaction des acteurs par rapport à l'élaboration de la politique familiale municipale



Source : Linda Duval (2006)

Il nous aurait aussi été loisible d'inviter à ce comité les représentants suivants :

- ✚ un représentant du Centre de la santé et des services sociaux (organisateur communautaire);
- ✚ un représentant du Centre local d'action bénévole;
- ✚ un représentant d'organisme régional (par exemple, la Maison de la famille);
- ✚ un représentant de la Chambre de commerce.

Nous avons établi la fréquence des rencontres à une par mois mais, lorsque nécessaire, les gens du comité pouvaient se rencontrer plus souvent. Ils savaient que leur mandat devait être de deux ans, mais que, à la suite de la rédaction de la politique, un nouveau comité serait formé pour maintenir à jour le plan d'action. Ces gens ne furent pas nommés par résolution du conseil municipal pour siéger à ce comité mais, dans les faits, il aurait été préférable d'agir ainsi.

Le Comité consultatif famille de la Ville de Saint-Basile-le-Grand avait pour mandat premier d'inspirer la prise de décision du conseil municipal au sujet de la famille et d'élaborer un projet de politique familiale.

5.3.2 Scénarios alternatifs dans l'identification du rôle du comité

D'autres municipalités identifient le rôle de ce comité de la façon suivante :

- ✚ Ville de Sherbrooke :
 - « Superviser le bilan des politiques existantes sur le territoire de la nouvelle ville de Sherbrooke (Fleurimont, Bromptonville, Sherbrooke);
 - rédaction d'un diagnostic préliminaire;
 - rédaction d'un projet de politique (pour fin de consultation);
 - valider le projet de politique auprès des élus;

- consulter les organismes, les partenaires et les citoyens sur le projet de politique;
 - superviser la rédaction de la politique familiale;
 - déposer la Politique familiale aux élus pour adoption;
 - conceptualisation de la Politique familiale (impression);
 - superviser la réalisation de la conférence de presse ». ¹¹⁴
- ↓ Ville de Sorel-Tracy : « Le rôle du comité de la politique familiale est d'élaborer la politique familiale de la Ville de Sorel-Tracy dans le but de fournir à l'administration municipale un cadre de référence et d'intervention et de favoriser la diffusion et l'échange d'informations entre les partenaires et auprès de la population quant aux actions et services s'adressant aux familles ». ¹¹⁵
- ↓ Ville de Varennes : « Le Comité famille a été mis sur pied pour l'élaboration d'une politique familiale municipale. C'est grâce aux travaux du Comité famille de la Ville de Varennes, en collaboration avec tous les services municipaux, qu'émergera la politique familiale de la Ville de Varennes. Le rôle du comité consiste à consulter les organismes du milieu, à étudier les problématiques, à promouvoir les valeurs familiales et à susciter une culture organisationnelle tournée vers la famille. Des événements promotionnels d'activités familiales sont également inscrits au programme du Comité famille ». ¹¹⁶
- ↓ Ville de Victoriaville : « Comité consultatif de la politique familiale. Ce comité réunit des gens impliqués dans divers organismes et associations communautaires, pour qui la famille prend tout son sens au quotidien, appuyés par le milieu municipal. Son objectif prioritaire étant de soutenir la famille dans son rôle, le comité voit à fournir à l'administration politique et aux directeurs de services de la Ville de Victoriaville des avis et recommandations afin qu'ils prennent des décisions éclairées dans leurs interventions, pour améliorer la qualité des services municipaux s'adressant aux familles. De plus, le comité met en place des actions et des activités ». ¹¹⁷
- ↓ Ville de Longueuil : « Le comité d'orientation a été mis sur pied par la commission des loisirs, des sports et du développement communautaire pour assurer la réalisation de la politique familiale. À cette fin, le comité s'est donné le mandat suivant :
- Coordonner les travaux relatifs à l'élaboration de la politique
 - Statuer sur les enjeux et les priorités d'action de la politique
 - Promouvoir la politique familiale dans la communauté

¹¹⁴ CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE (2003) Du temps pour la famille, c'est l'affaire de tous! Actes du 15^e colloque, p. 74.

¹¹⁵ VILLE DE SOREL-TRACY Comité de la politique familiale [En ligne]
http://www.ville.sorel.qc.ca/pages/comite_commission.html.

¹¹⁶ VILLE DE VARENNES Comités et commissions [En ligne]
<http://www.ville.varennes.qc.ca/conseilmunicipal/comitesetcommissions.php>

¹¹⁷ VILLE DE VICTORIAVILLE Comité consultatif de la politique familiale [En ligne]
http://www.ville.victoriaville.qc.ca/content/fr-ca/s2e_organismes.aspx#3

- Encourager la vision familiale dans les dossiers municipaux
- Veiller à la mise en place d'un cadre d'actualisation de la politique et du plan d'action (mise en œuvre, suivi et évaluation)
- Susciter une action concertée
- Assurer la mise en place d'une démarche de consultation démocratique
- Assurer l'adhésion des principaux acteurs 'famille' à la démarche
- Encourager le tissage des liens de réseautage entre les différents acteurs impliqués dans la démarche ». ¹¹⁸

5.3.3 Scénarios alternatifs dans la composition du comité

Nous aimerions aussi présenter la composition d'autres comités consultatifs famille :

Ville de Sherbrooke (2004) :¹¹⁹

- Conseiller municipal (répondant des questions familiales)
- Directeurs d'arrondissement (2)
- Présidente de la Maison de la famille
- Coordonnateur de la vie communautaire
- Agente de recherche

Ville de Saint-Hyacinthe (2000) :¹²⁰

- Conseillère municipale responsable des questions familiales
- intervenante à la maison des jeunes
- comité de soutien de la FADOQ
- représentant de la Table de concertation des groupes offrant des services aux personnes handicapées de la région de Saint-Hyacinthe;
- membre de la CDC
- organisatrice communautaire
- directeur des services éducatifs aux jeunes à la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
- service de l'évêché de Saint-Hyacinthe
- représentants de la population

¹¹⁸ VILLE DE LONGUEUIL (2006) *À Longueuil, temps de famille, tant de vie... politique familiale*, p. 9.

¹¹⁹ *Id.* 114, p. 74.

¹²⁰ VILLE DE SAINT-HYACINTHE (2002) *La famille au cœur de nos préoccupations, politique familiale*, p. 6.

Ville de Mont Tremblant (2005) :¹²¹

- conseiller municipal des questions familiales
- directrice générale de la maison de la famille
- directrice CPE
- présidente du Conseil d'établissement
- directrice maison des jeunes
- organisateur communautaire
- agent de pastorale
- directrice du Service de la culture et des loisirs
- secrétaire de la politique familiale

Il est donc clair que c'est au conseil municipal que revient l'adoption de la politique familiale. Le rôle du Comité consultatif famille est d'influencer la prise de décisions par rapport à la famille, puisqu'il représente la population. Il pourrait être souhaitable de comparer le rôle du Comité consultatif famille face à celui du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), en fonction de l'article 146 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme du Québec¹²², qui stipule que « le conseil d'une municipalité peut, par règlement:

1° constituer un comité consultatif d'urbanisme composé d'au moins un membre du conseil et du nombre de membres qu'il détermine et qui sont choisis parmi les résidents du territoire de la municipalité;

2° attribuer à ce comité des pouvoirs d'étude et de recommandation en matière d'urbanisme, de zonage, de lotissement et de construction;

3° permettre au comité d'établir ses règles de régie interne;

4° prévoir que la durée du mandat des membres est d'au plus deux ans et qu'il est renouvelable ». ¹²³

Comme précisé sur le site Internet du ministère des Affaires municipales et des Régions, le CCU est un « organisme à caractère consultatif et non décisionnel, il

¹²¹ VILLE DE MONT-TREMLANT (2005) *Politique familiale*, p. 6.

¹²² GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme du Québec, article 146*

[En ligne]

http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/A_19_1/A19_1.html

¹²³ *Id.* 122.

joue un rôle indéniable dans la mission de planification et d'administration du territoire municipal ». ¹²⁴ Le rôle du Comité consultatif famille va dans le même sens : il est consultatif, mais il influence vivement la planification municipale en matière de famille.

5.3.4 Quelques notions sur la dynamique de groupe, en lien avec le bon fonctionnement de ces comités consultation famille

Le Comité consultatif famille devra travailler ensemble minimalement une fois par mois pendant environ 12 à 24 mois. Puisque c'est un petit groupe et qu'il n'est pas toujours facile de travailler en équipe, nous présentons dans cette section quelques théories sur un groupe idéal afin de comprendre comment un comité peut bien fonctionner.

Selon St-Arnaud (2002), « on peut donc retenir que les relations qui permettent le passage de la somme d'individus au groupe sont telles que chacun des membres peut interagir avec chacun des autres membres, sans devoir passer par un intermédiaire ». ¹²⁵ St-Arnaud, dans ce même livre, reprend une définition de Barlund et Mainan (1960) qui « présente[nt] le groupe comme - un nombre d'individus qui se perçoivent les uns les autres comme participants à une activité commune, qui interagissent dynamiquement les uns avec les autres et qui communiquent entre eux principalement au moyen de mots- ». ¹²⁶

¹²⁴ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS [En ligne]

http://www.mamr.gouv.qc.ca/amenagement/outils/amen_outi_acte_comi.asp.

¹²⁵ *Id.* 4, p. 16.

¹²⁶ *Id.* 4, p. 25.

Souvent on s'interroge sur le nombre maximal de membres que devrait comprendre le comité consultatif famille. Selon St-Arnaud, « la situation de face à face définit la limite supérieure de la dimension du groupe, le nombre peut difficilement dépasser une vingtaine de personnes ».¹²⁷ Notre expérience pratique nous porte à croire que, pour être efficace lors de la rédaction d'une politique, à moins de travailler en sous-groupes, le nombre maximal de participants d'un comité devrait être de 15 personnes. Parce que « plus le nombre augmente, plus le groupe devra mobiliser de l'énergie d'entretien pour assurer sa croissance et plus le rythme de croissance sera lent ».¹²⁸ St-Arnaud mentionne également qu'il vaut mieux se poser la question avant d'inviter des gens aux réunions puisqu' « une fois ceux-ci réunis, il est très difficile - et ordinairement trop tard - pour modifier le rassemblement qu'on a provoqué ».¹²⁹

Le groupe doit fonctionner, d'après nous, selon la notion d'empowerment communautaire, qui se définit par la capacité du groupe à trouver des solutions à ses problèmes.

« L'un des objectifs de l'empowerment communautaire est de rendre la communauté capable d'analyser sa situation, de définir ses problèmes et de les résoudre afin qu'elle jouisse pleinement de son droit aux services de santé. Les stratégies d'intervention peuvent être l'animation à la base (méthodes de communication interpersonnelle, ou groupes de discussion), la formation en séminaire, en atelier, l'appui financier et logistique de ces comités ainsi que le suivi des activités ».¹³⁰

¹²⁷ *Id.* 4, p. 27.

¹²⁸ *Id.* 4, p. 81.

¹²⁹ *Id.* 4, p. 82.

¹³⁰ CONSORTIUM UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, CENTRE D'EXCELLENCE POUR LA SANTÉ DES FEMMES (1998) *Projet d'empowerment des femmes* [En ligne] <http://www.cesaf.umontreal.ca/f.ress.doss.empow.doc1.html#menu>

5.3.5 Problèmes reliés au fonctionnement du groupe

Nous aimerions ici présenter les quelques problèmes que nous avons vécus avec le groupe du Comité consultatif famille de la Ville de Saint-Basile-le-Grand. Le comité en général a fonctionné de très belle façon, les membres autour de la table étaient très respectueux les uns envers les autres; par contre, une personne n'a pas pu suivre le processus jusqu'à la fin, puisque son état de santé ne le permettait pas. Nous n'avons pas cru bon de la remplacer étant donné que nous trouvions que cela aurait nui au processus : le nouveau membre n'aurait pas eu les mêmes connaissances que les membres les plus anciens. Nous avons peur de briser la synergie installée au fur et à mesure des rencontres. Fait à noter : la plupart des membres du processus de réalisation ont soumis leur candidature pour être présents au Comité permanent de la famille (nouveau comité faisant suite à la réalisation de la politique familiale municipale).

Nous avons aussi consacré beaucoup de réunions à la réalisation du processus de consultation par questionnaire, puisque nous éprouvions de la difficulté à élaborer des questions qui permettraient aux familles de bien identifier leurs besoins. Peu d'exemples de questionnaire étaient disponibles au moment du processus d'élaboration de consultations de la Ville de Saint-Basile-le-Grand.

5.3.6 Rôle du responsable des questions familiales (RQF)

Selon le Carrefour action municipale et famille, le RQF a le rôle suivant :

- « au sein du conseil municipal, se préoccuper des incidences des actions et politiques municipales sur les familles;

- dresser un portrait de la situation des familles dans l'ensemble de la municipalité et dégager des priorités d'actions;
- jouer le rôle de catalyseur pour le développement de services et de mesures en faveur des familles ». ¹³¹

Le responsable des questions familiales doit être nommé par résolution du conseil municipal. Cette personne est la courroie de transmission des familles auprès des collègues élus. Le RQF agit aussi souvent comme président lors de la rédaction de la politique familiale, et transmet au conseil municipal les demandes du Comité consultatif famille. Lorsque la politique familiale est complétée, le RQF doit s'assurer que la politique familiale perdure, que les besoins exprimés dans la politique trouvent une réponse et que les pistes de solutions dans le plan d'action sont maintenues. Le RQF doit aussi s'assurer que les nouveaux besoins des familles sont connus et que des ressources peuvent toujours y être allouées.

¹³¹ *Id.* 99, section 3.2.

5.4 ÉTAPE 3

RECEVOIR LA FORMATION DU CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

Lorsque le Comité consultatif fut nommé par le conseil municipal, le comité, après une première réunion, décida de demander l'aide du Carrefour action municipale et famille pour en connaître davantage sur la question des politiques familiales. Cette étape vise donc à mieux outiller les intervenants pour la rédaction d'une politique familiale municipale.

Le Carrefour action municipale et famille, dans le cadre du projet de subvention du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, supporte les municipalités désireuses d'adopter une politique familiale municipale. Cette formation, d'une durée de quinze heures, aborde les aspects suivants¹³²:

- la définition et la description de la politique familiale municipale;
- la présentation du concept « qualité famille »;
- la définition des actions municipales touchant spécifiquement la famille;
- la détermination des besoins des familles;
- le rôle de catalyseur de la municipalité dans un partenariat.

La formation peut aussi s'adapter selon la demande du milieu. Voici de quelle façon la Ville de Saint-Basile-le-Grand a utilisé les quinze heures qu'elle avait à sa disposition. Il a été décidé d'adapter la formation aux besoins des membres du Comité consultation famille et de profiter du fait qu'une membre effectuait une

¹³² CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE [En ligne]
http://www.carrefourmunicipal.qc.ca/1/demarrage_pfm.php .

recherche-action dans le domaine. La modification de la formation allait comme suit :

- Formation de trois heures sur ce qu'est une politique familiale municipale et remise d'un cartable de formation à chaque membre du Comité consultation famille;
- Formation aux cadres de la municipalité sur ce qu'est une politique familiale et sur le concept d'identification d'actions famille;
- Rencontres avec la responsable de la rédaction de la politique familiale.

Cette formation est nécessaire pour supporter les municipalités, d'autant plus pour les villes de plus petite taille qui veulent élaborer leur politique souvent sans l'aide d'une personne-ressource externe. Elle donne de bons exemples, comme des projets de résolution, explique le concept « qualité-famille », etc. La formation est donnée par des personnes qui ont déjà réalisé des politiques familiales (anciens conseillers municipaux, anciens membres de la fonction publique québécoise, etc.).

De plus, un des bons outils de formation est le colloque du Carrefour action municipale et famille qui permet aux intervenants municipaux, communautaires et élus de se réunir une fois par an et d'échanger sur l'aide à apporter aux familles au plan local. Ce colloque existe depuis 1989. À chaque année, plusieurs conférenciers sont invités à donner leur point de vue sur le sujet. En 2006, nous avons eu l'opportunité de présenter une partie de ce mémoire en expliquant les étapes de la réalisation de la politique familiale grandbasiloise (voir la présentation en annexe 14).

5.5 ÉTAPE 4

ANALYSER ET COMPARER DIFFÉRENTES POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES

Pour bien réaliser en quoi consiste une politique familiale et quelles sont les structures d'une telle politique, nous avons analysé différents types de politiques familiales. Nous avons aussi fourni aux membres du Comité consultation famille différentes politiques familiales de municipalités de même taille ou celles dont nous jugions le contenu et le contenant pertinent. Cette étape permet de répondre à la question « Qu'est-ce qu'une politique familiale ? ». Ainsi, nous voulions avoir la possibilité d'élaborer un canevas de base de notre propre politique. Cette étape ne vise surtout pas à plagier, mais à mieux comprendre et concrétiser la démarche, ainsi qu'à s'approprier le processus de rédaction d'une politique familiale pour un comité, selon le principe d'empowerment que nous avons expliqué brièvement précédemment. Il est permis de regarder les éléments intéressants et d'en retirer les meilleures façons de faire. C'est en quelque sorte une période de remue-méninges en comité.

Voici quelques-unes des villes étudiées et la date d'adoption de leur politique:

- Ville de Amos (2002);
- Ville de Blainville (1997);
- Ville de Brossard (1989 et 1993);
- Ville de Charlesbourg (1993);
- Ville de Lévis (2004);
- Ville de Saint-Hyacinthe (2002);
- Ville de Saint-Nicolas (2001);
- Ville de Sherbrooke (2004);
- Ville de Victoriaville (1995).

La revue des différents documents nous a fait constater que les politiques familiales varient d'une municipalité à l'autre quant aux éléments qu'elles contiennent. Le Carrefour action municipale et famille, par contre, nous apporte de grands éclaircissements à ce sujet. De plus, l'étude de Michel de la Durantaye, en collaboration avec Denis Guérin, intitulée *Les politiques familiales municipales locales et régionales (MRC) au Québec et leurs plans d'action. Le portrait de la situation québécoise: l'analyse systématique des contenus*¹³³ nous indique que le contenu des textes a un profil très varié et que « le canevas de base ou commun est limité »¹³⁴; par contre, les domaines d'intervention, malgré leur différence, sont présents.

C'est à cette étape que nous avons convenu avec le Comité consultatif famille grandbasilois de ce que nous aimerions aborder dans la politique et de quel genre de format nous aimerions utiliser pour transmettre la politique à la population.

Voici donc la table des matières de la politique familiale grandbasiloise :

- Page couverture avec dessin d'un artiste local
- Mot du maire
- Mot de la présidente du comité et RQF
- Historique de la politique
- Présentation de la municipalité de Saint-Basile-le-Grand
- Portrait des familles grandbasilloises en statistiques
- Définition de la famille
- Mission de la Ville en matière de famille
- Valeurs de la politique familiale grandbasiloise
- Principes directeurs de la politique
- Axes d'intervention de la politique

¹³³ DE LA DURANTAYE, Michel (2004) Les politiques familiales municipales locales et régionales (MRC) au Québec et leurs plans d'action. Le portrait de la situation québécoise : l'analyse systématique des contenus, jusqu'en 2002. Carrefour action municipale et famille, 16^e Colloque [En ligne] http://www.carrefourmunicipal.qc.ca/pdf/allocutions/Atelier1_UQTR_tous.pdf

¹³⁴ *Id.* 133.

- Conclusion
- Bibliographie
- Remerciements
- Concours de dessin

Nous avons par ailleurs indiqué plus sommairement ce que nous voulions que la politique familiale inclue. Notre table des matières a pris ces couleurs au fur et à mesure que nous avançons dans notre processus. Par contre, cette démarche a fait en sorte que nous devons bien planifier en conséquence la teneur de nos rencontres avec le Comité consultatif famille.

5.6 ÉTAPE 5

RECHERCHER LES DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES SUR LA COMMUNAUTÉ GRANDBASILOISE, ÉTUDIER LES BESOINS DES FAMILLES ET ANALYSER LES PRATIQUES ACTUELLES

Une fois que nous avons bien saisi en quoi consistait une politique familiale et déterminé les étapes de sa réalisation, nous avons eu à bien saisir les réalités de la communauté grandbasiloise. Pour ce faire, nous avons procédé par deux techniques différentes, la première étant l'analyse de données statistiques sur la communauté et la seconde, la distribution d'un questionnaire destiné aux familles de toutes les résidences grandbasilloises.

5.6.1 LA RECHERCHE DE DONNÉES SUR LA COMMUNAUTÉ

La première base de données sur la population de Saint-Basile-le-Grand fut l'étude des documents de Statistique Canada, datant de 2001.¹³⁵ Nous avons aussi obtenu des documents plus précis de l'Institut de la statistique du Québec sur l'état des familles grandbasilloises. Il existe un recensement canadien à tous les cinq ans. Ces données, comme l'indique le site de Recensement Canada servent à aider les décideurs au moment d'élaborer des politiques.¹³⁶

Dandurand et Kempeneers (2002) mentionne que, « sans avoir un rôle premier, la dimension démographique donne des indications précieuses sur la vie des familles, leurs comportements et leurs stratégies et que les pouvoirs politiques ne

¹³⁵ STATISTIQUE CANADA [En ligne] <http://www.statcan.ca/>

¹³⁶ STATISTIQUE CANADA [En ligne] http://www.statcan.ca/francais/research/92-442-XIF/2006001/census_f.htm#6

peuvent pas les ignorer complètement ». ¹³⁷ L'analyse démographique permet souvent aux intervenants de connaître la population et de se fier sur ces données pour rédiger la politique familiale. Ainsi, une municipalité pourrait ne pas entreprendre les mêmes actions avec une population vieillissante qu'avec une population où la majorité des citoyens représente des jeunes familles.

Par exemple, à la Ville de Saint-Eustache (2004), la politique familiale « a été élaborée en tenant compte du portrait statistique afin d'être mieux adaptée et de mieux correspondre à la réalité propre des familles de la municipalité ». ¹³⁸

La Ville de Prévost (2005) mentionne, quant à elle, l'utilisation de statistiques parce qu'elle est « soucieuse d'offrir aux citoyennes et aux citoyens de Prévost une politique familiale fidèle à leur image et à leur réalité propre ». ¹³⁹

Concernant Saint-Basile-le-Grand, les données démographiques nous ont permis d'identifier les caractéristiques de la population suivantes :

- La majorité de la population se situe dans les tranches d'âges suivantes : 25 à 44 ans (34,2 %) et de 5 à 14 ans (16,6 %). L'âge moyen est de 35,4 ans comparativement à 38,8 ans pour le Québec;
- Quelque 40 % des familles grandbasilloises ont un enfant, 40 % deux, et 15 % plus de 3 enfants;
- La majorité des familles (3270) représente des couples mariés ou en union libre, comparativement à 350 familles monoparentales, dont le parent est de sexe féminin et 95 dont le parent est de sexe masculin;
- La majorité des gens qui habitent Saint-Basile-le-Grand sont propriétaires de leur logement;

¹³⁷ DANDURAND, Renée B et Marianne KEMPENEERS (2002) « Pour une analyse comparative et contextuelle de la politique familiale au Québec », *Recherches sociodémographiques*, vol. XLIII, n° 1, p. 56.

¹³⁸ VILLE DE SAINT-EUSTACHE (2004) *Politique familiale : coup de cœur pour la famille*, p. 4.

¹³⁹ VILLE DE PRÉVOST (2005) *Politique familiale : Prévost fait place à la famille*, p. 3.

- Quelques 94,47 % des résidents ont comme langue première le français et 97,29 % des résidents sont nés au Canada;
- Les citoyens grandbasilois sont légèrement plus scolarisés et ont un revenu plus élevé que la moyenne québécoise.

Ces données influencent inévitablement la façon de procéder dans la rédaction de la politique familiale municipale parce qu'elles indiquent clairement la composition de la population. Ainsi, à Saint-Basile-le-Grand, notre préoccupation ne pouvait s'attarder en premier lieu à l'immigration, puisqu'une majorité de familles sont nées au Canada. Par contre, le fait que beaucoup de personnes âgées entre 25 et 44 ans et 5 à 14 ans habitent Saint-Basile-le-Grand est important, puisque des services devront s'adresser à des familles qui ont des enfants entre 5 à 14 ans.

Vous trouverez en annexe 10 des tableaux plus détaillés des statistiques des familles grandbasilloises, statistiques dont nous avons tenu compte dans la politique familiale.

5.6.2 Étude des besoins des familles

Le fait d'avoir des données sociodémographiques fournit un portrait des conditions d'ensemble de la population. Pour connaître les besoins des familles, il faut procéder par une étude qui les identifie.

Le Comité consultation famille et le conseil municipal décidèrent de faire l'étude des besoins au moyen d'un sondage envoyé dans les familles. Nous analyserons ce processus de façon plus détaillée dans la prochaine section.

Les modes de consultation habituels les plus souvent utilisés sont des forums de discussions et des échanges avec des familles ou des groupes communautaires. Certains groupes ou familles vont même jusqu'à déposer des mémoires sur la famille.

5.6.2.1 Démarche de consultation

« On procède par consultation lorsqu'on veut s'assurer l'adhésion des personnes, des groupes ou des partenaires à une décision. Cette consultation peut, par exemple, porter sur le choix des priorités, les orientations ou les objectifs de la politique. Dans d'autres cas, on procédera plutôt par validation pour faire entériner certaines étapes ou faire confirmer des faits ».¹⁴⁰

« Afin de se rapprocher davantage du milieu, une consultation doit être faite. C'est une étape très importante, car c'est la base de la méthode : la consultation participative. Cette consultation peut prendre différentes formes : des tables de travail, des focus group, des entrevues, etc. ».¹⁴¹

¹⁴⁰ *Id.* 102, p. 10.

¹⁴¹ *Id.* 19, p. 47-48. Avec Michel de la Durantaye

Tout comme les autres formes de politique, la rédaction d'une politique familiale nécessite une consultation publique pour identifier les besoins des familles. Au delà du fait que le Comité consultation famille est représentatif de la population, cette démarche permet aussi d'identifier d'autres besoins qui ne seraient pas ressortis ou identifiés par le comité. D'ailleurs, nous pouvons faire un rapprochement avec les théories de Lemieux qui mentionne qu'il faut consulter les besoins pour répondre à un enjeu. Une consultation aide la population à faire sien le processus de mise en place d'une politique. Aussi, elle évite de reprocher aux politiciens de travailler en vase clos. Santé Canada, sur son site Internet, mentionne également que :

« L'engagement des citoyens est aussi une expression assez courante. Selon Philips et Orsini (2002), l'engagement des citoyens désigne un [TRADUCTION] *“type particulier de participation caractérisé par un processus interactif et itératif de délibération entre citoyens et entre citoyens et représentants du gouvernement”* ». ¹⁴²

5.6.2.2 Questionnaire

Le conseil municipal qui a pris part à la rédaction de la politique familiale décida de consulter la population au moyen d'un questionnaire distribué à chacune des résidences. Un total de 390 répondants ou familles ont pris la peine de répondre au questionnaire (que vous trouverez en annexe), sur une possibilité de 5 350 résidences. Les résultats globaux de ces questionnaires ont annoncé que les citoyens étaient satisfaits en général de leurs services publics, mais qu'ils

¹⁴² GOUVERNEMENT DU CANADA, SANTÉ CANADA [En ligne]
http://www.hc-sc.gc.ca/hcs-sss/pubs/care-soins/2003-qual-simces/2003-qual-simces-4_f.html

désiraient que des investissements soient faits auprès des infrastructures majeures comme une piscine et un réseau de pistes cyclables intéressant. Vous trouverez une analyse plus poussée des résultats dans la section prévue à cet effet.

Pourquoi un questionnaire plutôt qu'une autre méthode? Le Comité consultatif famille et le conseil municipal en place croyaient que cela permettrait aux familles de répondre dans l'anonymat, d'éviter des déplacements inutiles et, malgré le fait que cela demande du temps, de pouvoir répondre à leur propre rythme et selon leurs disponibilités. Cela s'inspire un peu du gouvernement du Canada qui mentionne, sur son site, au sujet du recensement : « en remplissant votre questionnaire, vous contribuez de façon importante à façonner l'avenir du Canada. Les renseignements recueillis lors du recensement sont utilisés pour planifier d'importants services, comme le transport en commun, les garderies, les services d'incendie et de police ainsi que les programmes d'emploi et de formation ».¹⁴³ Les données recueillies lors de l'analyse du questionnaire ont ainsi permis d'identifier des objectifs dans les axes d'intervention en fonction des besoins des familles. Cette façon de faire a aussi annoncé à toute la population que la Ville était dans un processus d'élaboration d'une politique familiale. Cette méthode de consultation a donc donné beaucoup de visibilité et légitimé le mécanisme de la rédaction de la politique familiale municipale.

¹⁴³ *Id.* 135 http://www22.statcan.ca/ccr03/ccr03_002_f.htm

D'autres municipalités comme les villes de Sainte-Marie¹⁴⁴, East Broughton, Mont-Tremblant, Rawdon et Weedon¹⁴⁵ ont procédé aussi par questionnaire, pour identifier les besoins des familles.

Notre questionnaire se divisait en quelques sections. Une première servait à identifier le répondant en ce qui a trait à sa cellule familiale, une deuxième portait sur certaines données socio-démographiques, une troisième, sur le transport, une quatrième, sur les services municipaux, publics et parapublics et finalement une cinquième, sur les besoins spécifiques des familles. Ce questionnaire avait aussi une autre section, soit celle sur la politique culturelle, puisqu'au moment de la rédaction de la politique familiale, le conseil municipal amorçait aussi une démarche de réflexion en matière culturelle.¹⁴⁶

Analyse des résultats du questionnaire

Nous présentons dans la présente section une analyse sommaire des réponses au questionnaire envoyé dans tous les foyers grandbasilois en juin 2004. Les résultats exhaustifs se trouvent en annexe 4.

390 répondants

- 81,6 % des répondants ont deux adultes habitant à la même adresse;
- 48,8 % des répondants ont deux enfants à la maison et 35,8 % des répondants ont un enfant à la maison;
- 97 % des répondants sont propriétaires de leur résidence;

¹⁴⁴ VILLE DE SAINTE-MARIE (2005) Politique familiale municipale, 12 p. [En ligne]
http://www.ville.sainte-marie.qc.ca/fra/pdf/publications_loisirs/politique_familiale.pdf

¹⁴⁵ MUNICIPALITÉ DE WEEDON (2006) *Politique familiale*, 19 p. [En ligne]
<http://www.cweedon.com/famille/>

¹⁴⁶ VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND (2005) *Politique culturelle, la culture, ça se cultive*, 19 p. [En ligne]
http://www.ville.saint-basile-le-grand.qc.ca/resources/upload/docs/politique_culturelle.pdf

- 65,9 % des répondants représentent des familles traditionnelles;
- 6,5 % des répondants représentent des familles recomposées;
- 4,4 % des répondants représentent des familles monoparentales;
- 12,2 % des répondants habitent Saint-Basile-le-Grand depuis un an, 8,2 %, depuis deux ans et 7,7 %, depuis 3 ans;
- les principaux motifs évoqués pour venir s'installer à Saint-Basile-le-Grand sont la proximité du lieu de travail (31,7 %) et la proximité de Montréal (33,2 %), mais surtout la qualité de vie (52,2 %);
- les répondants sont en majorité non natifs de Saint-Basile-le-Grand (98,1 % pour les femmes et 98 % pour les hommes);
- les répondants en majorité ont une scolarité de niveau collégial (33,4 % pour les femmes et 31,2 % pour les hommes) et universitaire (44,8 % pour les femmes et 40,7 % pour les hommes);
- une majorité de répondants travaillent à l'extérieur de la maison (59,2 % à temps plein pour les femmes et 86,6 % pour les hommes);
- le revenu annuel brut est de 35 000 \$ à 49 000 \$ pour les mères dans 31 % des cas et de 50 000 \$ et plus chez 57,1 % des pères;
- une majorité de répondants ont un horaire de jour (chez 88 % des mères et 81,6 % des pères);
- une majorité de répondants utilisent l'automobile pour le travail (dans 75,4 % des cas pour le répondant et dans 82,4 % des cas pour le conjoint du répondant);
- 58,2 % des répondants ont deux voitures à la maison;
- l'accès le plus souvent emprunté est la rue Robert - Montée des Trinitaires dans 47,2 % des cas;
- les répondants sont seulement satisfaits à 54 % du transport en commun et ils aimeraient prolonger les heures de train dans 80 des 176 commentaires émis pour améliorer leur satisfaction du système de transport en commun;
- en général, les répondants sont satisfaits des infrastructures de la municipalité (sauf pour l'état des rues et le flux de circulation);
- quant aux activités de loisirs, les répondants sont satisfaits sauf pour la programmation offerte aux adolescents (pas d'opinion chez 67,7 % des répondants) et la programmation offerte aux aînés (pas d'opinion chez 84,6 % des répondants); 61 sur 161 répondants aimeraient voir l'aménagement d'une piscine;
- les services administratifs satisfont en général les répondants;
- la perception de la municipalité est positive dans 80 % des cas, neutre dans 17 % des cas et négative dans 3 % des cas;
- pour ce qui est des besoins spécifiques dans le cas du transport, les répondants aimeraient, en premier lieu le développement du réseau de pistes cyclables et, en deuxième lieu l'aménagement des sentiers pédestres;
- en ce qui a trait aux besoins spécifiques, dans le cas de la sécurité et de l'organisation municipale, les répondants aimeraient accroître la

- surveillance policière dans certains secteurs et prioriser les traverses de piétons aux artères principales;
- quant aux besoins spécifiques à l'aménagement, les répondants aimeraient que l'on récupère les berges pour y aménager des aires de détente et que l'on construise une piscine intérieure;
 - au sujet des cinq interventions que les répondants aimeraient voir se réaliser, 63,7 % des mentions font état de la construction d'une piscine intérieure et 44,6 %, du développement du réseau de pistes cyclables;
 - en 2010, la municipalité devrait avoir la priorité d'une ville verte et conserver ses espaces verts, ainsi qu'axée sur la sécurité;
 - 10 commentaires sur 94 félicitaient les gens pour la démarche d'élaboration de la politique familiale municipale.

5.6.2.3 Méthode alternative de consultation

FOCUS GROUP ou groupe de discussion

À cette étape, plusieurs municipalités décident de consulter leur population par le biais d'une consultation publique ou d'un *focus group*. Un *focus group* est une méthode de consultation qui permet aux gens de s'exprimer sur certains sujets en petits groupes. Un animateur veille normalement au bon fonctionnement des ateliers et amène les gens à s'exprimer sur certains besoins. « Le *focus group* est un groupe de personnes rassemblées de façon formelle pour discuter d'un sujet d'intérêt pour un enquêteur-chercheur. Six à huit est le nombre optimal de personnes dans un groupe. Il ne faut pas plus de douze personnes, car au-delà de ce nombre, il devient très difficile de gérer les discussions ».¹⁴⁷ Cette méthode a l'avantage de pouvoir consulter un grand nombre de personnes en même temps et permet aux gens de s'exprimer plus facilement que s'ils étaient seuls avec le chercheur.

¹⁴⁷ Programme ILO de Cornell University (2003) Notes explicatives sur la base des données sur les communes de Madagascar, recensement des communes, p. 3. [En ligne] www.ilo.cornell.edu/ilo/notes.doc .

5.6.3 Analyse de la situation actuelle en matière de famille

Même quand une municipalité ne possède pas de politique familiale municipale, la plupart du temps, plusieurs actions se font pour le bien-être des familles. Il est donc important, avant de planifier de nouvelles actions, de savoir exactement ce qui peut se faire sur un territoire pour les familles. Pour ce faire, il est important, à cette étape, de procéder à une analyse exhaustive des actions actuelles en matière de famille.

« Family impact analysis can be used for reviewing rules, legislation, or laws; evaluating programs, services, and operating procedures of agencies or organizations; and preparing questions or testimony for hearings or public forums ». ¹⁴⁸

Nous avons déjà décrit dans le chapitre trois toutes les actions entreprises à Saint-Basile-le-Grand.

¹⁴⁸ BOGENSCHNEIDER, Karen (2006) «Teaching Family Policy in Undergraduate and Graduate Classrooms : Why It's Important and How to Do It Better», *Family Relations*, num. 55 , January 2006, p. 20.

5.6.3.2

Consultation interne Questionnaire et rencontre avec les employés cadres et les organismes du milieu

Pour analyser les besoins du milieu en matière de famille, nous avons aussi rencontré les employés cadres de la municipalité et les organismes du milieu qui voulaient bien nous appuyer dans notre démarche. Vous trouverez en annexe 7 la grille que nous avons utilisée lors de ces rencontres. La grille se voulait simple et prenait environ 30 à 45 minutes à remplir. Nous avons rencontré les cadres de la municipalité un par un pour bien prendre le temps de remplir la grille avec chacun d'entre eux. Nous croyions qu'il était aussi important d'obtenir leurs avis de vive voix pour relever certaines pistes de solution. Cette rencontre permettait aussi aux cadres de poser des questions sur la politique familiale et ainsi déjà créer un sentiment d'appartenance envers cette dernière. Cette analyse nous a permis de réaliser ce qui se faisait déjà sur le territoire grandbasilois et de relever de nouvelles pistes de solution. Ces rencontres permettent ainsi de travailler en transversalité, comme l'indique un peu le processus de la Ville de Genève :

« Les obstacles rencontrés par les collaborateurs de l'administration sont principalement des problèmes de communications internes qui freinent la réalisation optimale des projets. Le plus difficile consiste à faire travailler ensemble et de façon cohérente les services qui ont au contraire l'habitude de travailler de manière sectorielle ». ¹⁴⁹ Plutôt que de travailler en silo lors de la rédaction de la politique familiale, il faut travailler avec tous les services et ce,

¹⁴⁹ VILLE DE GENÈVE, *Politique de la famille* [En ligne]
<http://www.geneve.ch/social/presse/famille.html>

dans un but de croisement des différents secteurs municipaux. La Ville de Nantes en France précise d'ailleurs cette optique : « Dans son fonctionnement, la mairie privilégie un travail en réseau seul capable d'apporter les réponses et les moyens nécessaires à la mise en œuvre de certaines politiques ou à la réalisation de certains projets. Les services municipaux développent donc un mode d'action transversale qui comporte notamment les éléments suivants : les groupes techniques de coordination et les groupes projet ». ¹⁵⁰ Persuy (2000) mentionne, lors d'une analyse du processus de rédaction d'une politique municipale de prévention de la délinquance, qu'il ne faut pas travailler sur un seul axe dans l'action municipale, puisqu'« aucun axe de l'action municipale n'est à considérer isolément et il est primordial de chercher à créer des synergies entre les interventions des différents services pour renforcer les effets des actions menées ». ¹⁵¹

Nous aurions aimé avoir la chance de rencontrer aussi tous les autres employés de la municipalité ou de leur envoyer un questionnaire. Malheureusement, le temps nous a manqué pour le faire.

Il fut plus difficile de rencontrer les présidents d'organismes de la ville, ces bénévoles ayant déjà un horaire très chargé; par contre, certains d'entre eux nous ont apporté des éléments de réflexion sur les familles. De plus, la

¹⁵⁰ VILLE DE NANTES [En ligne]
<http://www.nantes.fr/mairie/services/administrations/index3.asp> .

¹⁵¹ PERSUY, Véronique (2000) *Accompagner la politique municipale de la délinquance*, Conseil en pratiques et en analyses familiales, p. 1.

municipalité s'est dotée depuis plusieurs années d'une méthode de consultation permanente des organismes du milieu, soit la Table des présidents. Cette table consiste à rassembler une fois par trois mois tous les présidents d'organismes communautaires, sportifs et culturels. Un point portant sur l'avancement de la politique familiale était à l'ordre du jour de leurs réunions. Il fut donc admis que les présidents d'organismes, malgré la présence de leurs représentants au Comité consultation famille, participeraient à l'élaboration de la politique familiale.

5.7 ÉTAPE 6

DÉFINIR LA FAMILLE

Une des étapes importantes dans la rédaction d'une politique familiale est de définir la famille. Pour le Comité consultation famille de Saint-Basile-le-Grand, la version suivante fut retenue :

« On entend par famille toutes les personnes liées dans un rôle parental et vivant ensemble dans une certaine continuité afin de favoriser le partage des valeurs ». ¹⁵²

Cette notion fut gardée parce que le comité voulait une définition très large de la famille, en y incluant toutes les catégories d'âges et toutes les formes de filiation.

L'important est mis sur le consentement mutuel des individus. Différente d'une définition habituelle, où le lien parent-enfant est le seul considéré, dans ce cas, deux adultes vivant ensemble sont considérés comme formant une famille. « La famille apparaît donc d'abord et avant tout comme une petite communauté, une entité sociale, un noyau de relations personnelles et non pas une simple juxtaposition d'individus ». ¹⁵³

Dans une définition plus conventionnelle de la famille, on inclut deux générations. Voici quelques exemples de définitions de la famille adoptées dans des politiques familiales municipales récentes ou dans d'autres recherches effectuées sur la famille.

¹⁵² VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND (2005) *Politique familiale de Saint-Basile-le-Grand « Où il fait bon vivre en famille entre rivière et montagnes »*, p. 13.

¹⁵³ VILLE DE CHARLESBOURG (1993) *Énoncé de politique familiale, Les orientations : 1993-1998*, p. 16.

Ouellette (2005) mentionne qu'il est difficile de définir la famille, puisque chaque personne provenant d'une famille pense connaître le sens de ce mot. « Pourtant les groupes qui ont tenté d'identifier une définition de la famille qui rejoigne l'ensemble de leurs membres savent que définir la famille n'est pas une mince affaire et que ce projet se solde rarement par un consensus. En fait, les chercheurs et les théoriciens ne s'entendent pas non plus sur une définition unique de la famille ».¹⁵⁴ Cette même étude fait état de quelques questions qu'il est primordial de se poser lors de la rédaction d'une politique familiale, « puisque l'élaboration de la politique familiale suppose généralement la valorisation d'une conception particulière de la famille. Cette position sert d'ancrage aux positions de l'état en matière de politique familiale et détermine les familles à qui s'adresse cette politique ».¹⁵⁵ Nous croyons que ces questions peuvent aussi s'adresser à la politique familiale municipale lorsqu'il est temps de décider, lors de sa rédaction, quelle définition de la famille doit être retenue.

- ⇒ « Quels doivent être les objectifs de la politique familiale?
- ⇒ À quelles familles ou à quels types de familles doivent s'adresser les mesures proposées dans le cadre d'une politique familiale?
- ⇒ Quelles mesures doivent être mises en place pour aider les familles?
- ⇒ L'État doit-il faire la promotion de modèles familiaux au détriment de certains autres et tenter de réguler les comportements et la structure des familles?
- ⇒ La politique familiale doit-elle favoriser un certain modèle des rapports entre les sexes ou entre les générations? »¹⁵⁶

Dans la prochaine section, vous trouverez quelques définitions provenant de politiques familiales municipales. De plus, en annexe 7 se trouvent d'autres définitions qui furent présentées au Comité consultation famille.

¹⁵⁴ *Id.* 59, p. 25.

¹⁵⁵ *Id.* 59, p.27.

¹⁵⁶ *Id.* 59, p.27.

5.7.2 Présentation de scénarios complémentaires en matière de définition de la famille

La Ville de Québec, qui a adopté sa politique familiale en 2004, identifie la famille de la façon suivante :

« Une famille se définit comme toute entité sociale qui comporte au moins un lien parent-enfant auquel peuvent s'ajouter d'autres liens entre proches – ceux que partagent les conjoints et la fratrie par exemple. Le lien familial peut être biologique ou social et peut s'exercer ou non en corésidence. Il fonde une relation de responsabilité, qui se concrétise dans la prise en charge et le support réciproque des membres à divers âges de la vie ». ¹⁵⁷

Pour Statistique Canada, la définition d'une famille pour le recensement est la suivante :

« Un couple marié et les enfants, le cas échéant, du couple ou de l'un ou l'autre des conjoints; un couple en union libre et les enfants, le cas échéant, du couple ou de l'un ou l'autre des partenaires; ou un parent seul, sans égard à son état matrimonial, habitant avec au moins un enfant dans le même logement et cet ou ces enfants. Tous les membres d'une famille de recensement particulière habitent le même logement. Le couple peut être de sexe opposé ou de même sexe. Les enfants peuvent être les enfants naturels du couple ou du parent seul ou être apparentés par mariage ou par adoption, sans égard à leur âge ni à leur état matrimonial, du moment qu'ils habitent dans le logement sans leur propre conjoint ou enfant. Les petits-enfants habitant avec leurs grands-parents sans leurs parents constituent également une famille de recensement ». ¹⁵⁸

L'institut Vanier de la famille (2006) définit la famille de la façon suivante :

« [...] toute association de deux personnes ou plus liées entre elles par des liens de consentement mutuel, la naissance, l'adoption ou le placement et qui, ensemble, assument la responsabilité de diverses combinaisons de certains des éléments suivants :

- entretien matériel et soins des membres du groupe
- ajout de nouveaux membres par le biais de la procréation ou de l'adoption
- socialisation des enfants
- contrôle social des membres

¹⁵⁷ VILLE DE QUÉBEC (2005) *Politique familiale*, p. 15

¹⁵⁸ *Id.* 135.

- production, consommation et distribution de biens et de services
- satisfaction des besoins affectifs - amour ».¹⁵⁹

¹⁵⁹ INSTITUT VANIER DE LA FAMILLE [En ligne]
<http://www.vifamily.ca/>

5.8 ÉTAPE 7

ÉLABORER UNE MISSION

« La définition d'une mission a pour but de mieux cerner la nécessité, les enjeux et la raison d'être d'une politique familiale »¹⁶⁰, ainsi que la vocation publique de la municipalité en la matière.

La mission d'une municipalité en matière de politique familiale doit normalement se référer à sa mission globale, sa mission civique. Elle délimite ainsi le mandat de la municipalité, ses balises et ses responsabilités futures en matière familiale, tout en identifiant une vocation municipale précise ou un domaine d'intervention.¹⁶¹ La Ville de Terrebonne, dans sa politique, définit la mission de la politique familiale comme ce qui « expose la nécessité, la raison d'être et le cadre de référence ».¹⁶²

La mission vient expliquer aux citoyens et citoyennes la raison pour laquelle on fait une politique familiale et la responsabilité civique de la municipalité en matière de famille.

Souvent, dans les nomenclatures d'une mission, nous retrouvons quelques fois les éléments suivants :

- ✚ mise en œuvre;
- ✚ cadre de référence;
- ✚ définir les interventions;

¹⁶⁰ *Id.* 136, p. 3.

¹⁶¹ Définition élaborée avec l'aide de Michel de la Durantaye.

¹⁶² VILLE DE TERREBONNE (2005) *Politique familiale, Grandir ensemble*, p. 12.

- ⬇ mieux répondre;
- ⬇ démontrer son leadership;
- ⬇ qualité de vie.

À Saint-Basile-le-Grand, la mission suivante fut adoptée :

« La Ville de Saint-Basile-le-Grand entend travailler à l'atteinte de la satisfaction des besoins liés à l'amélioration de la qualité du milieu de vie des familles. Soucieuse de bien remplir sa mission, elle désire coordonner les actions municipales en matière de famille sur son territoire en favorisant la concertation de tous les acteurs du milieu ». ¹⁶³

Les municipalités ont un rôle très important à jouer dans la qualité du milieu de vie des citoyens et c'est ce premier élément qui est ressorti en ce qui concerne les familles. Le deuxième point portait surtout sur la coordination des actions en matière de famille, sans toutefois négliger le rôle important apporté par tous les autres acteurs du milieu; c'est pourquoi la concertation fut nommée en troisième lieu.

5.8.2 Scénarios complémentaires de mission en matière de famille

La Ville de Saint-Hyacinthe indiquait que la mission de la politique familiale est de « favoriser le mieux-être et l'amélioration des conditions de vie des familles de Saint-Hyacinthe ». ¹⁶⁴

La Ville de Bromont, quant à elle, identifie la mission de la politique familiale comme suit : « La présente politique familiale constitue un engagement des autorités municipales à l'effet que les familles qui habitent sur le territoire et

¹⁶³ *Id.* 152, p. 14.

¹⁶⁴ *Id.* 120, p. 30.

celles qui viendront s'y établir seront toujours au cœur des décisions et des actions qui influenceront le développement de Bromont ». ¹⁶⁵

Pour sa part, la Ville de Terrebonne adoptait la mission suivante dans sa politique familiale : « [...] offrir un cadre de référence pour la mise en œuvre de mesures destinées à améliorer la qualité de vie des familles et à favoriser leur épanouissement. Elle définit ainsi les interventions et les décisions prises par l'administration municipale ». ¹⁶⁶

Plus récemment, la Ville de Longueuil mentionnait que la mission de sa politique familiale est : « [...] en plaçant la famille au centre des actions municipales, la Ville de Longueuil entend confirmer son intention de contribuer à l'enrichissement de la qualité du milieu de vie des familles. Par cette politique, la municipalité entend également fournir aux familles un lieu d'appartenance favorable à leur autonomie et à leur épanouissement ». ¹⁶⁷

¹⁶⁵ VILLE DE BROMONT (2004) *Politique familiale*, (sous forme de dépliant).

¹⁶⁶ *Id.* 162, p. 12.

¹⁶⁷ *Id.* 118, p. 14.

5.9 ÉTAPE 8

RECONNAÎTRE LES VALEURS

Lors de la lecture de plusieurs politiques, nous nous sommes aperçue qu'il serait nécessaire d'identifier les valeurs de la politique familiale grandbasiloise. Avant d'expliquer notre processus et d'émettre des éléments de comparaison, nous aimerions clarifier le sens du mot *valeur* en terme de politique.

« Une valeur, c'est ce qu'une personne, un groupe, une communauté ou une société juge bon et vrai »¹⁶⁸ ou bien « les valeurs réfèrent aux conceptions de ce qui est désirable et forment la base du jugement que les citoyens ont quant à leurs mondes politique, économique et social ».¹⁶⁹ Selon Michel de la Durantaye, les valeurs sont les grands fondements moraux qui justifient la politique, elles sont fondatrices des principes d'intervention et des objectifs d'une politique. Pour Saint-Pierre et Coutard (2002), qui reprennent une définition de Durandin (1979), les valeurs sont « les critères du désirable et du haïssable propres à une société donnée à un moment donné ».¹⁷⁰ Pour Perrewé et Hochwater (2001), en se basant sur Rokeach (1979), « values are general evaluative standards that guide behavior to achieve desired states ».¹⁷¹ Ces notions diffèrent de la valeur au sens économique du terme, puisqu'une valeur

¹⁶⁸ RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ (2004) *Vers des communautés durables et en santé : grille d'analyse de projet*, p. 5.

¹⁶⁹ GROUPE DE RECHERCHE SUR L'INTÉGRATION CONTINENTALE (2001) *Les valeurs : fins ou moyens de la politique étrangère canadienne?* ACFAS, Sherbrooke, 16 mai 2001
[En ligne] <http://www.unites.uqam.ca/gric/pdf/note-01-6-robichaud-vlrs-cdn.pdf>

¹⁷⁰ SAINT-PIERRE, Diane et Jérôme COUTARD (2002) *La culture comme facteur de développement de la ville, recension des écrits et des sites Internet*, Direction de l'action stratégique, de la recherche et de la statistique, ministère de la Culture et des Communications, p. 6.

¹⁷¹ PERREWÉ, Pamela L. et Wayne A. HOCHWARTE (2001) « Can We Really Have It All? The Attainment of Work and Family Values » *Current Directions in Psychological Science*, vol. 10, n° 1, février, p. 30.

sociale est « ce qu'un groupe d'individus, une communauté, une société, posent objectivement comme juste, beau, bien et qui sert de référence et de principe », contrairement à ce que pourrait représenter une valeur monétaire. « Les valeurs sociales donnent donc du sens aux sociétés, c'est-à-dire des finalités pour atteindre un meilleur bonheur collectif ».¹⁷² Dans la rédaction d'une politique familiale, il pourrait être intéressant de reprendre le sens donné par cette citation : « [...] une valeur est un idéal moral partagé par la majorité d'un ensemble social, de ce qui est bon ou mauvais, juste ou faux, souhaitable ou non souhaitable ».¹⁷³ « Les valeurs qui sont partagées au sein d'une organisation forgent son identité ».¹⁷⁴ Nous aimerions rappeler que, « même que lorsque les valeurs sont très semblables, les fins peuvent être différentes, tout comme les instruments qui seront utilisés pour les atteindre. En d'autres termes, les valeurs sont la “fondation” mais non l’“architecture” des programmes et des politiques ».¹⁷⁵

Comme le dit bien l'étude de Ouellette (2005), « une politique familiale n'est jamais neutre. Elle traduit l'adhésion à certaines conceptions, normes et valeurs plutôt qu'à d'autres ».¹⁷⁶

¹⁷² SOS PLANET EARTH [En ligne]

<http://www.planetecologie.org/JOBOURG/Francais/dictionnaire4.html#V>

¹⁷³ SUTER, Christian (2004) *Sociologie générale* [En ligne]

www.unine.ch/socio/enseignement/socio1_2004/soc1_16_3.doc.

¹⁷⁴ CSSS DE LAVAL (2005) La mise en place du Centre de la Santé et des Services Sociaux de Laval, plan d'action et mécanismes de transition et de transformation, p. 12.

¹⁷⁵ MAIONI, Antonia (2003) « Les valeurs des valeurs dans l'élaboration des politiques publiques » *Éthique publique*, vol. 5, n° 2, p. 50.

¹⁷⁶ *Id.* 59, p. 21.

À Saint-Basile-le-Grand, il a été convenu, après plusieurs réflexions, que les valeurs suivantes seraient retenues :

- le respect;
- la reconnaissance;
- le soutien;
- l'entraide.

5.9.2 Scénarios complémentaires de valeurs

La municipalité de Gatineau a retenu trois valeurs qu'elle juge fondamentale pour la famille :

- « Le respect des familles dans leur diversité, leurs réalités et leurs différents cycles de vie;
- la solidarité au sens de promouvoir l'entraide entre les personnes, les familles et les communautés dans un environnement empreint de sécurité;
- l'équité au sens de la justice et des droits de tous et de toutes à la dignité ». ¹⁷⁷

La Ville de Bromont, elle, dans sa politique familiale, établit ses valeurs de la façon suivante :

« La politique familiale prend appui sur les valeurs communes aux familles et à l'administration municipale :

- l'écoute : pour développer et maintenir une sensibilité aux besoins et aux aspirations des familles;
- l'ouverture : pour faire en sorte que les familles soient bien accueillies dans la municipalité et puissent prendre racine dans leur communauté. L'ouverture s'inscrit aussi dans la volonté de faire en sorte que les enfants soient les bienvenus partout dans la municipalité;
- la transparence : pour planifier le développement de la communauté et de la ville en accord avec les ambitions et les intérêts des familles;
- l'engagement : pour que le discours véhiculé soit cohérent avec les actions posées;

¹⁷⁷ *Id.* 69, p. 11.

- le développement durable : pour construire une communauté dont l'équilibre tient compte de la préservation de l'environnement, de la consolidation du tissu social et d'un sain développement économique ». ¹⁷⁸

Nous pourrions suggérer aux rédacteurs de politiques familiales municipales quelques valeurs qui pourraient très bien s'appliquer au domaine d'intervention étudié, en plus de celles mentionnées précédemment :

- accessibilité;
- égalité;
- engagement;
- liberté;
- loyauté;
- solidarité.

¹⁷⁸ *Id.* 165.

5.10 ÉTAPE 9

DÉFINIR LES PRINCIPES DIRECTEURS DE LA POLITIQUE

Selon le Guide d'élaboration des politiques culturelles (1997), « les principes directeurs servent de pierre d'assise à la politique ». ¹⁷⁹ Selon le Réseau québécois de Villes et Villages en santé, un principe, « c'est ce qui guide de façon générale notre conduite pour agir en cohérence avec des valeurs auxquelles on tient ». ¹⁸⁰

En fait, les principes directeurs devraient se retrouver sur le bureau de chaque directeur de service pour leur rappeler comment ils doivent penser et agir famille dans toutes leurs applications. Cette notion est d'ailleurs précisée par le gouvernement du Canada (2006) qui mentionne que, par définition, les principes directeurs sont les « préférences et intentions des gestionnaires en ce qui a trait aux processus (objectifs visés) ou aux produits et services (caractéristiques souhaitées) ». ¹⁸¹

Dans sa politique familiale, la Ville de Saint-Basile-le-Grand a adopté les principes directeurs suivants :

- « penser et agir famille dans toutes les actions municipales posées;
- prendre en considération la diversité et la pluralité des modèles familiaux;
- agir en concertation en considérant les champs de compétence de tous les intervenants qui agissent auprès des familles;
- préserver les acquis en matière de famille;
- effectuer les suivis nécessaires à l'égard de la politique familiale ». ¹⁸²

¹⁷⁹ *Id.* 102, p. 26.

¹⁸⁰ *Id.* 168, p. 5.

¹⁸¹ GOUVERNEMENT DU CANADA, INDUSTRIE CANADA [En ligne]
http://strategis.ic.gc.ca/epic/internet/instco-levc.nsf/fr/h_qw00037f.html

¹⁸² *Id.* 152, p. 15.

Précisons que, dans la section trois de notre mémoire, nous avons déjà clarifié la notion de penser et agir famille.

5.10.2 Scénarios complémentaires de principes directeurs d'une politique familiale municipale au Québec

Pour la Ville de Gatineau, quatre principes directeurs furent retenus :

1. « La reconnaissance des réalités des familles;
2. Les familles actrices de leur milieu;
3. La concertation;
4. L'accessibilité ». ¹⁸³

Sherbrooke, reconnaît comme ville les principes suivants :

« La Ville identifie l'enfant comme étant au cœur de la famille;

- La Ville reconnaît la famille comme étant le lieu premier de l'apprentissage et de socialisation des individus;
- la Ville reconnaît la diversité des structures familiales et leur évolution dans le temps;
- la Ville reconnaît que la condition de vie peut constituer un obstacle au développement des familles et à leur participation à leur milieu de vie;
- la Ville reconnaît le milieu comme intervenant privilégié auprès des familles ». ¹⁸⁴

Québec mentionne que « l'implication d'une politique familiale suppose l'intégration, au sein de l'administration municipale, de la *culture famille* :

- La reconnaissance de la contribution des familles;
- le respect de la diversité;
- l'accessibilité financière;
- l'accessibilité géographique et temporelle ». ¹⁸⁵

¹⁸³ *Id.* 69, p. 12.

¹⁸⁴ VILLE DE SHERBROOKE (2004) *Politique familiale*, p. 9.

¹⁸⁵ *Id.* 157, p. 16-17.

5.11 ÉTAPE 10

IDENTIFIER LES AXES D'ORIENTATION OU DOMAINES DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE

Avant de vous présenter les axes où une municipalité peut agir, nous aimerions présenter les fonctions d'une municipalité au Québec par rapport à une province.

Le gouvernement du Québec (2005), dans un document du ministère des Affaires municipales et des Régions clarifie les compétences des municipalités par rapport à l'État québécois de la façon suivante :

Tableau 11

Le partage des compétences entre l'État québécois et les municipalités¹⁸⁶

COMPÉTENCES	ÉTAT QUÉBÉCOIS	MUNICIPALITÉS
Santé et services sociaux	X	
Solidarité sociale	X	*
Habitation	X	X
Éducation	X	
Réseau routier	X	X
Transport en commun		X
Services policiers	X	X
Pompiers		X
Eau potable		X
Assainissement des eaux		X
Matières résiduelles		X
Loisirs et culture	X	X
Parcs et espaces naturels	X	X
Urbanisme et mise en valeur du territoire	X	X

*La Ville de Montréal dispose d'une entente ad hoc en matière d'aide sociale.

Source : gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et des Régions (2005) *L'organisation municipale au Québec*, p. 6.

¹⁸⁶ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS (2005) *L'organisation municipale au Québec*, p. 6.

De plus, les villes, en vertu de la Loi sur les compétences, peuvent intervenir dans les champs de compétences suivants :

- « 1° la culture, les loisirs, les activités communautaires et les parcs ;
- 2° le développement économique local, [...]
- 3° la production d'énergie et les systèmes communautaires de télécommunication ;
- 4° l'environnement ;
- 5° la salubrité ;
- 6° les nuisances ;
- 7° la sécurité ;
- 8° le transport ». ¹⁸⁷

Robert Gravel, cité par Jocelyne Paquet (2000), mentionne qu'il est possible de « regrouper en dix catégories les compétences des municipalités. Elles sont : la sécurité publique, le transport routier, l'urbanisme et l'aménagement du territoire, les finances, l'organisation territoriale, les loisirs et la culture, l'administration et l'habitation ». ¹⁸⁸

La structure municipale québécoise relève donc du gouvernement du Québec. Lorsque vient le temps de rédiger une politique familiale municipale, plusieurs villes procèdent en vertu des champs de compétences qui lui sont conférés. « Les axes d'intervention se rapportent aux grandes préoccupations ou aux dimensions sur lesquelles va porter la politique municipale ». ¹⁸⁹

¹⁸⁷ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Loi sur les compétences municipales*, [En ligne] <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=%2F%2FC471%2FC471.htm>

¹⁸⁸ PAQUET, Jocelyne (2000) *La prise en compte des besoins des femmes par le milieu municipal. Moyens d'intervention à l'usage des municipalités*. Rapport d'activités (M.A.) Analyse et gestion urbaines (ENAP), p.

15.

¹⁸⁹ *Id.* 102, p. 27.

Un champ ou un domaine d'intervention en politique familiale pourrait désigner, selon nous, le secteur dans lequel la municipalité désire agir en ce qui concerne la famille. Déjà en 1988, le gouvernement mentionnait qu'il est possible pour la municipalité d'agir dans les champs suivants :

- « L'habitation, l'urbanisme et l'aménagement du territoire;
- les loisirs, la culture et les transports;
- la sécurité des personnes;
- l'organisation du travail et les heures d'ouverture des services municipaux
- les services de garde ». ¹⁹⁰

De son côté, le Carrefour action municipale et famille identifie, dans une étude sur les politiques familiales, treize champs d'intervention : ¹⁹¹

- administration publique;
- développement communautaire;
- éducation;
- environnement;
- habitation;
- loisir et culture;
- promotion et vie familiale;
- santé;
- sécurité publique;
- service de garde;
- transport;
- travail;
- urbanisme. ¹⁹²

¹⁹⁰ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, UMQ, UMRCQ (1988) *Agir pour les familles dans les municipalités*, p. 5.

¹⁹¹ Étude effectuée d'après 123 politiques familiale municipale ou de MRC.

¹⁹² CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE [En ligne]

http://www.carrefourmunicipal.qc.ca/1/upload/File/Allocutions%202006/Atelier4_CAMF_DGuerin.pdf .

L'administration publique n'est pas en soi un champ de compétences des municipalités mais, par leur façon d'administrer, les élus municipaux peuvent faciliter la vie des familles. Il en est de même de l'éducation et de la santé, de l'environnement et des services de garde; sans vouloir se donner ces champs de compétences, il est possible pour une municipalité d'y agir pour le bien-être des familles. De plus, nous ne considérons pas la promotion de la vie familiale comme un axe d'intervention, mais comme une façon d'agir.

« Lors du processus de rédaction de la politique familiale, le Comité consultation famille appuyé par le conseil municipal, décida d'intervenir au niveau des axes qui ont une influence sur la qualité du milieu de vie des familles ». ¹⁹³

Voici donc les sept axes mentionnés dans la politique familiale grandbasiloise :

- sécurité;
- mobilité et transport;
- aménagement du territoire;
- environnement;
- loisirs;
- communication;
- santé.

Pour en arriver à ce consensus, plusieurs discussions furent nécessaires et la présentation de diverses politiques nous a aidés dans ce processus.

¹⁹³ *Id.* 152, p. 16.

5.11.2 Scénarios complémentaires d'axes d'intervention dans une politique familiale municipale

Pour la municipalité de Val-d'Or, voici les domaines retenus :

- la sûreté des biens et des personnes;
- les transports;
- l'habitation;
- les loisirs et activités culturelles;
- l'environnement et la qualité du milieu;
- les travaux publics;
- les services à la population;
- le développement de la vie communautaire.¹⁹⁴

Baie-Comeau s'est attardée aux axes suivants :

- la santé;
- le logement;
- la vie communautaire;
- la sécurité;
- l'environnement;
- l'information et l'organisation municipale;
- le transport.¹⁹⁵

La Ville de Trois-Rivières a procédé de façon différente lors de l'élaboration de sa politique familiale, puisqu'elle l'a fait par transversalité. Ainsi, au lieu de domaines, les compétences se retrouvent dans des notions englobantes par rapport à la famille. Différente d'une approche par champ d'intervention, cette approche a le mérite d'être plus transversale et de toucher à toutes les sphères de l'administration municipale. « Aucun axe de l'action municipale n'est à considérer isolément et il est primordial de chercher à créer des synergies entre

¹⁹⁴ VILLE DE VAL-D'OR (2003) *Politique familiale*, p. 12-19.

¹⁹⁵ VILLE DE BAIE-COMEAU (2006) *Politique familiale*, p. 17

les interventions des différents services pour renforcer les effets des actions menées ». ¹⁹⁶

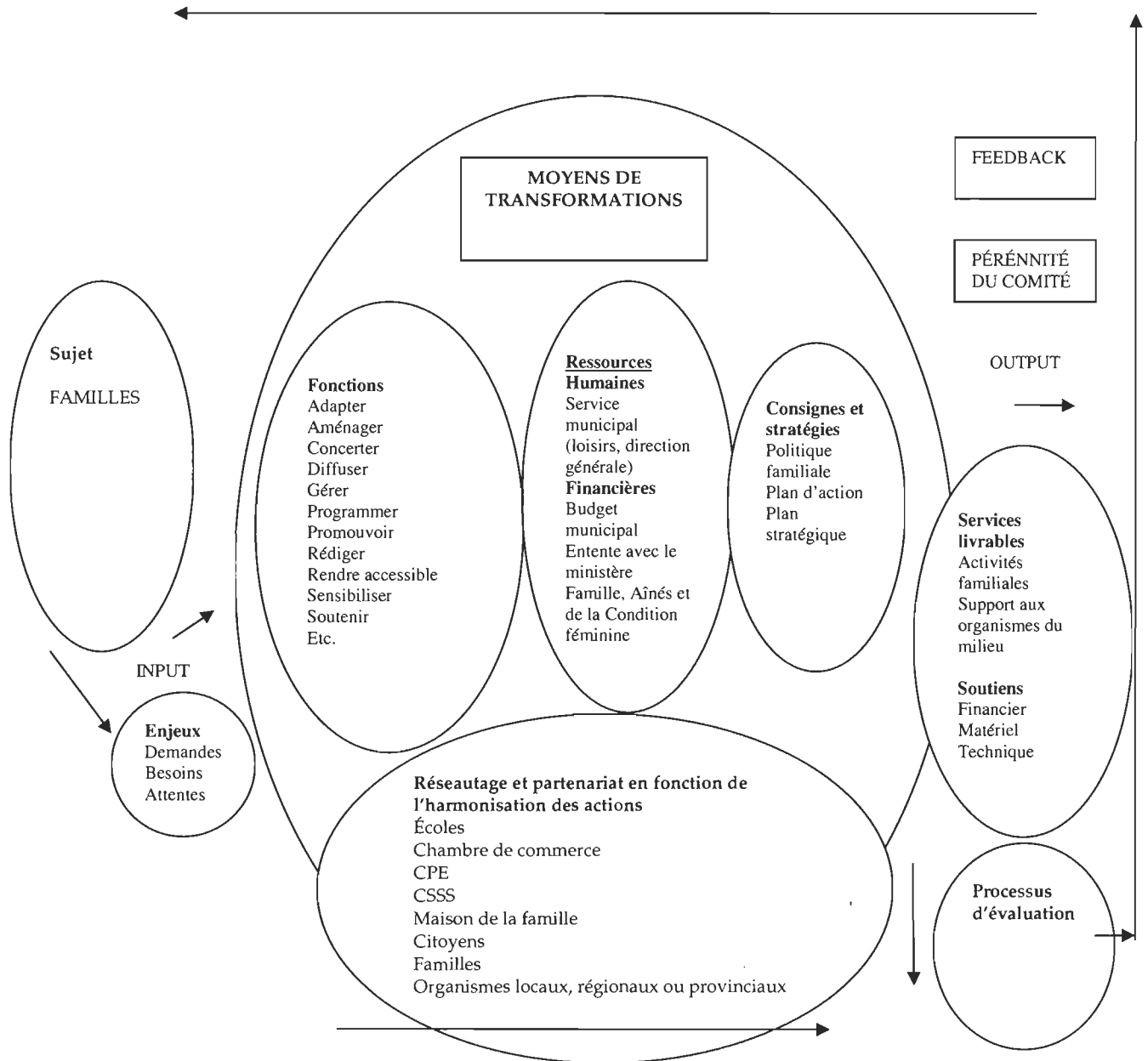
Le Conseil de la famille et de l'enfance, dans son bilan 2004-2005, mentionnait aussi cette nouveauté qui se traduit par des énoncés en fonction de la structure de la famille et non plus seulement en fonction des domaines municipaux. ¹⁹⁷

Bien identifier les axes est une chose mais, par la suite, il est important de bien définir en quoi ils consistent par des objectifs généraux clairs (notions approfondies dans la prochaine partie de ce mémoire).

¹⁹⁶ PERSUY, Véronique (2000) *Accompagner la politique municipale de la délinquance*, Conseil en pratiques et en analyses familiales, 4 p. [En ligne]
<http://www.copas.coop/document/31.pdf>

¹⁹⁷ CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE (2006) *Avis : créer des environnements propices pour les familles : le défi des politiques familiales municipales* p. 187

Figure 3
Système municipal dans une ville par rapport à une politique municipale
familiale



Linda Duval et Michel de la Durantaye, adapté de Michel de la Durantaye et Stéphanie Laquerre (2003)

5.12 ÉTAPE 11

ÉLABORER DES OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET DES PISTES D' ACTIONS À ENTREPRENDRE

Une fois que la municipalité a déterminé les axes ou domaines d'intervention dans lesquels elle décide d'intervenir, il est important de fixer des objectifs généraux en fonction de ces derniers. « Les objectifs s'appliquent à des comportements observables et mesurables tant sur le plan qualitatif que quantitatif. Plus ils sont précis, plus il est facile d'évaluer les résultats ».¹⁹⁸

Le Carrefour action municipale et famille définit l'objectif général de la façon suivante :

« Un objectif est une intention communiquée par une déclaration que décrit la modification que l'on désire provoquer. Pour les formuler, les administrateurs devront s'entendre sur le but de la politique familiale afin de s'assurer qu'ils s'inscrivent à l'intérieur du cadre général de la politique. Ils indiquent la nature générale du champ d'intervention ».¹⁹⁹ Le projet VOICE mentionne que « les objectifs aident à clarifier la répartition des rôles et des responsabilités et le plan de travail ».²⁰⁰

Saint-Arnaud (2002) nous rappelle les caractéristiques d'un objectif à partir des critères de Lefebvre :

- « - l'objectif doit décrire une situation à atteindre, des résultats désirés, des outputs, et non des activités;
- l'objectif doit être formulé directement ou simplement;

¹⁹⁸ *Id.* 102, p. 28.

¹⁹⁹ *Id.* 99, section 4.10.

²⁰⁰ ASSOCIATION CANADIENNE DE SANTÉ PUBLIQUE. *Rôle en matière de politiques en santé, Cadre de collaboration pour l'élaboration de politiques de santé*, [En ligne] http://www.proiectvoice.ca/French/Documents/Framework/framework_e_page01a.html

- l'objectif doit être évaluable, donc spécifique et mesurable; il faut inclure les précisions relatives à la quantité; à la qualité et à la date de réalisation; on doit pouvoir décrire et observer un objectif;
- un objectif spécifie seulement le quoi et le quand;
- un objectif doit être réalisable, donc réaliste ». ²⁰¹

Michel de la Durantaye (2004) associe aussi l'objectif clair au processus d'évaluation : « Les politiques contiennent, très souvent, des objectifs vaguement formulés et parfois mêmes contradictoires entre eux. Les problèmes qu'ils tentent de résoudre sont souvent mal définis et les besoins mal évalués. Cela a un impact énorme sur toute la démarche d'évaluation. Si les objectifs ne sont pas suffisamment spécifiques, les plans d'actions qui en découlent ne pourront pas être le prolongement cohérent et naturel : donc, l'évaluation ne pourra pas être très précise ou exacte ». ²⁰²

Pour la politique familiale de Saint-Basile-le-Grand, il a été convenu par le Comité consultatif famille qu'au-delà d'avoir des objectifs généraux, certains objectifs spécifiques et actions plus concrètes se retrouveraient dans la politique pour permettre aux familles de bien s'y identifier. C'est pourquoi, à quelques reprises, nous retrouvons des objectifs et des actions dans la politique et dans le plan d'actions.

Lors d'une conférence au colloque du Carrefour action municipale et famille (2006), Denis Guérin, étudiant à la maîtrise à l'Université du Québec à Trois-

²⁰¹ *Id.* 4, p. 14.

²⁰² *Id.* 9, p. 5.

Rivières et formateur pour le Carrefour action municipale et famille, donne des exemples de « verbes d'action qui intègrent les acquis: accroître, améliorer, poursuivre, consolider, etc. »²⁰³ Élisabeth Coutu (2005), dans son rapport de recherche, ajoute également les verbes suivants : diffuser, promouvoir, aménager, gérer, soutenir, adapter, offrir des services, faciliter l'accessibilité et sensibiliser.²⁰⁴ Le premier chercheur (Guérin), dans cette même conférence, clarifie la différence entre un objectif et une action. Ainsi, pour l'objectif, des verbes comme « promouvoir, favoriser, encourager, faciliter, soutenir »²⁰⁵ seront privilégiés. Pour ce qui est des actions, les verbes donnés en exemples sont : « mettre en place, concevoir, élaborer, identifier, définir et augmenter ».²⁰⁶ L'action est aussi définie comme un élément qui « détaille la mise en œuvre du programme ».²⁰⁷

Ce même chercheur mentionne aussi quelques verbes pour indiquer quels acquis il faut privilégier : accroître, améliorer, poursuivre et consolider. Il avance également qu'il faut répondre à quatre questions lors du choix de l'action à privilégier dans la politique familiale :

²⁰³ CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE (2006) *Atelier 4 : Regard sur les plans d'action des PFM au Québec*, 18^e colloque [En ligne] http://www.carrefourmunicipal.qc.ca/1/upload/File/Allocutions%202006/Atelier4_CAMF_DGuerin.pdf

²⁰⁴ *Id.* 17, p. 65.

²⁰⁵ *Id.* 203.

²⁰⁶ *Id.* 203.

²⁰⁷ GOUVERNEMENT DE FRANCE, MINISTÈRE DE LA SANTÉ (2004) *Loi relative à la politique de santé publique, boîte à outils* [En ligne] http://www.sante.gouv.fr/cdrom_lpsp/rub06_06.htm

Première question :

Quoi? (l'objet)

- **mettre** en place une table de concertation
- **consolider** un programme
- **aménager** un parc d'eau

Deuxième question :

Qui? (la cible)

- les familles
- les familles monoparentales
- les organismes communautaires

Troisième question :

Où? (l'endroit)

- sur l'ensemble du territoire
- dans l'arrondissement Vieux-Longueuil
- dans le quartier Le Moyne

Quatrième question :

Quand? (la période)

- en 2007
- avant la fin de la deuxième année du plan d'actions
- à la suite de l'adoption du prochain budget²⁰⁸

Tableau 12

Exemples de verbes employés pour les objectifs et les actions

Objectifs	Actions
- Accentuer	- Ajuster
- Accroître	- Augmenter
- Accueillir	- Aménager
- Adopter	- Bâtir
- Agir	- Bonifier
- Aider	- Collaborer
- Améliorer	- Collecter
- Assurer	- Concevoir
- Augmenter	- Conseiller
- Avoir	- Construire
- Connaître	- Coordonner
- Consacrer	- Créer
- Consolider	- Définir
- Contribuer	- Déployer
- Contrôler	- Déterminer
- Développer	- Détruire (ex. : détruire les mythes et contrer la désinformation au sujet des familles) ²⁰⁹
- Diffuser	- Donner
- Diminuer	
- Embellir	
- Encourager	

²⁰⁸ *Id.* 203.

²⁰⁹ Exemples sur : INSTITUT VANIER DE LA FAMILLE [En ligne]
<http://www.vifamily.ca/>

Objectifs	Actions
<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter - Faire - Favoriser - Inciter - Mettre en valeur - Offrir - Permettre - Planifier - Préserver - Prévenir - Promouvoir - Proposer - Protéger - Reconnaître - Rehausser - Rejoindre - Rendre - Renforcer - Répondre - Responsabiliser - Revoir - Sensibiliser - Solliciter - Soutenir - Valoriser - Veiller - Viser (ex. : l'harmonie) - Voir à 	<ul style="list-style-type: none"> - Doter (se) - Dresser - Élaborer - Engager - Entreprendre - Établir - Étudier (ex. : étudier la possibilité de...) - Faire (ex.: faire la promotion, faire connaître) - Identifier - Implanter - Informer - Installer - Intégrer - Inviter - Lutter - Maintenir - Mandater - Mettre (à jour, en place, à la disposition, ...) - Modifier - Organiser - Participer - Poursuivre - Préciser - Prévoir - Produire - Publier - Rappeler - Réaliser - Recentrer - Redéfinir - Renseigner - Réorganiser - Répertorier - Rétablir - Réviser - Simplifier - Suggérer - Supporter - Tenir - Vérifier

Source : Linda Duval et Jacques Berthiaume (chargé de projet Politique familiale MRC des Maskoutains), 2006

5.13 ÉTAPE 12

VALIDER LE PROJET DE POLITIQUE

Lors du processus de rédaction d'une politique familiale, il est important de consulter la population tout au long du mécanisme. À la fin du processus, il faut valider le projet de politique.

Pourquoi faut-il consulter et valider?

Selon le guide du ministère de la Culture et des Communications, il est important de consulter et de valider :

- « pour diffuser les résultats et les réflexions préalables;
- pour raffiner, corriger et faire confirmer des données;
- pour favoriser l'expression des besoins;
- pour obtenir un consensus, une approbation;
- pour se faire confirmer une orientation, un choix;
- pour susciter l'intérêt et l'adhésion;
- pour s'entendre sur des priorités ». ²¹⁰

Ce même texte propose une différence entre validation et consultation :

« On procède par *consultation* lorsqu'on veut s'assurer l'adhésion des personnes, des groupes ou des partenaires à une décision. Cette consultation peut, par exemple, porter sur le choix des priorités, les orientations ou les objectifs de la politique. Dans d'autres cas, on procédera plutôt par *validation* pour faire entériner certaines étapes ou faire confirmer des faits ». ²¹¹

Selon Breux, Bherer et Collin (2004), la consultation est une :

« [...] invitation faite aux citoyens pour exprimer leur opinion sur un objet précis selon les modalités définies au préalable. La consultation est une interaction officielle entre les autorités, qui acceptent que les citoyens détiennent une certaine influence, et les citoyens qui s'engagent à exprimer un avis sur le projet de consultation. Les autorités s'engagent ainsi moralement à tenir compte des opinions citoyennes ». ²¹²

²¹⁰ *Id.* 102, p. 10

²¹¹ *Id.* 102, p. 10

²¹² BREUX, Sandra, et autres (2004) *Les mécanismes de participation publique à la gestion municipale*, Montréal, INRS-Urbanisation, Culture et Société, Groupe de recherche sur l'innovation municipale, p. 13.

Le Carrefour action municipale et famille mentionne qu'il faut consulter pour:

- « - permettre une prise de conscience de la réalité des familles;
- prendre conscience des services déjà en place;
- susciter l'adhésion des intervenants à la cause de la famille;
- établir clairement la volonté de la Ville à travailler en partenariat;
- lancer un processus lui-même porteur de changements ».²¹³

À la fin du processus de la rédaction de la politique familiale de Saint-Basile-le-Grand, nous avons procédé à une séance de consultation avec les familles intéressées. Ainsi, avant d'imprimer le document final de la politique, cette dernière a été disponible sur Internet et dans les édifices publics de la municipalité. La soirée de consultation a donc permis de rencontrer les familles qui le désiraient pour prendre en considération leurs commentaires dans la rédaction du document final de la politique. Denis Guérin, lors d'une conférence du Carrefour action municipale et famille (18^e colloque), mentionne que cette séance de consultation assure la légitimité de la politique.²¹⁴

Certaines municipalités utilisent les nouvelles technologies de l'information et permettent une réponse ou des commentaires sur Internet. Ainsi, les familles n'ont pas à se déplacer pour réagir aux éléments de la politique proposée au moment qui leur convient.

²¹³ *Id.* 99, section 4.6.

²¹⁴ CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE (2006) *Atelier 9 : pour une réalisation efficace de la PFM et de son plan d'action*, 18^e colloque [En ligne]
http://www.carrefourmunicipal.qc.ca/1/upload/File/Allocutions%202006/Atelier9%20D_%20Guerin_et_%20L_Duval.pdf

5.14 ÉTAPE 13

FAIRE ADOPTER LA POLITIQUE FAMILIALE AU CONSEIL MUNICIPAL

À la suite de la séance de consultation publique, le conseil municipal, après avoir apporté les modifications demandées par la population, verra à adopter publiquement la politique familiale municipale. « Le projet de politique reviendra au conseil municipal qui, selon la démarche habituelle, procédera à son adoption ».²¹⁵ Le conseil municipal doit d'ailleurs adopter publiquement la politique familiale municipale pour recevoir la deuxième partie de la tranche de subvention du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine.

La politique familiale de Saint-Basile-le-Grand indique en deuxième page le numéro de résolution associé à l'adoption de la politique. Nous n'avons pas cru bon d'avoir le libellé de cette résolution à l'intérieur de la politique.²¹⁶ D'autres municipalités, comme la Ville de Val-d'Or,²¹⁷ présentent, à l'intérieur de leur politique, le texte intégral de son adoption. Vous trouverez en annexe 8 la résolution 2005-03-136 de la Ville de Saint-Basile-le-Grand.

²¹⁵ *Id.* 102, p. 33.

²¹⁶ Exemples de libellé, Sorel : http://www.ville.sorel.qc.ca/PDF/proces_verbaux/2004628_co_ad.pdf.

Victoriaville : <http://www.ville.victoriaville.qc.ca/upload/documents/files/Lnq/18fr-CA.pdf>.

²¹⁷ *Id.* 194, p. 20.

5.15 ÉTAPE 14

ÉLABORER UN PLAN D'ACTION

Une politique n'est rien sans son plan d'action, lequel est l'outil indispensable pour que la politique devienne vivante. « Le plan d'action qui accompagne la politique énonce les grands domaines de responsabilités pour chacune des mesures proposées. Il permet à l'organisation de visualiser les différentes étapes menant à la réalisation de ces activités et de communiquer les lignes organisationnelles ».²¹⁸ Les objectifs qui sont annoncés doivent donc être clairs. Soulignons également que le plan d'action a une durée de vie de trois ans. Normalement, il faut donc que les objectifs présentés puissent être réalisables dans cette limite de temps. Il est aussi une annonce en terme de temporalité «[...] un plan d'action énonce les grands domaines de responsabilités pour chacune des mesures proposées : il permet à l'organisation de visualiser les différentes étapes menant à la réalisation de ces activités et de communiquer les lignes opérationnelles ».²¹⁹

Classiquement, le plan d'action doit être distinct de la politique familiale. Nous avons, par contre, inclus plusieurs éléments du plan d'action dans la politique familiale pour pouvoir la rendre plus accessible au lecteur (citoyen) et pour que ce dernier puisse avoir une bonne compréhension de la politique familiale.

²¹⁸ OBSERVATOIRE QUÉBÉCOIS DU LOISIR (2004) *La politique familiale municipale*, vol. 2, n° 1, Sept. 2004, p. 3.

²¹⁹ *Id.* 17, p. 66.

Nous croyons, à la différence du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, qu'il doit exister deux types de plan d'action, un plan public et un plan interne pour les intervenants de la municipalité. Selon nous, c'est seulement le plan interne qui doit inclure les éléments mentionnés par le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine :²²⁰ les champs d'intervention, les objectifs, les actions retenues, les responsables de l'application des actions et leurs rôles, l'échéancier de réalisation et le mécanisme de suivi grâce auquel le tout sera effectué. Il s'avère utile également d'indiquer les budgets nécessaires à cette réalisation. Nous présentons en annexe 16, un exemple de plan d'action qui peut être disponible pour les intervenants à l'interne d'une municipalité; pour sa part, l'annexe 13 offre un exemple de ce qui peut être offert aux citoyens.

Pour élaborer le plan d'action de la politique familiale, nous avons regardé les besoins exprimés par les familles dans le questionnaire. Nous avons également pris en considération les données fournies par les administrateurs de la municipalité et par les membres du Comité consultatif famille. Les actions furent établies en fonction des budgets disponibles.

²²⁰ *Id.* 15, p. 15.

5.16 ÉTAPE 15

DIFFUSER LA POLITIQUE ET LE PLAN D'ACTION

La diffusion d'un document comme une politique familiale municipale est importante. Pour ce faire, un moyen de diffusion extrêmement utile est l'utilisation du site Internet de la municipalité. Ainsi, les gens pourront consulter le document facilement (pourvu qu'ils soient capables de le trouver aisément). Il est aussi important que les familles puissent se procurer une copie papier qu'elles pourront consulter au besoin et surtout conserver. À Saint-Basile-le-Grand, chaque habitation a reçu sa copie de la politique familiale municipale. La politique familiale est aussi incluse dans la trousse des nouveaux citoyens.²²¹

L'importance est également mise sur la connaissance, de la part des familles, du degré d'avancement de la politique familiale. Ainsi, dans les journaux locaux, lorsqu'une action est réalisée, il peut s'avérer utile de mentionner qu'elle l'a été en vertu de la politique familiale.

D'autres municipalités ont préféré envoyer une brochure résumant les grandes lignes de la politique. Saint-Hyacinthe, Victoriaville et Longueuil ont procédé de cette façon.

²²¹ Trousse remise à chaque nouveau citoyen grandbasilois s'il le désire. [En ligne] <http://www.ville.saint-basile-le-grand.qc.ca/services/autres.aspx>

5.17 PROCESSUS EN CONTINU

Une politique familiale ne mène à rien si elle n'est qu'un beau document sur une tablette. Pour s'assurer de sa continuité, la mise sur pied d'un plan d'action est nécessaire. Le plan d'action qui a suivi la rédaction de la politique familiale (adopté par résolution) ne devrait avoir qu'une durée de vie triennale; c'est pourquoi il sera révisé annuellement et recomposé après trois ans. Nous retrouvons dans ce plan des actions précises et concrètes.

La Ville de Saint-Basile-le-Grand décida aussi de nommer le Comité consultatif famille de façon permanente pour que les réalités actuelles des familles puissent se refléter au fur et à mesure des décisions du conseil municipal.

5. 18 ÉTAPE 16

SUIVI DE LA POLITIQUE ET DES PLANS D'ACTION **Évaluation du processus**

Avant même que la politique soit adoptée, il faut penser à son évaluation. « C'est la raison pour laquelle des mécanismes généraux d'évaluation et de mise à jour doivent être prévus et intégrés à la politique elle-même. Ces mécanismes peuvent inclure un processus de révision à mi-chemin du cycle de vie de la politique, au bout de cinq ans. Cette étape de révision justifiera ou non une mise à jour, mineure ou majeure ».²²² Aussi, il est facile de prévoir une évaluation à la fin des trois ans du plan d'action. Par conséquent, il faut se demander pourquoi les mesures prévues n'ont pas été réalisées, le cas échéant. Si les raisons sont d'ordre budgétaire et que le besoin exprimé est toujours d'actualité, il faut en tenir compte dans le budget annuel ou triennal de la municipalité. Il peut arriver qu'une action ne se réalise pas à cause du changement de conseil municipal à la suite d'élections; c'est alors aux familles de réclamer la réalisation de leur politique familiale.

²²² *Id.* 9, p. 3.

5.19 ORIGINALITÉS DU PROCESSUS DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND

Au-delà des titres, chaque politique familiale doit trouver sa couleur et son essence. L'originalité de la politique familiale municipale de Saint-Basile-le-Grand se situe en premier lieu, dans le choix de sa page couverture. En effet, étant donné que le processus de réalisation de la politique familiale s'est fait en même temps que celui de la politique culturelle, un concours fut réalisé auprès des artistes grandbasilois pour la conception d'une œuvre destinée à la page couverture. L'artiste peintre illustratrice choisie a réalisé une toile pour cette page couverture. D'ailleurs, cette même image fut reprise pour illustrer une grande partie de l'intérieur du document de la politique, ainsi qu'une affiche à conserver (accompagnant les axes d'intervention de la politique). Dans une première étape du processus, un logo fut conçu pour illustrer le questionnaire de la politique familiale; ce même logo est repris dans les publications municipales pour annoncer des activités s'adressant plus particulièrement à la famille et il figurera sur le sceau qualité-famille que la Ville entend mettre en place.

De plus, les enfants furent mis à contribution grâce à un concours qui leur a permis de représenter la famille en images. Ces illustrations furent placées à l'intérieur du document de présentation de la politique.

Le lancement de la politique a été aussi original, puisqu'il avait lieu dans un parc avec clowns et animation pour les enfants. Les boissons servies tenaient compte de la présence d'enfants en étant sans alcool.

Lors du récent lancement de sa politique, la Ville de Longueuil a donné aux participants des ballons à l'effigie de sa politique. Un signet est aussi offert un peu partout dans la ville pour rappeler aux gens l'existence du document.

La Ville de Gatineau, quant à elle, a été très originale dans son processus de consultation en conviant ses citoyens à des activités de visualisation, « par des ateliers de créativité en groupe "focus", auprès des personnes de 50 ans et plus, des employés municipaux et des familles ».²²³

²²³ *Id.* 218, p. 3.

5. 20 COÛTS D'UNE TELLE DÉMARCHE

L'annexe 6 présente les budgets nécessaires à la réalisation d'une politique familiale municipale. Nous croyons qu'il est possible d'entreprendre une telle démarche avec la subvention allouée en partie par le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine (50 % des coûts).²²⁴ La Ville de Saint-Basile-le-Grand a légèrement dépassé les montants alloués parce qu'elle a décidé de distribuer un exemplaire à chaque famille et que le dépliant était tout de même assez volumineux. De plus, tout dépend aussi du genre de lancement que la municipalité décide de réaliser. Le mode de consultation de la Ville de Saint-Basile-le-Grand a été aussi plus onéreux que d'autres modes.

²²⁴ Voir montants alloués, gouvernement du Québec, [En ligne] http://www.mfacf.gouv.qc.ca/thematiques/famille/aide-financiere/municipalites_mrc.asp.

5. 21 RÉSUMÉ DE LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE : LE CAS DE SAINT-BASILE-LE-GRAND

Nous aimerions conclure le présent chapitre par une présentation graphique des démarches d'élaboration d'une politique familiale municipale à partir du cas de Saint-Basile-le-Grand. De plus, nous aimerions indiquer que nous avons intentionnellement omis, dans la politique familiale grandbasiloise, d'indiquer le but de la politique, lequel est sous entendu à travers la mission, les valeurs et les principes directeurs de la politique. Le deuxième tableau indique clairement les éléments qui doivent se trouver, selon nous, dans une politique familiale municipale, en se basant sur le processus utilisé par la Ville de Saint-Basile-le-Grand.

Figure 4

Processus de rédaction d'une politique familiale municipale

	Démarche	Commentaires	
C O N S U L T E R	Nommer un RQF	<ul style="list-style-type: none"> • Résolution du conseil municipal • Choisir un bon <i>leader</i> capable de transmettre sa passion des familles et reconnaître leurs besoins 	R É D I G E R
	Créer un Comité consultation famille	<ul style="list-style-type: none"> • Résolution du conseil nécessaire • Représentatif de la population • Pas plus de 15 personnes à moins d'avoir des sous-comités 	
	Analyser la situation actuelle	<ul style="list-style-type: none"> • Portrait actuel de ce qui se fait en matière de famille dans la municipalité, entrevues et rencontres • Analyse des statistiques 	
	Définir la famille	<ul style="list-style-type: none"> • Comparer différentes politiques familiales • Identifier la définition retenue 	
	Établir une mission	<ul style="list-style-type: none"> • En fonction de la mission générale de la municipalité 	
	Identifier les valeurs	<ul style="list-style-type: none"> • Propre à la ville en fonction de la famille 	
	Établir des principes directeurs	<ul style="list-style-type: none"> • En fonction de la mission et des valeurs de la municipalité en ce qui concerne la famille 	
	Proposer des axes d'intervention par champ de compétences	Domaines d'intervention en matière de famille <ul style="list-style-type: none"> • Administration publique • Développement communautaire • Éducation • Environnement • Habitation • Loisir et culture • Promotion et vie familiale • Santé • Sécurité publique • Service de garde • Transport • Travail • Urbanisme.²²⁵ 	
	Élaborer des objectifs généraux	<ul style="list-style-type: none"> • Clair et précis 	
	Établir un plan d'action	<ul style="list-style-type: none"> • En identifiant des actions claires en matière de famille selon les besoins des familles 	
	Valider la politique et consulter la population	<ul style="list-style-type: none"> • Sur le projet de politique • Soirée ou journée 	
	Adopter la politique	<ul style="list-style-type: none"> • Par le conseil municipal 	
	Adopter le plan d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Par le conseil municipal 	
	Diffuser la politique et le plan d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Par Internet • Par la poste • Par communiqués de presse dans les différents journaux locaux ou régionaux 	
	Assurer la pérennité des structures	<ul style="list-style-type: none"> • Comité permanent de consultation famille • Résolution du conseil municipal 	
	Évaluer les actions en faveur des familles	<ul style="list-style-type: none"> • À chaque année, évaluer les actions pour les familles 	

Source : Linda Duval (2006)

²²⁵ Voir champs selon le Carrefour action municipale et famille [En ligne]

<http://www.carrefourmunicipal.qc.ca/1/article/18/118.php>

http://www.carrefourmunicipal.qc.ca/1/upload/File/Allocutions%202006/Atelier4_CAMF_DGuerin.pdf .

Tableau 13

Éléments inclus dans le texte de présentation d'une politique familiale municipale

(Les éléments en caractère gras sont ceux inclus dans la politique familiale grandbasiloise)

Page couverture avec le titre de la politique
Notes et crédits : dépôt légal, nom de l'éditeur, nom de l'imprimeur
Table des matières
Mot du maire
Mot du RQF ou parfois du président du Comité consultation famille
Préambule de la démarche
Historique de la démarche
Description brève de la municipalité
Portrait des familles (statistiques)
Définition de la famille
Mission de la politique
But de la politique
Valeurs de la politique
Rôle de la municipalité envers les familles*
Principes directeurs
Acteurs de la politique
Axes d'intervention
Conclusion
Bibliographie
Remerciements
Concours de dessin**
Membres du Comité consultation

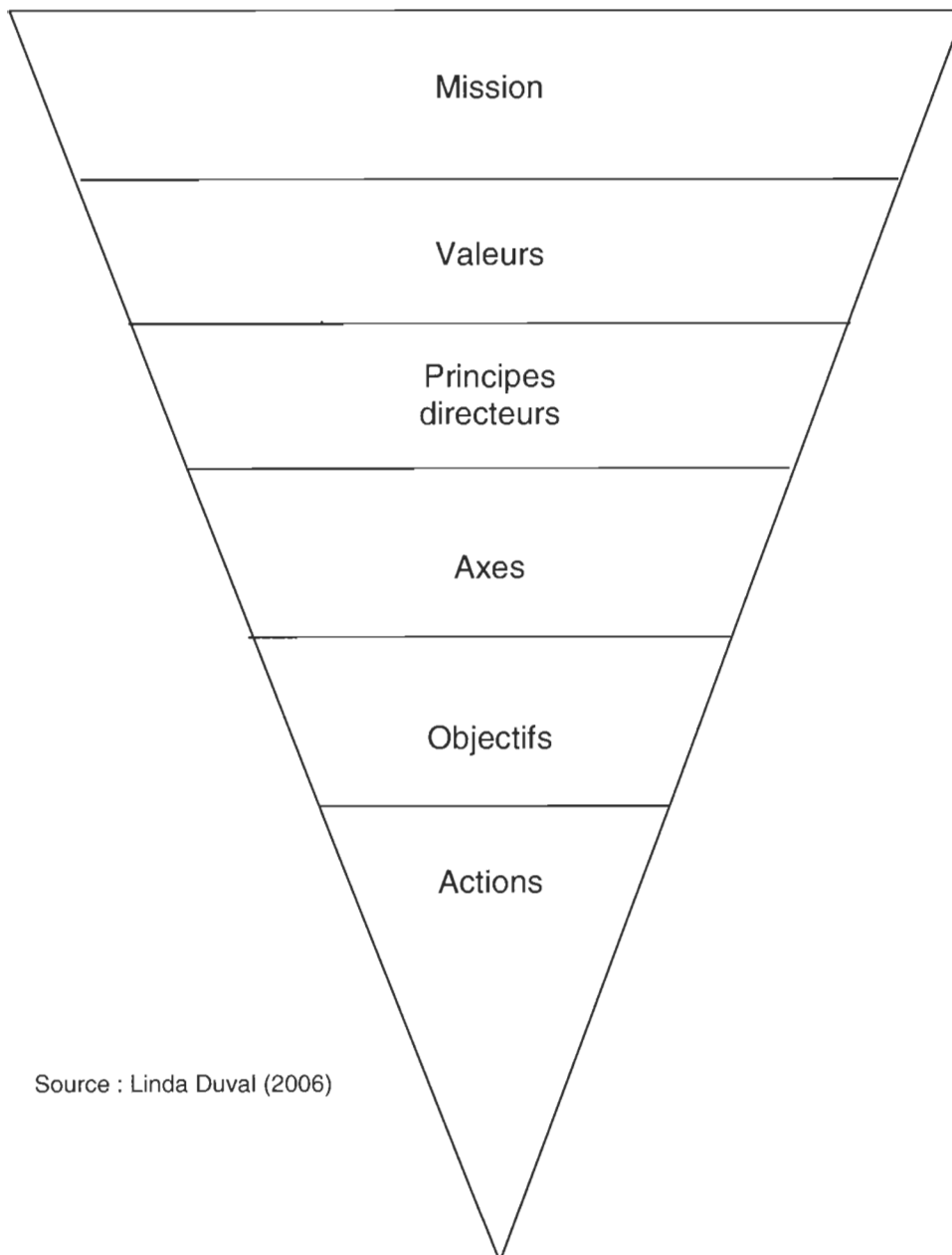
Source : Linda Duval (2006)

*En ce qui a trait au rôle, comme collaboratrice, ambassadrice et initiatrice, les Villes de Gatineau et Québec sont de bons exemples.

**Cette section n'est pas obligatoire dans la rédaction d'une politique familiale municipale, mais c'est une particularité à la politique familiale grandbasiloise.

La prochaine figure présente le sens dans lequel doit se faire l'élaboration d'une politique familiale municipale, c'est-à-dire de la notion la plus large à celle la plus pointue. Ainsi, la mission doit avoir un sens très large, tandis que les actions doivent être très spécifiques.

Figure 5
Le sens des notions d'une politique familiale municipale



Source : Linda Duval (2006)

CHAPITRE 6

CONCLUSION ET SUGGESTIONS POUR L'AVENIR

6.1 CONCLUSION

Il est important de rappeler que nos objectifs de départ étaient à la fois pratiques et théoriques. L'objectif pratique principal consistait à doter la municipalité de Saint-Basile-le-Grand d'une politique familiale municipale, ce qui fut fait. La politique a été adoptée par le conseil municipal grandbasilois au mois de mars 2005. L'objectif théorique, pour sa part, se voulait une modélisation d'une démarche d'élaboration d'une politique familiale municipale en fonction d'une recherche-action.

Nous avons ainsi procédé de la façon mentionnée au chapitre 5 du présent mémoire, c'est-à-dire par une démarche en 16 étapes, allant de la demande de support financier auprès du ministère de la Famille et de l'Enfance²²⁶ aux suivis de la politique et du plan d'action.

En 2006, puisque de plus en plus de villes au Québec adoptent des politiques familiales municipales, les outils se perfectionnent et les politiques deviennent de plus en plus identiques quant à la façon de procéder et à la modélisation.

²²⁶ Maintenant le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine

Nous avons élaboré une recherche-action qui nous a permis de modéliser une façon de faire, laquelle, espérons-le, influencera les prochaines politiques familiales municipales.

Malgré les prédictions du ministère de la Famille, de l'Enfance et de la Condition féminine (de l'époque), qui prévoyait qu'il était possible de rédiger une politique familiale en un an, la Ville de Saint-Basile-le-Grand et le Comité consultation famille ont mis deux ans pour mener à bien cette démarche. D'ailleurs, depuis ce temps, le ministère a réajusté son tir et accorde maintenant 18 mois aux municipalités pour réaliser une politique et un plan d'action. Nous considérons que c'est un minimum pour mener à terme la rédaction d'une telle politique, de la composition du comité à la réalisation du plan d'action, tout en s'assurant de l'adhésion de la population.

Nous pouvons dire maintenant que nous savons comment rédiger une politique familiale municipale, du moins pour une municipalité de taille semblable, à celle de Saint-Basile-le-Grand.

6.2 SUGGESTIONS POUR L'AVENIR

Nous aurions souhaité que la politique municipale familiale de Saint-Basile-le-Grand apporte aussi des solutions en tant que ville-employeur, puisque les employés qui y travaillent ont aussi des familles et doivent concilier famille-travail. Certaines villes ont abordé des éléments de solution dans la rédaction de leur politique familiale. Par exemple, la Ville de Lévis annonce dans le champ d'intervention de la conciliation famille-travail : « La Ville considère fondamental, dans le contexte de la société actuelle, que les employeurs puissent contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des travailleurs et à celle de leur famille ».²²⁷ Cette politique familiale mentionne aussi dans son premier objectif qu'elle entend être un exemple à titre d'employeur. Comme piste d'action, la Ville veut « offrir aux employés divers services afin de faciliter la conciliation entre leur vie professionnelle et leur vie personnelle ».²²⁸ La MRC de Caniapiscau aussi parle de la conciliation famille-travail et évoque qu'elle

« tentera d'initier les employeurs du territoire à contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de leurs travailleurs en leur offrant des spécificités en regard à la conciliation famille-travail. Prendre en considération les préoccupations de la conciliation famille-travail dans l'élaboration des conventions collectives avec les employés. Des approches avec les Ville de Fermont, de Schefferville et la compagnie minière Québec Cartier, principal employeur de la Ville de Fermont, pourraient être faites afin de les sensibiliser à la conciliation famille-travail. Offrir aux employés divers services, horaires de travail ou libération pour activités familiales afin de faciliter la conciliation entre leur vie professionnelle et leur vie familiale ».²²⁹

²²⁷ VILLE DE LÉVIS (2004) *Politique familiale : des choix pour la famille*, p. 16.

²²⁸ *Id.* 227, p. 16.

²²⁹ [En ligne]

http://www.placeauxjeunes.qc.ca/fr/voir_contenu_mrc.asp?Region=8&Mrc=75&ContenuMrc=3.

La Ville de Rimouski mentionne également « [...] s'assurer qu'en tant qu'employeur, la municipalité développe des conditions favorisant la conciliation famille-travail ». ²³⁰

Un document de travail du Carrefour action municipale et famille fait également mention que la conciliation famille-travail, c'est aussi l'affaire des villes, qu'en tant qu'employeur, la Ville a un rôle à jouer puisse qu'elle peut offrir « à ses parents, employés municipaux, des conditions de travail qui tiennent compte du statut des parents ». ²³¹ Le Carrefour donne des exemples comme des horaires flexibles et des congés familiaux. ²³²

Nous ajoutons aussi à ces idées la notion d'aidant naturel, puisque de plus en plus de gens doivent supporter un parent ou un enfant malade; il serait aussi possible, comme le propose l'Union Nationale des Associations familiales de France (UNAF), d'élargir les congés sociaux pour les aidants naturels. ²³³

Nous aurions aussi aimé parler davantage de la notion de temps, un peu à l'exemple de la Ville de Gatineau qui mentionne « que dans la vie quotidienne, le temps des familles se divise en plusieurs plages :

- le temps des relations familiales et intergénérationnelles;

²³⁰ VILLE DE RIMOUSKI (2005) *Politique familiale de la ville de Rimouski*, p. 10.

²³¹ CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE, *La conciliation famille-travail, c'est aussi l'affaire des municipalités*, 6 p. [En ligne] http://www.carrefourmunicipal.qc.ca/pdf/CTF_cest_aussi.pdf.

²³² D'autres informations se retrouvent sur les sites suivants [En ligne]
http://www.travail.gouv.qc.ca/actualite/conciliation_travail_famille/Trav.-famille.synth.pdf
http://www.travail.gouv.qc.ca/actualite/conciliation_travail_famille/SyntheseCTF2003.pdf

²³³ UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES (France) Conférence de la famille 2006 : deux propositions du Conseil d'Administration de l'UNAF [En ligne] http://www.unaf.fr/article.php3?id_article=3308

- le temps de travail rémunéré occupé par les fonctions exercées dans le cadre d'un emploi;
- le temps des tâches quotidiennes familiales et démocratiques nécessaires au bon fonctionnement de la famille;
- le temps de l'éducation scolaire consacré aux relations entre la famille et l'école;
- le temps des loisirs et de la culture pour l'épanouissement des membres de la famille;
- le temps de sociabiliser réservé aux relations d'amitié;
- le temps personnel servant à dormir et à prendre soin de soi;
- le temps civique, celui de l'engagement social ».²³⁴

Michel de la Durantaye (1999) parle de ces politiques des temps urbains comme une nouveauté.²³⁵ Cette notion en terme de temps est aussi reprise par l'étude de Ouellette (2005) qui mentionne que « le temps des villes est un défi à relever. Les municipalités sont désormais interpellées sur la gestion de l'espace et du temps pour soulager ce mal contemporain ».²³⁶ En Europe, plusieurs villes ont maintenant un bureau du temps qui se penche uniquement sur cette question.

La Ville de Québec, dans sa politique familiale, mentionne aussi l'éclatement des temps sociaux, lesquels elle définit comme « ceux qu'on consacre à différentes dimensions de la vie : la famille, le travail, les loisirs, les activités sociales, la satisfaction des besoins personnels et l'engagement bénévole ».²³⁷ Elle invoque également « l'éclatement des temps » et du fait que, même si les villes n'en sont pas les « premières responsables, [...] elles doivent en tenir compte dans une double perspective : dans l'organisation de leurs services et activités de même

²³⁴ *Id.* 69, p. 4.

²³⁵ DE LA DURANTAYE, Michel (1999) « Politiques publiques des temps urbains et qualité de vie des citoyens » *Loisir et société*, vol. 22, n° 2. p. 513-530.

²³⁶ *Id.* 59, p. 75.

²³⁷ *Id.* 157, p. 13.

que dans le cadre des conditions de travail de leur personnel ». ²³⁸ Les nouvelles politiques familiales municipales devraient parler en terme de temps sociaux. L'Europe est déjà très avancée sur cette notion avec la présence de bureaux des temps; par contre, au Québec, nous commençons seulement à effleurer les temps sociaux, même si c'est un des éléments annoncés par le gouvernement du Québec dans la politique conciliation travail-famille. ²³⁹

Ainsi le bureau du temps de Paris (France) a comme objectif principal d' « adapter les temps de la Ville aux rythmes de ses habitants en améliorant la vie quotidienne de chacun ». ²⁴⁰ La Ville de Rennes a aussi le sien. ²⁴¹ Pour plus d'information sur le sujet, il est possible de consulter une allocution de Marie-Pier Martinet (2004). ²⁴²

²³⁸ Id. 157, p. 13.

²³⁹ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, ASSEMBLÉE NATIONALE (2004) Point de presse de monsieur Claude Bécharde sur l'interpellation des heures d'ouverture, vendredi 29 octobre 2004 [En ligne] <http://www.assnat.qc.ca/fra/conf-presse/2004/041029BE.HTM>

²⁴⁰ VILLE DE PARIS [En ligne]

http://www.paris.fr/portail/accueil/Portal.lut?page_id=4986&document_type_id=5&document_id=5&portlet_id=10699.

²⁴¹ VILLE DE RENNES *Bureau des temps* [En ligne]

<http://www.rennes.fr/temps/page.php?rub=1>

²⁴² MARTINET, Marie-Pier (2004) *Temps de la Ville, temps de la Vie*, conférence de l'université de Laval à Québec, février 2004 [En ligne]

http://www.carrefourmunicipal.qc.ca/pdf/temps_ville.pdf

6.3 RECHERCHES NÉCESSAIRES À POURSUIVRE

Nous considérons qu'il est nécessaire de mener à terme d'autres recherches sur la rédaction de politiques familiales municipales pour permettre aux intervenants de bien saisir les modalités de rédaction en fonction des divers types de municipalité. Nous avons réalisé une recherche-action d'une ville de taille moyenne; les données retrouvées dans ce texte peuvent donc être difficilement applicables à des villes de très grande taille. Le processus pour ces dernières peut être semblable, mais avec l'ajout de notions qu'il était impossible à assumer pour une ville de la taille de Saint-Basile-le-Grand.

Il aurait également été souhaitable de différencier la réalisation d'une politique familiale municipale de celle d'une politique sociale municipale. Par ailleurs, nous n'avons qu'effleuré le processus du plan d'action de la politique familiale. Ce processus aurait nécessité à lui seul une nouvelle étude. Il y a donc place aussi à mieux explorer ce type de recherche.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ALLARD-POESI, Florence et Véronique Perret (2004) *La représentation du problème dans la recherche-action : définitions et illustration au travers de l'élaboration d'un projet stratégique*, 13^e conférence de L'AIMS, Normandie, 28 p. [En ligne]

<http://www.strategie-aims.com/Normandie04/sessions/Allard-Perret.pdf>
(consulté le 2 septembre 2006)

ASSOCIATION CANADIENNE DE SANTÉ PUBLIQUE. *Rôle en matière de politiques en santé, Cadre de collaboration pour l'élaboration de politiques de santé*, [En ligne]

http://www.projectvoice.ca/French/Documents/Framework/framework_e_page01a.html
(consulté le 28 octobre 2006).

ASSOCIATION CANADIENNE DES PARCS, Margaret Thompson (1990), mai 1990, *éditorial*, p. 5.

BARBIER, René (1996) *La recherche-action*, Paris, édition Anthropos, 109 p.

BARBIER, René (2006) *La recherche-action existentielle* [En ligne]

<http://www.barbier-rd.nom.fr/RAInternet.Html>
(consulté le 28 octobre 2006)

BARNEA, Marina F et Shalom H. SCHWARTZ (1998) « Values and Voting » *Political Psychology*, vol. 19, n^o 1, mars 1988, p. 17-40. [En ligne]

<http://www.blackwell-synergy.com/links/doi/10.1111%2F0162-895X.00090>
(consulté le 29 octobre 2006).

BÉLIVEAU-PAQUIN, Geneviève (2003) *Élaboration d'une politique publique municipale par la recherche-action : le cas de la politique culturelle de Chambly*, essai. Université du Québec à Trois-Rivières, 102 p.

BLAIS, Margueritte (2004) *La municipalité, un milieu de vie énergisant pour les familles, allocution dans le cadre du 16^e colloque du Carrefour action municipale et famille*, 14 p.

[En ligne]
http://www.cfe.gouv.qc.ca/publications/pdf/allo_municipalite.pdf
(consulté le 10 septembre 2006)

BOGENSCHNEIDER, Karen (2006) «Teaching Family Policy in Undergraduate and Graduate Classrooms : Why It's Important and How to Do It Better», *Family Relations*, n^o 55 , January 2006, p. 16-28. [En ligne]

<http://www.blackwell-synergy.com/doi/abs/10.1111/j.1741-3729.2006.00353.xK>
(consulté le 22 octobre 2006)

BONIFACE, Pascal (2004) *Quelles valeurs pour l'Union Européenne?* Institut de relations Internationales et stratégiques, Presses Universitaires de France, Paris, 113 p.

BONVALET, C. et autres (1999) *La famille et ses proches : l'aménagement des territoires*, Paris, Presses Universitaires de France, 291 p.

BRADFORD, Nil (2003) *Des villes et des collectivités qui fonctionnent, pratiques innovatrices, politiques habilitantes*, Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques inc., Ontario, 92 p. [En ligne]
<http://www.cprn.org/fr/doc.cfm?doc=318>
(consulté le 3 septembre 2006)

BRAIS, Nicole et Winnie FROHN (2002) « État local et mouvement des femmes au Québec: une étude de cas » *Le genre des politiques publiques: des constats et des actions*, Lien social et politique, n° 47, p. 55-66. [En ligne]
<http://www.erudit.org/revue/lsp/2002/v/n47/000342ar.pdf>
(consulté le 10 septembre 2006)

BREUX, Sandra, et autres (2004) *Les mécanismes de participation publique à la gestion municipale*, Montréal, INRS-Urbanisation, Culture et Société, Groupe de recherche sur l'innovation municipale, 106 p. [En ligne]
http://www.vrm.ca/documents/Mecanismes_participation.pdf
(consulté le 22 octobre 2006)

BREWER, Paul et Kimberly GROSS (2005) « Values, Framing, and Citizens' Thoughts about Policy Issues: Effects on Content and Quantity », *International Society of Political Psychology*, p. 929-948.

CALEDON INSTITUTE ON SOCIAL POLICY [En ligne]
<http://www.caledoninst.org/>
(consulté le 3 septembre 2006)

CARLETON SCHOOL OF PUBLIC POLICY AND ADMINISTRATION [En ligne]
<http://www.carleton.ca/spa>
(consulté le 3 septembre 2006)

CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE (2002 et 2003) *Guide d'information sur l'action municipale en faveur des familles*.

CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE (2002) *Mon milieu de vie je le bâtis... avec qui? Cultivons notre jardin*, Actes du 14^e colloque, Sherbrooke, 72 p.

CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE (2003) *Du temps pour la famille, c'est l'affaire de tous!* Actes du 15^e colloque, 88 p.
http://www.carrefourmunicipal.qc.ca/pdf/actes_colloque15.pdf [En ligne]
(consulté le 10 septembre 2006)

CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE (2006) *Atelier 4 : Regard sur les plans d'action des PFM au Québec*, 18^e colloque [En ligne]
http://www.carrefourmunicipal.qc.ca/1/upload/File/Allocutions%202006/Atelier4_CAMF_DGuerin.pdf
(consulté le 28 octobre 2006)

CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE (2006) *Atelier 9 : pour une réalisation efficace de la PFM et de son plan d'action*, 18^e colloque [En ligne]
[http://www.carrefourmunicipal.qc.ca/1/upload/File/Allocutions%202006/Atelier9%20D %20Guerin et %20L Duval.pdf](http://www.carrefourmunicipal.qc.ca/1/upload/File/Allocutions%202006/Atelier9%20D%20Guerin%20et%20L%20Duval.pdf)
(consulté le 28 octobre 2006)

CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE [En ligne]
<http://www.carrefourmunicipal.qc.ca/>
(consulté le 28 octobre 2006)

CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE, *La conciliation famille-travail, c'est aussi l'affaire des municipalités*, 6 p. [En ligne]
http://www.carrefourmunicipal.qc.ca/pdf/CTF_cest_aussi.pdf
(consulté le 10 septembre 2006)

CENTRE D'ANALYSE DES POLITIQUES PUBLIQUES [En ligne]
<http://www.capp.ulaval.ca/>
(consulté le 3 septembre 2006)

CENTRE D'EXCELLENCE POUR LA SANTÉ DES FEMMES (1988) *Conception, application et évaluation de l'empowerment – phase 1* [En ligne]
<http://www.cesaf.umontreal.ca/f.ress.doss.empow.doc1.html#definition>
(consulté le 22 octobre 2006)

CENTRE DE RECHERCHE SUR LES POLITIQUES ET LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (CPDS) [En ligne]
<http://www.criteres.umontreal.ca>
(consulté le 3 septembre 2006)

CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE-ACTION DU BURKINA FASO [En ligne]
http://www.cifra-bf.org/recher_action.html
(consulté le 8 mars 2006)

CHECKLAND, Peter et Jim SHOLES (1991) *Soft Systems Methodology in Action*, Chichester, John Wiley & Sons, 329 p.

COGHLAN, David et Teresa BRANNICK (2005) *Doing action research in your own organization*, second edition, London, SAGE publications Ltd., 157 p.

COMITÉ CANADIEN DE L'ANNÉE INTERNATIONALE DE LA FAMILLE (1993) *Le besoin d'une politique familiale au sein des administrations municipales*, 15 p.

COMMISSION FÉDÉRALE DE COORDINATION POUR LES QUESTIONS FAMILIALES (2005) *Forum Questions familiales 2005 - La politique familiale pourquoi?* 13 p.
http://www.bsv.admin.ch/organisa/kommiss/ekff/f/Luescher_lang_def.pdf [En ligne]
(consulté le 10 septembre 2006)

CONSEIL CONSULTATIF DU TRAVAIL ET DE LA MAIN D'ŒUVRE ET LE MINISTÈRE DU TRAVAIL (2001) *Concilier travail-famille, synthèse du forum*, 28 p. [En ligne]
http://www.travail.gouv.qc.ca/actualite/conciliation_travail_famille/Trav.-famille.synth.pdf
(consulté le 22 octobre 2006)

CONSEIL CANADIEN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL [En ligne]
<http://www.ccsd.ca/francais>
(consulté le 3 septembre 2006)

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT SUR LA FAMILLE AU QUÉBEC (2003) *Dossier sur les thèmes de deux tables rondes : médiation familiale et politique sociale*, vol. 4. n° 4, 12 p.
http://www.uqtr.ca/cdrfq/documents_pdf/BulletinOct.2003.pdf [En ligne]
(consulté le 28 octobre 2006)

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT SUR LA RECHERCHE SUR LA FAMILLE AU QUÉBEC (2004) Dossier « Famille et municipalités », Vol. 5, n°1, Cap-de-la-Madeleine, CDRFQ, 16 p. [En ligne]
http://www.uqtr.ca/cdrfq/documents_pdf/Bulletin.Municipalites.pdf
(consulté le 4 septembre 2006)

CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE (2005) *Bilans et perspectives Le rapport 2004-2005 sur la situation et les besoins des familles et des enfants*, 224 p. [En ligne]
http://www.cfe.gouv.qc.ca/publications/pdf/rapport_COF0502.pdf
(consulté le 3 septembre 2006)

CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE (2006) *Avis : créer des environnements propices pour les familles : le défi des politiques familiales municipales*, 156 p. [En ligne]
http://www.cfe.gouv.qc.ca/publications/pdf/AVIS_PolitiquesMunicipales.pdf
(consulté le 3 septembre 2006)

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2005) *Recherche : Le double défi de l'emploi et de la natalité, réflexion sur certains enjeux dans le programme d'action gouvernemental briller parmi les meilleurs*, Québec, Service des communications, 49 p. [En ligne]
<http://www4.bnquebec.ca/pqg/2005/2988676.pdf>
(consulté le 3 septembre 2006)

CONSEIL EN PRATIQUES ET EN ANALYSES SOCIALES [En ligne]
<http://www.copas.coop/>
(consulté le 28 octobre 2006)

CONSEIL RÉGIONAL DU LOISIR QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES (1992) *L'intervention municipale auprès des organisations sociocommunitaires : une politique à définir*, Sainte-Foy, 128 p.

CONSORTIUM UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, CENTRE D'EXCELLENCE POUR LA SANTÉ DES FEMMES (1998) Projet d'empowerment des femmes [En ligne]
<http://www.cesaf.umontreal.ca/f.ress.doss.empow.doc1.html#menu>
(consulté le 22 octobre 2006)

COUTU, Élisabeth (2004) Le volet loisir des politiques familiales municipales, rapport de maîtrise (M.A.), Université du Québec à Trois-Rivières, 78 p.

CROZIER, Michel et Erhard FRIEDBERG (1992) L'acteur et le système : les contraintes de l'action collective, Paris, Éditions du Seuil, 500 p.

CSSS DE LAVAL (2005) La mise en place du Centre de la Santé et des Services Sociaux de Laval, plan d'action et mécanismes de transition et de transformation, 30 p.

[En ligne]

http://www.charl.laval.qc.ca/csssl/images/pdf/13mars/Recom_comite_orientation_administratif_rev.pdf

(consulté le 22 octobre 2006)

CURRY, Ann (2005) La recherche en action : l'implication des étudiants et des professionnels, World Library and Information Congress, 71th IFLA General Conference and Council, 21 juillet.

DANDURAND, Renée B et Marianne KEMPENEERS (2002) « Pour une analyse comparative et contextuelle de la politique familiale au Québec », Recherches sociodémographiques, vol. XLIII, n° 1, p. 49-78.

DE LA DURANTAYE, Michel (1999) « Politiques publiques des temps urbains et qualité de vie des citoyens » Loisir et société, vol. 22, n° 2, p. 513-530.

DE LA DURANTAYE, Michel (2000) État de la situation en matière de politiques culturelles municipales au Québec, Conférences, colloque RCRC, 31 p.

DE LA DURANTAYE, Michel (2004) « L'évaluation et la mise à jour des politiques familiales municipales » Dossier famille et municipalités, Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec, vol. 5, n° 1, p. 3-5. [En ligne]

http://www.uqtr.ca/cdrfq/documents_pdf/Bulletin.Municipalites.pdf

(consulté le 10 septembre 2006)

DE LA DURANTAYE, Michel (2004) Les politiques familiales municipales locales et régionales (MRC) au Québec et leurs plans d'action. Le portrait de la situation québécoise : l'analyse systématique des contenus, jusqu'en 2002. Allocution de Michel de la Durantaye, professeur-chercheur au département des sciences du loisir et communication sociale de l'Université du Québec à Trois-Rivières, et son équipe de recherche, Mme Élisabeth Coutu et M. Denis Guérin. Carrefour action municipale et famille, 16^e Colloque [En ligne]

http://www.carrefourmunicipal.qc.ca/pdf/allocutions/Atelier1_UQTR_tous.pdf

(consulté le 10 septembre 2006)

DE LA DURANTAYE, Michel (2005) « Des politiques du temps comme enjeux pour les villes et comme outils de conciliation des temps professionnels et familiaux », De la conciliation emploi-famille à une politique des temps sociaux, sous la direction de Diane Gabrielle Tremblay, PUQ, p. 207-215.

DE LA DURANTAYE, Michel (À paraître) *Les politiques familiales municipales locales et régionales au Québec et leurs plans d'action. Le portrait de la situation québécoise : l'analyse systématique des contenus* [En ligne]

http://www.carrefourmunicipal.qc.ca/pdf/allocutions/Atelier1_UQTR_tous.pdf

(consulté le 23 octobre 2006)

DESHAIES, Johanne (1999) « Le Carrefour action municipale et famille » *Le regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec* [En ligne]

<http://www.familis.org/riopfq/activites/carrefour.html>

(consulté le 23 octobre 2006)

DUVAL, Linda et Denis GUÉRIN (2006) *Pour une réalisation efficace de la PFM et de son plan d'action*, Colloque Carrefour action municipale et famille, Atelier 9, à paraître [En ligne]

http://www.carrefourmunicipal.qc.ca/1/upload/File/Allocutions%202006/Atelier9%20D_%20Guerin_et_%20L_Duval.pdf

(consulté le 28 octobre 2006)

ÉLUES DE LA MONTÉRÉGIE Définitions de politique municipale [En ligne]

http://www.eluesmonteregie.qc.ca/menu_politique.htm

(consulté le 28 octobre 2006)

ÉTAT DE GENÈVE *Politique de la famille* [En ligne]

<http://www.geneve.ch/social/presse/famille.html>

(site consulté le 28 octobre 2006)

FAMILIA *Banque de données de la recherche sur la famille au Québec* [En ligne]

<http://familia.inrs-ucs.quebec.ca/>

(consulté le 16 septembre 2006)

FAMILIS LE REGROUPEMENT INTER ORGANISMES POUR UNE POLITIQUE FAMILIALE AU QUÉBEC (1998) Conférence de fermeture de Maurice Champagne, *Les familles et la mondialisation Le rôle de l'État et la solidarité entre les familles*, 10 p.

[En ligne]

<http://www.familis.org/riopfq/activites/famille.html>

(consulté le 2 septembre 2006)

FAMILLES EN MOUVANCE ET DYNAMIQUES INTERGÉNÉRATIONNELLES

[En ligne] <http://partenariat-familles.inrs-ucs.quebec.ca/>

(consulté le 10 septembre 2006)

FÉDÉRATION DES UNIONS DE FAMILLE (1989) *Guide du responsable municipal des questions familiales. L'action municipale en faveur des familles*, 18 p.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) [En ligne]

<http://www.fqm.ca/>

(consulté le 3 septembre 2006)

FORSYTH, Ann (1999) « Administrative Discretion and Urban and Regional Planners Values » *Journal of Planning Literature*, vol. 14, n° 1, août 1999, p. 5-15.

FORUM DES POLITIQUES PUBLIQUES [En ligne]

<http://www.ppforum.ca/fr/>

(consulté le 3 septembre 2006)

FRÉCHETTE, Lucie (2003) « Nouvelles pratiques sociales, Promouvoir le développement des familles au Québec en entrecroisant le sociocommunautaire et le sociopolitique », entrevue avec Jacques Lizée, *Familles en mutation*, vol. 16, n° 1, p. 7-15. [En ligne]

<http://www.erudit.org/revue/nps/2003/v16/n1/009623ar.pdf>

(consulté le 23 octobre 2006)

FRÉCHETTE, Lucie (2006) « Le développement social à l'échelle municipale : le cas des politiques familiales municipales » *Le développement social : un enjeu pour l'économie sociale*/sous la direction de Marielle Tremblay, Pierre-André Tremblay, Suzanne Tremblay, Presses de l'Université du Québec, p. 132-148.

GODET, Michel et Évelyne SULLEROT Conseil d'analyse économique (2005) *La famille, une affaire publique*, Paris, La documentation française, 459 p. [En ligne]

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/054000761/index.shtml>

(consulté le 28 octobre 2006)

GOVERNEMENT DE FRANCE, MINISTÈRE DE LA SANTÉ (2004) *Loi relative à la politique de santé publique, boîte à outils* [En ligne]

http://www.sante.gouv.fr/cdrom_lpsp/rub06_06.htm

(site consulté le 23 octobre 2006)

GOVERNEMENT DU CANADA *Élaboration de politiques sur la propriété intellectuelle : Guide pratique à l'intention des musées* [En ligne]

http://www.chin.gc.ca/Francais/Propriete_Intellectuelle/Elaboration_Politiques/politiques.html

(consulté le 23 octobre 2006)

GOVERNEMENT DU CANADA, COMMISSION DU DROIT DU CANADA *Le langage de la collectivité au Canada* [En ligne]

http://www.lcc.gc.ca/research_project/01_language_6-fr.asp

(consulté le 28 octobre 2006)

GOVERNEMENT DU CANADA, INDUSTRIE CANADA [En ligne]

http://strategis.ic.gc.ca/epic/internet/instco-levc.nsf/fr/h_qw00037f.html

(consulté le 23 octobre 2006)

GOVERNEMENT DU CANADA, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA ET UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL (2006) *Communautés locales : Interaction et collaboration : Les collaborations stratégiques en développement local ou comment améliorer la qualité de vie en soutenant la citoyenneté participative*, 41 p [En ligne]

https://www2.uqtr.ca/archimede_bel/ExploreOneUpload.do?vref=1210

(consulté le 4 novembre 2006)

GOVERNEMENT DU CANADA, SANTÉ CANADA [En ligne]
http://www.hc-sc.gc.ca/hcs-sss/pubs/care-soins/2003-qual-simces/2003-qual-simces-4_f.html
(consulté le 23 octobre 2006)

GOVERNEMENT DU CANADA, SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR DU CANADA, *Code de valeurs et d'éthique de la fonction publique* [En ligne]
http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/hrpubs/TB_851/vec-cve1_f.asp#_Toc46204908
(consulté le 29 octobre 2006)

GOVERNEMENT DU CANADA, STATISTIQUE CANADA [En ligne]
http://www22.statcan.ca/ccr03/ccr03_002_f.htm
(consulté le 23 octobre 2006)

GOVERNEMENT DU QUÉBEC (2006) *Communiqué de presse, Montréal amorce l'élaboration de sa politique familiale - LA MINISTRE CAROLE THEBERGE OCTROIE UNE SUBVENTION DE 277 400 \$* [En ligne]
<http://communiqués.gouv.qc.ca/gouvqc/communiqués/GPQF/Mai2006/15/c9116.html>
(consulté le 28 octobre 2006)

GOVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE ET DE LA FAMILLE (2003) *La municipalité : un lieu de qualité pour les familles*, Québec, 23 p. [En ligne]
http://www.mfacf.gouv.qc.ca/thematiques/famille/aide-financiere/municipalites_mrc.asp
(consulté le 28 octobre 2006)

GOVERNEMENT DU QUÉBEC, ASSEMBLÉE NATIONALE (2004) *Point de presse de monsieur Claude Béchard sur l'interpellation des heures d'ouverture, vendredi 29 octobre 2004* [En ligne]
<http://www.assnat.qc.ca/fra/conf-presse/2004/041029BE.HTM>
(consulté le 28 octobre 2006)

GOVERNEMENT DU QUÉBEC, INSTITUT DE LA STATISTIQUE [En ligne]
<http://www.stat.gouv.qc.ca/>
(consulté le 10 septembre 2006)

GOVERNEMENT DU QUÉBEC, *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme du Québec, article 146* [En ligne]
http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/A_19_1/A19_1.html
(consulté le 28 octobre 2006)

GOVERNEMENT DU QUÉBEC, *Loi sur les compétences municipales* [En ligne]
http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=%2F%2FC_47_1%2FC47_1.htm
(consulté le 28 octobre 2006)

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE ET DE LA FAMILLE (2003) Implantation ou mise à jour d'une politique familiale : soutien financier et technique aux municipalités et aux MRC, Québec, 21 p. [En ligne]
http://www.mfacf.gouv.qc.ca/thematiques/famille/aide-financiere/municipalites_mrc.asp
(consulté le 28 octobre 2006)

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE ET DE LA FAMILLE, Bulletin électronique [En ligne]
<http://www4.banq.qc.ca/pgq/2004/3041547/3-2f.pdf>
(consulté le 7 août 2006)

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE ET DE LA FAMILLE (2004) Portrait de politiques familiales, situation dans onze pays développés, Québec, 128 p. [En ligne]
<http://www4.bnquebec.ca/pgq/2005/3019073.pdf>
(consulté le 3 septembre 2006)

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE ET DE LA FAMILLE (2004) Vers une politique gouvernementale sur la conciliation famille-travail, document de consultation, Québec, 85 p. [En ligne]
<http://www4.bnquebec.ca/pgq/2005/3018990.pdf>
(consulté le 3 septembre 2006)

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE ET DE LA FAMILLE (2002) La conciliation travail-famille dans les conventions collectives québécoises : secteurs public, de l'éducation, de la santé et des services sociaux, secteurs universitaire et municipal, Québec, 47 p.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS, Les écrits, études, rapports, bulletins statistiques et autres publications du ministère [En ligne] <http://mcc.quebectel.qc.ca/sites/mcc/ClinStat.nsf/>
(consulté le 28 octobre 2006)

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS ET LE REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DU LOISIR MUNICIPAL Édition 2003 revue et corrigée (1997) Guide d'élaboration et de mise en œuvre d'une politique culturelle municipale, 67 p. Édition 2003 revue et corrigée, 82 p. [En ligne]
http://www.mcc.gouv.qc.ca/publications/politique_culturelle_municipale/guide-partie2.pdf
(consulté le 28 octobre 2006).

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA FAMILLE, DES AÎNÉS ET DE LA CONDITION FÉMININE, Historique de la politique familiale au Québec [En ligne]
<http://www.mfacf.gouv.qc.ca/thematiques/famille/politique-familiale/historique.asp>
(consulté le 28 octobre 2006)

GOVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA FAMILLE, DES AÎNÉS ET DE LA CONDITION FÉMININE [En ligne]

<http://www.mfacf.gouv.qc.ca/>

(consulté le 3 septembre 2006)

GOVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA FAMILLE, DES AÎNÉS ET DE LA CONDITION FÉMININE (2006) *Rapport annuel de gestion*, 74 p. [En ligne]

<http://www.mfacf.gouv.qc.ca/publications/index.asp?categorie=mfacf#liste>

(consulté le 4 novembre 2006)

GOVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES (1993)

Les municipalités et les familles, Québec, 42 p.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS (2005) *L'organisation municipale au Québec*, 33 p. [En ligne]

http://www.mamr.gouv.qc.ca/publications/organisation/org_mun_qc_fra.pdf

(consulté le 10 septembre 2006)

GOVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS (2005) *Initiatives municipales prenant en considération les intérêts particuliers des femmes*, 56 p. [En ligne]

http://www.mamr.gouv.qc.ca/publications/obse_muni/initiatives_femmes.pdf

(consulté le 21 août 2006)

GOVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS [En ligne]

<http://www.mamr.gouv.qc.ca/>

(consulté le 3 septembre 2006)

GOVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS *Répertoire des municipalités au Québec* [En ligne]

http://www.mamr.gouv.qc.ca/organisation/orga_stru_repe.asp

(consulté le 3 septembre 2006)

GOVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE ET RQLM (1989) *Ma famille, ma ville, nos loisirs : guide*, 29 p.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DU TRAVAIL ET MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE ET DE LA FAMILLE (2003) *Synthèse du forum sur la conciliation du travail avec la famille*, 19 p. [En ligne]

http://www.travail.gouv.qc.ca/actualite/conciliation_travail_famille/SyntheseCTF2003.pdf

(consulté le 28 octobre 2006)

GOVERNEMENT DU QUÉBEC, UMQ, UMRCQ (1988) *Agir pour les familles dans les municipalités*, 7 p.

GROSS, Elizabeth. Karen BOGENSCHNEIDER et Carol JOHNSON, *How to Conduct a Family Impact Analysis*, 7 p. [En ligne]

<http://familyimpactseminars.org/reports/fiacond2.pdf>

(consulté le 29 octobre 2006)

GROUPE DE RECHERCHE SUR L'INTÉGRATION CONTINENTALE (2001) Les valeurs : fins ou moyens de la politique étrangère canadienne? ACFAS, Sherbrooke, 16 mai 2001

[En ligne] <http://www.unites.uqam.ca/gric/pdf/note-01-6-robichaud-vlrs-cdn.pdf>
(consulté le 28 octobre 2006)

HERCHMER, B. (Summer 1994) « Policy... a four letter word. A question of planning and community development » Journal of leisurability, vol. 21-2, p.14.

HESS, R. (1981) « Lewin et la recherche- action » dans « La sociologie d'intervention », Le sociologue, Paris, PUF, p. 99-109.

HISTORIA L'ENCYCLOPÉDIE CANADIENNE, Politique familiale au Québec [En ligne]
<http://thecanadianencyclopedia.com/index.cfm?PgNm=TCE&Params=F1SEC861024>
(consulté le 28 octobre 2006)

INITIATIVE DES VILLES POUR L'AMÉLIORATION DE LA PROTECTION SOCIALE
[En ligne] http://www.initiative-villes.ch/de/pdf/FP_Wohlwend_f.pdf
(consulté le 28 octobre 2006)

INSTITUT C.D. HOWE [En ligne]
<http://www.cdhowe.org/>
(consulté le 3 septembre 2006)

INSTITUT DE RECHERCHE EN POLITIQUES PUBLIQUES [En ligne]
<http://www.irpp.org/>
(consulté le 28 octobre 2006)

INSTITUT VANIER DE LA FAMILLE [En ligne]
<http://www.vifamily.ca/>
(consulté le 10 septembre 2006)

JENSON, Jane (1999) Comparative Family policy : six provincial stories, Réseau canadien de recherche en politiques publiques, 68 p. [En ligne]
<http://www.cprn.com/fr/doc.cfm?doc=433>
(consulté le 10 septembre 2006)

KATAMBWE, M. Jo (2005) « Recherche-action et consultation en communication des organisations : la production de savoirs sous double-contrainte » Recherches qualitatives, hors-série 1, Actes du colloque, recherche qualitative et production du savoir, UQAM, 12 mai 2004, p. 61-72 [En ligne]
<http://www.recherche-qualitative.gc.ca/Actes%20ARQ/texte%20Katambwe%20actes.pdf>
(consulté le 2 septembre 2006)

KEMMIS, Stephen et Yvonna S. LINCOLM (2005) The sage handbook of Qualitative Research, 3^e édition, London, Sage publications, 1199 p.

LAPASSADE, Georges (2006) La méthode Ethnographique, L'observation participante, Laboratoire d'intelligence artificielle de Saint-Denis, Université de Paris 8 [En ligne]
<http://www.ai.univ-paris8.fr/corpus/lapassade/ethngr1.htm>
(consulté le 28 octobre 2006)

LAPASSADE, Georges (2006) La méthode ethnographique, L'observation participante, Laboratoire d'intelligence artificielle de Saint-Denis, Université de Paris 8. [En ligne] <http://www.ai.univ-paris8.fr/corpus/lapassade/ethngr1.htm> (consulté le 2 septembre 2006)

LAQUERRE, Stéphanie (2003) Recherche-action : présentation d'un modèle d'analyse et de planification d'un système culturel et d'une démarche d'élaboration d'une politique culturelle, le cas de la Ville de Longueuil, MÉMOIRE (M.A.), Université du Québec à Trois-Rivières, 77 p.

LAQUERRE, Stéphanie et Michel DE LA DURANTAYE (2003) « Recherche-action : Présentation d'un modèle d'analyse et de planification d'un système culturel et d'une démarche d'élaboration d'une politique culturelle, le cas de la Ville de Longueuil » Loisir et Société, vol. 26, n° 1, p. 113-142.

LATOUCHE, Serge (1984) Le procès de la science sociale, introduction à une théorie critique de la connaissance, Paris, Éditions Anthropos, 219 p.

LAVIGNE, Marc-André (2005) Analyse des facteurs favorisant la mise à l'agenda du loisir public au sein des conseils municipaux québécois, MÉMOIRE (M.A.), Université du Québec à Trois-Rivières, 169 p.

LE REGROUPEMENT INTER-ORGANISMES POUR UNE POLITIQUE FAMILIALE AU QUÉBEC, Le Carrefour, c'est... une place à l'avenir [En ligne] <http://www.familis.org/riopfg/activites/carrefour.html> (consulté le 28 octobre 2006)

LEMIEUX, Diane et autres (2005) La parentalité dans les organismes communautaires famille, INRS Urbanisation, Culture et Société, 67 p. [En ligne] <http://partenariat-familles.inrs-ucs.quebec.ca/DocsPDF/FQRSC.pdf> (consulté le 28 octobre 2006)

LEMIEUX, Vincent (1995) L'étude des politiques publiques : les acteurs et leur pouvoir, Québec, Les presses de l'Université Laval, 184 p.

LINCOLN, Yvonna S et Egon GUBA (1985) Naturalistic Inquiry, Beverly Hills, Sage Publications, 415 p.

MAIONI, Antonia (2003) « Les valeurs des valeurs dans l'élaboration des politiques publiques » Éthique publique, vol. 5, n° 2, p. 49-54.

MARTINET, Marie-Pier (2004) Temps de la Ville, temps de la Vie, conférence de l'Université de Laval à Québec, février 2004 [En ligne] http://www.carrefourmunicipal.qc.ca/pdf/temps_ville.pdf (consulté le 10 septembre 2006)

MAYER, Robert et Francine OUELLETTE (1991) Méthodologie de recherche pour les intervenants sociaux, Boucherville, Gaétan Morin Éditeur, 537 p.

MOLES, Abraham A., (1990) Les sciences de l'imprécis, Paris, Éditions du Seuil, 302 p.

MONGEAU, Gilles (2005) « Transformer les pratiques pour les connaître: recherche-action et professionnalisation enseignante » *Educ. Pesqui.* vol. 31, n° 3, Sept./Dec. 2005

[En ligne] <http://1libertaire.free.fr/Recherche-Action08.html>
(consulté le 28 octobre 2006)

MORIN, André et Pierrette CARDINAL (1993) « La modélisation systémique peut-elle se concilier avec la recherche-action » *Éduca-technologique*, vol. 1, n° 2 [En ligne]

<http://www.sites.fse.ulaval.ca/reveduc/html/vol1/no2/morin.html>
(consulté le 28 octobre 2006)

MRC DE CHARLEVOIX (2002) *Politique familiale, la famille au cœur de nos décisions*, 2 p. [En ligne] http://www.mrc-charlevoix.com/direction_generale/Politique_familiale.pdf

(consulté le 29 octobre 2006)

MRC DE LOTBINIÈRE (2004) *Pour une vision famille, politique familiale*, 24 p. [En ligne]

<http://www.mrclobiniere.org/11j.htm>
(consulté le 29 octobre 2006)

MUNICIPALITÉ DE LAC ETCHEMIN (2004) *Politique familiale*, 17 p. [En ligne]

<http://www.municipalite.lac-etchemin.qc.ca/fr/site.asp?page=element&nIDElement=1009>
(consulté le 4 septembre 2006)

MUNICIPALITÉ DE LAVERLOCHÈRE (2004) *Politique familiale : à Laverlochère, la famille nous est chère, c'est pourquoi nous en faisons notre priorité*, 12 p. [En ligne]

http://www.temiscamingue.net/laverlochere/poli_famille.pdf
(consulté le 4 septembre 2006)

MUNICIPALITÉ DE RAGUENEAU (2004) *Politique familiale, Penser famille, c'est notre affaire, c'est votre affaire, c'est l'affaire de tout le monde*, 28 p. [En ligne]

<http://www.municipalite.ragueneau.qc.ca/PolitiquesReglements/Carnet%20PFM.pdf>
(consulté le 4 septembre 2006)

MUNICIPALITÉ DE RAWDON (2005) *Politique familiale*, 12 p. [En ligne]

<http://municipalite.rawdon.qc.ca/upload/publication5fr.pdf>
(consulté le 4 septembre 2006)

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE (2005) *Politique familiale : coup de cœur pour la famille*, 21 p. [En ligne]

<http://www.municipalite.sainte-claire.qc.ca/PDF%20et%20PPS/politique.pdf>
(consulté le 4 septembre 2006)

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAGLOIRE (2004) *Chez nous, c'est la famille d'abord*, 23 p. [En ligne] <http://www.saint-magloire.com/politiquedef.htm>

(consulté le 29 octobre 2006)

MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS (2005) *Politique familiale*, 29 p. [En ligne]

<http://val-des-monts.net/upload/val-des-monts/editor/asset/Politique%20famil.pdf>
(consulté le 29 octobre 2006)

MUNICIPALITÉ DE WEEDON (2005) *Questionnaire politique familiale*, 6 p. [En ligne]
<http://www.ccweedon.com/famille/documents/Sondage-questionnaire.pdf>
(consulté le 10 septembre 2006)

MUNICIPALITÉ DE WEEDON (2006) *Politique familiale*, 19 p. [En ligne]
<http://www.weedon.ca/famille/>
(consulté le 29 octobre 2006)

MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY (2005) *Politique familiale*, 29 p. [En ligne]
<http://cantondehatley.ca/pdf/politifamiliale.pdf>
(consulté le 29 octobre 2006)

NAGEL, S. Stuart (1995) « Universal values and win-win policy » *Policy Studies Journal*,
vol 23, n° 2 , p. 388-392.

NOVA SCOTIA NUTRITION COUNCIL ET ATLANTIC HEALTH PROMOTION
RESEACH CENTRE DE LA DALHOUSIE UNIVERSITY (2005) *La nourriture vous y
avez pensé? Cahier d'activités pour améliorer la sécurité alimentaire et influencer les
politiques*, 116 p. [En ligne]
<http://www.foodthoughtful.ca/FrenchVersionAug29.pdf>
(consulté le 28 octobre 2006)

OBSERVATOIRE DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE (ÉNAP) [En ligne]
<http://www.observatoire.énap.ca/fr/accueil.aspx?sortcode=1.3>
(consulté le 3 septembre 2006)

OBSERVATOIRE JEUNES ET SOCIÉTÉ [En ligne]
<http://www.obsjeunes.qc.ca/>
(consulté le 10 septembre 2006)

OBSERVATOIRE QUÉBÉCOIS DU LOISIR (2004) « Garde des enfants et temps des
familles, un univers de loisir à redéfinir », vol. 1, n° 10, Mai 2004, 3 p. [En ligne]
https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/gscw031?owa_no_site=170&owa_no_fiche=18&owa_aperçu=N&owa_bottin=&owa_no_fiche_dev_ajout=-1&owa_no_fiche_dev_suppr=-1
(consulté le 28 octobre 2006)

OBSERVATOIRE QUÉBÉCOIS DU LOISIR (2004) *La politique familiale municipale*, vol.
2, n° 1, Sept. 2004, 3 p. [En ligne]
https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/gscw031?owa_no_site=170&owa_no_fiche=18&owa_aperçu=N&owa_bottin=&owa_no_fiche_dev_ajout=-1&owa_no_fiche_dev_suppr=-1
(consulté le 28 octobre 2006)

OPIELKA, Michael (2005) « Le 'garantisme souple' » en Suisse, droits de participation
en politique sociale » *PNR 51*, bulletin n° 2, Fond national Suisse de la recherche
scientifique, Suisse, p. 1-6. [En ligne]
www.nfp51.ch/f_news.cfm/nfp51_bulletin02_frz.pdf?News.Command=download&file=nfp51_bulletin02_frz.pdf
(consulté le 10 septembre 2006)

QUELLETTE, Françoise-Romaine et ass. (2005) Agir sur les politiques familiales, la recherche : un outil indispensable, fiches synthèses de transfert de connaissances, Partenariat Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles, INRS Urbanisation, culture et société, 107 p. [En ligne]

<http://partenariat-familles.inrs-ucs.quebec.ca/DocsPDF/FichesAPFROI.pdf>
(consulté le 3 septembre 2006)

PAQUET, Jocelyne (2000) La prise en compte des besoins des femmes par le milieu municipal. Moyens d'intervention à l'usage des municipalités, Rapport d'activités (M.A.) Analyse et gestion urbaines (ENAP), 57 p.

PATTON-QUINN, Michael (2002) Qualitative Research & Evaluation Methods, 3^e édition, Thousand Oaks, London, Sage Publications, 541 p.

PAWAR, Manohar (2004) « Social policy curricula for training social workers: towards a model » Australien Social Work, vol. 57, n^o 1, p. 3-18.

PERREWÉ, Pamela L. et Wayne A. HOCHWARTE (2001) « Can We Really Have It All? The Attainment of Work and Family Values » Current Directions in Psychological Science, vol. 10, n^o 1, février, p. 29-33.

PERSUY, Véronique (2000) Accompagner la politique municipale de la délinquance, Conseil en pratiques et en analyses familiales, 4 p. [En ligne]

<http://www.copas.coop/document/31.pdf>
(consulté le 29 octobre 2006)

POTIER, Vincent et Magali Bencivenga, (2005) Évaluation des politiques locales, Paris, Éditions Le Moniteur, 197 p.

PROGRAMME ILO DE CORNELL UNIVERSITY (2003) Notes explicatives sur la base des données sur les communes de Madagascar, recensement des communes, p. 3. [En ligne] www.ilo.cornell.edu/ilo/notes.doc

(consulté le 28 octobre 2006)

PRONOVOST, Gilles et Carl LACHARITÉ (2004) Actes du 7^e symposium québécois de recherche sur la famille, Québec, Presses de l'Université du Québec, 292 p.

QUARTIERS EN ESSOR (2006) Info-fiche, La recherche-action et l'apprentissage sur le terrain, 2 p. [En ligne]

[http://www.anccommunity.ca/Downloads/ANC action research f.pdf](http://www.anccommunity.ca/Downloads/ANC_action_research_f.pdf)
(consulté le 28 octobre 2006)

REASON, Peter (1998) « Three Approaches to Participative Inquiry » Strategies of Qualitative Inquiry, Thousand Oaks, London, Sage Publications, p. 261-291

RÉGION CFDT-ILES DE FRANCE (2004) La politique familiale tout au long de la vie [En ligne]

http://www.cfdt-iledefrance.fr/texte/dossier/protect_sociale/politiq_famil/politiq_famil.htm
(consulté le 28 octobre 2006)

RÉSEAU CANADIEN DE RECHERCHE EN POLITIQUES PUBLIQUES [En ligne]

<http://www.cprn.com/fr/>

(consulté le 10 septembre 2006)

RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ (2004) *Vers des communautés durables et en santé : grille d'analyse de projet*, 15 p. [En ligne]

<http://www.rqvvs.qc.ca/pub/index.htm>

(consulté le 28 octobre 2006)

RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ [En ligne]

<http://www.rqvvs.qc.ca/>

(consulté le 3 septembre 2006)

RÉSEAUX CANADIENS DE RECHERCHE EN POLITIQUES PUBLIQUES [En ligne]

<http://www.cprn.org/>

(consulté le 28 octobre 2006)

RÔLE EN MATIÈRE DE POLITIQUES DE SANTÉ (2006) *Cadre de collaboration pour l'élaboration de politiques de santé : un projet évolutif* [En ligne]

http://www.projectvoice.ca/French/Documents/Framework/framework_e_page01a.html

(consulté le 10 septembre 2006)

SABATIER, Paul A. (1999) *Theories of policy process*, Boulder, Westview Press, 280 p.

SAINT-PIERRE, Diane (2001) *La politique culturelle du Québec de 1991 : continuité ou changement? Les acteurs, les coalitions et les enjeux*, thèse (Ph.D.), École Nationale d'Administration Publique (ÉNAP), 604 p.

SAINT-PIERRE, Diane (2003) *La Politique culturelle du Québec de 1992 : continuité ou changement? Les acteurs, les coalitions et les enjeux*, Presses de l'Université Laval, Saint-Nicolas, 322 p.

SAINT-PIERRE, Diane et Jérôme COUTARD (2002) *La culture comme facteur de développement de la ville, recension des écrits et des sites Internet*, Direction de l'action stratégique, de la recherche et de la statistique, ministère de la Culture et des Communications, 121 p. [En ligne]

[http://mcc.quebectel.qc.ca/sites/mcc/ClinStat.nsf/b1fd69fb4323604485256b8200763006/6106cfc72752cbf885256bdf00555873/\\$FILE/Recension%20documentaire.PDF#search=%22Diane%20Saint-Pierre%20th%C3%A8se%20de%20doctorat%22](http://mcc.quebectel.qc.ca/sites/mcc/ClinStat.nsf/b1fd69fb4323604485256b8200763006/6106cfc72752cbf885256bdf00555873/$FILE/Recension%20documentaire.PDF#search=%22Diane%20Saint-Pierre%20th%C3%A8se%20de%20doctorat%22)

(consulté le 10 septembre 2006)

SANTÉ CANADA [En ligne]

<http://www.hc-sc.gc.ca/>

(consulté le 28 octobre 2006)

SCHOOL OF POLICY STUDIES QUEEN'S UNIVERSITY [En ligne]

<http://www.queensu.ca/sps/>

(consulté le 3 septembre 2006)

SECRETARIAT À LA CONDITION FÉMININE DU QUÉBEC [En ligne]
<http://www.scf.gouv.qc.ca/>
(consulté le 3 septembre 2006)

SHARKANSKY, Ira (2002) *Politics and policymaking, in search of simplicity*, Lynne Rienner publishers, Londres, 211 p.

SOBERTS, Claude et Jean-Pierre Augustin (2001) *Valeurs de société, préférences politiques culturelles au Canada*, Actes du colloque international organisé par le CRECQSS en 1999, Québec, Les presses de l'Université Laval, 362 p.

SOCIALINFO, DICTIONNAIRE SUISSE DE POLITIQUE SOCIALE, *Politique familiale*
[En ligne] <http://www.socialinfo.ch/cgi-bin/dicoposso/show.cfm?id=343>
(consulté le 28 octobre 2006)

SOS PLANET EARTH [En ligne]
<http://www.planetecologie.org/JOBOURG/Francais/dictionnaire4.html#V>
(consulté le 28 octobre 2006)

ST-ARNAUD, Yves (2002) *Les petits groupes, participation et communication*, 2^e édition, Boucherville, Gaétan Morin éditeur, 176 p.

STATISTIQUE CANADA [En ligne]
<http://www.statcan.ca/>
(consulté le 28 octobre 2006)

STEWART, Jenny (2006) « Value Conflict and Policy Change » *Review of Policy Research*, vol. 23, n° 1, p. 183-195 [En ligne]
<http://www.blackwell-synergy.com/doi/pdf/10.1111/j.1541-1338.2006.00192.x>
(consulté le 29 octobre 2006)

ST-PIERRE, Marjolaine (1999) *L'influence des groupes d'intérêt en éducation sur le processus d'élaboration de la loi de l'Instruction publique au Québec*, Thèse (Ph.D.) Université de Montréal, 369 p. [En ligne]
http://www.these.umontreal.ca/theses/pilote/stpierre/these_body.html
(consulté le 4 novembre 2006)

SUTER, Christian (2004) *Sociologie générale* [En ligne]
www.unine.ch/socio/enseignement/socio1_2004/soc1_16_3.doc
(consulté le 28 octobre 2006)

SYNDICAT DES COLS BLANCS DE LA VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU,
Mémoire politique familiale, 8 p. [En ligne]
<http://www.scfp.qc.ca/modules/documents/medias/23-050321memoirepolitiquefamilialestjean.pdf>
(consulté le 28 octobre 2006)

THACHER, David et Martin REIN (2004) « Managing Value Conflict in Public Policy » *Governance: An International Journal of Policy, Administration, and Institutions*, vol. 17, n° 4, October 2004, p. 457-486.
<http://www.blackwell-synergy.com/doi/pdf/10.1111/j.0952-1895.2004.00254.x>
(consulté le 19 octobre 2006)

THE CONFERENCE BOARD OF CANADA (2002) *Family Values: Choosing a "Made in Canada" Family Policy*, 20 p. [En ligne]
<http://www.conferenceboard.ca/>
(consulté le 29 octobre 2006)

THE POLICY INSTITUTE FOR FAMILY IMPACT SEMINARS [En ligne]
<http://familyimpactseminars.org/impact.htm>
(consulté le 29 octobre 2006)

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) [En ligne]
<http://www.umq.qc.ca/>
(consulté le 3 septembre 2006)

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, UNION DES MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ ET DES MUNICIPALITÉS LOCALES DU QUÉBEC ET SECRÉTARIAT À LA FAMILLE (1988) *Agir pour les familles dans les municipalités*, 7 p.

UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES (France) [En ligne]
<http://www.unaf.fr/>
(consulté le 10 septembre 2006)

UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES (France) Conférence de la famille 2006 : deux propositions du Conseil d'Administration de l'UNAF [En ligne]
http://www.unaf.fr/article.php3?id_article=3308
(consulté le 10 septembre 2006)

VALEAU, Patrick (1997) *La gestion des volontaires dans les Associations humanitaires un passage par les contingences de l'implication*, Thèse (Ph. D.) Université de Réunion, France, [En ligne] http://www.valeau.com/Index_de_Doc_Router.html
(consulté le 28 octobre 2006)

VIE PUBLIQUE France *La politique de la famille (1945-2003)* [En ligne]
http://www.vie-publique.fr/dossier_polpublic/famille/index.shtml
(consulté le 28 octobre 2006)

VILLE ANJOU (2005) *Projet de politique familiale pour consultation publique*, 18 p. [En ligne]
http://anjou.ville.montreal.qc.ca/a02-fr/pdf/politique_familiale.pdf
(consulté le 4 septembre 2006)

VILLE ANJOU (2006) *Politique de la famille, plan d'action 2006-2008*, 24 p. [En ligne]
http://anjou.ville.montreal.qc.ca/a02-fr/pdf/plan_action_final.pdf
(consulté le 29 octobre 2006)

VILLE D'AMOS (2002) Politique familiale, 19 p.

VILLE DE BAIE-COMEAU (2006) Politique familiale, 40 p. [En ligne]
<http://www.ville.baie-comeau.qc.ca/Politique%20familiale/Politique%20fam.pdf>
(consulté le 4 septembre 2006)

VILLE DE BEAUCEVILLE (2002) Pour l'épanouissement de la famille, politique familiale, 12 p. [En ligne]
<http://www.ville.beauceville.qc.ca/PDF/politiquefamiliale.pdf>
(consulté le 29 octobre 2006)

VILLE DE BELOEIL (2006) Projet de politique familiale, 19 p. [En ligne]
http://www.ville.beloeil.qc.ca/FRANCAIS/evenements/Politique_familiale.html
(consulté le 4 septembre 2006)

VILLE DE BLAINVILLE (2005) Politique familiale, Blainville le choix des familles, 2^e édition, 30 p. [En ligne]
<http://www.ville.blainville.qc.ca/PDF/PolitiqueFamilialeBlainvFevr05.pdf>
(consulté le 2 septembre 2006)

VILLE DE BROMONT (2004) Politique familiale (sous forme de dépliant) [En ligne]
http://www.bromont.net/Ville_de_Bromont/Services_municipaux/La_Politique_familiale_p_rijet.htm
(consulté le 4 septembre 2006)

VILLE DE BROSSARD (1989) Politique familiale, 16 p.

VILLE DE BROSSARD (1994) Livre blanc sur la politique familiale à Brossard, 33 p.

VILLE DE CHAMBLY (2002) Un bassin de culture! Politique culturelle de Chambly, 30 p.

VILLE DE CHARLESBOURG (1993) Énoncé de politique familiale, Les orientations : 1993-1998, 90 p.

VILLE DE CHELSEA
Chelsea 2010 : Bâtir notre avenir, dès maintenant! Révision du plan d'urbanisme [En ligne]
<http://www.chelsea.ca/plan/fr/definition.htm>
(consulté le 28 octobre 2006)

VILLE DE COATICOOK (2006) Politique familiale pour l'année 2006, 2 p. [En ligne]
http://www.ville.coaticook.qc.ca/pdf/pol_famille.pdf
(consulté le 28 octobre 2006)

VILLE DE COTEAU-DU-LAC (2005) Politique familiale, 12 p. [En ligne]
<http://coteau-du-lac.com/pdf/PolitiqueFamiliale.pdf>
(consulté le 29 octobre 2006)

VILLE DE COWANVILLE (2006) *La politique familiale de Cowansville... Tout pour les familles! Cowansville*, 3 p. [En ligne]
<http://www.cowansville.org/PagesFr/VieFamiliale/politiqueFamiliale.asp>
(consulté le 2 septembre 2006)

VILLE DE GATINEAU (2005) *Vers un idéal pour la famille : politique familiale*, 27 p. [En ligne]
<http://www.ville.gatineau.qc.ca/politique-familiale.htm#politique>
(consulté le 2 septembre 2006)

VILLE DE GENÈVE, *Forum Agenda 21 pour l'administration de la Ville de Genève* [En ligne]
<http://www.ville-ge.ch/agenda21/index.php?option=content&task=view&id=36&Itemid=61/>
(consulté le 28 octobre 2006)

VILLE DE GENÈVE, *Politique de la famille* [En ligne]
<http://www.geneve.ch/social/presse/famille.html>
(consulté le 28 octobre 2006)

VILLE DE GRANBY (2004) *Mise à jour de la politique familiale Vision famille de la Ville de Granby*, 11 p. [En ligne]
[http://www.ville.granby.qc.ca/budgetpdf/Politiquefamiliale\(versionfinale\)1.pdf](http://www.ville.granby.qc.ca/budgetpdf/Politiquefamiliale(versionfinale)1.pdf)
(consulté le 4 septembre 2006)

VILLE DE HULL (1993) *Politique familiale, Ma famille a trouvé une ville!* 66 p.

VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE (1994) *Politique familiale*, 32 p.

VILLE DE LA TUQUE (2004) *Politique familiale municipale, 2^e plan d'action*, 8 p.
http://www.tourismehsm.qc.ca/Pol_familiale_couleur.pdf [En ligne]
(consulté le 29 octobre 2006)

VILLE DE LAC-MÉGANTIC (2005) *Politique familiale*, 22 p. [En ligne]
<http://documents.ville.lac-megantic.qc.ca/resources/upload/docs/Politique%20familiale%202005.pdf>
(consulté le 29 octobre 2006)

VILLE DE LAPRAIRIE (2005) *Politique familiale* (sous forme de dépliant) [En ligne]
<http://www.ville.laprairie.qc.ca/famille/mission.asp>
(consulté le 4 septembre 2006)

VILLE DE LAVAL (1992) *Politique culturelle ville de Laval*, 36 p.

VILLE DE LÉVIS (2004) *Politique familiale : des choix pour la famille*, 21 p. [En ligne]
http://www.ville.levis.qc.ca/Fr/Pdf/Pol_Pol_Fam.pdf
(consulté le 4 septembre 2006)

VILLE DE LONGUEUIL (2001) *Politique culturelle de la Ville de Longueuil*, 32 p.

VILLE DE LONGUEUIL (2006) À Longueuil, temps de famille, tant de vie... politique familiale, 34 p. [En ligne]
http://www.longueuil.ca/vw/asp/attachements/MESSAGES-MSG_FICHER-15373-1.PDF
(consulté le 2 septembre 2006)

VILLE DE MASCOUCHE (2005) Politique familiale, 30 p. [En ligne]
http://ville.mascouche.qc.ca/depot/culture_politique_familiale.pdf
(consulté le 4 septembre 2006)

VILLE DE MONTMAGNY (2005) Le palmarès de la politique familiale, 28 p. [En ligne]
http://www.ville.montmagny.qc.ca/app/DocRepository/7/Publications/dep_polit_Fami.pdf
(consulté le 2 septembre 2006)

VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE (2005) Politique familiale, 14 p. [En ligne]
http://www.ville.mont-saint-hilaire.qc.ca/Divers/Politique_Familiale_Web.pdf
(consulté le 4 septembre 2006)

VILLE DE MONT-TREMLANT (2005) Politique familiale, 31 p. [En ligne]
<http://www.villedemont-tremblant.qc.ca/jahia/Jahia/pid/638>
(consulté le 21 août 2006)

VILLE DE NANTES [En ligne]
<http://www.nantes.fr/>
(consulté le 28 octobre 2006)

VILLE DE PARIS [En ligne]
http://www.paris.fr/portail/accueil/Portal.lut?page_id=1
(consulté le 28 octobre 2006)

VILLE DE PASPÉBIAC (2004) Questionnaire sur les familles, politique familiale municipale, 2 p. [En ligne]
https://www2.uqtr.ca/archimede_bel/ExploreOneUpload.do?vref=943
(consulté le 4 novembre 2006)

VILLE DE PRÉVOST (2005) Politique familiale : Prévost fait place à la famille, 3 p. [En ligne]
http://www.ville.prevost.qc.ca/pdf/livre_blanc1.pdf
(consulté le 4 septembre 2006)

VILLE DE PULNOY (2003) Politique jeunes et famille [En ligne]
<http://www.pulnoy.fr/pulnoy/pages/fr/42.htm>
(consulté le 6 août 2006)

VILLE DE QUÉBEC (2004) Projet de politique familiale municipale de la Ville de Québec, document de consultation, 54 p.

VILLE DE QUÉBEC (2005) Politique familiale, 38 p. [En ligne]
http://www.ville.quebec.qc.ca/fr/organisation/docs/politique_familiale.pdf
(consulté le 2 septembre 2006)

VILLE DE RENNES *Bureau des temps* [En ligne]
<http://www.rennes.fr/temps/page.php?rub=1>
(consulté le 28 octobre 2006)

VILLE DE RIMOUSKI (2005) *Politique familiale de la ville de Rimouski*, 19 p. [En ligne]
http://www.ville.rimouski.qc.ca/citoyens/pdf/politique_familiale.pdf
(consulté le 2 septembre 2006)

VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP (2006?) *Politique familiale : Chapeau à la famille!* 11 p.
[En ligne] http://www2.ville.riviere-du-loup.qc.ca:8080/doc_ref/Politique%20familiale.pdf
(consulté le 4 septembre 2006)

VILLE DE ROSEMÈRE (2004) *Rosemère une ville en harmonie, La Famille toujours en tête, politique familiale*, 21 p. [En ligne]
<http://ville.rosemere.qc.ca/telechargement/polifam.pdf>
(consulté le 4 septembre 2006)

VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND (2003) *Formulaire de demande de financement, soutien aux municipalités et aux municipalités régionales de comté (MRC) désireuses de se doter d'une politique familiale ou de mettre à jour une politique existante 2002-2003*, 5 p.

VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND (2003) *Questionnaire politique familiale*, 16 p.

VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND (2004) *Analyse du questionnaire*, 9p.

VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND (2005) *Plan d'action politique familiale*, 8 p.
[En ligne] http://www.ville.saint-basile-le-grand.qc.ca/resources/upload/docs/politique_familiale_plan_action.pdf
(site consulté le 6 août 2006)

VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND (2005) *Politique culturelle, la culture, ça se cultive*, 19 p. [En ligne] http://www.ville.saint-basile-le-grand.qc.ca/resources/upload/docs/politique_culturelle.pdf
(site consulté le 4 septembre 2006)

VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND (2005) *Politique familiale de Saint-Basile-le-Grand « Où il fait bon vivre en famille entre rivière et montagnes »*, 28 p. [En ligne]
http://www.ville.saint-basile-le-grand.qc.ca/resources/upload/docs/politique_familiale.pdf
(consulté le 6 août 2006)

VILLE DE SAINTE-JULIE (2003) Plan d'action de la politique familiale de Sainte-Julie, 12 p.
[En ligne] http://www.ville.sainte-julie.qc.ca/cgi-bin/index.cgi?page=c4_1
(consulté le 29 octobre 2006)

VILLE DE SAINTE-MARIE (2005) Politique familiale municipale, 12 p. [En ligne]
http://www.ville.sainte-marie.qc.ca/fra/pdf/publications_loisirs/politique_familiale.pdf
(consulté le 4 septembre 2006)

VILLE DE SAINT-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE (2005) *Politique familiale* (sous forme de dépliant) [En ligne] http://ladriere.qc.ca/la_politique_familiale.htm (consulté le 29 octobre 2006)

VILLE DE SAINT-EUSTACHE (2004) *Politique familiale : coup de cœur pour la famille*, 8 p. [En ligne] http://ville.saint-eustache.qc.ca/fr/PDF/POL_FAM.pdf (consulté le 4 septembre 2006)

VILLE DE SAINT-HYACINTHE (2002) *La famille au cœur de nos préoccupations, politique familiale*, 67 p.

VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU (2005) *Politique familiale*, 22 p. [En ligne] http://www.ville.saint-jean-sur-richeleu.qc.ca/cgi-bin/index.cgi?page=c0_4_5#politiques (consulté le 29 octobre 2006)

VILLE DE SAINT-LAURENT (1998) *Livre blanc sur la politique familiale*, 71 p.

VILLE DE SAINT-NICOLAS (2001) *Politique familiale*, 16 p.

VILLE DE SAINT-UBALDE (2005) *Politique familiale*, 20 p.

VILLE DE SEPT-ILES (2006) *Gardons la famille à la mode!* 21 p. [En ligne] http://www.ville.sept-iles.qc.ca/adminville/upload_files/politiquefamiliale.pdf (consulté le 29 octobre 2006)

VILLE DE SHERBROOKE (2004) *Politique familiale*, 22 p. [En ligne] http://ville.sherbrooke.qc.ca/fr/accueilFamille/politiquefam_fr.pdf (consulté le 6 août 2006)

VILLE DE SOREL-TRACY (2005) *Politique familiale*, 32 p. [En ligne] <http://www.ville.sorel.qc.ca/pages/politiquefamiliale.html> (consulté le 4 septembre 2006)

VILLE DE SOREL-TRACY *Comité de la politique familiale* [En ligne] http://www.ville.sorel.qc.ca/pages/comite_commission.html (consulté le 28 octobre 2006)

VILLE DE TERREBONNE (2005) *Politique familiale, Grandir ensemble*, 18 p. [En ligne] <http://www.ville.terrebonne.qc.ca/publications/pol-familiale.pdf> (consulté le 28 octobre 2006)

VILLE DE TROIS-PISTOLES (2003) *La politique familiale et culturelle*, 28 p. [En ligne] <http://www.ville-trois-pistoles.ca/Afficher.aspx?page=1361&langue=fr> (consulté le 4 septembre 2006)

VILLE DE TROIS-RIVIÈRES (2004) *Politique de développement social, Guide préparatoire pour la rédaction d'un document de réflexion*, 28 p. [En ligne] <http://www.rqvvs.qc.ca/pub/D-11-35-q%20Politique%20en%20d%C3%A9v.%20social%203Rivi%C3%A8res.PDF> (consulté le 21 août 2006)

VILLE DE TROIS-RIVIÈRES (2004) *Une place pour la famille : politique familiale*, 30 p. [En ligne]

http://www.laville.v3r.net/docs_upload/documents/langue1/politiques_muni/Politique_familiale.pdf

(consulté le 4 septembre 2006)

VILLE DE VAL-D'OR (2003) *Politique familiale*, 22 p. [En ligne]

<http://www.ville.valdor.qc.ca/administration/PolitiqueReq/Politique%20familiale.pdf>

(consulté le 4 septembre 2006)

VILLE DE VARENNES (2005) *Politique familiale et plan d'action*, 22 p. [En ligne]

http://www.ville.varenn.es.qc.ca/Publications/Politique_familiale.pdf

(consulté le 28 octobre 2006)

VILLE DE VARENNES *Comités et commissions* [En ligne]

<http://www.ville.varenn.es.qc.ca/conseilmunicipal/comitesetcommissions.php>

(consulté le 28 octobre 2006)

VILLE DE VICTORIAVILLE *Comité consultatif de la politique familiale* [En ligne]

http://www.ville.victoriaville.qc.ca/content/fr-ca/s2e_organismes.aspx#3

(consulté le 28 octobre 2006)

VILLE DE VICTORIAVILLE (2004) *Victoriaville, une aire de familles : politique familiale nouvelle édition*, 62 p. [En ligne]

<http://www.ville.victoriaville.qc.ca/upload//Publication/files/Lng/4fr-CA.pdf>

(consulté le 2 septembre 2006)

WALLACE, Helen et William WALLACE (2005) *Policy-Making in the European Union*, Fifth Edition, Oxford , Oxford University Press, 570 p.

ANNEXE 1

Municipalités ayant adopté une politique familiale municipale au Québec

Veillez prendre note qu'en plus de recherches personnelles, nous avons élaboré ce tableau à partir de références du Carrefour action municipale et famille, DGARES du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine et un rapport de recherche de Élisabeth Coutu de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

MUNICIPALITÉ	ANNÉE D'ADOPTION
Amos	2002
Anjou http://anjou.ville.montreal.qc.ca/a02-fr/pdf/plan_action_final.pdf	2006
Asbestos	2005
Baie-Comeau http://www.ville.baie-comeau.qc.ca/Politique%20familiale/Politique%20fam.pdf	2006
Beauceville http://www.ville.beauceville.qc.ca/PDF/politiquefamiliale.pdf	2002
Beauport	1990
Bécancour	1995
Bellefeuille	1998
Beloeil http://www.ville.beloeil.qc.ca/FRANCAIS/evenements/Politique_familiale.html	2006
Bic	2005
Blainville http://www.ville.blainville.qc.ca/PDF/PolitiqueFamilialeBlainvFevr05.pdf	1997 et 2005
Boucherville	1994
Bromont http://www.bromont.net/Ville_de_Bromont/Services_municipaux/La_Politique_familiale_projet.htm	2004
Bromptonville	1996
Brossard	1989
Canton de Hatley http://cantondehatley.ca/pdf/politfamiliale.pdf	2005
Canton de Trécesson	2002
Cap-de-la-Madeleine	1993
Charlesbourg	1993
Coaticook (plan d'action) http://www.ville.coaticook.qc.ca/pdf/pol_famille.pdf	1991 et 2006
Contrecoeur	2005
Coteau-du-Lac http://coteau-du-lac.com/pdf/PolitiqueFamiliale.pdf	2005
Cowansville http://www.cowansville.org/PagesFr/VieFamiliale/politiqueFamiliale.asp	2006
Deux-Montagnes	2004
Drummondville	1999

East Broughton	2004
Esprit-Saint	2006
Farnham http://www.ville.farnham.qc.ca/documents/projet_politique_familiale.pdf	2005
Fleurimont	2001
Forestville	1994
Gatineau http://www.ville.gatineau.qc.ca/politique-familiale.htm#politique	1994 et 2005
Granby	1994
Hull	1993
L'Ange-Gardien	n-d
L'Assomption	1999
La Pocatière	2000
La Prairie http://www.ville.laprairie.qc.ca/famille/mission.asp	2005
La Tuque http://www.tourismehsm.qc.ca/Pol_familiale_couleur.pdf	1995 et 2005
Lac Etchemin http://www.municipalite.lac-etchemin.qc.ca/fr/site.asp?page=element&nIDElement=1009	2004
Lac Mégantic http://documents.ville.lac-megantic.qc.ca/resources/upload/docs/Politique%20familiale%202005.pdf	1997 et 2002
Lachine	1990
Lanoraie	1994
Lavaltrie	2004
Laverlochère http://www.temiscamingue.net/laverlochere/poli_famille.pdf	2004
Lévis http://www.ville.levis.qc.ca/Fr/Pdf/Pol_Pol_Fam.pdf	2004
Longueuil http://www.longueuil.ca/vw/asp/attachements/MESSAGES-MSG_FICHER-15373-1.PDF	1994 et 2006
Lorraine	2003
Magog	1990
Mascouche http://ville.mascouche.qc.ca/depot/culture_politique_familiale.pdf	2005
Mont-Joli	1998
Mont-Laurier	1993
Montmagny http://www.ville.montmagny.qc.ca/app/DocRepository/7/Publications/dep_polit_Fami.pdf	2005
Mont-Saint-Hilaire http://www.ville.mont-saint-hilaire.qc.ca/Divers/Politique_Familiale_Web.pdf	2005
Mont-Tremblant http://www.villedemont-tremblant.qc.ca/jahia/Jahia/pid/638	2005
MRC de Charlevoix http://www.mrc-charlevoix.com/direction_generale/Politique_familiale.pdf	2002
MRC d'Asbestos	2002
MRC de Caniapiscau	2005
MRC de Coaticook http://www.mrcdecoaticook.qc.ca/evenements/politique%20famille.pdf	1990 et 2005
MRC de Lotbinière http://www.mrclotbiniere.org/11j.htm	2004
MRC de Nicolet-Yamaska	1998
MRC du Haut-Saint-François	2004
MRC de La Matapédia	2005
MRC de La Mitis	1995

MRC de Maskinongé	2004
MRC de Témiscouata	2002
Notre-Dame-des-Prairies	1992
Otterburn Park	2004
Outremont	2001
Pasbédiac	2005
Péribonka	2005
Plessisville	1997
Pointe-au-Père	1994
Pointe-Calumet	2005
Pointe-Lebel	2005
Prévost http://www.ville.prevost.qc.ca/pdf/livre_blanc1.pdf	2005
Québec http://www.ville.quebec.qc.ca/fr/organisation/docs/politique_familiale.pdf	2005
Ragueneau http://www.municipalite.ragueneau.qc.ca/PolitiquesReglements/Carnet%20PFM.pdf	2004
Rawdon http://municipalite.rawdon.qc.ca/upload/publication5fr.pdf	2005
Rimouski http://www.ville.rimouski.qc.ca/citoyens/pdf/politique_familiale.pdf	1996 et 2005
Rivière-Bleue	2005
Rivière-du-Loup http://www2.ville.riviere-du-loup.qc.ca:8080/doc_ref/Politique%20familiale.pdf	1994 et 2006
Rosemère http://ville.rosemere.qc.ca/telechargement/polifam.pdf	2004
Rouyn-Noranda	2005
Saint-Adèle	2000
Saint-Augustin-de-Desmaures	1993
Saint-Barthélemy	2004
Saint-Basile-le-Grand http://www.ville.saint-basile-le-grand.qc.ca/resources/upload/docs/politique_familiale.pdf	2005
Saint-Charles-de-Borromée	1992
Saint-Colomban	2006
Saint-Constant	2005
Sainte-Claire http://www.municipalite.sainte-claire.qc.ca/PDF%20et%20PPS/politique.pdf	2005
Sainte-Julie http://www.ville.sainte-julie.qc.ca/cgi-bin/index.cgi?page=c4_1	2000
Sainte-Luce	2006
Sainte-Marie http://www.ville.sainte-marie.qc.ca/fra/pdf/publications_loisirs/politique_familiale.pdf	2005
Sainte-Sophie	1991
Saint-Eugène-de-Ladrière http://ladriere.qc.ca/la_politique_familiale.htm	2005
Saint-Eustache http://ville.saint-eustache.qc.ca/fr/PDF/POL_FAM.pdf	1994 et 2004
Saint-Fulgence	2006
Saint-Georges	2001
Saint-Hubert	1992
Saint-Hyacinthe	2000
Saint-Jean-sur-Richelieu http://www.ville.saint-jean-sur-richelieu.qc.ca/cgi-bin/index.cgi?page=c0_4_5#politiques	2005
Saint-Jérôme	2005

Saint-Lambert	2001
Saint-Laurent	1994
Saint-Louis-du-Ha! Ha!	2003
Saint-Magloire http://www.saint-magloire.com/politiquedef.htm	2004
Saint-Nicolas	2000
Saint-Pacôme	2006
Saint-Pamphile	2000
Saint-Pascal	1997
Saint-Samuel	2006
Saint-Séverin	2006
Saint-Ubalde	2005
Saint-Valérien	2004
Sept-Îles http://www.ville.sept-iles.qc.ca/adminville/upload_files/politiquefamiliale.pdf	1994 et 2006
Sherbrooke http://ville.sherbrooke.qc.ca/fr/accueilFamille/politiquefam_fr.pdf	1992 et 2004
Sillery	1997
Sorel-Tracy http://www.ville.sorel.qc.ca/pages/politiquefamiliale.html	2005
Témiscaming	2006
Terrebonne http://www.ville.terrebonne.qc.ca/publications/pol-familiale.pdf	2005
Trois-Pistoles http://www.ville-trois-pistoles.ca/Afficher.aspx?page=1361&langue=fr	1995 et 2003
Trois-Rivières http://www.laville.v3r.net/docs_upload/documents/langue1/politiques_muni/Politique_familiale.pdf	1994 et 2004
Val-des-Monts http://val-des-monts.net/upload/val-des-monts/editor/asset/Politique%20famil.pdf	2005
Val-d'Or http://www.ville.valdor.qc.ca/administration/PolitiqueRegl/Politique%20familiale.pdf	1999 et 2003
Varenes http://www.ville.varenes.qc.ca/Publications/Politique_familiale.pdf	2005
Verdun	1996
Victoriaville http://www.ville.victoriaville.qc.ca/upload//Publication/files/Lng/4fr-CA.pdf	1995 et 2004
Ville-Marie	2006
Weedon http://www.weedon.ca/famille/	2006
Windsor	1996

Source : Linda Duval (2006)

ANNEXE 2

Diagnostic actuel de ce qui se fait à Saint-Basile-le-Grand en matière de famille par secteur d'activité

Loisirs

- ✚ Politique familiale incluant une réduction aux activités de loisirs si plus d'un enfant et l'abolition applicable aux familles des activités de loisirs applicable aux familles (patinage libre, tennis, etc.);
- ✚ Organisation d'activités familiales extérieures gratuites (Plaisirs sur glace, fête nationale, Fête au Village, Dimanche sur le parvis, etc.);
- ✚ Organisation, en collaboration avec les organismes du milieu, d'une panoplie d'activités de loisirs;
- ✚ Gestion d'un programme de type camp de jour lors des relâches scolaires hivernales et de la période estivale.

Culture

- ✚ Abolition de la tarification au Service de la bibliothèque;
- ✚ Participation au programme Une naissance, un livre;
- ✚ Organisation d'une Époque en Art (Fête des Arts).

Communication

- ✚ Publication d'un info-loisirs incluant un babillard communautaire et culturel;
- ✚ Rédaction du Grandbabillard dans le Journal de Saint-Basile;
- ✚ Marquises d'information;
- ✚ Nouveau site Internet;
- ✚ Trousse d'information destinée aux nouveaux résidents « À la découverte de la municipalité ».

Finances

- ✚ Possibilité de paiement par Internet.

Travaux publics

- ✚ Déneigement des trottoirs dans les zones scolaires après celui des artères principales.

Urbanisme

- ✚ Aménagement du territoire en fonction de plusieurs types de famille (ex : condominium pour les familles monoparentales);
- ✚ Favoriser l'aménagement de CPE le plus près des écoles possible;
- ✚ Réflexion sur le réseau de pistes cyclables pour relier les circuits qui sont déjà en place;
- ✚ Récupération des berges du ruisseau Massé pour un aménagement futur;
- ✚ Récupération des berges de la rivière Richelieu.

ANNEXE 3

Étude comparative de modèles de politique familiale et de politique culturelle, tables des matières

Politique culturelle Ville de Laval (1992)

Table des matières

Message du maire de Laval

Message du président du conseil de la culture

Énoncés généraux

Volet arts

Volet bibliothèque

Volet patrimoine

Politique culturelle de Chambly, *Un bassin de culture!* (2002)

Table des matières

Mot du maire

Mot du maire de Saint-Mathias-sur-Richelieu

Mot du président du Comité culturel de Chambly

Liste des membres du Comité culturel, des sous-comités, du Conseil de ville et des principaux partenaires

Préambule

Portrait culturel de la Ville de Chambly

Introduction historique

Mission municipale en matière culturelle

Valeurs municipales en matière culturelle

Principes d'intervention municipale en matière de culture

Fonctions et domaines culturels privilégiés

Équipements et lieux culturels nécessaires

Conclusion

Remerciements

Politique culturelle de Longueuil (2001)

Table des matières

Message du maire

Message de la présidente

Membres de la commission et des sous-comités

Préambule

Historique

Portrait culturel

Mission

Valeurs

Principes directeurs

Fonctions et domaines

 Mise en valeur et rayonnement

 Accessibilité aux arts et à la culture

 Éducation et formation

 Soutien et développement

 Décentralisation

 Concertation

 Diffusion

 Information culturelle

 Promotion

 Préservation et aménagement

Équipements culturels

Conclusion

Remerciements

Politique familiale de Longueuil, À Longueuil temps de famille, tant de vie...(2006)

Table des matières

Mot de la présidente

Mot du maire

Préambule

Le comité d'orientation famille

sa composition

son mandat

Longueuil, le résultat d'une histoire récente

L'action famille à Longueuil : riche d'un passé et tournée vers l'avenir

La définition de la famille

Le portrait des familles longueuilloises

Les cycles de vie de la famille

La mission de la politique

Le but de la politique

La famille, le milieu, la municipalité : porteurs de valeurs

Les principes directeurs

Les acteurs interpellés

La famille, la communauté locale et la municipalité : des rôles à reconnaître

Les attentes des familles : le langage de la politique

Les axes d'intervention : une réponse aux attentes des familles

Le soutien à la vie quotidienne des familles

L'enrichissement du milieu de vie des familles

L'information et la promotion : au service des familles

L'accessibilité : au service des familles

La participation citoyenne : par et pour les familles

Le soutien à l'action communautaire

La mise en œuvre de la politique

Conclusion

Annexe 1 : Le portrait des familles longueuilloises

Annexe 2 : Bibliographie

Politique familiale Ville de Val-d'Or (2003)

Table des matières

Message du maire de Val-d'Or

Message du président du comité

Message du comité

La politique familiale et son interprétation

Objectifs de la politique familiale

Portrait actuel de la famille valdorienne

- La sécurité des biens et des personnes
- Les transports
- L'habitation
- Les loisirs et activités culturelles
- L'environnement et la qualité du milieu
- Les travaux publics
- Les services à la population
- Le développement de la vie communautaire

Texte de la résolution

Références bibliographiques

Politique familiale Ville de Lévis (2004)

Table des matières

Mot du maire

Mot du président

Introduction

Définition de la famille

Principes d'intervention

Objectifs généraux

Champs d'intervention

- La sécurité
- L'aménagement du territoire et l'habitation
- Les loisirs et la vie communautaire
- Le service de garde
- La conciliation famille-travail
- La santé et les services sociaux

La mise en œuvre de la politique

Remerciements

Politique familiale Ville de Sherbrooke (2004)

Table des matières

Message de monsieur Jean Perrault, maire de la Ville de Sherbrooke

Message de monsieur Pierre Boisvert, président du comité d'élaboration de la politique familiale

Préambule

Définition de la famille

Vision de la Ville en matière de famille

Buts de la politique

Principes directeurs de la politique

Principes d'intervention de la politique

Orientations

Orientation 1 :

Développer une préoccupation familiale dans l'offre de services municipaux et des organismes reconnus

Orientation 2 :

Optimiser la communication, la collaboration et la cohésion entre la Ville et ses partenaires

Orientation 3 :

Faciliter le développement d'un sentiment d'appartenance des familles envers leur milieu de vie

Orientation 4 :

Maintenir et améliorer la qualité du milieu de vie dans lequel les familles évoluent

Orientation 5 :

Reconnaître la communication comme moyen privilégié de faire participer les familles à la vie municipale

Orientation 6 :

Faciliter l'accessibilité, pour les familles, aux services, aux activités et aux infrastructures disponibles sur le territoire de la Ville de Sherbrooke

Conclusion

Comité d'élaboration de la politique familiale

ANNEXE 4

Résultats du questionnaire (copie d'une présentation de type diapositive présentée au Conseil municipal grandbasilois)

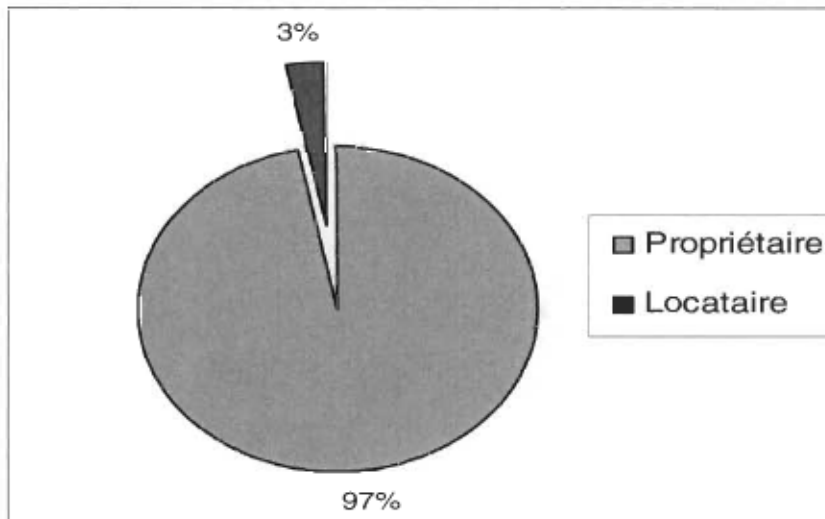
Politique familiale Questionnaire

Présentation des résultats (septembre 2004)

Identification de la famille

Nombre d'adultes vivant à la même adresse			Nombre d'enfants (17 ans et moins) vivant à la même adresse		
Nombre d'adultes	f	%	Nombre d'enfants	f	%
1	44	11,6%	0	2	0,8%
2	310	80,4%	1	91	35,8%
3	11	2,9%	2	124	48,8%
4	12	3,1%	3	31	12,2%
5	2	0,5%	4	4	1,6%
6	1	0,3%	5	1	0,4%
7	1	0,3%	7	1	0,4%
Total	380	100,0%	total	254	100,0%

Propriétaire ou locataire



Type de famille ou situation sociale

Type de famille ou situation sociale

Type de famille	f	%
Traditionnelle	253	65,9%
Recomposée	25	6,5%
Monoparentale	17	4,4%
Seu(e)	25	6,5%
Couple	61	15,9%
Autre	3	0,8%
total	384	100,0%

Depuis combien de temps habitez-vous à Saint-Basile-le-Grand

Nombre d'années	f	%
1	65	17,2%
2	31	8,2%
3	29	7,7%
4	12	3,2%
5	19	4,9%
6	11	2,9%
7	20	5,3%
8	13	3,4%
9	10	2,7%
10	14	3,7%
11	10	2,7%
12	13	3,4%
13	10	2,7%
14	11	2,9%
15	12	3,2%
16	7	1,9%
17	16	4,2%
18	7	1,9%
19	2	0,5%

20	13	3,4%
21	8	2,1%
22	8	2,1%
23	5	1,3%
24	5	1,3%
25	5	1,3%
26	5	1,3%
27	4	1,1%
28	4	1,1%
29	3	0,8%
30	3	0,8%
31	1	0,3%
32	3	0,8%
33	4	1,1%
34	3	0,8%
39	1	0,3%
40	1	0,3%
42	1	0,3%
50	1	0,3%
2 seen	1	0,3%
1 mois	2	0,5%
2 mois	1	0,3%
3 mois	1	0,3%
6 mois	2	0,5%
7 mois	1	0,3%
9 mois	2	0,5%
total	377	100,0%

Quels sont les principaux motifs qui vous ont incité à vous installer à Saint-Basile-le-Grand

Motifs	f	%
Proximité du lieu de travail	121	21,7%
Les liens familiaux	85	22,2%
La proximité de Montréal	126	22,2%
Le prix des résidences	194	50,9%
La qualité de vie	199	52,2%
Le taux de taxe	92	21,5%
Autres	77	20,1%

Autres motifs

- Plus de 74 autres motifs décrits:
 - Lac et Montagnes;
 - Tranquillité;
 - Bonnes écoles primaires ou secondaires;
 - Réputation de Saint-Basile-le-Grand pour activités familiales;
 - Transport en commun (train);
 - Etc.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Êtes-vous natif de Saint-Basile-le-Grand

	Mère		Père	
	f	%	f	%
Où	7	1.9%	7	2.0%
Non	358	98.1%	336	98.0%
total	365	100.0%	343	100.0%

Niveau d'études complété

Niveau de scolarité	Mère		Père	
	f	%	f	%
Secondaire	60	16.7%	77	22.8%
Collégial	120	33.4%	105	31.2%
Universitaire	161	44.8%	137	40.7%
Autre	18	5.0%	18	5.3%
total	359	100.0%	337	100.0%

Revenu annuel brut

Revenu annuel brut

Revenu annuel brut	Mère		Père	
	f	%	f	%
Aucun	29	9,0%	0	0,0%
moins de 5 000 \$	9	2,8%	0	0,0%
de 5 000 \$ à 11 999 \$	21	6,5%	1	0,3%
12 000 \$ à 15 999 \$	12	3,7%	5	1,6%
16 000 \$ à 22 999 \$	22	7,1%	5	1,6%
23 000 \$ à 34 999 \$	53	16,4%	34	10,8%
35 000 \$ à 49 999 \$	100	31,0%	90	28,6%
50 000 \$ et plus	75	23,0%	180	57,1%
total	320	100,0%	315	100,0%

Horaire de travail

Horaire de travail	Mère		Père	
	f	%	f	%
De jour	250	88,0%	248	81,6%
De soir	7	2,5%	10	3,3%
De nuit	3	1,1%	8	2,6%
Horaire sur 5 jours	15	5,3%	27	8,9%
Horaire sur 7 jours	9	3,2%	11	3,6%
total	284	100,0%	304	100,0%

Section 3 TRANSPORT

Indiquez le mode de transport que vous utilisez

Mode de transport		Pour travailler					
		Vous		Votre conjoint		Vos enfants	
		f	%	f	%	f	%
Automobile	Souvent	256	74.4%	258	82.4%	47	32.9%
	À l'occasion	48	14.0%	28	8.9%	19	13.3%
	Jamais	40	11.6%	27	8.6%	77	53.8%
Autobus	Souvent	21	6.1%	17	5.5%	31	21.1%
	À l'occasion	41	12.0%	37	11.9%	17	11.6%
	Jamais	281	81.9%	257	82.6%	99	67.3%
Train	Souvent	43	12.5%	32	10.3%	6	4.1%
	À l'occasion	28	8.1%	25	8.1%	7	4.8%
	Jamais	273	79.4%	253	81.6%	134	91.2%

Indiquez le mode de transport (suite)

Mode de transport		Pour vos loisirs					
		Vous		Votre conjoint		Vos enfants	
		f	%	f	%	f	%
Automobile	Souvent	271	79.5%	240	80.5%	71	41.5%
	À l'occasion	48	14.1%	36	12.1%	29	17.0%
	Jamais	22	6.5%	22	7.4%	71	41.5%
Autobus	Souvent	2	0.6%	1	0.3%	8	4.7%
	À l'occasion	36	10.9%	17	5.8%	35	20.5%
	Jamais	292	88.5%	273	93.8%	128	74.9%
Train	Souvent	0	0%	0	0%	1	0.6%
	À l'occasion	13	4.0%	7	2.4%	11	6.4%
	Jamais	315	96.0%	283	97.6%	161	93.1%

Combien d'automobiles

Nombre d'automobiles		
0	2	0,5%
1	122	32,3%
2	220	58,2%
3	34	9,0%
TOTAL	378	100%

Quel accès empruntez-vous régulièrement

Accès	f	%
Rue Robert / Montée des Trinitaires	178	47.2%
Grand boulevard	13	3.4%
Boul. du Millénaire	149	39.5%
Principale côté Nord	15	4.0%
Autres	22	5.8%
Total	377	100.0%

Satisfaction système de transport

Choix de réponse	f	%
Oui	161	54%
Non	139	46%
Total	300	100%

ANNEXE 5

Définitions de la famille

Ville de Saint-Nicolas/2001/16 837 habitants

La famille, c'est la cellule de base de notre société, le premier lieu d'apprentissage et de socialisation des individus. Une famille se compose d'au moins un enfant et d'au moins un parent vivant sous un même toit dans une relation de dépendance.

Ville de Lachine/1990/40 053 habitants (en 2001)

Il y a famille quand il y a prise en charge d'enfants par un ou des parents. Le groupe familial est constitué du noyau parents –enfants et des personnes qui peuvent graviter autour de ce noyau, selon les structures familiales et les types de familles.

Plessisville/1997/6 793 habitants

La famille est la cellule de base de la société et elle établit un lien entre les générations.

Ancienne-Lorette/1994/15 240 habitants

Famille : milieu de vie où se retrouve au moins un parent vivant avec au moins un enfant une relation permanente.

Famille nombreuse : famille de trois enfants et plus, domiciliés sous le même toit que le ou les parents à charge.

Blainville/1997/36 953 habitants

Dans son guide *Penser et agir famille*, publié en 1989 à l'intention des intervenants publics et privés, le Conseil de la famille définit la famille de la façon suivante : « La famille est définie comme la cellule de base de notre société et le premier lieu d'apprentissage et de socialisation des individus où l'on retrouve une relation parent(s)-enfant(s) qui se traduit dans notre société d'aujourd'hui par différents modèles : le modèle traditionnel, père-mère-enfant(s), les familles monoparentales et les familles recomposées. Quand on parle famille, on englobe la totalité de ces réalités. »

Les membres du comité de la politique familiale souscrivent à cette définition mais insistent sur l'importance que doit avoir la relation parent(s)-enfant(s) à l'intérieur de cette définition de la famille.

Victoriaville/1995/39 779 habitants

Dans l'entendement commun, la famille est considérée à juste titre comme la cellule de base de la société, le lieu des apprentissages fondamentaux et l'interface nécessaire entre la personne et le collectif. La famille assume des tâches et des responsabilités qu'aucune autre institution n'accomplit avec plus de succès, et cela, au premier bénéfice de la société. On identifie généralement les fonctions suivantes à la famille :

- mettre au monde les enfants et les mener à maturité;
- fournir aux individus leur identité comme personnes et membres de la société;
- répondre aux besoins primaires de nourriture, logement, habillement, de protection et d'affection;
- donner la formation de base aux adultes de demain (physique, mentale, morale et religieuse);
- prendre soin des membres les plus vulnérables qui réclament assistance.

Brossard/1994/66 110 habitants

Le Conseil des affaires sociales et de la famille a défini la famille comme « le groupe parent(s)-enfant(s) vivant ensemble dans une certaine continuité pour favoriser le développement personnel et social des individus qui le composent. »

La politique familiale de Brossard endosse et adopte cette définition qui englobe les différents modèles familiaux de la société : le modèle traditionnel père-mère-enfant(s), les famille monoparentales et les familles recomposées.

Elle reconnaît également que « la famille joue un rôle déterminant et irremplaçable dans le développement et l'épanouissement de chaque personne. Elle est le lieu par excellence d'éducation des enfants. (...) La famille détient aussi la clef de notre avenir collectif; c'est elle qui donne la vie et forme les citoyens et les citoyennes de demain, » (Secrétariat de la famille, Familles en tête, 2^e plan d'action en matière de politique familiale 1992-1994).

Saint-Hyacinthe/2000/39 338 habitants

Famille : groupe parent(s)-enfant(s) unis par des liens multiples et variés, pour se soutenir moralement, matériellement et réciproquement au cours d'une vie, favorisant ainsi à leur source de développement global des personnes et des sociétés.

Windsor/1996/5 645 habitants

La famille est définie comme : (définition de Penser et agir famille, Conseil de la famille, Gouv. du Québec, 1989).

+

Dans la présente politique, il y a famille :

- lorsqu'il y a prise en charge d'enfant(s) par un ou des adultes;
- lorsqu'elle est constituée du noyau parent(s)-enfant(s) et des personnes qui peuvent graviter autour de ce noyau, selon les types de famille (traditionnelle, monoparentale ou recomposée) et les différents cycles à travers lesquels elle évolue (familles en formation, jeunes familles, familles à maturité);
- les individus concernés par des liens familiaux tels qu'enfants, jeunes adultes, et personnes âgées font partie du réseau familial.

Amos/2002/13 379 habitants

La famille évolue dans un ensemble social complexe où elle doit faire face aux réalités provenant des différents acteurs. Ces derniers sont la société, le milieu et même la ville. De par sa position sur la famille, chaque action l'influence différemment. Malgré ces éléments d'influence, les acteurs sont des rôles spécifiques à jouer pour le développement de la famille et surtout de ses membres. Pour bien connaître le rôle des entités précédemment identifiées, nous vous proposons le cadre de référence suivant :

La famille : Dans l'encadrement commun, la famille est considérée à juste titre comme la cellule de base de la société, le lieu des apprentissages fondamentaux et l'interface nécessaire entre la personne et le collectif. La famille assume des tâches et des responsabilités qu'aucune autre institution n'accomplit avec plus de succès et cela, au premier bénéfice de la société. On identifie généralement les fonctions suivantes à la famille :

- mettre au monde et/ou adopter les enfants et les mener à leur maturité;
- répondre aux besoins primaires de nourriture, de logement, d'habillement, de protection et d'affection.
- donner la formation de base aux adultes de demain (au plan physique, moral, mental et religieux);
- prendre soin des personnes âgées qui nécessitent de l'assistance.

ANNEXE 6

Bilan financier de la politique familiale de la Ville de Saint-Basile-le-Grand

Fonction	Montant
Remplacement coordonnatrice	14 577,40 \$
Infographie questionnaire + logo	420 \$
Impression questionnaire	2 910,13 \$
Analyse questionnaire	650 \$
Distribution questionnaire (Poste Canada)	507,16 \$
Toile page couverture POLITIQUE	1 000 \$
Infographie POLITIQUE	1 347 \$
Impression POLITIQUE	11 340,31 \$
Distribution questionnaire (Postes Canada)	977,49 \$
TOTAL DES DÉPENSES	33 729,49 \$

Ces prix n'incluent pas les heures de compilation de réponses de questionnaire.

ANNEXE 7

Politique familiale de Saint-Basile-le-Grand

Rencontre avec les organismes et les cadres de la municipalité

Personne rencontrée : _____

Poste : _____

Date de la rencontre : _____

Ce que la Ville fait actuellement en matière de famille

	Activité famille

Ce que la Ville devrait faire en matière de famille

	Activité famille

Ce qui est le plus urgent selon vous :

ANNEXE 8

Résolution 2002-488

Demande de subvention au ministère de la Famille et de l'Enfance Élaboration d'une politique familiale



2002-488
EXTRAIT du livre
des délibérations
du Conseil

VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND

SERVICE DU GREFFE

Séance spéciale - 25 novembre 2002

À une séance spéciale du Conseil municipal de la Ville de Saint-Basile-le-Grand, tenue à la «Salle communautaire Desjardins» située au 103 avenue de Montpellier à Saint-Basile-le-Grand, à 20 heures, le 25 novembre 2002 conformément à la *Loi sur les cités et villes*, sur convocation écrite du greffier à la demande du maire, Me Bernard Gagnon, signifiée à tous les membres du Conseil les 21 et 22 novembre 2002.

Sont présents :

Monsieur le maire Me Bernard Gagnon
Mesdames et messieurs les conseillers Josée La Forest, Ginette Lafrance,
Yves Lessard, Michel Carrières et Guy Raymond

Monsieur Harold Ellefsen, o.m.a., directeur général et madame Luce Doucet, o.m.a.,
greffier

Est absent : Monsieur le conseiller Glenn Whitelaw

RÉSOLUTION

Demande de subvention Ministère de la Famille et de l'Enfance – Élaboration d'une
politique familiale

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire entreprendre les démarches nécessaires pour doter la Ville d'une politique familiale afin d'assurer aux familles un milieu de vie de qualité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des modalités et obligations énoncées dans le programme de subvention du Ministère de la Famille et de l'Enfance intitulé « Soutien aux municipalités et aux municipalités régionales de comté (MRC) désireuses de se doter d'une politique familiale ou de mettre à jour une politique existante » et qu'il en accepte le contenu;

CONSIDÉRANT QUE le programme prévoit une aide financière représentant 50% des coûts admissibles jusqu'à concurrence de 12 000 \$;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du service des loisirs, monsieur Marc-André Lehoux, rec. en date du 18 novembre 2002 accompagné du formulaire complété pour présentation du projet au ministère;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par monsieur Yves Lessard,
appuyé par madame Ginette Lafrance,

ET RÉSOLU:

D'entreprendre le processus d'élaboration d'une politique familiale et, à cette fin, de présenter une demande d'aide financière au Ministère de la Famille et de l'Enfance dans le cadre du programme « Soutien aux municipalités et aux MRC désireuses de se doter d'une politique familiale ».

De désigner madame la conseillère Ginette Lafrance, responsable des questions familiales au sein du Conseil et, à titre de substitut, madame la conseillère Josée LaForest.

De nommer le directeur du service des loisirs, monsieur Marc-André Lehoux, rec. à titre de responsable du projet.

Il est de plus résolu que le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint soient et sont autorisés à signer le protocole d'entente à conclure avec le ministère et tout autre document qui sera requis pour donner suite et effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution 2003-327

Autorisation signature protocole d'entente mesure de soutien aux municipalités désireuses de se doter d'une politique familiale



VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND

SERVICE DU GREFFE

— Séance ordinaire – 5 mai 2003 —

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Basile-le-Grand, tenue à la «Salle communautaire Desjardins» située au 103 avenue de Montpellier à Saint-Basile-le-Grand, à 20 heures, le lundi 5 mai 2003 conformément à la Loi sur les cités et villes.

Sont présents :

Monsieur le maire Me Bernard Cagnon

Mesdames les conseillères Josée La Forest et Ginette Lafrance

Messieurs les conseillers Glenn Whitelaw, Michel Carrières (absent aux points 57 à 64 : résolutions 2003-228 à 2003-235), Guy Raymond et Yves Lessard (absent aux points 10 à 14 : avis de motion A-2003-14 à A-2003-16 et résolutions 2003-190 et 2003-191)

Monsieur Harold Eliesen, o.m.a., directeur général

Madame Luce Doucet, o.m.a., greffière

RÉSOLUTION

Autorisation signature protocole d'entente mesure de soutien aux municipalités désireuses de se doter d'une politique familiale

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est inscrite à la mesure de soutien aux municipalités et aux MRC désireuses de se doter d'une politique familiale ou de mettre à jour une politique existante;

CONSIDÉRANT QUE le ministre d'État à la Solidarité sociale, à la Famille et à l'Enfance nous a récemment informé que notre projet a été retenu pour l'octroi d'un soutien financier et technique dans le cadre du programme;

CONSIDÉRANT la réception d'un protocole d'entente spécifiant les obligations de chaque partie;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser la signature de ce document;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par madame Ginette Lafrance,
appuyé par madame Josée La Forest,

ET RÉSOLU:

Que le Maire, Me Bernard Cagnon soit autorisé à signer pour et au nom de la ville le protocole d'entente soumis par le Ministère de la Famille et de l'Enfance relatif à la mesure de soutien aux municipalités et aux MRC désireuses de se doter d'une politique familiale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2003-227

EXTRAIT du livre
des délibérations
du Conseil

Résolution 2004-12-509

Autorisation signature - Convention de modification à l'entente relative à la mesure de soutien financier et technique aux municipalités et aux MRC - Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille



VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND

SERVICE DU GREFFE

— Séance ordinaire 6 décembre 2004 —

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Basile-le-Grand, tenue à la «Salle communautaire Desjardins» située au 103, avenue de Montpellier à Saint-Basile-le-Grand, à 20 heures, le 6 décembre 2004 conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Sont présents :

Monsieur le maire Me Bernard Gagnon
Mesdames les conseillères Josée La Forest et Ginette Lafrance ainsi que messieurs les conseillers, Glenn Whitelaw, Michel Carrières, Guy Raymond et Yves Desjardins;

Monsieur Harold Ellefsen, o.m.a. directeur général et Madame Luce Doucet, o.m.a. greffière.

2004-12-509

EXTRAIT du livre
des délibérations
du Conseil

RÉSOLUTION

Autorisation signature- Convention de modification à l'entente relative à la mesure de soutien financier et technique aux municipalités et aux MRC – Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille – Élaboration politique familiale

CONSIDÉRANT QU'il est requis de prolonger la durée de l'entente intervenue le 27 janvier 2003 avec le Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille relative au sujet en titre;

CONSIDÉRANT la réception d'une convention de modification;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Ginette Lafrance.
Appuyé par madame Josée La Forest,

ET RÉSOLU :

D'autoriser madame Linda Duval, coordonnatrice aux programmes au Service des loisirs à signer pour et au nom de la ville la convention de modification de l'entente relative à la mesure de soutien financier et technique soumise par le Ministère de l'Emploi, de la Solidarité et de la Famille ayant pour objet de prolonger la durée du protocole jusqu'au 31 mars 2005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution 2005-03-136

Adoption de la politique familiale de la Ville de Saint-Basile-le-Grand



2005-03-136
EXTRAIT du livre
des délibérations
du Conseil

VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND

SERVICE DU GREFFE

Séance spéciale 21 mars 2005

À une séance spéciale du Conseil municipal de la Ville de Saint-Basile-le-Grand tenue à la «Salle communautaire Desjardins» située au 103, avenue de Montpellier à Saint-Basile-le-Grand, à 20 heures, le lundi 21 mars 2005 conformément à la Loi sur les cités et villes, sur convocation écrite du greffier adjoint à la demande du maire, Me Bernard Gagnon, signifiée à tous les membres du Conseil le 18 mars 2005.

Sont présents :

Monsieur le maire Me Bernard Gagnon
Mesdames les conseillères Josée La Forest et Ginette Lafrance ainsi que messieurs les conseillers, Michel Carrières, Guy Raymond et Yves Desjardins

Monsieur Harold Ellefsen, o.m.a. directeur général

Sont absents : madame Luce Doucet, o.m.a., greffière et monsieur le conseiller Glenn Whitelaw

RÉSOLUTION

Adoption de la politique familiale de la Ville de Saint-Basile-le-Grand

CONSIDÉRANT QUE la ville de Saint-Basile-le-Grand a procédé à différentes étapes de consultation en vue de l'élaboration de sa politique familiale;

CONSIDÉRANT QUE l'imposant travail du comité aviseur composé de représentants de la population, de membres du conseil municipal et d'employés municipaux ont rédigé un document élaborant des axes d'intervention en vue de l'amélioration du concept « Penser et agir famille » à Saint-Basile-le-Grand;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique s'est tenue sur ce document le 22 février 2005 et que certains éléments sont venus bonifier les travaux dudit comité;

CONSIDÉRANT QUE conformément au protocole d'entente avec le gouvernement du Québec, la ville de Saint-Basile-le-Grand désire adhérer aux principes directeurs ainsi qu'aux moyens mis en oeuvre afin de mettre au coeur de ses préoccupations « la Famille »;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par madame Ginette Lafrance,
Appuyé par monsieur Guy Raymond,

ET RÉSOLU:

Que le conseil adopte le document « Projet de politique familiale » à titre de document support à une politique familiale à Saint-Basile-le-Grand et que le conseil fasse siens les recommandations et les axes d'interventions y mentionnés.

Que le conseil diffuse sur l'ensemble de son territoire et dans chaque foyer grandbasilois ledit document.

Que le conseil remercie très sincèrement au nom de la population tous les intervenants qui ont oeuvré à la confection de cet important document pour la Ville de Saint-Basile-le-Grand.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution 2005-05-231

Adoption plan d'action - politique familiale



2005-05-231
EXTRAIT du livre
des délibérations
du Conseil

VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND

SERVICE DU GREFFE

Séance ordinaire 2 mai 2005

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Basile-le-Grand, tenue à la «Salle communautaire Desjardins» située au 103, avenue de Montpellier à Saint-Basile-le-Grand, à 20 heures, le 2 mai 2005 conformément à la Loi sur les cités et villes.

Sont présents :

Monsieur le maire Me Bernard Gagnon
Madame la conseillère Josée La Forest ainsi que messieurs les conseillers Glenn Whitelaw, Michel Carrières (absent au point 47, résolution 2005-05-230) et Yves Desjardins

Monsieur Harold Ellefsen, o.m.a. directeur général

Sont absents : Madame la conseillère Marie Ginette Lafrance, monsieur le conseiller Guy Raymond et madame Luce Doucet, o.m.a. greffière

RÉSOLUTION

Adoption plan d'action – politique familiale

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2005-03-136, le Conseil a adopté la politique familiale;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de consultation famille ont travaillé sur un projet de plan d'action qui annonce des mesures précises en faveur des familles

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action sera présenté le 11 mai 2005 lors du lancement de la politique familiale,

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par madame Josée La Forest
Appuyé par monsieur Glenn Whitelaw.

ET RÉSOLU:

Que le Conseil adopte le « Projet du plan d'action de la politique familiale » à titre de document support à la politique familiale et que le Conseil fasse siennes les recommandations qui y sont mentionnées dans le respect des budgets municipaux établis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution 2005-05-258

Nomination membres du comité de consultation famille



VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND

SERVICE DU GREFFER

Séance ordinaire 6 juin 2005

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Basile-le-Grand, tenue à la «Salle communautaire Desjardins» située au 103, avenue de Montpellier à Saint-Basile-le-Grand, à 20 heures, le 6 juin 2005 conformément à la Loi sur les cités et villes.

Sont présents :

Monsieur le maire Me Bernard Gagnon
Mesdames les conseillères Josée La Forest et Marie Ginette Lafrance ainsi que
messieurs les conseillers Glenn Whiteleaw, Guy Raymond et Yves Desjardins

Monsieur Harold Ellefsen, o.m.a, directeur général et greffier intérimaire

Sont absents : Madame Lucie Doucet, o.m.a, greffière et monsieur le conseiller
Michel Carrières

RÉSOLUTION

Nomination membres du comité de consultation famille

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2005-03-137 adoptée le 21 mars 2005, le conseil crée un comité de consultation famille assujéti aux règles de régie interne fixées par le règlement 625 tel que modifié par le règlement numéro 702;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a invité les personnes intéressées à soumettre leur candidature;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a analysé les offres reçues et qu'il doit procéder à la désignation des six (6) membres citoyens;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par monsieur Guy Raymond,
Appuyé par monsieur Glenn Whiteleaw,

ET RÉSOLU:

De nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de consultation famille :

Citoyens :

- Jean Cléroux
- Louise Struthers
- Marielle Henley
- Nathalie Rochette
- Guy Le François
- Julie Hubert

Conseil :

- Marie Ginette Lafrance
- Josée La Forest

Fonctionnaire :

- Linda Duval

Membres d'office :

Le maire et le directeur général sont d'office membres du comité.

Président :

Madame la conseillère Marie Ginette Lafrance présidera les réunions jusqu'à la désignation d'un président du comité par résolution subséquente du conseil.

2005-06-258
EXTRAIT du livre
des délibérations
du Conseil

COPIE CONFORME

greffier





2005-06-258

EXTRAIT du livre
des délibérations
du Conseil

VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND

SERVICE DU GREFFE

(suite...)

Secrétaire :

Madame Linda Duval est désignée pour agir à titre de secrétaire du comité.

Durée du mandat :

Le mandat des membres citoyens est d'une durée de deux (2) ans débutant le 6 juin 2005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

ANNEXE 9

Lettre de félicitations pour la nomination d'un représentant au sein du Comité consultatif permanent de la Ville de Saint-Basile-le-Grand

En-tête Ville de Saint-Basile-le-Grand

Le 14 juin 2005

Monsieur UNTEL
(adresse)

Monsieur UNTEL,

Il me fait plaisir de vous annoncer votre nomination au sein du Comité consultation famille pour la Ville de Saint-Basile-le-Grand. Notre première réunion officielle aura lieu jeudi le 25 août à 19h30 à la mairie qui est située au 204 rue Principale. Un ordre du jour vous parviendra à la mi-août. Serait-il possible pour vous de me transmettre vos coordonnées courriel et téléphoniques pour que je puisse vous rejoindre facilement au (450) 461-8072 ou à linda.duval@villesblg.ca?

Vous trouverez en annexe une copie de la résolution 2005-06-258 annonçant votre nomination.

Encore une fois merci pour votre implication au sein de la communauté grandbasiloise.

Linda Duval,
Récréologue et coordonnatrice aux programmes
Service des loisirs

c.c. Harold Ellefesen, directeur général
Marie-Ginette Lafrance, conseillère responsable des questions familiales

ANNEXE 10

Portrait des familles grandbasilloises

Âge de la population

La population est passée de 11 771 citoyens en 1996 à 12 385 en 2001. L'Institut de la Statistique du Québec estime à 13 722 la population de Saint-Basile-le-Grand en 2005.

Tableau de comparaison selon l'âge de la population grandbasilloise par rapport au Québec en 2001

	Saint-Basile-le-Grand		Province de Québec	
TOTAL	12 385	%	7 237 480	%
Âge 0-4 ans	835	6,7	375 765	5,2
Âge 5-14 ans	2 050	16,6	915 810	12,65
Âge 15-19 ans	850	6,9	462 070	6,38
Âge 20-24 ans	640	5,17	487 405	6,73
Âge 25-44 ans	4 240	34,2	2 165 765	29,92
Âge 45-54 ans	1 925	15,5	1 109 945	15,34
Âge 55-64 ans	1 115	9	760 905	10,51
Âge 65-74 ans	515	4,2	547 185	7,56
Âge 75-84 ans	190	1,5	318 180	4,40
Âge 85 ans et +	30	0,24	94 450	1,31

La majorité de la population se situe dans les 5 à 14 ans (16,6 %) et les 25 à 44 ans (34 %). L'âge moyen est de 35,4 ans à Saint-Basile-le-Grand en comparaison à 38,8 ans au Québec.

Structure des familles

À Saint-Basile-le-Grand, en 2001, le pourcentage d'enfants par famille était représenté en fonction de la proportion suivante :

- Avec un enfant : 40 %
- Avec deux enfants : 45 %
- Avec trois enfants ou plus : 15 %

Les familles grandbasiloises sont donc composées d'un ou deux enfants en majorité, et ces enfants vivent généralement dans une famille de type traditionnel.

Total des familles époux-épouses dont les conjoints sont mariés ou en union libre	3 270
Nombre de parents monoparentals de sexe féminin	350
Nombre de parents monoparentals de sexe masculin	95
Nombre total de familles avec enfants	2 520
Nombre total de familles sans enfants	1 190
Nombre de familles avec 1 enfant à la maison	1 005
Nombre de familles avec 2 enfants à la maison	1 135
Nombre de familles avec 3 enfants et plus à la maison	380

Âge des parents dans les familles

	Époux et épouses	Partenaires en union libre	Parents seuls
Moins de 15 ans	0	0	0
15-17 ans	0	0	0
18-19 ans	0	10	0
20-24 ans	10	70	0
25-29 ans	110	360	15
30-34 ans	395	470	80
35-44 ans	1 255	815	155
45-54 ans	1 240	380	100
55-64 ans	850	75	40
65-74 ans	375	20	25
75-84 ans	100	10	45
85 ans et plus	10	0	0

Logements

En 2001, une majorité de familles grandbasilloises (89 %) sont propriétaires de leur habitation.

Nombre de propriétaires	3 865
Nombre de locataires	455

Langue parlée

En 2001, le français était la première parlée par 94,47 % de la population grandbasilloise.

	Saint-Basile-le-Grand	%
TOTAL DE LA POPULATION	12 380	100
Français seulement	11 695	94,5 %
Anglais seulement	400	3,2 %
Français et anglais	115	0,9 %
Autre langue	170	1,4 %

Lieu de naissance

En 2001, 97,29 % des Grandbasillois sont nés au Canada.

Population née au Canada	12 040
Population née à l'étranger	335

Scolarité

Les citoyens grandbasilois sont légèrement plus scolarisés que la moyenne québécoise en 2001.

Niveau de scolarité selon l'âge de la population grandbasiloise par rapport à celle du Québec.

	Saint-Basile-le-Grand			Province de Québec		
	20 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 64 ans	20 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 64 ans
Population totale	2 360	2 515	3 030	1 401 850	1 236 450	1 855 590
Inférieur au certificat d'études secondaires	10,4 %	13,7 %	22,8 %	16,0 %	20,7 %	31,1 %
Certificat d'études secondaires	22,2 %	29,2 %	32 %	23,3 %	26,4 %	27,3 %
Certificat ou diplôme d'études de métier	14,6 %	14,5 %	11,6 %	13,8 %	13,5 %	11,1 %
Certificat ou diplôme d'études collégiales	29,4 %	19,1 %	15 %	24,8 %	18,2 %	11,4 %
Certificat ou diplôme universitaire	23,3 %	23,3 %	18,5 %	22,1 %	21,3 %	19 %

Gains

	Ville de Saint-Basile-le-Grand			Province de Québec		
	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin
Gains moyens	32 264	37 803	26 023	29 385	34 705	23 282
Gains moyens chez les personnes ayant travaillé à temps plein	41 483	45 817	35 277	39 217	43 978	32 486

ANNEXE 11

Présentation de la grille d'analyse lors de la soirée de consultation publique

Grille synthèse des questions de consultation publique

SECTIONS QUESTIONS	Le livre vert	La définition de la famille	La mission de la municipalité
1. Quelle est votre appréciation générale du livre vert, de la définition ou de la mission?			
2. Y a-t-il, selon vous, des oublis majeurs et, si oui quels sont-ils?			
3. Y a-t-il des éléments de la politique avec lesquels vous êtes particulièrement en accord?			

Grille synthèse des questions de consultation publique (suite)

SECTION QUESTIONS	Les valeurs	Les principes directeurs	L'axe 1 : Sécurité
4. Quelle est votre appréciation générale des valeurs, des principes directeurs et du premier axe?			
5. Y a-t-il, selon vous, des oublis majeurs et, si oui, quels sont-ils?			
6. Y a-t-il des éléments de la politique avec lesquels vous êtes particulièrement en accord?			

Grille synthèse des questions de consultation publique (suite)

SECTION QUESTIONS	L'axe 2 : Mobilité et transport	L'axe 3 : Aménagement du territoire	L'axe 4 : Environnement
7. Quelle est votre appréciation générale de chaque axe présenté?			
8. Y a-t-il, selon vous, des oublis majeurs et, et si oui quels sont-ils?			
9. Y a-t-il des éléments de la politique avec lesquels vous êtes particulièrement en accord?			

Grille synthèse des questions de consultation publique (suite)

SECTION QUESTIONS	L'axe : Loisirs	L'axe 6 : Communication	L'axe 7 : Santé
10. Quelle est votre appréciation générale de chaque axe présenté?			
11. Y a-t-il, selon vous, des oublis majeurs et, et si oui quels sont-ils?			
12. Y a-t-il des éléments de la politique avec lesquels vous êtes particulièrement en accord?			

ANNEXE 12

Politique familiale grandbasiloise



Saint-Basile-le-Grand



Politique familiale
de Saint-Basile-le-Grand

Où il fait bon vivre en famille
entre rivière et montagnes



Il y a dix ans, lorsque j'ai choisi Saint-Basile-le-Grand comme communauté, c'était pour une meilleure qualité de vie. L'accueil chaleureux de ses habitants, l'implication de chacun et l'effort de nos dirigeants à l'enrichissement de notre municipalité ont accru mon sentiment d'appartenance à la ville. C'est donc avec grande fierté que j'ai créé une œuvre qui, j'espère, saura représenter ce bel esprit familial de Saint-Basile-le-Grand.

Caroline Singler
Artiste/Illustratrice

La politique familiale de la Ville de Saint-Basile-le-Grand a été adoptée le 21 mars 2005 par le conseil municipal.

Résolution numéro 2005-03-136

Édition :
La politique familiale est
une publication de la
Ville de Saint-Basile-le-Grand

Infographie :
Chantal De Sorres

Imprimerie :
Les Impressions Intra Média

Dépôt légal 2005
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-98055727-1-3

Table des matières

Table des matières	3
Mot du maire	4
Mot de la conseillère responsable de la question familiale	5
Préambule	6
Historique de la politique	7
Saint-Basile-le-Grand en quelques mots	8
Portrait des familles grandbasilloises	9
Âge de la population	9
Structure des familles	10
Logement	11
Langues parlées	11
Lieu de naissance	11
Scolarité	12
Niveau de revenu	12
Définir la famille	13
Mission de la municipalité en matière de famille	14
Valeurs de la politique familiale grandbasilloise	14
Principes directeurs	15
Axes, orientations, objectifs généraux et quelques pistes d'action	16
Sécurité	17
Mobilité et transport	18
Aménagement du territoire	19
Environnement	20
Loisirs	21
Communication	22
Santé	23
Conclusion	24
Bibliographie	25
Remerciements	26
Concours de dessin	27

Mot du maire



Enfin une politique familiale...

Comme vous pourrez le constater à la lecture de ce document, cette politique fournit les orientations et les pistes d'action nécessaires à l'élaboration d'un plan d'action réaliste qui proposera des moyens et des interventions concrets pour atteindre les priorités et les objectifs identifiés.

La famille est très présente dans notre collectivité; elle constitue encore aujourd'hui la cellule de base de notre société, un lieu privilégié de socialisation, d'apprentissage et, surtout, de transmission des valeurs. Il est donc important et fondamental de favoriser son affirmation et son développement dans la vie de tous les jours.

L'adoption de cette politique confirme aussi la volonté du conseil municipal de bien vous servir. En ce sens, l'élaboration d'un plan d'action et la mise sur pied d'un comité de suivi s'inscrivent dans cette perspective de continuité et visent à renforcer notre engagement à soutenir notre développement collectif et le mieux-être de notre population.

Je tiens à remercier et à féliciter la conseillère responsable des questions familiales, madame Marie-Ginette LaFrance, et tous les membres de son comité qui, bénévolement, ont œuvré à la présentation de la présente politique familiale, notre et votre politique familiale...

Le maire,
Me Bernard Gagnon



4

 Politique familiale
de Saint-Basile-le-Grand

Mot de la conseillère responsable des questions familiales



Chères familles grandbasilloises,
Que serait Saint-Basile-le-Grand sans ses familles ? C'est d'elles qu'est né notre hier, que vit notre aujourd'hui et que se perpétuera notre demain.

Indispensable, combattante et si loyale aux valeurs de notre société, la famille transmet de génération en génération la liberté, le respect et l'ambition du mieux-être des petits et grands qui la composent.

La famille s'est diversifiée, elle n'a pas éclaté. Elle demeure pour toujours le berceau affectif et éducatif de la personne. Sa transformation amène les municipalités qui se soucient des besoins de leurs concitoyens à constamment s'adapter à ses demandes et à ses nouvelles préoccupations.

À Saint-Basile-le-Grand, nos familles nous grandissent. On a à cœur nos tout-petits, nos jeunes et nos merveilleux aînés.

Grâce à un comité extraordinaire représentant tous les milieux et tous les âges, et tenant à bien cibler les besoins réels et actuels des familles, nous vous présentons le fruit d'une démarche de consultation et de discussions de près de deux années de travail.

Nous avons voulu par cette politique répondre efficacement à un mandat fixé par l'équipe de monsieur le maire Bernard Gagnon et son conseil municipal : vérifier les besoins des familles et faire de la politique familiale une occasion d'amélioration et une démarche d'ouverture et d'humilité de la part de vos élus.

Par cette politique, votre conseil pilotera ses différentes activités et ses décisions en pensant famille !

Ensemble, nous protégerons davantage nos enfants et amènerons nos infrastructures en fonction des besoins de nos citoyens vieillissants. Nous nous préoccupons davantage de la santé des jeunes par nos activités sportives et nos encadrements jeunesse.

Comme l'âge n'est qu'un état d'âme, nous vieillirons longtemps à Saint-Basile-le-Grand. En famille, nous modèlerons notre environnement selon nos valeurs tant écologiques que sécuritaires. Nous fleurirons nos rues et nos maisons. Nous inciterons nos partenaires à vivre avec nous l'aventure famille en les invitant à enrichir cette politique.

Grâce à vos conseils, qui raviveront constamment le plan d'action de cette politique, nous reviendrons toujours aux vraies valeurs qui sont les vôtres.

Enfin, c'est avec fierté et humilité que nous vous remettons notre politique familiale grandbasilloise !!

Merci, chères familles !

Marie-Ginette LaFrance,
Conseillère municipale et
Responsable des questions familiales
(Comité de consultation familles)



Préambule

Dans le but de consolider sa position à l'égard de la famille, le Conseil municipal a procédé à la formation d'un comité de travail « Comité de consultation familles », à qui il a confié le mandat de proposer des orientations qui mèneront à la rédaction d'une politique familiale et qui, par le fait même, constituera un engagement du conseil municipal envers « ses familles ». Cette politique veut en effet expliquer les orientations et les actions que la municipalité souhaite instaurer pour confirmer la famille comme institution majeure de notre communauté, et la supporter dans les divers rôles qu'elle doit assumer. Bref, cette mobilisation nous permettra de développer un projet collectif propre à notre milieu et elle aidera tous les intervenants municipaux à agir et penser famille dans le processus décisionnel.

Pour la réalisation de ce défi, la municipalité, par le biais de son comité, entend s'associer aux différents partenaires locaux. Ces personnes, de par leur rigueur, leur dynamisme et leur engagement, nous permettent d'espérer un contenu de haut niveau pour un développement familial rassembleur et durable. En considérant que la durée de vie d'une politique familiale est d'environ dix ans, des plans d'action triennaux viendront préciser et actualiser la mise en œuvre des moyens prioritaires en accord avec les objectifs retenus.

La réalisation de cet écrit a nécessité plus de vingt-quatre mois d'efforts de la part du Comité de consultation familles, des élus et du personnel des différents services municipaux. C'est aussi la réflexion de plus de trois cent quatre-vingt-dix citoyens et citoyennes qui nous ont exprimé leurs visions en répondant à un questionnaire sondage à l'égard des besoins des familles grandbasilloises. Les objectifs généraux inscrits dans la poli-

tique s'inspirent grandement des constats identifiés dans le sondage.

Ce document fait donc état de l'historique de la politique familiale, présente un portrait des données sociodémographiques de notre population, précise le contexte actuel en matière de famille sur notre territoire et, enfin, propose diverses orientations à promouvoir pour améliorer la situation de nos familles.

Il y a quelque temps déjà, le gouvernement du Québec rendait public son « Énoncé des orientations et de la dynamique administrative de la politique familiale », par lequel il s'engageait à « penser et agir famille » dans toutes les politiques où il était nécessaire de le faire. Par la même occasion, le gouvernement reconnaissait que la municipalité représente le palier de décision le plus près des préoccupations quotidiennes des familles du Québec. Les réalités auxquelles sont confrontées les familles d'aujourd'hui ont considérablement évolué et, par conséquent, de nouveaux enjeux apparaissent, comme la conciliation famille-travail, qui appellent à la mise en place de mesures transitoires et novatrices.

C'est donc avec la satisfaction et la fierté du devoir accompli que nous offrons à nos citoyens et familles leur politique familiale grandbasilloise.



Historique de la politique familiale locale

Depuis plusieurs années déjà, la Ville de Saint-Basile-le-Grand offre des conditions favorables afin de faciliter la vie des familles sur son territoire. Pensons à la politique de subvention des frais d'inscription aux activités de loisir pour les enfants d'une même famille, laquelle existe depuis 1983.

Dans le même sens, les autorités municipales insistent sur la notion de gratuité lors de la pratique d'activités libres et pendant la tenue de grands rassemblements. Récemment, une nouvelle mesure s'est ajoutée, soit l'abolition de la tarification reliée à l'usage des plateaux d'activités pour les organismes offrant des programmes de loisirs à une clientèle mineure.

En plus de ses réalisations concluantes, la municipalité voulait s'assurer que toutes les actions soient prises pour penser et agir famille dans les axes sur lesquels elle a juridiction. Pour ce faire, elle désirait se doter d'une politique familiale. Le conseil municipal de Saint-Basile-le-Grand, comme plusieurs autres au Québec (près de 60), a voulu bénéficier du programme « Implantation ou mise à

jour d'une politique familiale, soutien financier et technique aux municipalités et aux MRC »¹ pour bâtir sa propre politique familiale. Ce projet permet de payer une partie des frais qui sont associés à l'élaboration de ce type de politique. Le Carrefour Action municipale et Famille a appuyé la démarche en offrant un programme de formation aux différents intervenants.

Quelques mois avant le début des travaux, le conseil municipal a désigné un de ses membres pour agir à titre de responsable en matière d'intervention familiale, soit madame Marie-Ginette LaFrance. Au mois de juin 2003, on assiste à la naissance du Comité de consultation familles, qui a pour mandat d'inspirer des orientations et de suggérer des actions permettant la rédaction de la politique familiale. Ce comité deviendra permanent et veillera à l'application de cette dernière.

¹ Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine.



Noémie Larois-Chaloux 11 ans

Saint-Basile-le-Grand en quelques mots

La municipalité de Saint-Basile-le-Grand, en Montérégie, a été fondée en 1871. Elle fut nommée en l'honneur du premier maire de la municipalité, monsieur Basile Daigneault. Sa superficie est de 36,1 kilomètres carrés délimités par la rivière Richelieu et le mont Saint-Bruno. 77 % du territoire est en zone agricole et 23 % en zone urbaine.

Les villes limitrophes sont Carignan, Saint-Bruno-de-Montarville, Sainte-Julie, Saint-Mathieu-de-Beloeil et McMasterville. La charge fiscale est supportée à 85 % par le secteur résidentiel.



Faule Marcoux-Valliquette 10 ans

8



Politique familiale
de Saint-Basile-le-Grand

Portrait des familles grandbasilloises

Pour rédiger une politique, une bonne connaissance de la situation des familles est nécessaire. Pour alimenter notre recherche sur la réalité des familles grandbasilloises, nous avons expédié un questionnaire dans tous les foyers et nous avons, bien entendu, consulté les données de recensement de Statistiques Canada pour l'année 2001. Nous vous présentons dans cette section quelques-unes de ces données, que nous avons identifiées comme étant pertinentes.



L'âge de la population

La population est passée de 11 771 citoyens en 1996 à 12 385 en 2001. L'Institut de la statistique du Québec estime à 13 722 la population de Saint-Basile-le-Grand en 2005.

TABLEAU DE COMPARAISON SELON L'ÂGE DE LA POPULATION PAR RAPPORT AU QUÉBEC EN 2001

Âge	Saint-Basile-le-Grand		Province de Québec	
	Population	%	Population	%
0 à 4 ans	835	6,7	375 765	5,2
5 à 14 ans	2 050	16,6	915 810	12,7
15 à 19 ans	850	6,9	462 070	6,4
20 à 24 ans	640	5,2	487 405	6,7
25 à 44 ans	4 240	34,2	2 165 760	29,9
45 à 54 ans	1 925	15,5	1 109 945	15,3
55 à 64 ans	1 115	9,0	760 905	10,5
65 à 74 ans	515	4,2	547 185	7,6
75 à 84 ans	190	1,5	318 180	4,4
85 ans et +	30	0,2	94 450	1,3
TOTAL	12 385		7 237 480	

La majorité de la population se situe dans les tranches d'âge suivantes : 25 à 44 ans (34,2 %) et 5 à 14 ans (16,6 %). À Saint-Basile-le-Grand, l'âge moyen est de 35,4 ans comparativement à 38,8 ans pour le Québec.



La structure des familles

À Saint-Basile-le-Grand, en 2001, les familles avec enfants étaient réparties comme suit :

- Avec un enfant : 40 %
- Avec deux enfants : 45 %
- Avec trois enfants ou plus : 15 %

Les familles grandbasiloises sont donc majoritairement composées d'un ou deux enfants, et ces enfants vivent généralement dans une famille de type traditionnel.

Total des familles (couples mariés et union libre)	3270
Parent monoparental de sexe féminin	350
Parent monoparental de sexe masculin	95
Nombre total de familles avec enfants	2 520
Nombre total de familles sans enfant	1 190
1 enfant à la maison	1 005
2 enfants à la maison	1 135
3 enfants et + à la maison	380

ÂGE DES PARENTS DANS LES FAMILLES

	Mariés	Partenaires en union libre	Parents seuls
Moins de 15 ans	0	0	0
15 à 17 ans	0	0	0
18 à 19 ans	0	10	0
20 à 24 ans	10	70	0
25 à 29 ans	110	360	15
30 à 34 ans	395	470	80
35 à 44 ans	1 255	815	155
45 à 54 ans	1 240	380	100
55 à 64 ans	850	75	40
65 à 74 ans	375	20	25
75 à 84 ans	100	10	45
85 ans et plus	10	0	0

Logement

En 2001, les familles grandbasiloises (89 %) étaient majoritairement propriétaires de leur habitation.

Propriétaires	3 865
Locataires	455

Langue parlée

En 2001, le français était la langue première de 94,47 % des résidents.

Saint-Basile-le-Grand		%
TOTAL DE LA POPULATION	12 380	100
Français seulement	11 695	94,5 %
Anglais seulement	400	3,2 %
Français et anglais	115	0,9 %
Autres langues	170	1,4 %

Lieu de naissance

En 2001, 97,29 % des grandbasilois étaient nés au Canada.

Nés au Canada	12 040
Nés à l'étranger	335



Sandrine Jahaud 3 ans 1/2

Scolarité

En 2001, les citoyens grandbasilois étaient légèrement plus scolarisés que la moyenne québécoise.

LE PLUS HAUT NIVEAU DE SCOLARITÉ ATTEINT

Âge	Saint-Basile-le-Grand			Province de Québec		
	20 à 34	35 à 44	45 à 64	20 à 34	35 à 44	45 à 64
Certificat d'études secondaires non obtenu	10,4 %	13,7 %	22,8 %	16,0 %	20,7 %	31,1 %
Certificat d'études secondaires	22,2 %	29,2 %	32,0 %	23,3 %	26,4 %	27,3 %
Diplôme d'études de métier	14,6 %	14,5 %	11,6 %	13,8 %	13,5 %	11,1 %
Diplôme d'études collégiales	29,4 %	19,1 %	15,0 %	24,8 %	18,2 %	11,4 %
Diplôme universitaire	23,3 %	23,3 %	18,5 %	22,1 %	21,3 %	19,0 %
Nombre total	2 360	2 515	3 030	1 401 850	1 236 450	1 855 590

Niveau des revenus

En 2001, les citoyens grandbasilois avaient des revenus légèrement supérieurs à la moyenne québécoise.

	Saint-Basile-le-Grand			Province de Québec		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Gains moyens	32 264	37 803	26 023	29 385	34 705	23 282
Gains moyens - personnes ayant travaillé à temps plein	41 483	45 817	35 277	39 217	43 978	32 486

Définir la famille

La définition d'une famille...

On entend par famille toutes les personnes liées dans un rôle parental et vivant ensemble dans une certaine continuité afin de favoriser le partage des valeurs.

Découleront de cette définition nos politiques et pratiques en matière de famille.



Tessy Berzoud 8 ans

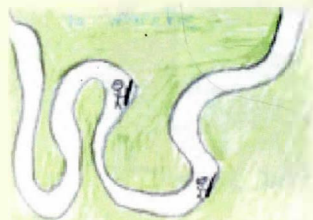
Mission de la municipalité en matière de famille



La Ville de Saint-Basile-le-Grand entend travailler à l'atteinte de la satisfaction des besoins liés à l'amélioration de la qualité du milieu de vie des familles. Soucieuse de bien remplir sa mission, elle désire coordonner les actions municipales en matière de famille sur son territoire en favorisant la concertation de tous les acteurs du milieu.

Les valeurs de la politique familiale grandbasiloise

Par définition, les valeurs sont les qualités qu'une personne ou une société considère importantes en tant que principes de conduite et qui sont intrinsèquement louables. Elles viennent justifier les orientations autour desquelles se profile le comportement des citoyens et, conséquemment, viennent répondre aux idéaux sur lesquels reposent les assises de l'intervention.



Le conseil municipal de Saint-Basile-le-Grand entend faire la promotion des valeurs suivantes dans le cadre de la politique familiale :

Le respect

Respecter la diversité et les réalités des familles d'aujourd'hui.

La reconnaissance

Reconnaître la famille comme premier acteur de sa destinée.

Le soutien

Supporter la famille en tentant de répondre aux besoins de cette dernière.

L'entraide

Encourager le partage et le développement de services accessibles aux familles.

Les principes directeurs

Inspirés des valeurs, les principes directeurs guideront les responsables municipaux dans les orientations et les interventions lors de la prise de toute décision.

Voici donc les principes directeurs d'intervention de la politique familiale de la Ville de Saint-Basile-le-Grand :

- ▶ Penser et agir famille dans toutes les actions municipales posées.
- ▶ Prendre en considération la diversité et la pluralité des modèles familiaux.
- ▶ Agir en concertation en considérant les champs de compétence de tous les intervenants qui agissent auprès des familles.
- ▶ Préserver les acquis en matière de famille.
- ▶ Effectuer les suivis nécessaires à l'égard de la politique familiale.



Frederick, Guay 9 ans

Axes, orientations, objectifs généraux et quelques pistes d'action

Lors du processus de rédaction de la politique familiale, le Comité de consultation familles appuyé par le conseil municipal, décida d'intervenir au niveau des axes qui ont une influence sur la qualité du milieu de vie des familles;

La sécurité vise la protection des biens et de la personne sur son territoire.

La mobilité et le transport furent regroupés afin de favoriser une cohérence en matière de déplacements.

L'aménagement du territoire et l'environnement visent un développement harmonieux et respectueux de notre milieu de vie.

Les loisirs proposent un amalgame d'activités qui répondent aux besoins des familles contemporaines.

La communication constitue un lien permanent entre la municipalité et ses familles.

La santé

Même si ce champ de compétence relève d'un autre palier de gouvernement, nous reconnaissons l'importance de s'en préoccuper afin de contribuer à l'amélioration de l'offre de services sur notre territoire.

En plus de ces axes, la municipalité souhaite agir comme *ambassadrice* à l'égard de ses familles et comme *porte-parole* auprès des instances publiques et privées afin de consolider sa position dans le domaine de la famille.



AXE 1



SÉCURITÉ

La Ville de Saint-Basile-le-Grand aspire à offrir à toutes les familles un milieu de vie sécuritaire, où elles se sentiront en confiance en tout temps et en tout lieu. L'approche préventive sera privilégiée.

OBJECTIF 1.1

Offrir un milieu de vie sécuritaire aux familles afin qu'elles puissent vivre et s'épanouir en toute quiétude sur le territoire grandbasilois.

Actions proposées

- 1.1.1 Améliorer l'éclairage dans des secteurs donnés ;
- 1.1.2 Accorder la priorité aux piétons sur les artères de la ville ;
- 1.1.3 Actualiser le Plan de mesures d'urgence.

OBJECTIF 1.2

Sensibiliser les citoyens aux approches sécuritaires.

Actions proposées

- 1.2.1 Identifier des corridors scolaires sécuritaires pour les piétons et sensibiliser les familles à leur utilisation ;
- 1.2.2 Soutenir les initiatives du milieu visant la sécurité des familles ;
- 1.2.3 Faire connaître les approches de sécurité communautaire.

AXE 2



MOBILITÉ ET TRANSPORT

la municipalité entend favoriser les déplacements dans le milieu et à l'extérieur du territoire afin que les familles puissent se déplacer en toute sécurité et selon des horaires qui répondent à leurs besoins.

OBJECTIF 2.1

Aménager et entretenir des voies sécuritaires pour les cyclistes et les piétons.

Actions proposées

- 2.1.1 Améliorer le réseau de pistes cyclables;
- 2.1.2 Favoriser l'accès au réseau de sentiers pédestres existants;
- 2.1.3 Prévoir un mobilier urbain adapté dans des endroits stratégiques dans la municipalité.

OBJECTIF 2.2

Promouvoir le transport en commun et le covoiturage.

Actions proposées

- 2.2.1 Sensibiliser les familles aux avantages inhérents aux transports en commun et au covoiturage;
- 2.2.2 Favoriser l'amélioration des services de transports en commun en tenant compte des besoins des familles;
- 2.2.3 Consulter les familles sur leurs besoins;
- 2.2.4 Suggérer des améliorations pour mieux répondre aux besoins des familles.

AXE 3



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La municipalité entend prioriser les liens d'appartenance des familles à leur milieu de vie en participant activement au développement et au dynamisme de la vie dans leur voisinage.

OBJECTIF 3.1

Favoriser l'accès à la propriété.

Actions proposées

- 3.1.1 Garder les familles sur le territoire ;
- 3.1.2 Faire de la représentation auprès d'autorités compétentes pour favoriser l'accès à une première propriété ;
- 3.1.3 Inciter les promoteurs à adapter les projets résidentiels aux besoins des familles ;
- 3.1.4 Encourager et soutenir l'aménagement de logements sociaux et d'immeubles locatifs pour les familles.

OBJECTIF 3.2

Aménager des lieux de rencontre pour les familles.

Actions proposées

- 3.2.1 Récupérer les berges des cours d'eau granbasillois pour y aménager des aires de détente ;
- 3.2.2 Favoriser le développement de parcs de voisinage dans tous les nouveaux quartiers ;
- 3.2.3 Soutenir les initiatives du milieu encourageant les familles à se rencontrer.

AXE 4



ENVIRONNEMENT

S'investir dans la préservation et l'amélioration de l'environnement afin d'assurer à nos familles un milieu de vie sain et de qualité. Planifier la municipalité en fonction du principe du développement durable, et ce, pour les générations actuelles et futures.

OBJECTIF 4.1

Sensibiliser et encourager les familles à adopter des pratiques responsables de gestion des matières résiduelles.

Actions proposées

- 4.1.1 Encourager la récupération sous diverses formes ;
- 4.1.2 Promouvoir le compostage domestique.

OBJECTIF 4.2

Sauvegarder les espaces verts et en favoriser de nouveaux.

Actions proposées

- 4.2.1 Encourager les projets de reboisement et d'embellissement des terrains publics et privés ;
- 4.2.2 Faciliter l'accès aux espaces verts sur notre territoire.

OBJECTIF 4.3

Promouvoir la conservation de l'eau.

Actions proposées

- 4.3.1 Encourager le recyclage de l'eau ;
- 4.3.2 Initier des projets de sensibilisation à l'économie de l'eau potable.

OBJECTIF 4.4

Embellir le territoire pour les familles.

Actions proposées

- 4.4.1 Promouvoir la plantation d'arbres d'une essence particulière pouvant caractériser notre municipalité ;
- 4.4.2 Favoriser l'embellissement du territoire sous diverses formes.

AXE 5



LOISIRS

Nous reconnaissons qu'en matière de services aux citoyens, les loisirs représentent un domaine à caractère rassembleur. La Ville de Saint-Basile-le-Grand entend maintenir et bonifier ses activités à caractère familial dans les meilleures conditions possibles.

OBJECTIF 5.1

Assurer l'accessibilité aux activités de loisirs aux enfants et aux familles.

Actions proposées

- 5.1.1 Supprimer la tarification des activités libres de loisirs sportifs, culturels et communautaires;
- 5.1.2 Maintenir la politique d'escompte sur les frais d'inscription pour les enfants d'une même famille;
- 5.1.3 Adapter l'offre de services aux nouveaux besoins des familles.

OBJECTIF 5.2

Développer une synergie entre les organismes du milieu.

Actions proposées

- 5.2.1 Maintenir et développer des mécanismes de concertation auprès des acteurs du milieu;
- 5.2.2 Encourager et favoriser l'action bénévole.

OBJECTIF 5.3

Aménager des équipements récréatifs sur le territoire grandbasilois en fonction des besoins et des espaces temps des familles.

Actions proposées

- 5.3.1 Prévoir l'installation d'équipements destinés aux familles;
- 5.3.2 Augmenter le nombre de locaux;
- 5.3.3 Maintenir la consultation auprès des familles pour identifier leurs besoins.

OBJECTIF 5.4

Intégrer les personnes ayant des besoins spécifiques dans les activités de loisirs.

Actions proposées

- 5.4.1 Instaurer un plan d'action visant l'intégration des personnes à besoins spécifiques;
- 5.4.2 Soutenir l'offre de services et développer un partenariat avec les intervenants régionaux et provinciaux;
- 5.4.3 Prévoir des aménagements adaptés.

AXE 6



COMMUNICATION

La Ville considère que le meilleur véhicule pour maintenir et améliorer sa collaboration avec les familles grandbasilloises demeure la communication.

OBJECTIF 6.1

Faire connaître les ressources municipales et régionales s'adressant aux familles.

Actions proposées

- 6.1.1 Colliger les renseignements s'adressant aux familles;
- 6.1.2 Organiser des activités permettant aux familles de mieux connaître les ressources qui s'adressent à elles.

OBJECTIF 6.2

Développer des stratégies d'information spécifiques au secteur familial.

Actions proposées

- 6.2.1 Faire la promotion du sceau qualité-famille grandbasilloise;
- 6.2.2 Prévoir une section Famille dans les différents véhicules publicitaires utilisés par la municipalité pour rejoindre les familles.

AXE 7



SANTÉ

La Ville de Saint-Basile-le-Grand, de concert avec les divers organismes œuvrant sur son territoire, entend collaborer afin d'améliorer l'offre de services en santé.

OBJECTIF 7.1

Promouvoir l'établissement de services médicaux.

Actions proposées

- 7.1.1 Avoir une législation facilitant la venue d'établissements médicaux pour les familles;
- 7.1.2 Faire les représentations requises auprès des instances concernées.

OBJECTIF 7.2

Promouvoir la santé.

Actions proposées

- 7.2.1 Encourager l'exercice physique et la participation en famille à notre offre de services en matière de loisirs;
- 7.2.2 Prévoir des espaces permettant la pratique de l'activité physique en famille;
- 7.2.3 Appuyer les campagnes de promotion de la santé.

Conclusion

L'élaboration de cette politique familiale a amené la Ville de Saint-Basile-le-Grand à constater de manière concrète les nouvelles réalités et les besoins de ses familles. Le plan d'action qui suivra l'adoption de la politique établira des mesures concrètes pour favoriser l'atteinte des objectifs.

Pour bâtir ensemble une communauté où le volet familial prendra toute son importance, nous devons utiliser la concertation et la communication pour rejoindre les familles à travers leurs diverses réalités. L'épanouissement de nos familles se réalisera avec le développement d'un sentiment d'appartenance, l'accessibilité aux services municipaux et aux infrastructures, et le maintien d'un milieu de vie de qualité, là où :

« Il fait bon vivre en famille entre rivière et montagnes ».

Il n'en tient maintenant qu'aux familles de s'impliquer de façon à se modeler un milieu de vie qui les représente.



Rachel Guay 7 ans

Bibliographie

- ▶ Carrefour action municipale et famille, 2003, Guide d'information sur l'action municipale en faveur des familles.
- ▶ Comité canadien de promotion et d'organisation de l'Année internationale de la famille, 1993, Le Besoin d'une politique familiale au sein des administrations municipales.
- ▶ Conseil de la famille et de l'enfance, 2001, Démographie et famille : les impacts sur la société de demain, les actes du colloque.
- ▶ Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, Implantation ou mise à jour d'une politique familiale.
- ▶ Ville d'Amos, 2002, Politique familiale.
- ▶ Ville de Brossard, 1989 et 1983, Politiques familiales.
- ▶ Ville de Lévis, 2004, politique familiale.
- ▶ Ville de Québec, 2004, Projet de politique familiale municipale de la Ville de Québec, document de consultation.
- ▶ Ville de Saint-Hyacinthe, 2002, Politique familiale.
- ▶ Ville de Saint-Nicolas, 2001, Politique familiale.
- ▶ Ville de Sherbrooke, 2004, Politique familiale.
- ▶ Ville de Trois-Rivières, 2004, Politique familiale.
- ▶ Ville de Victoriaville, 1995, Victoriaville : Une aire de familles, Politique familiale.
- ▶ Statistiques Canada, 2001.



Nicholas Gaudes 5 ans

Remerciements

Au nom du conseil municipal de Saint-Basile-le-Grand, je tiens à remercier tous les acteurs qui ont participé à l'élaboration de cette politique familiale.

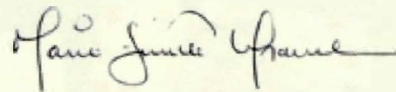
Nos remerciements à tous les représentants des groupes d'âge qui composent notre population ; aux organismes du milieu, aux familles qui ont pris le temps de répondre au questionnaire consultatif du printemps 2004 ainsi qu'à tous les bénévoles, artistes et concepteurs de ce projet.

Tout particulièrement, un grand merci aux membres du comité de rédaction pour leur don de soi, la qualité de leurs réflexions, leur assiduité et leur souci de bien identifier les besoins des familles grandbasiloises.

Merci donc à mesdames Marielle Henley, Nathalie Rochette, Annick Bolduc, Marie-Alix Hoffner, Josée La Forest ainsi qu'à messieurs Guy Lefrançois, Jean Cléroux, Martin Renaud, Renald Dessureault et Marc-André Lehoux.

Enfin, merci à madame Linda Duval pour sa patience, son implication de qualité et son souci de respecter le mandat qui lui a été confié.

Au nom du conseil municipal,



Marie-Ginelle LaFrance,
Responsable des questions familiales



Pascaline Tassé 5 ans

Merci aux participants du concours de dessin!



Sarah Brouillet
3 ans



Noémie Larois-Chaloux
11 ans



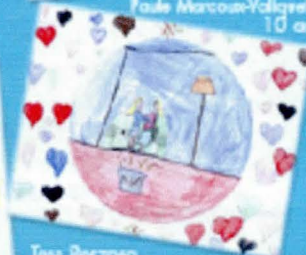
Paule Marcoux-Valliquette
10 ans



Carole-Anne Trudeau
10 ans



Sandrine Jaisnaud
3 ans 1/2



Tess Berzoso
8 ans



Rachel Guay
7 ans



Nicholas Gaudes
5 ans



Frederick Guay
9 ans



Pascaline Tassé
5 ans

Comité d'élaboration de la politique familiale

Membres du Comité consultation familles

REPRÉSENTANTS

MUNICIPAUX	Marie-Ginette Lafrance, CONSEILLÈRE MUNICIPALE ET RESPONSABLE DES QUESTIONS FAMILIALES Josée La Forest, CONSEILLÈRE MUNICIPALE ET VICEPRÉSIDENTE DU COMITÉ Linda Duval, COORDONNATRICE AUX PROGRAMMES / SERVICE DES LOISIRS Marc-André Lehoux, DIRECTEUR SERVICE DES LOISIRS
-------------------	---

CITOYENS Guy Lefrançois et Nathalie Rochette

MILIEU PRÉSCOLAIRE Marielle Henley

ÉCOLES PRIMAIRES Jean Cléroux

ASSOCIATIONS COMMUNAUTAIRES ET ORGANISMES DE LOISIRS

Annick Bolduc, PRÉSIDENTE DE L'ASSOCIATION DES PARENTS DES CADETS
Renald Dessureault, PRÉSIDENT DU CLUB RICHELIEU
Marie-Alix Hoffnar, AGENTE DE PASTORALE
Martin Renaud, INTERVENANT AU CAFÉ JEUNESSE LA BUTE

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BASILE-LE-GRAND

MAIRE Mo Bernard Gagnon

CONSEILLÈRE RESPONSABLE DES QUESTIONS FAMILIALES

Marie-Ginette Lafrance

CONSEILLÈRE Josée La Forest

CONSEILLER Michel Carrières

CONSEILLER Guy Raymond

CONSEILLER Glenn Whitelaw

CONSEILLER Yves Desjardins

AUTRES PERSONNES AYANT APPUYÉ LA DÉMARCHÉ

Harold Ellefsen, DIRECTEUR GÉNÉRAL, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND
Pierre Lambert, FORMATEUR, CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILIE
Michel de la Durantaye, PROFESSEUR, UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES
Denis Guérin, CHERCHEUR, UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES
Lison Lamotte, SECRÉTAIRE, SERVICE DES LOISIRS VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND
Cadres de la municipalité
Organismes du milieu



VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND

ANNEXE 13

Plan d'action politique familiale – Ville de Saint-Basile-le-Grand



Saint-Basile-le-Grand



**Politique familiale
de Saint-Basile-le-Grand**

PLAN D'ACTION

Mai 2005

AXE 1



SÉCURITÉ

La Ville de Saint-Basile-le-Grand aspire à offrir à toutes les familles un milieu de vie sécuritaire, où elles se sentiront en confiance en tout temps et en tout lieu. L'approche préventive sera privilégiée.

OBJECTIF 1.1

Offrir un milieu de vie sécuritaire aux familles afin qu'elles puissent vivre et s'épanouir en toute quiétude sur le territoire grandbasilois.

Actions proposées

- 1.1.1 Améliorer l'éclairage dans des secteurs donnés :
- ❖ Améliorer l'éclairage dans les rues de la municipalité;
 - ❖ Localiser de façon stratégique les abribus pour assurer la sécurité des citoyens;
 - ❖ Éclairer le réseau de piste cyclable;
 - ❖ Maintenir un éclairage sécuritaire dans les parcs en dehors des heures régulières d'opération.
- 1.1.2 Accorder la priorité aux piétons sur les artères de la ville :
- ❖ Avoir des trottoirs sur les deux côtés de la rue et des corridors piétonniers sécuritaires;
 - ❖ Prévoir des traverses piétonnières prioritaires;
 - ❖ Augmenter le temps de traverser des piétons aux deux lumières sur la 116;
 - ❖ Favoriser l'aménagement de trottoirs sur les artères principales (ex : chemin Saint-Louis).
- 1.1.3 Actualiser le Plan de mesures d'urgence :
- ❖ Offrir de l'information et de la formation aux familles afin de réagir en situation d'urgence en coordination avec les services locaux;
 - ❖ Assurer la sécurité des familles en ayant une meilleure gestion du stationnement aux abords des parcs;
 - ❖ Assurer la circulation en tout temps des véhicules d'urgences aux abords des lieux d'activités.

OBJECTIF 1.2

Sensibiliser les citoyens aux approches sécuritaires.

Actions proposées

- 1.2.1 Identifier des corridors scolaires sécuritaires pour les piétons et sensibiliser les familles à leur utilisation :
- ❖ Avoir des corridors piétonniers prioritaires près des écoles et aux intersections dangereuses comme Principale et Robert;
 - ❖ Désigner la rue Préfontaine comme rue piétonnière à l'exception des autobus;
 - ❖ Déneiger les trottoirs des deux côtés de la rue dans les zones scolaires.
- 1.2.2 Soutenir les initiatives du milieu visant la sécurité des familles :
- ❖ Offrir des cours de premiers soins et de RCR à tous les employés municipaux;
 - ❖ Offrir des cours de premiers soins et de RCR à tous les citoyens;
 - ❖ Promouvoir la surveillance de quartier par les citoyens;
 - ❖ Informer les enfants sur les méfaits de la consommation de drogue par de la formation;
 - ❖ Embaucher et maintenir des postes de travailleurs du milieu;
 - ❖ Prévoir des mesures assurant la sécurité sur l'ensemble du territoire grandbasilois.
- 1.2.3 Faire connaître les approches de sécurité communautaire :
- ❖ Supporter les écoles dans leur démarche d'offrir des cours de premiers soins;
 - ❖ Dans les nouveaux aménagements, prévoir un accès véhiculaire favorisant la surveillance policière;
 - ❖ Prévoir des policiers en bicyclette lors des événements;
 - ❖ S'assurer que les policiers du territoire aient accès aux cours d'écoles;
 - ❖ Faire respecter le couvre-feu dans les parcs et espaces verts.

1



Politique familiale
de Saint-Basile-le-Grand

AXE 2



MOBILITÉ ET TRANSPORT

La municipalité entend favoriser les déplacements dans le milieu et à l'extérieur du territoire afin que les familles puissent se déplacer en toute sécurité et selon des horaires qui répondent à leurs besoins.

OBJECTIF 2.1

Aménager et entretenir des voies sécuritaires pour les cyclistes et les piétons.

Actions proposées

- 2.1.1 Améliorer le réseau de pistes cyclables :
 - ❖ Augmenter les pistes cyclables sur le territoire de la municipalité;
 - ❖ Avoir un plan de développement coordonné du réseau des pistes cyclables;
 - ❖ Assumer le leadership d'une piste cyclable régionale ceinturant le Mont Saint-Bruno faisant de Saint-Basile-le-Grand le point de départ.
- 2.1.2 Favoriser l'accès au réseau de sentiers pédestres existants :
 - ❖ Favoriser les piétons (ex : avoir des descentes de rues sur les trottoirs);
 - ❖ Améliorer l'accès au parc du Mont Saint-Bruno.
- 2.1.3 Prévoir un mobilier urbain adapté dans des endroits stratégiques dans la municipalité :
 - ❖ Avoir des bancs pour s'asseoir à différents endroits de la municipalité.

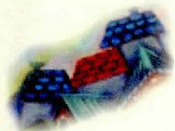
OBJECTIF 2.2

Promouvoir le transport en commun et le covoiturage.

Actions proposées

- 2.2.1 Sensibiliser les familles aux avantages inhérents au transport en commun et au covoiturage :
 - ❖ Afficher sur le site Internet de la municipalité une section covoiturage, ainsi que les moyens et l'ensemble des horaires inhérent au transport en commun.
- 2.2.2 Favoriser l'amélioration des services de transport en commun en tenant compte des besoins des familles;
- 2.2.3 Consulter les familles sur leurs besoins;
- 2.2.4 Suggérer des améliorations pour mieux répondre aux besoins des familles.

AXE 3



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La municipalité entend prioriser les liens d'appartenance des familles à leur milieu de vie en participant activement au développement et au dynamisme de la vie dans leur voisinage.

OBJECTIF 3.1

Favoriser l'accès à la propriété.

Actions proposées

- 3.1.1 Garder les familles sur le territoire;
- 3.1.2 Faire de la représentation auprès d'autorités compétentes pour favoriser l'accès à une première propriété;
- 3.1.3 Inciter les promoteurs à adapter les projets résidentiels aux besoins des familles;
- 3.1.4 Encourager et soutenir l'aménagement de logements sociaux et d'immeubles locatifs pour les familles :
 - ❖ Promouvoir l'établissement de logements sur le territoire;
 - ❖ Favoriser l'aménagement d'une maison de la famille.

OBJECTIF 3.2

Aménager des lieux de rencontre pour les familles.

Actions proposées

- 3.2.1 Récupérer les berges des cours d'eau granbasillois pour y aménager des aires de détente;
- 3.2.2 Favoriser le développement de parcs de voisinage dans tous les nouveaux quartiers :
 - ❖ Lorsqu'il y a développement de beaucoup d'unités d'habitation, prévoir des terrains pour recevoir des équipements à vocation communautaire tels : des écoles et garderies.
- 3.2.3 Soutenir les initiatives du milieu encourageant les familles à se rencontrer :
 - ❖ Conserver et bonifier les fêtes et événements de la municipalité.



AXE 4



ENVIRONNEMENT

S'investir dans la préservation et l'amélioration de l'environnement afin d'assurer à nos familles un milieu de vie sain et de qualité. Planifier la municipalité en fonction du principe du développement durable, et ce, pour les générations actuelles et futures.

OBJECTIF 4.1

Sensibiliser et encourager les familles à adopter des pratiques responsables de gestion des matières résiduelles.

Actions proposées

4.1.1 Encourager la récupération sous diverses formes :

- ❖ Ramasser les arbres de Noël pour en faire du paillis;
- ❖ Promouvoir le service de ramassage des « ordures vertes » : gazon, arbres, etc.;
- ❖ Promouvoir l'adhésion de la ville à des projets régionaux en accord avec le protocole de Kyoto;
- ❖ Favoriser le développement d'un « Éco centre ».

4.1.2 Promouvoir le compostage domestique :

- ❖ Favoriser l'éducation de la population à l'égard du compostage domestique.

OBJECTIF 4.2

Sauvegarder les espaces verts et en favoriser de nouveaux.

Actions proposées

4.2.1 Encourager les projets de reboisement et d'embellissement des terrains publics et privés;

4.2.2 Faciliter l'accès aux espaces verts sur notre territoire.

OBJECTIF 4.3

Promouvoir la conservation de l'eau.

Actions proposées

4.3.1 Encourager le recyclage de l'eau;

4.3.2 Initier des projets de sensibilisation à l'économie de l'eau potable.

OBJECTIF 4.4

Embellir le territoire pour les familles.

Actions proposées

4.4.1 Promouvoir la plantation d'arbres d'une essence particulière pouvant caractériser notre municipalité;

4.4.2 Favoriser l'embellissement du territoire sous diverses formes.



Politique familiale
de Saint-Basile-le-Grand

4

AXE 5



LOISIRS

Nous reconnaissons qu'en matière de services aux citoyens, les loisirs représentent un domaine à caractère rassembleur. La Ville de Saint-Basile-le-Grand entend maintenir et bonifier ses activités à caractère familial dans les meilleures conditions possibles.

OBJECTIF 5.1

Assurer l'accessibilité aux activités de loisirs aux enfants et aux familles.

Actions proposées

- 5.1.1 Supprimer la tarification des activités libres de loisirs sportifs, culturels et communautaires :
 - ❖ Offrir la gratuité des activités libres (arène, tennis, etc.).
- 5.1.2 Maintenir la politique d'escompte sur les coûts d'inscription pour les enfants d'une même famille :
 - ❖ Maintenir et bonifier la politique de tarification.
- 5.1.3 Adapter l'offre de services aux nouveaux besoins des familles :
 - ❖ Offrir des activités qui tiennent compte de l'horaire des familles;
 - ❖ Maintenir un programme d'activités lors des relâches scolaires (semaine de relâche et période estivale);
 - ❖ Faciliter l'accès aux inscriptions des activités de loisirs;
 - ❖ Offrir des cours de conditionnement physique lors des programmes de matinées enfantines (avoir un partenariat avec le Centre de conditionnement physique);
 - ❖ Vendre des « droits-d'accès » pour le Parc provincial du Mont Saint-Bruno dans différents endroits sur le territoire;
 - ❖ Maintenir les programmes d'activités qui génèrent de grands rassemblements.

OBJECTIF 5.2

Développer une synergie entre les organismes du milieu.

Actions proposées

- 5.2.1 Maintenir et développer des mécanismes de concertation auprès des acteurs du milieu;
- 5.2.2 Encourager et favoriser l'action bénévole.

OBJECTIF 5.3

Aménager des équipements récréatifs sur le territoire grandbasilois en fonction des besoins et des espaces temps des familles.

Actions proposées

- 5.3.1 Prévoir l'installation d'équipements destinés aux familles :
 - ❖ Adapter l'aménagement des parcs aux besoins des familles;
 - ❖ Planifier l'aménagement d'une piscine intérieure sur notre territoire.
- 5.3.2 Augmenter le nombre de locaux :
 - ❖ Prévoir des salles de réunions à des coûts minimes accessibles aux familles.
- 5.3.3 Maintenir la consultation auprès des familles pour identifier leurs besoins :
 - ❖ Prévoir un espace de clavardage sur le site Internet de la municipalité.

OBJECTIF 5.4

Intégrer les personnes ayant des besoins spécifiques dans les activités de loisirs.

Actions proposées

- 5.4.1 Instaurer un plan d'action visant l'intégration des personnes à besoins spécifiques;
- 5.4.2 Soutenir l'offre de services et développer un partenariat avec les intervenants régionaux et provinciaux;
- 5.4.3 Prévoir des aménagements adaptés.



AXE 6



COMMUNICATION

La Ville considère que le meilleur véhicule pour maintenir et améliorer sa collaboration avec les familles grandbasilloises demeure la communication.

OBJECTIF 6.1

Faire connaître les ressources municipales et régionales s'adressant aux familles.

Actions proposées

- 6.1.1 Colliger les informations s'adressant aux familles :
- ❖ Promouvoir les camps familiaux;
 - ❖ Instaurer un bottin sur les informations municipales;
 - ❖ Inventorier les Services en matière de santé et services sociaux et les médiatiser;
 - ❖ Bien informer la population des services communautaires sur notre territoire;
- 6.1.2 Organiser des activités permettant aux familles de mieux connaître les ressources qui s'adressent à elles :
- ❖ Journée porte ouverte à la mairie;
 - ❖ Activité d'accueil aux nouveaux résidents.

OBJECTIF 6.2

Développer des stratégies d'information spécifiques au secteur familial.

Actions proposées

- 6.2.1 Faire la promotion du sceau qualité-famille grandbasillois;
- 6.2.2 Prévoir une section famille dans les différents véhicules publicitaires utilisés par la municipalité pour rejoindre les familles.

OBJECTIF 6.3

Mettre sur pied un comité de consultation famille.



Politique Familiale
de Saint-Basile-le-Grand

6

AXE 7



SANTÉ

La Ville de Saint-Basile-le-Grand, de concert avec les divers organismes œuvrant sur son territoire, entend collaborer afin d'améliorer l'offre de services en santé.

OBJECTIF 7.1

Promouvoir l'établissement de services médicaux.

Actions proposées

- 7.1.1 Avoir une législation facilitant la venue d'établissements médicaux pour les familles :
 - ❖ Assurer une représentativité aux tables de concertation.
- 7.1.2 Faire les représentations requises auprès des instances concernées :
 - ❖ Demander aux instances régionales de santé d'avoir des services sur le territoire (ex : vaccins, prises de sang, etc.).

OBJECTIF 7.2

Promouvoir la santé.

Actions proposées

- 7.2.1 Encourager l'exercice physique et la participation en famille à notre offre de services en matière de loisirs :
 - ❖ Créer une association de club de marche dans notre communauté par un organisme.
- 7.2.2 Prévoir des espaces permettant la pratique de l'activité physique en famille;
- 7.2.3 Appuyer les campagnes de promotion de la santé.

7



Politique familiale
de Saint-Basile-le-Grand

Comité d'élaboration de la politique familiale

Membres du Comité consultation familles

REPRÉSENTANTS

MUNICIPAUX	Marie-Ginette Lafrance, CONSEILLÈRE MUNICIPALE ET RESPONSABLE DES QUESTIONS FAMILIALES Josée La Forest, CONSEILLÈRE MUNICIPALE ET VICEPRÉSIDENTE DU COMITÉ Linda Duval, CO-ORDONNATRICE AUX PROGRAMMES / SERVICE DES LOISIRS Marc-André Lahaou, DIRECTEUR SERVICE DES LOISIRS
CITOYENS	Guy Lafrancois et Nathalie Rochette
MILIEU PRÉSCOLAIRE	Marjelle Hanley
ÉCOLES PRIMAIRES	Jean Cléroux
ASSOCIATIONS COMMUNAUTAIRES ET ORGANISMES DE LOISIRS	Annick Bolduc, PRÉSIDENTE DE L'ASSOCIATION DES PARENTS DES CADETS Renald Desjardins, PRÉSIDENT DU CLUB RICHELIEU Marie-Alix Hoffner, AGENTE DE PASTORALE Martin Renaud, INTERVENANT AU CAFÉ JEUNESSE LA BUTTE

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BASILE-LE-GRAND

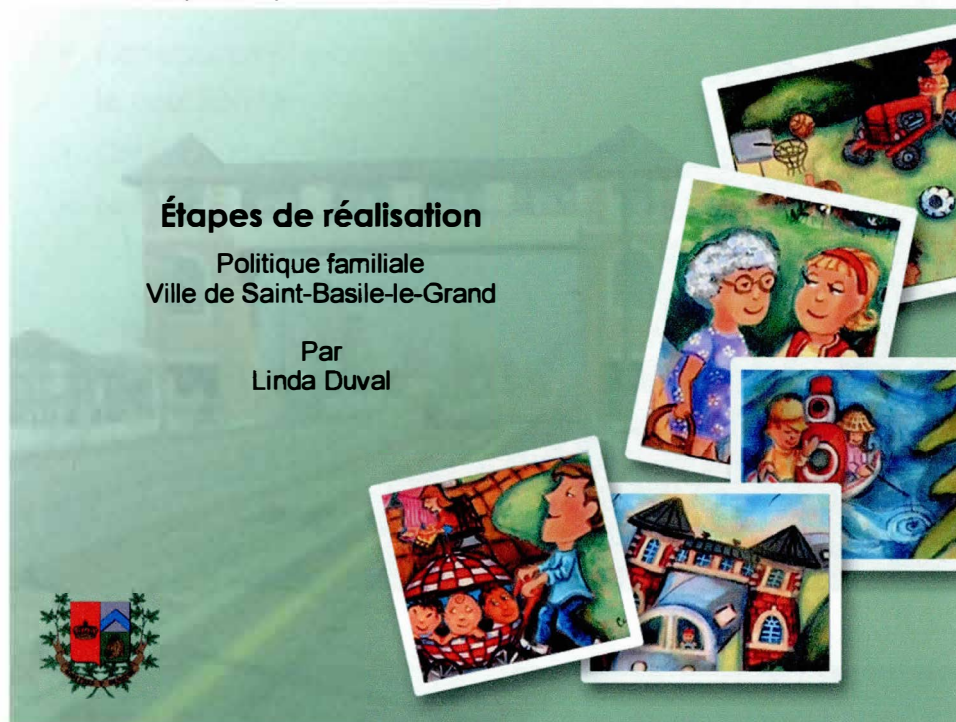
MAIRE	Me Bernard Gagnon
CONSEILLÈRE RESPONSABLE DES QUESTIONS FAMILIALES	Marie-Ginette Lafrance
CONSEILLÈRE	Josée La Forest
CONSEILLER	Michel Carrières
CONSEILLER	Guy Raymond
CONSEILLER	Glenn Whitelaw
CONSEILLER	Yves Desjardins

AUTRES PERSONNES AYANT APPUYÉ LA DÉMARCHÉ

Harold Ellefsen, DIRECTEUR GÉNÉRAL, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND
Pierre Lambert, FORMATEUR, CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILIE
Michel de la Durantaye, PROFESSEUR, UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES
Denis Guérin, CHERCHEUR, UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES
Lison Lamarra, SECRÉTAIRE, SERVICE DES LOISIRS VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND
Cadres de la municipalité
Organismes du milieu

ANNEXE 14

Présentation lors du 18^e congrès du Carrefour action municipale et famille (2006)



Saint-Basile-le-Grand en quelques mots

- Municipalité située en Montérégie entre la rivière Richelieu et le Mont Saint-Bruno;
- 77% est en zone agricole;
- 13 700 citoyens
- Composé majoritairement de jeunes familles.

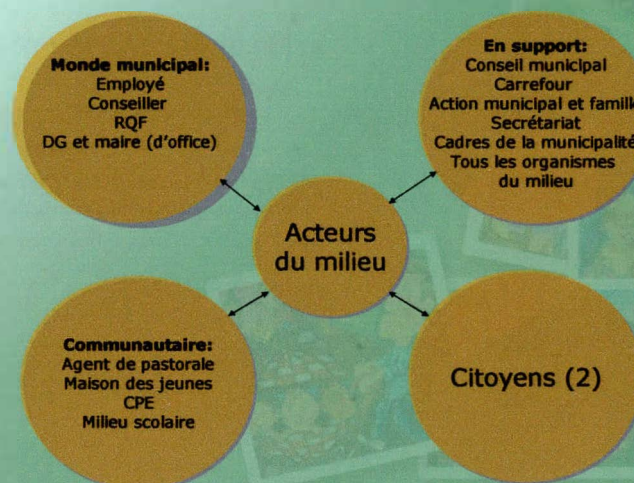


Étape 1: Nommer un RQF

- Nommer un élu responsable de la question familiale;
- Cette personne devra être mobilisatrice;
- Nomination par résolution.

Étape 2: Création d'un comité consultation famille

Composition du Comité consultatif de Saint-Basile-le-Grand



L'importance d'un comité représentatif

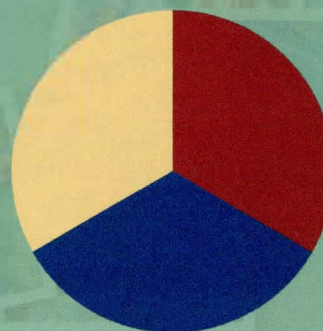
- Le milieu doit s'appropriier la politique;
- Avoir le souci de démocratie envers toute la population;
- Importance de la participation citoyenne;
- Mobiliser ces acteurs qui sont si importants dans une démarche!

Fréquence des réunions:
environ une fois par mois.

Étape 3: Analyse de la situation

- Identifier les actions actuelles en matière de famille
- Faire le portrait des familles
- Prise de connaissance du milieu:
 - Questionnaire
 - Rencontre des organismes du milieu
 - Formation des employés et rencontres
 - Concertation continu avec le milieu

- Actions
- Portrait
- Connaissance



Étape 4: Définir la famille

« On entend par famille toutes les personnes liées dans un rôle parental et vivant ensemble dans une certaine continuité afin de favoriser le partage des valeurs. »

À partir d'exemple!



Étape 5: Définir une mission

La Ville de Saint-Basile-le-Grand entend travailler à l'atteinte de la satisfaction des besoins liés à l'amélioration de la qualité du milieu de vie des familles.

Soucieuse de bien coordonner les actions municipales en matière de famille sur son territoire en favorisant la concertation de tous les acteurs du milieu.

« La définition d'une mission a pour but de mieux cerner la nécessité, les enjeux et la raison d'être d'une politique familiale. »

Ville de Saint-Eustache, Politique Familiale, p. 3

Étape 6: Identifier des valeurs

Les valeurs sont les qualités qu'une société considère importantes en tant que principe de conduite et qui sont intrinsèquement louables. (Ville de Trois-Rivières, reprise par la politique de Saint-Basile-le-Grand)

Il a été convenu après plusieurs réflexions que les valeurs suivantes seraient retenues :

- Le respect
- La reconnaissance
- Le soutien
- L'entraide

«Une valeur, c'est ce qu'une personne, un groupe, une communauté ou une société juge bon et vrai. »

Vers une communauté durable et en santé, grille d'analyse du projet, p.5

Étape 7: Établir des principes directeurs

- Penser et agir famille dans toutes les actions municipales posées;
- Prendre en considération la diversité et la pluralité des modèles familiaux;
- Agir en concertation en considérant les champs de compétence de tous les intervenants qui agissent auprès des familles;
- Préserver les acquis en matière de famille;
- Effectuer les suivis nécessaires à l'égard de la politique familiale.

«Principes directeurs : Préférences et intentions des gestionnaires en ce qui a trait aux processus (objectifs visés). »

<http://strategis.ic.gc.ca>

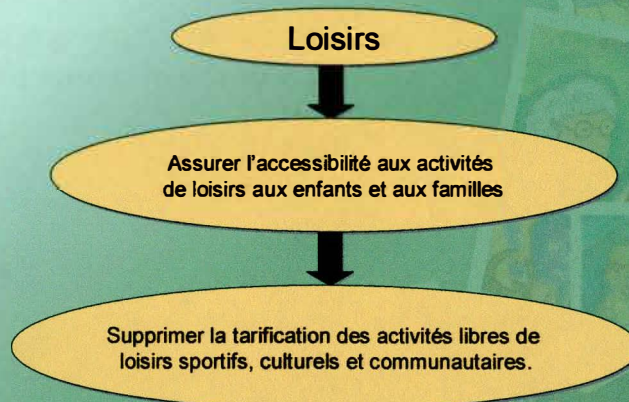
Étape 8: Proposer des axes d'intervention

- la sécurité;
- la mobilité et le transport;
- l'aménagement du territoire;
- l'environnement;
- les loisirs;
- la communication;
- la santé.

« Les axes d'intervention se rapportent aux grandes préoccupations ou aux dimensions sur lesquelles va porter la politique municipale. »

Guide d'élaboration et de mise en œuvre d'une politique culturelle municipale, p.27

Étape 9: Élaborer des objectifs en regard des axes d'action



Étape 10: Consulter la population sur le projet de la politique

- Projet fourni sur Internet;
- Soirée d'échange avec les citoyens;
- Idéal aurait été une possibilité d'émettre des commentaires sur Internet.

Étape 11: Adopter par résolution la politique familiale

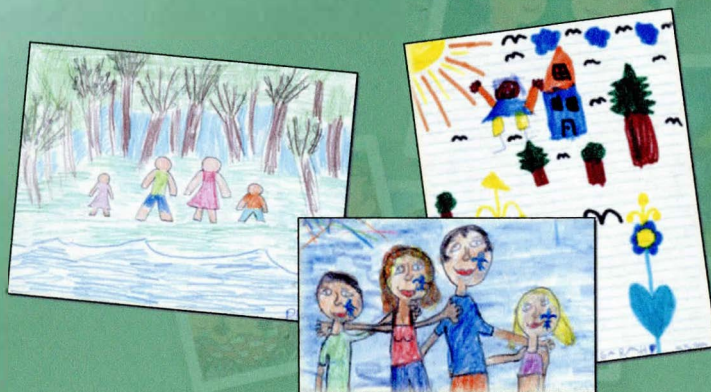
- Il est important que le conseil municipal adopte publiquement la politique familiale.

Étape 12: Élaboration d'un plan d'action

- Plan triennal;
- Identification des actions prioritaires;
- Identifier le porteur du dossier;
- Possibilité d'y ajouter des actions concrètes.

Particularités de la politique familiale

- Questionnaire distribué dans tous les foyers;
- Concours de dessin d'enfant;
- Concours auprès des artistes pour la page couverture;



Particularités de la politique familiale (suite)

- Lancement du questionnaire et du concours de dessin (la 1ère année) avec les familles;
- Lancement de la politique familiale avec animation pour la famille (clowns, fontaine de jus, remise de ballons, présentation des enfants qui ont fait des dessins, etc.).

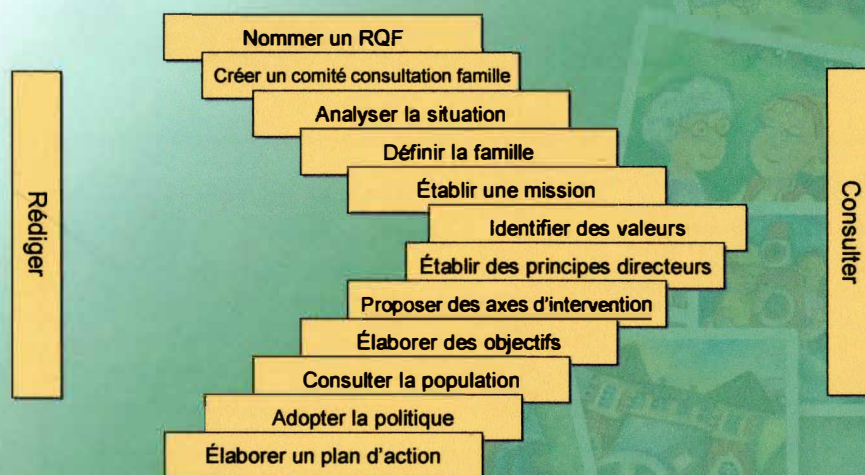
Processus en continu

- Politique pas une fin en soi;
- Doit rester vivante;
- Permanence du Comité consultation famille.

Autres possibilités

- Parler plus de la Ville aussi comme employeur (conciliation famille-travail);
- Parler aussi en terme de temps.
- Bureau des temps.

Résumé des étapes



ANNEXE 15

Opération

Publique finale-Ville de Saint-Ras-leu

MERCI
MERCI



ANNEXE 15

Questionnaire

Politique familiale-Ville de Saint-Basile-le-Grand



Mot de la présidente du comité

Chères familles grandbasilloises,

Votre municipalité travaille pour vous depuis déjà un an à l'élaboration d'une politique familiale en concertation avec le Ministère de l'emploi, de la Solidarité sociale et de la famille.

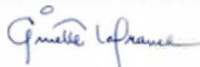
C'est avec fierté que nous vous avons présenté le 18 mai dernier votre « Comité consultation famille » composé de citoyens grandbasillois de divers organismes et de tous âges qui travaillent à orienter cette politique selon vos besoins réels.

Par le résultat de cette démarche, le Conseil municipal désire se donner le « droit d'évoquer » la famille dans tous les services s'offrant aux citoyens. Pensons familles est le nouveau mot d'ordre qui sera des grands principes directeurs de votre municipalité.

Aujourd'hui, nous vous remettons ce court questionnaire qui sollicitera une quinzaine de minutes de votre temps et vous permettra d'exprimer vos opinions et vos besoins. Il nous guidera dans la mise en place de nos prochaines interventions, afin de mettre en valeur les réalités familiales et d'en planifier leurs développements.

La municipalité procède également à l'élaboration d'une politique culturelle. Nous profitons donc de l'occasion pour joindre une série de questions afin de mieux cibler les besoins et les préférences en matière de pratiques culturelles.

Merci de votre contribution à faire de la nouvelle politique familiale une opportunité d'amélioration pour permettre à Saint-Basile-le-Grand et à toute la population d'affirmer leurs valeurs à cet égard.



Ginette Lafrance
Conseillère municipale



Lorsque vous aurez terminé de répondre aux questions, vous pourrez nous retourner le questionnaire selon le mode et aux endroits suivants :

PAR LA POSTE :

Service des loisirs
Attention Madame Linda Duval
10, rue Belle-Vista
Saint-Basile-le-Grand
J2N 1M1

Dépôt aux boîtes noires extérieures situées aux endroits suivants :

- Mairie (204, rue Principale)
- Aréna Jean-Rougeau (10, rue Belle-Vista)
- Centre communautaire Lise-B.-Boisvert (103, rue Montpelier)

PAR TÉLÉCOPIEUR :
(450) 461-8078
(450) 461-8079

Nous vous remercions gré de bien vouloir nous remettre le questionnaire complété avant le 30 Juin prochain.

Pour assistance, nous vous invitons à communiquer avec Madame Linda Duval au 461-8078 ou par courriel à : linda.duval@ville.saint-basile-le-grand.qc.ca

NOUS VOUS RAPPELONS NOTRE CONCOURS DE DESSINS S'ADRESSANT AUX ENFANTS DE 3 ANS ET PLUS. LES RÉGLEMENTS DU CONCOURS FIGURENT À LA FIN DU PRÉSENT DOCUMENT.

Avant que vous commenciez à compléter ce questionnaire, nous tenons à vous remercier sincèrement de l'intérêt que vous portez envers la municipalité, et surtout, des précieuses informations que vous allez nous fournir. En ce sens, nous vous invitons à répondre aux questions en ayant à l'esprit l'ensemble de la famille.

Le comité consultation famille



Questionnaire

SECTION I

Identification de la famille

Code postal du répondant : J5N - _____
 Nombre d'adultes vivant à la même adresse :
 Nombre d'enfants vivant à la même adresse : de 18 ans et +
 de 17 ans et -

Âge des enfants :

Êtes-vous Propriétaire Locataire

Type de famille ou situation sociale

- Traditionnelle (père, mère, enfants)
- Recomposée (parent avec conjoint, etc.)
- Monoparentale (un parent avec enfants)
- Seul(e)
- Couple
- Autre : _____

SECTION II

Habitation et Travail / Données statistiques

Depuis quand habitez-vous à Saint-Basile-le-Grand ?
 _____ (nombre d'années)

Quels sont les principaux motifs qui vous ont incité à vous installer à Saint-Basile-le-Grand ?

- La proximité du lieu de travail
- Les liens familiaux
- La proximité de Montréal
- Le prix des résidences
- La qualité de vie
- Le taux de taxe

Autre : _____

MERCI DE VOTRE PRÉCIEUSE COLLABORATION!



Informations d'ordre général



Question	Mère	Père	Autre personne vivant à la même adresse (excluant les enfants)
Êtes-vous natif de Saint-Basile-le-Grand	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Endroit de naissance			
Niveau d'étude complété	<input type="checkbox"/> Secondaire <input type="checkbox"/> Collégial <input type="checkbox"/> Universitaire <input type="checkbox"/> Autre	<input type="checkbox"/> Secondaire <input type="checkbox"/> Collégial <input type="checkbox"/> Universitaire <input type="checkbox"/> Autre	<input type="checkbox"/> Secondaire <input type="checkbox"/> Collégial <input type="checkbox"/> Universitaire <input type="checkbox"/> Autre
Métier ou profession	Nom : _____	Nom : _____	Nom : _____
Travaille à l'extérieur de la maison à temps plein	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Travaille à l'extérieur de la maison à temps partiel	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Travaille au foyer à temps plein	<input type="checkbox"/> Rémunérée <input type="checkbox"/> Non rémunérée	<input type="checkbox"/> Rémunéré <input type="checkbox"/> Non rémunéré	<input type="checkbox"/> Rémunérée <input type="checkbox"/> Non rémunérée
Étudie à temps plein	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Étudie à temps partiel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Revenu annuel brut	<input type="checkbox"/> Aucun <input type="checkbox"/> Moins de 5 000\$ <input type="checkbox"/> De 5 000\$ à 11 999\$ <input type="checkbox"/> De 12 000\$ à 15 999\$ <input type="checkbox"/> De 16 000\$ à 21 999\$ <input type="checkbox"/> De 22 000\$ à 34 999\$ <input type="checkbox"/> De 35 000\$ à 49 999\$ <input type="checkbox"/> De 50 000\$ et +	<input type="checkbox"/> Aucun <input type="checkbox"/> Moins de 5 000\$ <input type="checkbox"/> De 5 000\$ à 11 999\$ <input type="checkbox"/> De 12 000\$ à 15 999\$ <input type="checkbox"/> De 16 000\$ à 21 999\$ <input type="checkbox"/> De 22 000\$ à 34 999\$ <input type="checkbox"/> De 35 000\$ à 49 999\$ <input type="checkbox"/> De 50 000\$ et +	<input type="checkbox"/> Aucun <input type="checkbox"/> Moins de 5 000\$ <input type="checkbox"/> De 5 000\$ à 11 999\$ <input type="checkbox"/> De 12 000\$ à 15 999\$ <input type="checkbox"/> De 16 000\$ à 21 999\$ <input type="checkbox"/> De 22 000\$ à 34 999\$ <input type="checkbox"/> De 35 000\$ à 49 999\$ <input type="checkbox"/> De 50 000\$ et +
Êtes-vous membre d'une association bénévole ou professionnelle	Nom : _____	Nom : _____	Nom : _____
Horaires de travail	<input type="checkbox"/> De jour : <input type="checkbox"/> De soir : <input type="checkbox"/> De nuit : <input type="checkbox"/> Horaire sur 5 jours <input type="checkbox"/> Horaire sur 7 jours	<input type="checkbox"/> De jour : <input type="checkbox"/> De soir : <input type="checkbox"/> De nuit : <input type="checkbox"/> Horaire sur 5 jours <input type="checkbox"/> Horaire sur 7 jours	<input type="checkbox"/> De jour : <input type="checkbox"/> De soir : <input type="checkbox"/> De nuit : <input type="checkbox"/> Horaire sur 5 jours <input type="checkbox"/> Horaire sur 7 jours



Enfants habitant à la maison (à temps plein ou temps partiel)

Si vous n'avez pas d'enfant qui habite avec vous à la maison passez à la prochaine section.

Question	Enfant 1	Enfant 2	Enfant 3	Enfant 4
Sexe de l'enfant	<input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin	<input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin	<input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin	<input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin
Groupe d'âge	<input type="checkbox"/> 0-5 ans <input type="checkbox"/> 6-11 ans <input type="checkbox"/> 12-17 ans <input type="checkbox"/> 18-25 ans <input type="checkbox"/> 26 ans et +	<input type="checkbox"/> 0-5 ans <input type="checkbox"/> 6-11 ans <input type="checkbox"/> 12-17 ans <input type="checkbox"/> 18-25 ans <input type="checkbox"/> 26 ans et +	<input type="checkbox"/> 0-5 ans <input type="checkbox"/> 6-11 ans <input type="checkbox"/> 12-17 ans <input type="checkbox"/> 18-25 ans <input type="checkbox"/> 26 ans et +	<input type="checkbox"/> 0-5 ans <input type="checkbox"/> 6-11 ans <input type="checkbox"/> 12-17 ans <input type="checkbox"/> 18-25 ans <input type="checkbox"/> 26 ans et +
L'enfant fréquente	<input type="checkbox"/> Service de garde pré-scolaire ou pré-maternelle <input type="checkbox"/> Maternelle <input type="checkbox"/> Primaire <input type="checkbox"/> Secondaire <input type="checkbox"/> Collégial <input type="checkbox"/> Universitaire	<input type="checkbox"/> Service de garde pré-scolaire ou pré-maternelle <input type="checkbox"/> Maternelle <input type="checkbox"/> Primaire <input type="checkbox"/> Secondaire <input type="checkbox"/> Collégial <input type="checkbox"/> Universitaire	<input type="checkbox"/> Service de garde pré-scolaire ou pré-maternelle <input type="checkbox"/> Maternelle <input type="checkbox"/> Primaire <input type="checkbox"/> Secondaire <input type="checkbox"/> Collégial <input type="checkbox"/> Universitaire	<input type="checkbox"/> Service de garde pré-scolaire ou pré-maternelle <input type="checkbox"/> Maternelle <input type="checkbox"/> Primaire <input type="checkbox"/> Secondaire <input type="checkbox"/> Collégial <input type="checkbox"/> Universitaire
Type d'école	<input type="checkbox"/> Privée <input type="checkbox"/> Publique	<input type="checkbox"/> Privée <input type="checkbox"/> Publique	<input type="checkbox"/> Privée <input type="checkbox"/> Publique	<input type="checkbox"/> Privée <input type="checkbox"/> Publique
Sur le marché du travail	<input type="checkbox"/> Temps plein <input type="checkbox"/> Temps partiel	<input type="checkbox"/> Temps plein <input type="checkbox"/> Temps partiel	<input type="checkbox"/> Temps plein <input type="checkbox"/> Temps partiel	<input type="checkbox"/> Temps plein <input type="checkbox"/> Temps partiel
Habite avec la famille	<input type="checkbox"/> En tout temps <input type="checkbox"/> Fin de semaine seulement <input type="checkbox"/> Autre (précisez) :	<input type="checkbox"/> En tout temps <input type="checkbox"/> Fin de semaine seulement <input type="checkbox"/> Autre (précisez) :	<input type="checkbox"/> En tout temps <input type="checkbox"/> Fin de semaine seulement <input type="checkbox"/> Autre (précisez) :	<input type="checkbox"/> En tout temps <input type="checkbox"/> Fin de semaine seulement <input type="checkbox"/> Autre (précisez) :

MERCI DE VOTRE PRÉCIEUSE COLLABORATION!

SECTION III

Transport

Indiquez le mode de transport que vous utilisez tant pour travailler que pour vos loisirs :

	Pour travailler			Pour vos loisirs		
	Vous	Votre conjoint	Vos enfants	Vous	Votre conjoint	Vos enfants
Automobile	<input type="checkbox"/> Souvent <input type="checkbox"/> À l'occasion <input type="checkbox"/> Jamais	<input type="checkbox"/> Souvent <input type="checkbox"/> À l'occasion <input type="checkbox"/> Jamais	<input type="checkbox"/> Souvent <input type="checkbox"/> À l'occasion <input type="checkbox"/> Jamais	<input type="checkbox"/> Souvent <input type="checkbox"/> À l'occasion <input type="checkbox"/> Jamais	<input type="checkbox"/> Souvent <input type="checkbox"/> À l'occasion <input type="checkbox"/> Jamais	<input type="checkbox"/> Souvent <input type="checkbox"/> À l'occasion <input type="checkbox"/> Jamais
Autobus	<input type="checkbox"/> Souvent <input type="checkbox"/> À l'occasion <input type="checkbox"/> Jamais	<input type="checkbox"/> Souvent <input type="checkbox"/> À l'occasion <input type="checkbox"/> Jamais	<input type="checkbox"/> Souvent <input type="checkbox"/> À l'occasion <input type="checkbox"/> Jamais	<input type="checkbox"/> Souvent <input type="checkbox"/> À l'occasion <input type="checkbox"/> Jamais	<input type="checkbox"/> Souvent <input type="checkbox"/> À l'occasion <input type="checkbox"/> Jamais	<input type="checkbox"/> Souvent <input type="checkbox"/> À l'occasion <input type="checkbox"/> Jamais
Bicyclette	<input type="checkbox"/> Souvent <input type="checkbox"/> À l'occasion <input type="checkbox"/> Jamais	<input type="checkbox"/> Souvent <input type="checkbox"/> À l'occasion <input type="checkbox"/> Jamais	<input type="checkbox"/> Souvent <input type="checkbox"/> À l'occasion <input type="checkbox"/> Jamais	<input type="checkbox"/> Souvent <input type="checkbox"/> À l'occasion <input type="checkbox"/> Jamais	<input type="checkbox"/> Souvent <input type="checkbox"/> À l'occasion <input type="checkbox"/> Jamais	<input type="checkbox"/> Souvent <input type="checkbox"/> À l'occasion <input type="checkbox"/> Jamais
À pied	<input type="checkbox"/> Souvent <input type="checkbox"/> À l'occasion <input type="checkbox"/> Jamais	<input type="checkbox"/> Souvent <input type="checkbox"/> À l'occasion <input type="checkbox"/> Jamais	<input type="checkbox"/> Souvent <input type="checkbox"/> À l'occasion <input type="checkbox"/> Jamais	<input type="checkbox"/> Souvent <input type="checkbox"/> À l'occasion <input type="checkbox"/> Jamais	<input type="checkbox"/> Souvent <input type="checkbox"/> À l'occasion <input type="checkbox"/> Jamais	<input type="checkbox"/> Souvent <input type="checkbox"/> À l'occasion <input type="checkbox"/> Jamais
Train	<input type="checkbox"/> Souvent <input type="checkbox"/> À l'occasion <input type="checkbox"/> Jamais	<input type="checkbox"/> Souvent <input type="checkbox"/> À l'occasion <input type="checkbox"/> Jamais	<input type="checkbox"/> Souvent <input type="checkbox"/> À l'occasion <input type="checkbox"/> Jamais	<input type="checkbox"/> Souvent <input type="checkbox"/> À l'occasion <input type="checkbox"/> Jamais	<input type="checkbox"/> Souvent <input type="checkbox"/> À l'occasion <input type="checkbox"/> Jamais	<input type="checkbox"/> Souvent <input type="checkbox"/> À l'occasion <input type="checkbox"/> Jamais
Autre (précisez) :	<input type="checkbox"/> Souvent <input type="checkbox"/> À l'occasion <input type="checkbox"/> Jamais	<input type="checkbox"/> Souvent <input type="checkbox"/> À l'occasion <input type="checkbox"/> Jamais	<input type="checkbox"/> Souvent <input type="checkbox"/> À l'occasion <input type="checkbox"/> Jamais	<input type="checkbox"/> Souvent <input type="checkbox"/> À l'occasion <input type="checkbox"/> Jamais	<input type="checkbox"/> Souvent <input type="checkbox"/> À l'occasion <input type="checkbox"/> Jamais	<input type="checkbox"/> Souvent <input type="checkbox"/> À l'occasion <input type="checkbox"/> Jamais

Combien d'automobiles, vous et les membres de votre famille possédez-vous ?

0 1 2 3 et plus

Quel accès empruntez-vous régulièrement pour accéder au boulevard Str-Wilfrid-Laurier ?

Rue Robert / Montée des Trinitaires
 Grand boulevard
 Boulevard du Millénaire
 Principale côté Nord
 Autre : _____

Le système de transport en commun actuellement en place vous satisfait-il ? Oui Non

Si non, quelles seraient les mesures à prendre pour en augmenter l'efficacité ? _____

SECTION IV

Les services municipaux, publics ou parapublics

Nous souhaitons connaître le votre degré de satisfaction à l'égard des divers services offerts dans votre municipalité en terme de :

Infrastructures

Quelle est votre appréciation des infrastructures suivantes au niveau de votre secteur de résidence ?	Très Satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Pas d'opinion
1. État des rues				
2. Passages piétonniers				
3. Réseau cyclable				
4. Entretien des trottoirs				
5. Équipements des parcs et le mobilier urbain				
6. État des infrastructures existantes				
7. Déneigement des rues				
8. Sécurité				
9. Flux de circulation				
10. Propreté de votre secteur				
11. Service de garde				

Commentaires :

Activités de loisirs

Quelle est votre appréciation des programmes d'activités de loisirs qui vous sont offerts ?	Très Satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Pas d'opinion
12. Programmation offerte aux enfants				
13. Programmation offerte aux adolescents				
14. Programmation offerte aux adultes				

MERCI DE VOTRE PRÉCIEUSE COLLABORATION!

Quelle est votre appréciation des programmes d'activités de loisirs qui vous sont offerts ?	Très Satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Pas d'opinion
15. Programmation offerte aux aînés				
16. Programmation offerte aux familles				
17. Programmation d'animation lors de la Semaine de relâche				
18. Programmation d'animation « Camp de jour » période estivale				
19. Organisation des fêtes populaires (Fête sur glace - Fête Nationale - Fête au village etc.)				
20. Tarifs applicables aux activités de loisirs				
21. Escompte octroyé aux participants d'une même famille				
22. Entente avec le Centre Aquatique de Chambly pour la natation				
23. Plateaux d'activités extérieures (piste à glace ou l'espèce de patinoires extérieures tennis planétarium)				

Commentaires :



Services administratifs

Quelle est votre appréciation des services administratifs qui vous sont offerts ?	Très Satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Pas d'opinion
24. Communication au niveau des Informations municipales				
25. Disponibilité des membres du Conseil municipal				
26. Heures d'opération des services municipaux				

Vos commentaires et suggestions pour l'amélioration des services dispensés dans votre municipalité seraient bien appréciés et seront favorablement reçus.

De façon générale, quelle perception avez-vous à ce jour de votre municipalité?

Positive Négative Neutre

SECTION V Votre position concernant des besoins spécifiques

Dans quelle mesure seriez-vous favorable à l'effet que la municipalité cible ses prochaines interventions en matière de :

TRANSPORT

	Très d'accord	D'accord	Peu d'accord	En désaccord
a. Développer un réseau de piste cyclable (chaussée et hors chaussée)				
b. Adapter la durée des feux de circulation aux besoins des piétons et cyclistes, dans certains secteurs de la ville				
c. Favoriser la circulation piétonnière dans la planification du développement des nouvelles rues				
d. Réviser la grille horaire au niveau du train de banlieue				
e. Aménagement de sentiers pédestres				
f. Favoriser la construction de trottoirs dans les rues de certains secteurs				

SÉCURITÉ ET ORGANISATION MUNICIPALE

	Très d'accord	D'accord	Peu d'accord	En désaccord
g. Favoriser un meilleur éclairage dans les parcs et les rues de la ville				
h. Accroître la surveillance policière dans des secteurs ciblés				
i. Instaurer et soutenir un programme de travailleurs du milieu				
j. Prolonger les heures d'opération en soirée de certains services municipaux				
<input type="checkbox"/> Lotiers <input type="checkbox"/> Urbanisme <input type="checkbox"/> Autres				
k. Ajouter d'autres fêtes populaires				
l. Prioriser des traverses de piétons aux artères principales				

MERCI DE VOTRE PRÉCIEUSE COLLABORATION!

Dans quelle mesure seriez-vous favorable à l'effet que la municipalité cible ses prochaines interventions en matière de :

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

	Très d'accord	D'accord	Peu d'accord	En désaccord
m. Rapprocher les commerces et services de dépannage des secteurs résidentiels				
n. Aménager les secteurs résidentiels de façon à attirer les familles avec enfants				
o. Offrir pour la famille des lieux intéressants et extérieurs de rencontre à l'échelle du voisinage				
p. Récupérer les berges des cours d'eau pour l'aménagement d'aires de détente et d'interprétation				
q. Mesures favorisant l'embellissement de la municipalité (fleurs, arbres)				
r. Construction d'une piscine intérieure				
s. Aménagement de jeux d'eau extérieurs				
t. Ajout de terrains de tennis				
u. Aménager des parcs d'unité de voisinage (modules de jeu) dans tous les nouveaux secteurs				

Selon vos priorités, quelles sont les cinq principales interventions que vous souhaitez voir se réaliser ?
 (Indiquez les lettres indiquées entre A et U)

Avez-vous d'autres suggestions en ce qui concerne les besoins spécifiques ? _____

En 2010, à quoi devrait ressembler notre municipalité ? _____

Commentaires et suggestions : _____



MERCI DE VOTRE PRÉCIEUSE COLLABORATION!

	Oui	Non	Nbr fois
Danse classique, ballet			
Danse moderne			
Danse folklorique			
Spéciale d'humour			
Autre genre de spectacles			
Souhaiteriez-vous aller plus souvent à des spectacles ?			
Seriez-vous prêt à déboursier un montant d'argent pour aller voir un spectacle ? SI OUI, pour quel type de spectacle seriez-vous prêt à déboursier ?			

EQUIPEMENTS CULTURELS, FÊTES, FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS

Question	Oui	Non	Nbr fois
Pour chacun des endroits présentés d-bas, dites-moi s'il vous est arrivé d'y aller durant les douze derniers mois. SI OUI, combien de fois au cours de ces douze derniers mois ?			
Salon du livre			
Salon des métiers d'art ou d'artisanat			
Exposition d'art (peinture, sculpture, photographie)			
Librairie			
Galerie d'art commerciale			
Site historique ou un monument du patrimoine			
Centre d'archives, de documentation sur l'histoire ou la généalogie			
Centre d'interprétation			
Musée d'art ou une exposition dans un musée d'art			
Musée outre que d'art (science, civilisation, histoire, ethnographie, etc.)			
Si oui précisez lequel ou lesquels :			

MERCI DE VOTRE PRÉCIEUSE COLLABORATION!

Question (suite)	Oui	Non	Nbr fois
Enca			
Exposition			
Circuit patrimonial/histoire			
Au cours des douze derniers mois, avez-vous assisté à des festivals et événements suivants :			
Festival de jazz ou de blues			
Festival country ou western			
Festival de la chanson			
Festival d'humour			
Festival à caractère culturel ou artistique			
Festival populaire			
Fête hivernale			
Fête locale			
Avez-vous vu des films dans le cadre d'un festival du film?			
Avez-vous participé aux activités présentées dans le cadre des Journées de la culture? (Dernière fin de semaine de septembre)			

Qu'est-ce qui vous empêche d'aller plus souvent à des spectacles? (Réponses multiples possibles).

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 1. Le manque d'argent | <input type="checkbox"/> 7. Le manque d'intérêt, d'attrait pour les spectacles; pas intéressé par les spectacles |
| <input type="checkbox"/> 2. Le manque de temps | <input type="checkbox"/> 8. l'éloignement des salles de spectacles |
| <input type="checkbox"/> 3. Pas assez des spectacles intéressants | <input type="checkbox"/> 9. Autres raisons : précisez : |
| <input type="checkbox"/> 4. Le prix des billets est trop élevé | Réponse : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> 5. Il leur acheter ses billets d'avance | |
| <input type="checkbox"/> 6. Les sorties coûtent trop cher (garderie, restaurant, transport...) | |

Assistez-vous aux activités culturelles organisées par la ville? SI OUI, lesquelles? Oui Non

Réponse : _____

Pourriez-vous nous suggérer des idées d'activités culturelles qui pourraient se dérouler à Saint-Basile-le-Grand ?

Réponse : (ne pas inscrire des activités déjà existantes) _____

Pourriez-vous nous suggérer ce qui, d'après vous, est représentatif de la Ville de Saint-Basile-le-Grand et que nous pourrions utiliser comme image pour représenter Saint-Basile-le-Grand au niveau culturel (par exemple Trois-Rivières est reconnue pour sa poésie, Mont-Saint-Hilaire pour ses pommes et ses artistes).

Réponse : _____

Commentaires et suggestions au niveau culturel à Saint-Basile-le-Grand :

Réponse : _____

Membres du comité POLITIQUE CULTURELLE

Représentants municipaux

Josée La Forest Conseillère municipale et présidente du comité
Suzanne Lemieux Consultante
Francis Goyette Directeur de la bibliothèque
Annick Moreau Coordonnatrice culturelle
Denise Houde Régisseur des sports

Arts de la scène

François Méthéau Membre du comité d'expression culturelle

Arts visuels

Sandra Beauregard Artiste-peintre
Chantal De Serres Artiste-peintre
Carole Laliberté Artiste-peintre
Jean-Pierre Neveu Artiste-peintre

Métiers d'art

Yves Gagnon Artisan

Patrimoine-histoire

Richard Pelletier Membre de la Société d'histoire de Saint-Basile-le-Grand

Musique

Yves Roy Technicien en audiovisuel et sonorisation
Pierre Trépanier Musicien et chanteur

Littérature

Pierre Poulin-Ped Membre de l'Association des auteurs de la Montérégie

Milieu scolaire

Suzanne St-Onge Membre du conseil d'établissement de l'école Jacques-Rochelleau

Jeunes

Martin Renaud Intervenant du Café-Jeunesse La Butte

MERCI DE VOTRE PRÉCIEUSE COLLABORATION!

CONCOURS DE DESSIN pour enfant

Sur une feuille de 8 1/2 par 11 pouces, les enfants de 3 ans et plus peuvent dessiner ce qu'est la famille grandbasiloise pour eux. Différents dessins seront insérés dans la politique familiale municipale qui sera déposée au mois de décembre prochain. Ce concours s'adresse uniquement aux résidents de Saint-Basile-le-Grand. Plusieurs prix seront remis aux participants.

Voir les informations à inscrire au verso de la feuille :

Nom de l'enfant : _____

Son âge : _____

Son adresse : _____

Ville : _____

Code postal : _____

Par la présente j'autorise la Ville de Saint-Basile-le-Grand à insérer le dessin de mon enfant dans la politique familiale et sur le site Internet de la municipalité. Je consens à ce que le nom de mon enfant soit divulgué, ainsi que son âge.

Date : _____



Politique Familiale de Saint-Basile-le-Grand

REPRÉSENTANTS

MUNICIPAUX

Ginette Lafrance CONSEILLÈRE MUNICIPALE ET PRÉSIDENTE DU COMITÉ
Josée La Forest CONSEILLÈRE MUNICIPALE ET VICE-PRÉSIDENTE DU COMITÉ
Linda Duvel COORDONNATRICE AUX PROGRAMMES / SERVICE DES LOISIRS

CITOYENS

Guy LeFrançois
Nathalie Rochette
Marie-Ève Jannard

MILIEU PRÉ-SCOLAIRE

Marie-Hélène

ÉCOLES PRIMAIRES

Jean Cléroux

ASSOCIATIONS COMMUNAUTAIRES ET ORGANISMES DE LOISIRS

Renaud Dessureault PRÉSIDENT DU CLUB RICHELIEU
Marie-Alix Mofher AGENTE DE PASTORALE
Annick Bolduc PRÉSIDENTE DE L'ASSOCIATION DES PARENTS DES CADETS
Martin Renaud INTERVENANT AU CAFÉ-JEUNESSE LA BUTTE

MERCI DE VOTRE PRÉCIEUSE COLLABORATION!

ANNEXE 16

Exemples d'un tableau de plan d'action

Exemple 1

<i>Domaine ou champ</i>	<i>Objectif</i>	<i>Action</i>	<i>Échéancier de réalisation</i>	<i>Personne ou service responsable</i>	<i>Mécanisme d'évaluation</i>

Exemple 2

<i>Domaine ou champs</i>	<i>Objectif</i>	<i>Action</i>	<i>Année 1</i>	<i>Année 2</i>	<i>Année 3</i>	<i>Personne ou service responsable</i>	<i>Mécanisme d'évaluation</i>

ANNEXE 17

Formulaire du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition Féminine du gouvernement du Québec



À L'USAGE DU
ministère de la Famille et de l'Enfance

Code géographique : _____

Dossier numéro : _____

Date d'oblitération : _____

**SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS
ET AUX MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ (MRC)
DÉSIREUSES DE SE DOTER D'UNE POLITIQUE FAMILIALE
OU DE METTRE À JOUR UNE POLITIQUE EXISTANTE
2002-2003**

**FORMULAIRE DE
DEMANDE DE FINANCEMENT**

Les municipalités ou municipalités régionales de comté qui présentent une demande de financement sont invitées à vérifier soigneusement le contenu de leur dossier, de manière à n'omettre aucun des documents attendus, ni aucun des renseignements nécessaires. Les dossiers incomplets ne pourront être analysés.

DOCUMENT À JOINDRE À LA PRÉSENTE :

Copie signée de la résolution du conseil municipal autorisant cette demande et désignant la personne qui sera responsable du projet pour la municipalité ou la MRC.

Adresse de retour du formulaire :

Ministère de la Famille et de l'Enfance

Direction des programmes à la famille et aux aînés

1122, chemin Saint-Louis, 3^e étage

Sillery (Québec) G1S 4Z5

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX (municipalité qui présente la demande ou MRC mandataire d'un projet conjoint)

1.1 MUNICIPALITÉ QUI PRÉSENTE LA DEMANDE OU MRC MANDATAIRE	
NOM DE LA MUNICIPALITÉ OU DE LA MRC SELON LE REGISTRE : <u>VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND</u>	
NUMÉRO DE LA RÉGION ADMINISTRATIVE : _____	
NOM DU MAIRE/DE LA MAIRESSE DE LA MUNICIPALITÉ OU DU PRÉFET/DE LA PRÉFÈTE DE LA MRC : <u>ME BERNARD GAONON</u>	
NOM DU/DE LA RESPONSABLE DES QUESTIONS FAMILIALES, S'IL Y A LIEU : <u>SERVICE DES LOISIRS</u>	
N° DE TÉLÉPHONE : <u>(450) 461-8075</u>	N° DE TÉLÉCOPIEUR : <u>(450) 461-8079</u>
COURRIEL : <u>LOISIRS@VILLE.SAINT-BASILE-LE-GRAND.QC.CA</u>	
SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ OU DE LA MRC : _____	
ADRESSE POSTALE : <u>103</u> <u>MONTPELLIER</u>	
<u>SAINT-BASILE-LE-GRAND</u>	<u>J3N 1C6</u>
<u>VILLE</u>	<u>CODE POSTAL</u>
POPULATION :	
<input checked="" type="checkbox"/> MOINS DE 35 000 HABITANTS	<input type="checkbox"/> 35 000 À 100 000 HABITANTS
<input type="checkbox"/> 100 000 À 350 000 HABITANTS	<input type="checkbox"/> 350 000 HABITANTS ET PLUS
NOMBRE DE FAMILLES : <u>4 392</u>	
1.2 PERSONNE RESPONSABLE DU PROJET POUR LA MUNICIPALITÉ OU LA MRC	
NOM : <u>Marc-André Lehoux</u>	FONCTION : <u>Directeur Service des loisirs</u>
N° DE TÉLÉPHONE : <u>(450) 461-8075</u>	N° DE TÉLÉCOPIEUR : <u>(450) 461-8079</u>
COURRIEL : <u>LOISIRS@VILLE.SAINT-BASILE-LE-GRAND.QC.CA</u>	
1.3 PERSONNE DÉSIGNÉE COMME INTERLOCUTEUR AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE POUR LA MISE EN ŒUVRE, LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DU PROJET DE POLITIQUE FAMILIALE (Si cette personne n'est pas la même que celle mentionnée au point 1.2)	
NOM : <u>Linda Duval</u>	FONCTION : <u>Coordonnatrice aux programmes</u>
N° DE TÉLÉPHONE : <u>(450) 461-8072</u>	N° DE TÉLÉCOPIEUR : <u>(450) 461-8078</u>
COURRIEL : <u>LOISIRS@VILLE.SAINT-BASILE-LE-GRAND.QC.CA</u>	
LE/LA SIGNATAIRE ATTESTE QUE LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SONT EXACTS ET COMPLETS	
SIGNATURE : _____	DATE : _____
	AAAA/MM/JJ

2. DESCRIPTION DU PROJET DE POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE (au besoin, ajouter d'autres feuilles)**2.1 TITRE PROVISOIRE DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE**

OÙ IL FAIT BON VIVRE EN FAMILLE ENTRE RIVIÈRE ET MONTAGNES

**2.2 BRÈVE DESCRIPTION DE L'ÉTAT ACTUEL DU DOSSIER FAMILLE DANS LA MUNICIPALITÉ (Quelles sont actuellement les mesures adoptées ou les actions réalisées pour les familles par la municipalité ou la MRC?)
Voir le Lexique à la page 15 de la brochure**

EN VERTU DES DONNÉES ACTUELLEMENT DISPONIBLES, NOUS DÉNOMBONS À SAINT-BASILE-LE-GRAND UNE POPULATION DE 12 385 PERSONNES COMPOSÉE DE 4 392 FAMILLES DONT LE REVENU MOYEN SE SITUE À 55 746 \$.

EN CE MOMENT, PLUS DE TRENTE ASSOCIATIONS SPORTIVES, CULTURELLES ET COMMUNAUTAIRES SONT RECONNUES SUR NOTRE TERRITOIRE, DONT LE CENTRE DE BÉNÉVOLAT ET LE CAFÉ-JEUNESSE QUI INTERVIENNENT DE FAÇON PARTICULIÈRE AU NIVEAU DE LA FAMILLE.

NOTRE MUNICIPALITÉ EST EN PLEINE EXPANSION PUISQUE POUR LA PRÉSENTE ANNÉE ET L'AN 2003, NOUS PRÉVOYONS ÉMETTRE PLUS DE TROIS CENTS PERMIS DE CONSTRUCTION. NOTRE MARCHÉ EST PRINCIPALEMENT CELUI DES JEUNES FAMILLES. CONSÉQUEMMENT À CELA, IL ME FAIT PLAISIR DE VOUS CONFIRMER LA CONSTRUCTION DE DEUX CENTRES DE LA PETITE ENFANCE SUR NOTRE TERRITOIRE QUI SERONT EN OPÉRATION DÈS LA FIN MARS 2003, LE TOUT EN PARTENARIAT AVEC LA MUNICIPALITÉ QUI A MIS À LA DISPOSITION DU MINISTÈRE LES TERRAINS ET LES INFRASTRUCTURES.

DANS SA PRÉOCCUPATION EN TERME DE SOUTIEN FAMILIAL, LE CONSEIL MUNICIPAL A MIS SUR PIED UNE TABLE DE CONCERTATION EN VUE DE LUTTER CONTRE LE PHÉNOMÈNE DE TOXICOMANIE SUR NOTRE TERRITOIRE. DIFFÉRENTS INTERVENANTS DU MILIEU SE RENCONTRENT RÉGULIÈREMENT POUR ÉCHANGER ET TROUVER DES SOLUTIONS À CE FLÉAU QU'EST LA TOXICOMANIE.

**2.3 RÉFLEXION PRÉLIMINAIRE SUR LE PROJET DE POLITIQUE FAMILIALE (Objectifs, champs d'intervention, partenaires potentiels, structures d'appui)
Voir le Lexique à la page 16 de la brochure****OBJECTIFS**

1. DÉFINIR LA FAMILLE.
2. AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DES FAMILLES GRANDBASILLOISES.
3. DÉFINIR LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA MUNICIPALITÉ AU NIVEAU DE LA FAMILLE.
4. ÉLABORER DES STRATÉGIES, DES PLANS D'ACTION POUR FACILITER LA VIE FAMILIALE.
5. SOUTIENIR LE PARENT DANS SA DÉMARCHE DE RESPONSABLE DE LA CELLULE FAMILIALE.
6. ACCROÎTRE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AUX FAMILLES.
7. FAVORISER LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS FAMILIALES.
8. ADAPTER LES ACTIVITÉS DE LOISIRS AUX FAMILLES.

CHAMPS D'INTERVENTION

- HABITATION
- SÉCURITÉ DES PERSONNES
- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
- ÉDUCATION
- SERVICE DE GARDE
- SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
- DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE
- LOISIRS ET CULTURE
- ORGANISATION DES SERVICES MUNICIPAUX

2 DESCRIPTION DU PROJET DE POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE (suite)**2.4 CALENDRIER DE RÉALISATION (Indiquer les diverses étapes de travail avec la date de début, la date de fin et la durée totale en mois)**

1.1 OBTENTION DE LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE.	- JANV.-FÉV. 2003
1.2 SIGNATURE DU PROTOCOLE.	- 1 MOIS
2.1 MISE EN PLACE DES STRUCTURES D'APPUI.	- FÉV. - MARS 2003
2.2 ANALYSE ET RECUEIL D'INFORMATIONS SUR LA SITUATION FAMILIALE GRANDBASILOISE.	- 2 MOIS
3.1 RENCONTRE DE CONSULTATION AVEC LES PRINCIPAUX INTERVENANTS DU MILIEU ET ANALYSE DES BESOINS EN MATIÈRE FAMILIALE.	- AVRIL @ SEPT. 2003
3.2 CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA FAMILLE AUPRÈS DE LA POPULATION GRANDBASILOISE.	
3.3 ÉLABORATION DES DIFFÉRENTS OBJECTIFS DE LA POLITIQUE.	
3.4 ANALYSE ET TRAITEMENT DE LA COLLECTE DES DONNÉES.	
4.1 RÉDACTION D'UN PROJET DE POLITIQUE (PRINCIPES DIRECTEURS-AXES D'INTERVENTION-OBJECTIFS)	- SEPT.@NOV. 2003
5.0 LECTURE ET ADOPTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE PAR LES AUTORITÉS MUNICIPALES	- DÉCEMBRE 2003
6.0 RÉDACTION D'UN PLAN D'ACTION.	- JANV. 2004
7.0 ADOPTION DU PLAN D'ACTION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL.	- JANV. 2004

2.5 CONTRIBUTION DES PARTENAIRES POTENTIELS

Voir le Lexique à la page 17 de la brochure

LA CONTRIBUTION DES PARTENAIRES EST ATTENDUE TOUT AU LONG DE LA DEMARCHE, NOTAMMENT LORS DE LA CUEILLETTE D'INFORMATIONS, DE L'ANALYSE DES BESOINS ET DE L'ÉLABORATION DES OBJECTIFS.

NOUS COMPTERONS AUSSI SUR NOS PARTENAIRES LORS DE LA PÉRIODE DE DIFFUSION DE LA POLITIQUE.

2.6 CONTRIBUTION DE LA MUNICIPALITÉ OU DE LA MRC ET DES MUNICIPALITÉS PARTICIPANTES (Ressources humaines et matérielles)

LA MUNICIPALITÉ RENDRA DISPONIBLES TOUS LES EMPLOYÉS REQUIS À LA RÉALISATION DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET DE SON ACTUALISATION.

DANS LE MÊME SENS, LA VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND RENDRA DISPONIBLES SES INSTALLATIONS ET L'ENSEMBLE DES INFRASTRUCTURES REQUISES À LA RÉALISATION DU PROJET. IL Y A UNE VOLONTÉ MUNICIPALE PROBANTE À L'ÉGARD DE CE DOSSIER.

3. BUDGET		
DATE DE DÉBUT DU PROJET : _____		DATE DE FIN DU PROJET : _____
AAAA/MM/JJ		AAAA/MM/JJ
A. RESSOURCES HUMAINES ET FONCTION ¹		RÉMUNÉRATION (municipalité ou MRC et municipalités participantes)
COORDONNATRICE AUX PROGRAMMES	16 SEMAINES x 700 \$	11200 \$
	36 SEMAINES x 100 \$	3600 \$
TOTAL		14800 \$
B. AUTRES DÉPENSES ²		MONTANT (municipalité ou MRC et municipalités participantes)
KILOMÉTRAGE DE RECHERCHE	300 Km x 7 x 0.37 \$ / km	777 \$
INFOGRAPHIE		2 000 \$
IMPRESSION		4 000 \$
DISTRIBUTION		1 000 \$
CONSULTATION PUBLIQUE		1 000 \$
TOTAL		8 777 \$
BUDGET TOTAL (total A + B)		23 577 \$
SUBVENTION DEMANDÉE (budget total divisé par 2)		11 788,50

1. **Exemples de dépenses admissibles** : salaires des contractuelles/contractuels affectés au projet, frais de consultation, frais de production de la politique et du plan d'action, coûts liés à la diffusion de la politique familiale, etc.
2. **Exemples de dépenses non admissibles** : frais inhérents aux locaux de la municipalité et toute autre dépense d'immobilisation de plus de 1 000 \$.

ANNEXE 18

Communiqué de presse annonçant la réalisation de la politique familiale

COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Saint-Basile-le-Grand élabore sa politique familiale.

(Saint-Basile-le-Grand, le 12 mai 2004)- Plus que jamais, la Ville de Saint-Basile-le-Grand sera **une ville où il fait bon vivre en famille entre rivière et montagnes!** Dans le cadre de la Semaine de la famille, les autorités municipales présentent la politique familiale municipale. En effet, depuis mai 2003, un comité consultation famille composé de Ginette Lafrance, Josée Laforest, Linda Duval, Guy Lefrançois, Nathalie Rochette, Marielle Henley, Jean Cléroux, Renald Dessureault, Marie-Alix Hoffner, Annick Bolduc et Martin Renaud, travaille à élaborer un document qui reflétera les actions à privilégier pour les années à venir en matière familiale. Ce cadre de référence sera l'outil de base pour penser et agir famille dans toutes les actions municipales. Cette politique devrait être déposée au mois de décembre prochain.

Pour élaborer sa politique familiale, la Ville de Saint-Basile-le-Grand s'est vu octroyer une subvention de près de 12 000 \$ du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille. Le Comité consultation famille est aussi supporté dans sa démarche par le Carrefour action municipale et famille. Madame Lafrance, présidente du comité, indique les différents champs sur lesquels la réflexion de la politique familiale de Saint-Basile-le-Grand portera, soit : l'environnement et l'embellissement du territoire; l'habitation, la promotion de la vie familiale, la santé, la sécurité publique, le transport et les loisirs, la culture et le développement communautaire. Une consultation publique se fera au mois de juin prochain sous forme de questionnaire pour demander aux citoyens quelles sont les actions, selon eux, à prioriser dans le domaine de la famille pour les années à venir. Toute la population est invitée à y répondre en grand nombre; aidez le Conseil municipal et le Comité consultation famille à mieux vous aider!

Madame Lafrance dévoile aussi le logo qui sera utilisé pour désigner toutes les activités et actions qui s'adressent à la famille dans les différentes publications municipales. Ainsi, les familles reconnaîtront facilement ce qui s'adresse à elles. Ce logo a été créé par l'artiste peintre et graphiste grandbasiloise madame Chantal De Serres. Il représente le titre de la future politique familiale de Saint-

Basile-le-Grand, soit ***Saint-Basile-le-Grand une ville où il fait bon vivre en famille entre rivière et montagnes.*** Madame Lafrance lance aussi un concours tout spécial pour les artistes peintres de la municipalité. Pour orner la page couverture de la nouvelle politique, une toile sera reproduite. Le nom du gagnant sera dévoilé lors de la cérémonie d'ouverture du symposium « Une Époque en Art » au mois de novembre prochain. Les personnes intéressées ont jusqu'au 31 août pour soumettre leur candidature.

Monsieur le maire, me Bernard Gagnon, remercie les membres du comité et les deux conseillères, mesdames Lafrance et La Forest, de s'impliquer ardemment dans la rédaction d'une telle politique; un travail de grande réflexion. Il annonce, dans le vent de cette politique, une nouvelle mesure qui sera mise en application dès la saison automne 2004. Le Conseil municipal procédera à l'abolition de la tarification perçue « utilisateur payeur », à l'égard de l'ensemble de la clientèle mineure qui participe aux programmes d'activités de loisirs dispensés en partenariat avec les organismes associés au Service des loisirs de la municipalité. Cette politique s'adressera aux activités de locaux, d'aréna et des terrains sportifs. Cette mesure s'ajoute à celles que nous avons instituées en abolissant les tarifs applicables aux activités libres de l'aréna, de la bibliothèque, ainsi que tout récemment ceux applicables à l'usage des terrains de tennis.

- 30 -

Source :
Linda Duval, réc.
Coordonnatrice aux programmes
Saint-Basile-le-Grand



Saint-Basile-le-Grand



Politique familiale de Saint-Basile-le-Grand

Où il fait bon vivre en famille
entre rivière et montagnes

HQ
560.15
28
D875
Annexe



Il y a dix ans, lorsque j'ai choisi Saint-Basile-le-Grand comme communauté, c'était pour une meilleure qualité de vie. L'accueil chaleureux de ses habitants, l'implication de ceux-ci et l'effort de nos dirigeants à l'enrichissement de notre municipalité ont accru mon sentiment d'appartenance à la ville. C'est donc avec grande fierté que j'ai créé une oeuvre qui, j'espère, saura représenter ce bel esprit familial de Saint-Basile-le-Grand.

Caroline Singler
Artiste/illustratrice

La politique familiale de la Ville de Saint-Basile-le-Grand a été adoptée le 21 mars 2005 par le conseil municipal.

Résolution numéro 2005-03-136

Édition :

La politique familiale est
une publication de la
Ville de Saint-Basile-le-Grand

Infographie :

Chantal De Serres

Imprimerie :

Les impressions Intra Média

Dépôt légal 2005

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISBN 2-98055727-1-3

Table des matières

Table des matières	3
Mot du maire	4
Mot de la conseillère responsable de la question familiale	5
Préambule	6
Historique de la politique	7
Saint-Basile-le-Grand en quelques mots	8
Portrait des familles grandbasiloises	9
Âge de la population	9
Structure des familles	10
Logement	11
Langues parlées	11
Lieu de naissance	11
Scolarité	12
Niveau de revenu	12
Définir la famille	13
Mission de la municipalité en matière de famille	14
Valeurs de la politique familiale grandbasiloise	14
Principes directeurs	15
Axes, orientations, objectifs généraux et quelques pistes d'action	16
Sécurité	17
Mobilité et transport	18
Aménagement du territoire	19
Environnement	20
Loisirs	21
Communication	22
Santé	23
Conclusion	24
Bibliographie	25
Remerciements	26
Concours de dessin	27



Mot du maire



Enfin une politique familiale..

Comme vous pourrez le constater à la lecture de ce document, cette politique fournit les orientations et les pistes d'action nécessaires à l'élaboration d'un plan

d'action réaliste qui proposera des moyens et des interventions concrets pour atteindre les priorités et les objectifs identifiés.

La famille est très présente dans notre collectivité; elle constitue encore aujourd'hui la cellule de base de notre société, un lieu privilégié de socialisation, d'apprentissage et, surtout, de transmission des valeurs. Il est donc important et fondamental de favoriser son affirmation et son développement dans la vie de tous les jours.

L'adoption de cette politique confirme aussi la volonté du conseil municipal de bien vous servir. En ce sens, l'élaboration d'un plan d'action et la mise sur pied d'un comité de suivi s'inscrivent dans cette perspective de continuité et visent à renforcer notre engagement à soutenir notre développement collectif et le mieux-être de notre population.

Je tiens à remercier et à féliciter la conseillère responsable des questions familiales, madame Marie-Ginette Lafrance, et tous les membres de son comité qui, bénévolement, ont œuvré à la présentation de la présente politique familiale, notre et votre politique familiale...

Le maire,
Me Bernard Gagnon



Mot de la conseillère responsable des questions familiales



Chères familles grandbasilloises,
Que serait Saint-Basile-le-Grand sans ses familles ? C'est d'elles qu'est né notre hier, que vit notre aujourd'hui et que se perpétuera notre demain.

Indispensable, combattante et si loyale aux valeurs de notre société, la famille transmet de génération en génération la liberté, le respect et l'ambition du mieux-être des petits et grands qui la composent.

La famille s'est diversifiée, elle n'a pas éclaté. Elle demeure pour toujours le berceau affectif et éducatif de la personne. Sa transformation amène les municipalités qui se soucient des besoins de leurs concitoyens à constamment s'adapter à ses demandes et à ses nouvelles préoccupations.

À Saint-Basile-le-Grand, nos familles nous grandissent. On a à cœur nos tout-petits, nos jeunes et nos merveilleux aînés.

Grâce à un comité extraordinaire représentant tous les milieux et tous les âges, et tenant à bien cibler les besoins réels et actuels des familles, nous vous présentons le fruit d'une démarche de consultation et de discussions de près de deux années de travail.

Nous avons voulu par cette politique répondre efficacement à un mandat fixé par l'équipe de monsieur le maire Bernard Gagnon et son conseil municipal : vérifier les besoins des familles et faire de la politique familiale une occasion d'amélioration et une démarche d'ouverture et d'humilité de la part de vos élus.

Par cette politique, votre conseil pilotera ses différentes activités et ses décisions en pensant famille !

Ensemble, nous protégerons davantage nos enfants et aménagerons nos infrastructures en fonction des besoins de nos citoyens vieillissants. Nous nous préoccupons davantage de la santé des jeunes par nos activités sportives et nos encadrements jeunesse.

Comme l'âge n'est qu'un état d'âme, nous vieillirons longtemps à Saint-Basile-le-Grand. En famille, nous modèlerons notre environnement selon nos valeurs tant écologiques que sécuritaires. Nous fleurirons nos rues et nos maisons. Nous inciterons nos partenaires à vivre avec nous l'aventure famille en les invitant à enrichir cette politique.

Grâce à vos conseils, qui raviveront constamment le plan d'action de cette politique, nous reviendrons toujours aux vraies valeurs qui sont les vôtres.

Enfin, c'est avec fierté et humilité que nous vous remettons notre politique familiale grandbasilloise !!

Merci, chères familles !

Marie-Ginette Lafrance,
Conseillère municipale et
Responsable des questions familiales
(Comité de consultation familles)





Préambule

Dans le but de consolider sa position à l'égard de la famille, le Conseil municipal a procédé à la formation d'un comité de travail « Comité de consultation familles », à qui il a confié le mandat de proposer des orientations qui mèneront à la rédaction d'une politique familiale et qui, par le fait même, constituera un engagement du conseil municipal envers « ses familles ». Cette politique veut en effet expliquer les orientations et les actions que la municipalité souhaite instaurer pour confirmer la famille comme institution majeure de notre communauté, et la supporter dans les divers rôles qu'elle doit assumer. Bref, cette mobilisation nous permettra de développer un projet collectif propre à notre milieu et elle aidera tous les intervenants municipaux à agir et penser famille dans le processus décisionnel.

Pour la réalisation de ce défi, la municipalité, par le biais de son comité, entend s'associer aux différents partenaires locaux. Ces personnes, de par leur rigueur, leur dynamisme et leur engagement, nous permettent d'espérer un contenu de haut niveau pour un développement familial rassembleur et durable. En considérant que la durée de vie d'une politique familiale est d'environ dix ans, des plans d'action triennaux viendront préciser et actualiser la mise en œuvre des moyens prioritaires en accord avec les objectifs retenus.

La réalisation de cet écrit a nécessité plus de vingt-quatre mois d'efforts de la part du Comité de consultation familles, des élus et du personnel des différents services municipaux. C'est aussi la réflexion de plus de trois cent quatre-vingt-dix citoyens et citoyennes qui nous ont exprimé leurs visions en répondant à un questionnaire sondage à l'égard des besoins des familles grandbasilloises. Les objectifs généraux inscrits dans la poli-

tique s'inspirent grandement des constats identifiés dans le sondage.

Ce document fait donc état de l'historique de la politique familiale, présente un portrait des données sociodémographiques de notre population, précise le contexte actuel en matière de famille sur notre territoire et, enfin, propose diverses orientations à promouvoir pour améliorer la situation de nos familles.

Il y a quelque temps déjà, le gouvernement du Québec rendait public son « Énoncé des orientations et de la dynamique administrative de la politique familiale », par lequel il s'engageait à « penser et agir famille » dans toutes les politiques où il était nécessaire de le faire. Par la même occasion, le gouvernement reconnaissait que la municipalité représente le palier de décision le plus près des préoccupations quotidiennes des familles du Québec. Les réalités auxquelles sont confrontées les familles d'aujourd'hui ont considérablement évolué et, par conséquent, de nouveaux enjeux apparaissent, comme la conciliation famille-travail, qui appellent à la mise en place de mesures transitoires et novatrices.

C'est donc avec la satisfaction et la fierté du devoir accompli que nous offrons à nos citoyens et familles leur politique familiale grandbasilloise.



Historique de la politique familiale locale

Depuis plusieurs années déjà, la Ville de Saint-Basile-le-Grand offre des conditions favorables afin de faciliter la vie des familles sur son territoire. Pensons à la politique de subvention des frais d'inscription aux activités de loisir pour les enfants d'une même famille, laquelle existe depuis 1983.

Dans le même sens, les autorités municipales insistent sur la notion de gratuité lors de la pratique d'activités libres et pendant la tenue de grands rassemblements. Récemment, une nouvelle mesure s'est ajoutée, soit l'abolition de la tarification reliée à l'usage des plateaux d'activités pour les organismes offrant des programmes de loisirs à une clientèle mineure.

En plus de ses réalisations concluantes, la municipalité voulait s'assurer que toutes les actions soient prises pour penser et agir famille dans les axes sur lesquels elle a juridiction. Pour ce faire, elle désirait se doter d'une politique familiale. Le conseil municipal de Saint-Basile-le-Grand, comme plusieurs autres au Québec (près de 60), a voulu bénéficier du programme « Implantation ou mise à

jour d'une politique familiale, soutien financier et technique aux municipalités et aux MRC »¹ pour bâtir sa propre politique familiale. Ce projet permet de payer une partie des frais qui sont associés à l'élaboration de ce type de politique. Le Carrefour Action municipale et Famille a appuyé la démarche en offrant un programme de formation aux différents intervenants.

Quelques mois avant le début des travaux, le conseil municipal a désigné un de ses membres pour agir à titre de responsable en matière d'intervention familiale, soit madame Marie-Ginette LaFrance. Au mois de juin 2003, on assiste à la naissance du Comité de consultation familles, qui a pour mandat d'inspirer des orientations et de suggérer des actions permettant la rédaction de la politique familiale. Ce comité deviendra permanent et veillera à l'application de cette dernière.

¹ Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine



Nagé e Lanois-Chaloux ans



Saint-Basile-le-Grand en quelques mots

La municipalité de Saint-Basile-le-Grand, en Montérégie, a été fondée en 1871. Elle fut nommée en l'honneur du premier maire de la municipalité, monsieur Basile Daigneault. Sa superficie est de 36,1 kilomètres carrés délimités par la rivière Richelieu et le mont Saint-Bruno. 77 % du territoire est en zone agricole et 23 % en zone urbaine.

Les villes limitrophes sont Carignan, Saint-Bruno-de-Montarville, Sainte-Julie, Saint-Mathieu-de-Beloeil et McMasterville. La charge fiscale est supportée à 85 % par le secteur résidentiel.



Paule Marcoux - Valiquette, 10 ans

Portrait des familles grandbasiloises

Pour rédiger une politique, une bonne connaissance de la situation des familles est nécessaire. Pour alimenter notre recherche sur la réalité des familles grandbasiloises, nous avons expédié un questionnaire dans tous les foyers et nous avons, bien entendu, consulté les données de recensement de Statistiques Canada pour l'année 2001. Nous vous présentons dans cette section quelques-unes de ces données, que nous avons identifiées comme étant pertinentes.



Carole-Anne, 10 ans

L'âge de la population

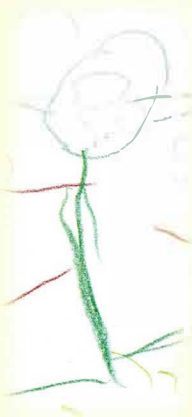
La population est passée de 11 771 citoyens en 1996 à 12 385 en 2001. L'Institut de la statistique du Québec estime à 13 722 la population de Saint-Basile-le-Grand en 2005.

TABLEAU DE COMPARAISON SELON L'ÂGE DE LA POPULATION PAR RAPPORT AU QUÉBEC EN 2001

Âge	Saint-Basile-le-Grand		Province de Québec	
	Population	%	Population	%
0 à 4 ans	835	6,7	375 765	5,2
5 à 14 ans	2 050	16,6	915 810	12,7
15 à 19 ans	850	6,9	462 070	6,4
20 à 24 ans	640	5,2	487 405	6,7
25 à 44 ans	4 240	34,2	2 165 760	29,9
45 à 54 ans	1 925	15,5	1 109 945	15,3
55 à 64 ans	1 115	9,0	760 905	10,5
65 à 74 ans	515	4,2	547 185	7,6
75 à 84 ans	190	1,5	318 180	4,4
85 ans et +	30	0,2	94 450	1,3
TOTAL	12 385		7 237 480	

La majorité de la population se situe dans les tranches d'âge suivantes : 25 à 44 ans (34,2 %) et 5 à 14 ans (16,6 %). À Saint-Basile-le-Grand, l'âge moyen est de 35,4 ans comparativement à 38,8 ans pour le Québec.





La structure des familles

À Saint-Basile-le-Grand, en 2001, les familles avec enfants étaient réparties comme suit :

- Avec un enfant : 40 %
- Avec deux enfants : 45 %
- Avec trois enfants ou plus : 15 %

Les familles grandbasiloises sont donc majoritairement composées d'un ou deux enfants, et ces enfants vivent généralement dans une famille de type traditionnel.

Total des familles (couples mariés et union libre)	3270
Parent monoparental de sexe féminin	350
Parent monoparental de sexe masculin	95
Nombre total de familles avec enfants	2 520
Nombre total de familles sans enfant	1 190
1 enfant à la maison	1 005
2 enfants à la maison	1 135
3 enfants et + à la maison	380

ÂGE DES PARENTS DANS LES FAMILLES

	Mariés	Partenaires en union libre	Parents seuls
Moins de 15 ans	0	0	0
15 à 17 ans	0	0	0
18 à 19 ans	0	10	0
20 à 24 ans	10	70	0
25 à 29 ans	110	360	15
30 à 34 ans	395	470	80
35 à 44 ans	1 255	815	155
45 à 54 ans	1 240	380	100
55 à 64 ans	850	75	40
65 à 74 ans	375	20	25
75 à 84 ans	100	10	45
85 ans et plus	10	0	0

Logement

En 2001, les familles grandbasiloises (89 %) étaient majoritairement propriétaires de leur habitation.

Propriétaires	3 865
Locataires	455

Langue parlée

En 2001, le français était la langue première de 94,47 % des résidents.

	Saint-Basile-le-Grand	%
TOTAL DE LA POPULATION	12 380	100
Français seulement	11 695	94,5 %
Anglais seulement	400	3,2 %
Français et anglais	115	0,9 %
Autres langues	170	1,4 %

Lieu de naissance

En 2001, 97,29 % des grandbasilois étaient nés au Canada.

Nés au Canada	12 040
Nés à l'étranger	335



Sa
ndr.
ine
lat-
nd
ud
3
ans
1/2



Scolarité

En 2001, les citoyens grandbasilois étaient légèrement plus scolarisés que la moyenne québécoise.

LE PLUS HAUT NIVEAU DE SCOLARITÉ ATTEINT

Âge	Saint-Basile-le-Grand			Province de Québec		
	20 à 34	35 à 44	45 à 64	20 à 34	35 à 44	45 à 64
Certificat d'études secondaires non obtenu	10,4 %	13,7 %	22,8 %	16,0 %	20,7 %	31,1 %
Certificat d'études secondaires	22,2 %	29,2 %	32,0 %	23,3 %	26,4 %	27,3 %
Diplôme d'études de métier	14,6 %	14,5 %	11,6 %	13,8 %	13,5 %	11,1 %
Diplôme d'études collégiales	29,4 %	19,1 %	15,0 %	24,8 %	18,2 %	11,4 %
Diplôme universitaire	23,3 %	23,3 %	18,5 %	22,1 %	21,3 %	19,0 %
Nombre total	2 360	2 515	3 030	1 401 850	1 236 450	1 855 590

Niveau des revenus

En 2001, les citoyens grandbasilois avaient des revenus légèrement supérieurs à la moyenne québécoise.

	Saint-Basile-le-Grand			Province de Québec		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Gains moyens	32 264	37 803	26 023	29 385	34 705	23 282
Gains moyens - personnes ayant travaillé à temps plein	41 483	45 817	35 277	39 217	43 978	32 486

Définir la famille

La définition d'une famille...

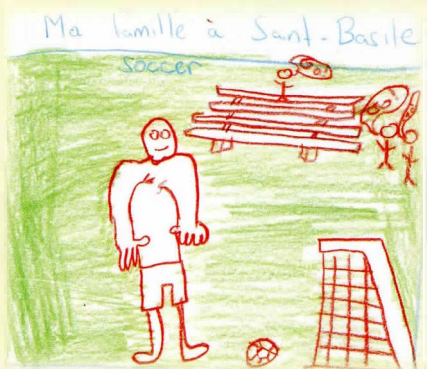
On entend par famille toutes les personnes liées dans un rôle parental et vivant ensemble dans une certaine continuité afin de favoriser le partage des valeurs.

Découleront de cette définition nos politiques et pratiques en matière de famille.



Tess Be
8 ans

Mission de la municipalité en matière de famille



La Ville de Saint-Basile-le-Grand entend travailler à l'atteinte de la satisfaction des besoins liés à l'amélioration de la qualité du milieu de vie des familles. Soucieuse de bien remplir sa mission, elle désire coordonner les actions municipales en matière de famille sur son territoire en favorisant la concertation de tous les acteurs du milieu.

Les valeurs de la politique familiale grandbasiloise

Par définition, les valeurs sont les qualités qu'une personne ou une société considère importantes en tant que principes de conduite et qui sont intrinsèquement louables. Elles viennent justifier les orientations autour desquelles se profile le comportement des citoyens et, conséquemment, viennent répondre aux idéaux sur lesquels reposent les assises de l'intervention.

Le conseil municipal de Saint-Basile-le-Grand entend faire la promotion des valeurs suivantes dans le cadre de la politique familiale :

Le respect

Respecter la diversité et les réalités des familles d'aujourd'hui.

La reconnaissance

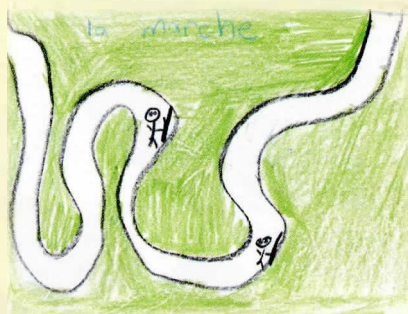
Reconnaître la famille comme premier acteur de sa destinée.

Le soutien

Supporter la famille en tentant de répondre aux besoins de cette dernière.

L'entraide

Encourager le partage et le développement de services accessibles aux familles.



Les principes directeurs

Inspirés des valeurs, les principes directeurs guideront les responsables municipaux dans les orientations et les interventions lors de la prise de toute décision.



Voici donc les principes directeurs d'intervention de la politique familiale de la Ville de Saint-Basile-le-Grand :

- ▶ Penser et agir famille dans toutes les actions municipales posées.
- ▶ Prendre en considération la diversité et la pluralité des modèles familiaux.
- ▶ Agir en concertation en considérant les champs de compétence de tous les intervenants qui agissent auprès des familles.
- ▶ Préserver les acquis en matière de famille.
- ▶ Effectuer les suivis nécessaires à l'égard de la politique familiale.



Frederick Guay 9 ans



Axes, orientations, objectifs généraux et quelques pistes d'action

Lors du processus de rédaction de la politique familiale, le Comité de consultation familles appuyé par le conseil municipal, décida d'intervenir au niveau des axes qui ont une influence sur la qualité du milieu de vie des familles;

La sécurité vise la protection des biens et de la personne sur son territoire.

La mobilité et le transport furent regroupés afin de favoriser une cohérence en matière de déplacements.

L'aménagement du territoire et l'environnement visent un développement harmonieux et respectueux de notre milieu de vie.

Les loisirs proposent un amalgame d'activités qui répondent aux besoins des familles contemporaines.

La communication constitue un lien permanent entre la municipalité et ses familles.

La santé

Même si ce champ de compétence relève d'un autre palier de gouvernement, nous reconnaissons l'importance de s'en préoccuper afin de contribuer à l'amélioration de l'offre de services sur notre territoire.

En plus de ces axes, la municipalité souhaite agir comme **ambassadrice** à l'égard de ses familles et comme **porte-parole** auprès des instances publiques et privées afin de consolider sa position dans le domaine de la famille.



AXE 1



SÉCURITÉ

La Ville de Saint-Basile-le-Grand aspire à offrir à toutes les familles un milieu de vie sécuritaire, où elles se sentiront en confiance en tout temps et en tout lieu. L'approche préventive sera privilégiée.

OBJECTIF 1.1

Offrir un milieu de vie sécuritaire aux familles afin qu'elles puissent vivre et s'épanouir en toute quiétude sur le territoire grandbasilois.

Actions proposées

- 1.1.1 Améliorer l'éclairage dans des secteurs donnés ;
- 1.1.2 Accorder la priorité aux piétons sur les artères de la ville ;
- 1.1.3 Actualiser le Plan de mesures d'urgence.

OBJECTIF 1.2

Sensibiliser les citoyens aux approches sécuritaires.

Actions proposées

- 1.2.1 Identifier des corridors scolaires sécuritaires pour les piétons et sensibiliser les familles à leur utilisation ;
- 1.2.2 Soutenir les initiatives du milieu visant la sécurité des familles ;
- 1.2.3 Faire connaître les approches de sécurité communautaire.





MOBILITÉ ET TRANSPORT

La municipalité entend favoriser les déplacements dans le milieu et à l'extérieur du territoire afin que les familles puissent se déplacer en toute sécurité et selon des horaires qui répondent à leurs besoins.

OBJECTIF 2.1

Aménager et entretenir des voies sécuritaires pour les cyclistes et les piétons.

Actions proposées

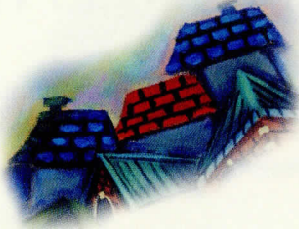
- 2.1.1 Améliorer le réseau de pistes cyclables ;
- 2.1.2 Favoriser l'accès au réseau de sentiers pédestres existants ;
- 2.1.3 Prévoir un mobilier urbain adapté dans des endroits stratégiques dans la municipalité.

OBJECTIF 2.2

Promouvoir le transport en commun et le covoiturage.

Actions proposées

- 2.2.1 Sensibiliser les familles aux avantages inhérents aux transports en commun et au covoiturage ;
- 2.2.2 Favoriser l'amélioration des services de transports en commun en tenant compte des besoins des familles ;
- 2.2.3 Consulter les familles sur leurs besoins ;
- 2.2.4 Suggérer des améliorations pour mieux répondre aux besoins des familles.



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La municipalité entend prioriser les liens d'appartenance des familles à leur milieu de vie en participant activement au développement et au dynamisme de la vie dans leur voisinage.

OBJECTIF 3.1

Favoriser l'accès à la propriété.

Actions proposées

- 3.1.1 Garder les familles sur le territoire ;
- 3.1.2 Faire de la représentation auprès d'autorités compétentes pour favoriser l'accès à une première propriété ;
- 3.1.3 Inciter les promoteurs à adapter les projets résidentiels aux besoins des familles ;
- 3.1.4 Encourager et soutenir l'aménagement de logements sociaux et d'immeubles locatifs pour les familles.

OBJECTIF 3.2

Aménager des lieux de rencontre pour les familles.

Actions proposées

- 3.2.1 Récupérer les berges des cours d'eau granbasilois pour y aménager des aires de détente ;
- 3.2.2 Favoriser le développement de parcs de voisinage dans tous les nouveaux quartiers ;
- 3.2.3 Soutenir les initiatives du milieu encourageant les familles à se rencontrer.

AXE 4



ENVIRONNEMENT

S'investir dans la préservation et l'amélioration de l'environnement afin d'assurer à nos familles un milieu de vie sain et de qualité. Planifier la municipalité en fonction du principe du développement durable, et ce, pour les générations actuelles et futures.

OBJECTIF 4.1

Sensibiliser et encourager les familles à adopter des pratiques responsables de gestion des matières résiduelles.

Actions proposées

- 4.1.1 Encourager la récupération sous diverses formes ;
- 4.1.2 Promouvoir le compostage domestique.

OBJECTIF 4.2

Sauvegarder les espaces verts et en favoriser de nouveaux.

Actions proposées

- 4.2.1 Encourager les projets de reboisement et d'embellissement des terrains publics et privés ;
- 4.2.2 Faciliter l'accès aux espaces verts sur notre territoire.

OBJECTIF 4.3

Promouvoir la conservation de l'eau.

Actions proposées

- 4.3.1 Encourager le recyclage de l'eau ;
- 4.3.2 Initier des projets de sensibilisation à l'économie de l'eau potable.

OBJECTIF 4.4

Embellir le territoire pour les familles.

Actions proposées

- 4.4.1 Promouvoir la plantation d'arbres d'une essence particulière pouvant caractériser notre municipalité ;
- 4.4.2 Favoriser l'embellissement du territoire sous diverses formes.



Nous reconnaissons qu'en matière de services aux citoyens, les loisirs représentent un domaine à caractère rassembleur. La Ville de Saint-Basile-le-Grand entend maintenir et bonifier ses activités à caractère familial dans les meilleures conditions possibles.

OBJECTIF 5.1

Assurer l'accessibilité aux activités de loisirs aux enfants et aux familles.

Actions proposées

- 5.1.1 Supprimer la tarification des activités libres de loisirs sportifs, culturels et communautaires ;
- 5.1.2 Maintenir la politique d'escompte sur les frais d'inscription pour les enfants d'une même famille ;
- 5.1.3 Adapter l'offre de services aux nouveaux besoins des familles.

OBJECTIF 5.2

Développer une synergie entre les organismes du milieu.

Actions proposées

- 5.2.1 Maintenir et développer des mécanismes de concertation auprès des acteurs du milieu ;
- 5.2.2 Encourager et favoriser l'action bénévole.

OBJECTIF 5.3

Aménager des équipements récréatifs sur le territoire grandbasilois en fonction des besoins et des espaces temps des familles.

Actions proposées

- 5.3.1 Prévoir l'installation d'équipements destinés aux familles ;
- 5.3.2 Augmenter le nombre de locaux ;
- 5.3.3 Maintenir la consultation auprès des familles pour identifier leurs besoins.

OBJECTIF 5.4

Intégrer les personnes ayant des besoins spécifiques dans les activités de loisirs.

Actions proposées

- 5.4.1 Instaurer un plan d'action visant l'intégration des personnes à besoins spécifiques ;
- 5.4.2 Soutenir l'offre de services et développer un partenariat avec les intervenants régionaux et provinciaux ;
- 5.4.3 Prévoir des aménagements adaptés.

AXE 6



COMMUNICATION

La Ville considère que le meilleur véhicule pour maintenir et améliorer sa collaboration avec les familles grandbasilloises demeure la communication.

OBJECTIF 6.1

Faire connaître les ressources municipales et régionales s'adressant aux familles.

Actions proposées

- 6.1.1 Colliger les renseignements s'adressant aux familles ;
- 6.1.2 Organiser des activités permettant aux familles de mieux connaître les ressources qui s'adressent à elles.

OBJECTIF 6.2

Développer des stratégies d'information spécifiques au secteur familial.

Actions proposées

- 6.2.1 Faire la promotion du sceau qualité famille grandbasilloise ;
- 6.2.2 Prévoir une section Famille dans les différents véhicules publicitaires utilisés par la municipalité pour rejoindre les familles.

AXE 7



SANTÉ

La Ville de Saint-Basile-le-Grand, de concert avec les divers organismes oeuvrant sur son territoire, entend collaborer afin d'améliorer l'offre de services en santé.

OBJECTIF 7.1

Promouvoir l'établissement de services médicaux.

Actions proposées

- 7.1.1 Avoir une législation facilitant la venue d'établissements médicaux pour les familles ;
- 7.1.2 Faire les représentations requises auprès des instances concernées.

OBJECTIF 7.2

Promouvoir la santé.

Actions proposées

- 7.2.1 Encourager l'exercice physique et la participation en famille à notre offre de services en matière de loisirs ;
- 7.2.2 Prévoir des espaces permettant la pratique de l'activité physique en famille ;
- 7.2.3 Appuyer les campagnes de promotion de la santé.

Conclusion

L'élaboration de cette politique familiale a amené la Ville de Saint-Basile-le-Grand à constater de manière concrète les nouvelles réalités et les besoins de ses familles. Le plan d'action qui suivra l'adoption de la politique établira des mesures concrètes pour favoriser l'atteinte des objectifs.

Pour bâtir ensemble une communauté où le volet familial prendra toute son importance, nous devons utiliser la concertation et la communication pour rejoindre les familles à travers leurs diverses réalités. L'épanouissement de nos familles se réalisera avec le développement d'un sentiment d'appartenance, l'accessibilité aux services municipaux et aux infrastructures, et le maintien d'un milieu de vie de qualité, là où :

« Il fait bon vivre en famille entre rivière et montagnes ».

Il n'en tient maintenant qu'aux familles de s'impliquer de façon à se modeler un milieu de vie qui les représente.



Rachel Guay 7 ans

Bibliographie

- ▶ Carrefour action municipale et famille, 2003, Guide d'information sur l'action municipale en faveur des familles.
- ▶ Comité canadien de promotion et d'organisation de l'Année internationale de la famille, 1993, Le Besoin d'une politique familiale au sein des administrations municipales.
- ▶ Conseil de la famille et de l'enfance, 2001, Démographie et famille : les impacts sur la société de demain, les actes du colloque.
- ▶ Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, Implantation ou mise à jour d'une politique familiale.
- ▶ Ville d'Amos, 2002, Politique familiale.
- ▶ Ville de Brossard, 1989 et 1983, Politiques familiales.
- ▶ Ville de Lévis, 2004, politique familiale.
- ▶ Ville de Québec, 2004, Projet de politique familiale municipale de la Ville de Québec, document de consultation.
- ▶ Ville de Saint-Hyacinthe, 2002, Politique familiale.
- ▶ Ville de Saint-Nicolas, 2001, Politique familiale.
- ▶ Ville de Sherbrooke, 2004, Politique familiale.
- ▶ Ville de Trois-Rivières, 2004, Politique familiale.
- ▶ Ville de Victoriaville, 1995, Victoriaville : Une aire de familles, Politique familiale.
- ▶ Statistiques Canada, 2001.



Nicholas Goudes 5 ans



Remerciements

Au nom du conseil municipal de Saint-Basile-le-Grand, je tiens à remercier tous les acteurs qui ont participé à l'élaboration de cette politique familiale.

Nos remerciements à tous les représentants des groupes d'âge qui composent notre population ; aux organismes du milieu, aux familles qui ont pris le temps de répondre au questionnaire consultatif du printemps 2004 ainsi qu'à tous les bénévoles, artistes et concepteurs de ce projet.

Tout particulièrement, un grand merci aux membres du comité de rédaction pour leur don de soi, la qualité de leurs réflexions, leur assiduité et leur souci de bien identifier les besoins des familles grandbasiloises.

Merci donc à mesdames Marielle Henley, Nathalie Rochette, Annick Bolduc, Marie-Alix Hoffner, Josée La Forest ainsi qu'à messieurs Guy Lefrançois, Jean Cléroux, Martin Renaud, Renald Dessureault et Marc-André Lehoux.

Enfin, merci à madame Linda Duval pour sa patience, son implication de qualité et son souci de respecter le mandat qui lui a été confié.

Au nom du conseil municipal,



Marie-Ginette Lafrance,
Responsable des questions familiales



Pascaline Tassé 5 ans

Merci aux participants du concours de dessin!



Sarah Brouillet
3 ans



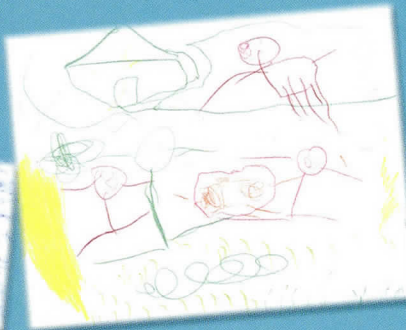
Noémie Lanois-Chaloux
11 ans



Paule Marcoux-Valiquette
10 ans



Carole-Anne Trudeau
10 ans



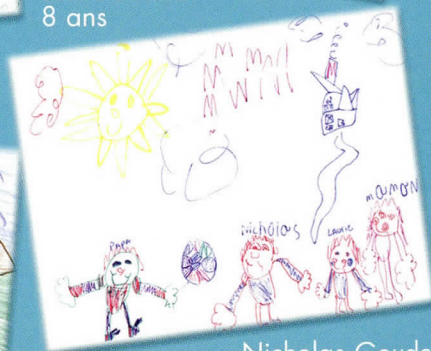
Sandrine Jainaud
3 ans 1/2



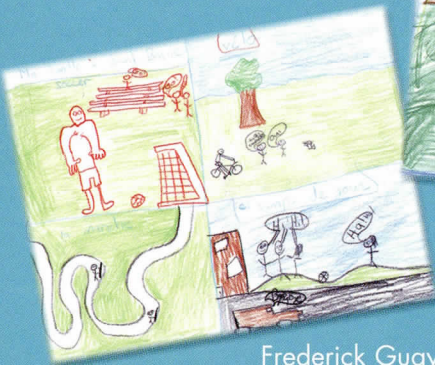
Tess Berzosa
8 ans



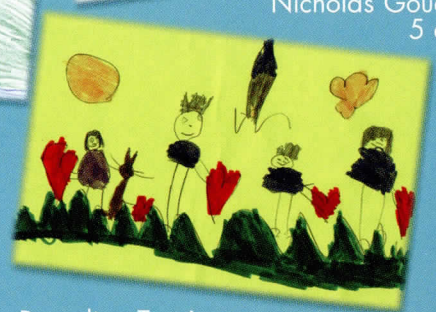
Rachel Guay
7 ans



Nicholas Goudes
5 ans



Frederick Guay
9 ans



Pascaline Tassé
5 ans

Comité d'élaboration de la politique familiale

Membres du Comité consultation familles

REPRÉSENTANTS

MUNICIPAUX

Marie-Ginette Lafrance, CONSEILLÈRE MUNICIPALE ET RESPONSABLE
DES QUESTIONS FAMILIALES

Josée La Forest, CONSEILLÈRE MUNICIPALE ET VICE-PRÉSIDENTE DU COMITÉ

Linda Duval, COORDONNATRICE AUX PROGRAMMES / SERVICE DES LOISIRS

Marc-André Lehoux, DIRECTEUR SERVICE DES LOISIRS

CITOYENS

Guy Lefrançois et Nathalie Rochette

MILIEU PRÉSCOLAIRE

Marielle Henley

ÉCOLES PRIMAIRES

Jean Cléroux

ASSOCIATIONS COMMUNAUTAIRES ET ORGANISMES DE LOISIRS

Annick Bolduc, PRÉSIDENTE DE L'ASSOCIATION DES PARENTS DES CADETS

Renald Dessureault, PRÉSIDENT DU CLUB RICHELIEU

Marie-Alix Hoffner, AGENTE DE PASTORALE

Martin Renaud, INTERVENANT AU CAFÉ-JEUNESSE LA BUTTE

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BASILE-LE-GRAND

MAIRE

Me Bernard Gagnon

CONSEILLÈRE RESPONSABLE DES QUESTIONS FAMILIALES

Marie-Ginette Lafrance

CONSEILLÈRE

Josée La Forest

CONSEILLER

Michel Carrières

CONSEILLER

Guy Raymond

CONSEILLER

Glenn Whitelaw

CONSEILLER

Yves Desjardins

AUTRES PERSONNES AYANT APPUYÉ LA DÉMARCHÉ

Harold Ellefsen, DIRECTEUR GÉNÉRAL, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND

Pierre Lambert, FORMATEUR, CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

Michel de la Durantaye, PROFESSEUR, UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

Denis Guérin, CHERCHEUR, UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

Lison Lamarre, SECRÉTAIRE, SERVICE DES LOISIRS VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND

Cadres de la municipalité

Organismes du milieu



VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND